This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

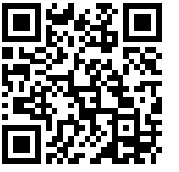

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1038

Per. 23835 d. 17
15,17

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

La reproduction des articles de la Revue Nationale *est désormais interdite en Belgique. Les formalités qui constatent la propriété et permettent de la faire respecter ont été remplies.*

Bruxelles. — Imprimerie de Delevingne et Callewaert.

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE

BELGIQUE.

Tome Seizième.

BRUXELLES.
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
rue de la Madelaine, 9.

1847

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS XIV ET LA BELGIQUE.

1659-1668.

La Hollande avait longtemps convoité une grande partie du territoire belge. Ce devait être, pour elle, le prix de la continuation de sa lutte contre l'Espagne. Pour étendre sa frontière au sud, elle eût consenti à voir la France reporter la sienne vers le nord, et partagé avec celle-ci la conquête de nos provinces: politique imprévoyante, dont on fut longtemps à reconnaître les dangers. Pour ouvrir les yeux aux hommes d'Etat de la Hollande, il fallut, pour ainsi dire, que l'Espagne eût perdu toute chance de restauration. Alors enfin on en vint à comprendre que la nationalité hollandaise avait désormais beaucoup moins à craindre de l'Espagne que de la France, beaucoup plus à perdre qu'à gagner à un démembrement de la Belgique. Un parti se forma au sein des Etats Généraux, qui, pour écarter un dangereux voisinage, proclama la nécessité de la reconciliation et même d'une alliance avec la cour de Madrid.

L'Espagne, qui voulait détacher les Provinces-Unies de la France, avait cherché à les effrayer par sa négociation avec Mazarin; tantôt elle faisait mine d'écouter la proposition d'échanger, contre les provinces belges, la Catalogne révoltée et au pouvoir de la France; tantôt elle semblait accueillir le projet de marier Louis XIV, avec l'infante fille ainée de Philippe IV, et de lui donner en dot ces provinces avec la Hollande elle-même [1]. De la part de Mazarin

[1] Voir une instruction de Mazarin aux plénipotentiaires français à Munster, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, de M. Mignet, vol. I, p. 177. Nous aurons à signaler plus d'un emprunt aux documents contenus dans cette importante publication.

Digitized by Google

cette tentative était sincère; plus résolu que Richelieu, il voulait la Belgique, et il était décidé à courir les chances de son annexion à la monarchie française. Les Etats Généraux s'alarmèrent; ils crurent qu'il n'y avait plus de temps à perdre; on brusqua le dénoûment, et une paix séparée fut conclue avec la cour de Madrid. Ce fut le traité de Munster, si tristement célèbre dans nos annales (1648). La Hollande, reconnue comme État indépendant, fortifiait sa ligne de défense par le maintien de toutes ses conquêtes à la gauche de l'Escaut et de la Meuse; la clôture de l'Escaut la rassurait contre toute rivalité commerciale de la Belgique. A ce double titre, elle pouvait se croire amplement dédommagée des sacrifices qu'une longue guerre lui avait imposés.

A huit mois d'intervalle, le traité de Munster fut suivi de plusieurs autres traités qui amenèrent la réconciliation de toutes les puissances engagées dans la cruelle guerre de trente ans. La France et l'Espagne restèrent seules en état d'hostilité. Elles n'avaient assisté aux conférences qu'avec des arrière-pensées. Mazarin, dans l'intérêt de ses projets de conquête, spéculait sur l'affaiblissement notoire de l'Espagne, et sur la position que la paix de Westphalie allait lui faire. De son côté, la cour de Madrid, aveuglée sur l'étendue de ses ressources, espérait profiter des troubles de la Fronde qui commençaient à cette époque.

La guerre continua donc entre ces deux puissances. Elle fut défavorable à l'Espagne, malgré l'appui que lui prêtèrent successivement les deux grandes illustrations militaires de cette époque, Condé et Turenne. La profonde nullité du gouvernement de Philippe IV portait ses fruits; loin de profiter des embarras de sa rivale, la cour de Madrid ne sut pas même soutenir la lutte contre les Portugais révoltés. Ce fut bien pis, quand Mazarin, vainqueur de la Fronde (1652), put de nouveau consacrer aux relations extérieures toute la puissance d'un esprit si fertile en ressources.

Après la bataille des Dunes (1658), l'Espagne s'avoua vaincue. On lui accorda la paix à des conditions qui ne durent pas lui paraître fort onéreuses, puisqu'elles ne frappaient guère que la Belgique. Ce fut l'objet du traité des Pyrénées.

Ce traité ouvre la série des actes diplomatiques, qui, pendant tout le règne de Louis XIV, lacérèrent sans relâche notre malheureuse patrie. De ses conquêtes, la France gardait tout l'Artois, à l'exception d'Aire et de Saint-Omer. Elle conservait aussi, en Flandre : Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant; en Hainaut : Landrecies et le Quesnoy; dans le Luxembourg : Thionville, Montmédy, Dampvillers, Ivoy, Chavancy-le-Château et Marville; dans l'Entre Sambre et Meuse : Avesnes, Philippeville et Marienbourg. Toutes ces localités furent cédées avec le territoire qui en dépendait; le sacrifice s'en fit aisément : « C'étoit peu de chose à un grand monarque comme le roy

Digitized by Google

« d'Espagne, qui possédait tant de royaumes, d'avoir deux ou trois provin-« ces de moins [1]. »

Dans les conférences qui aboutirent au traité des Pyrénées, il ne fut pas seulement question de cessions territoriales. Louis XIV avait atteint sa vingt et unième année, et le moment était venu pour Mazarin d'exécuter un projet qui remontait à l'époque des négociations de Munster. De son premier mariage, Philippe IV avait conservé une fille, et sa seconde femme lui avait donné, outre une autre fille qui épousa plus tard l'empereur Léopold Ier, un fils dont la débilité était extrême [2]. Marier Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse, fille du premier lit, c'était lui ménager, pour le cas fort probable où s'éteindrait la descendance mâle, le droit de réclamer la monarchie espagnole du chef de sa femme.

Mazarin présenta adroitement sa combinaison comme un moyen d'obtenir des conditions meilleures, et le mariage fut effectivement une des conditions de la paix entre les deux couronnes. Les clauses en furent arrêtées dans un contrat conclu le même jour [3] : une renonciation solennelle à toutes prétentions à la monarchie espagnole était exigée de l'infante et de son mari. Elle semblait assez naturelle, dans une alliance avec une monarchie où les femmes ne transmettaient aucun droit à la couronne, et, quarante-huit ans auparavant, Anne d'Autriche avait passé par la même formalité lors de son mariage avec Louis XIII.

La cour de France repoussa d'abord assez vivement l'idée de cette renonciation ; mais, Philippe IV y subordonnant son consentement au mariage, il fallut bien l'admettre. Seulement l'envoyé de Mazarin, ce Lionne dont l'habileté a été justement vantée, obtint l'insertion dans le contrat d'une clause dont plus tard Louis XIV se prévalut, et qui semblait faire dépendre la validité de la renonciation du payement d'une dot de cinq cent mille écus d'or.

Mazarin ne survécut que deux ans à cet acte qui ferma dignement sa carrière politique. La France était forte au dedans et au dehors, libre de troubler l'Europe ou de lui laisser cicatriser les blessures d'une guerre longue et cruelle. Louis XIV, qui commença seulement alors à gouverner (1661), tenait entre ses mains les destinées du monde, avec celles de son pays dont les événements avaient assuré la prépondérance [4].

[1] Extrait de l'*Histoire du traité de la paix conclue sur la frontière d'Espagne et de France entre les deux couronnes, en l'an* 1659, p. 58.

[2] Philippe IV avait eu encore, de son second mariage, un fils qui était mort à l'époque du traité des Pyrénées. Quant à Charles II, qui lui succéda, il ne naquit que deux ans après.

[3] *Corps diplomatique*. Vol. VI, part. II, p. 284.

[4] « Depuis la paix des Pyrénées, dit fort bien Flassan, la France fut tout ce qu'elle

Digitized by Google

Par le traité des Pyrénées, Mazarin avait aussi gagné le Roussillon. A l'ouest et au midi, le royaume de France, s'appuyant sur l'Océan, la Méditerranée, les Pyrénées et les Alpes, avait obtenu des frontières naturelles. Pour compléter ce système de défense, à l'est et au nord, il fallait arriver au Jura et au Rhin; sur ces deux points on rencontrait l'Espagne : ici en possession de la Belgique, là en possession de la Franche-Comté. Enlever cette double position, fut l'objet principal de la politique de Louis XIV.

La situation de l'Europe était bien faite pour encourager le monarque français. En imposant à l'empereur la neutralité entre la France et l'Espagne, en lui défendant de prêter assistance au représentant de la branche aînée de sa famille, la paix de Westphalie avait divisé la maison d'Autriche et décrété son abaissement. Mazarin connaissait la valeur réelle des conventions diplomatiques, et pour être prêt à toute éventualité, il avait organisé la ligue du Rhin [1] : des princes allemands, honteusement gagnés par les subsides de l'étranger, sous prétexte de veiller au maintien des traités, acceptèrent le patronage de la France pour s'allier avec elle contre le chef même de l'empire [2]. Conduite impie qui doit faire encore aujourd'hui monter la rougeur au front de leurs nobles descendants, et qui paralysa, au profit de projets antinationaux, les ressources de la patrie germanique!

La France avait moins à craindre encore de l'Espagne. Le traité des Pyrénées avait mis la faiblesse de celle-ci à découvert, et ses dernières ressources s'usaient en vains efforts contre le Portugal. Elle était déchue à tel point qu'il ne semblait pas possible qu'elle s'affaiblît davantage encore, ce qui cependant eut lieu quelques années plus tard.

L'Angleterre et la Hollande n'avaient pas, à contrarier les projets de Louis XIV, un intérêt moindre que l'Allemagne et l'Espagne. Elles appréhendaient, l'une, l'agrandissement d'une puissance rivale sur la côte opposée du détroit; l'autre, un voisinage dangereux pour son indépendance. Mais l'Angleterre ne devait relever son influence qu'en chassant les Stuarts. Charles II avait consenti à se faire le pensionnaire de la France, et n'aurait pas volontairement abandonné un allié qui défrayait son libertinage; une pensée patriotique ne pouvait mûrir dans cette tête frivole et dissipée. Restait la Hollande, Etat de peu d'étendue, peuplé de marchands abhorrant, dans

« voulut être, et l'étendue de son influence ne put être réglée que par sa modéra- « tion. » *Histoire de la diplomatie française*, III, p. 244.

[1] Voir le texte du document dans le *Corps diplomatique*, VI, II, p. 239. On peut aussi, sur ce point, consulter les *OEuvres de Louis XIV*, vol. I, p. 78. Il existe une singulière conformité entre cette ligue et la confédération du Rhin organisée par Napoléon. A un siècle et demi de distance, les moyens et le but furent les mêmes.

[2] M. Mignet dit avec raison que Louis XIV alors *était le chef réel de l'Allemagne*. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 21.

Digitized by Google

leur esprit spéculateur, toute guerre qui ne leur présentait pas un intérêt direct et positif; du moins Louis XIV le pensait ainsi, et il ne prévoyait pas de ce côté des obstacles bien redoutables à ses desseins.

Ce fut cependant ce petit pays qui prit généreusement l'initiative de la résistance à l'ambitieux conquérant, et qui, pendant un demi-siècle, donna le mot d'ordre à l'Europe coalisée. Heureuse la Hollande d'avoir eu, à cette magnifique époque de son histoire, pour défenseurs de sa nationalité, trois hommes également remarquables : Jean de Witt, Guillaume III et Heinsius!

Une ambition moins ardente que celle de Louis XIV eût difficilement résisté à la séduction des circonstances. Ce n'est pas toutefois avec une précipitation étourdie, que ce prince se lança dans les complications de son règne. D'habiles négociations précédèrent toujours la guerre, et il fut habilement secondé par les hommes d'État que lui légua Mazarin. Si l'adresse et la dextérité sont les seules qualités requises des négociateurs internationaux, certes, la diplomatie française n'a jamais brillé d'un aussi vif éclat.

Ce fut par des négociations aussi que Louis préluda à ses premières entreprises sur les Pays-Bas espagnols (janvier 1662). Tel était le délabrement des finances de l'Espagne, qu'elle n'avait pas payé la dot promise à l'infante Marie-Thérèse. De ce défaut de payement, Louis XIV concluait que la renonciation devenait inefficace, puisqu'elle avait été, disait-il, uniquement consentie en vue de la dot, et il chercha à faire admettre son système par la cour de Madrid. L'offre d'abandonner les Portugais qu'il soutenait, contre la promesse formelle insérée dans le traité des Pyrénées, lui parut un moyen de succès infaillible; il est vrai que, s'il se contentait d'une reconnaissance même secrète de la nullité de la renonciation, il exigeait une cession nouvelle de territoire en Belgique.

Pendant plusieurs mois on négocia à ce sujet dans le plus grand mystère [1]. Quelque désir qu'il eût de rétablir son autorité en Portugal, Philippe IV ne se pouvait prêter aux exigences de son gendre. A son irrésolution habituelle se joignirent des scrupules de conscience; la renonciation avait donné à sa fille cadette des droits qu'il ne croyait plus pouvoir lui enlever. Après de longues hésitations, après avoir consulté des docteurs en droit et des théologiens, il finit par refuser positivement l'annulation (août 1662).

La cour de Madrid, quoique avertie des conséquences que pouvait entraîner un plus long retard, ne se mit pas en mesure d'effectuer le payement de la dot. Vivant au jour le jour, s'étourdissant sur l'avenir comme un débiteur en déconfiture, elle parut croire la succession de Philippe IV suffisamment assurée par la naissance récente d'un nouvel héritier mâle [2] (6 novembre 1661).

[1] Voir les détails de cette négociation dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 71 et suiv.

[2] Ce fut le faible et incapable Charles II.

Digitized by Google

Louis XIV se garda bien d'insister. A vrai dire, la dot lui eût été offerte, qu'il ne l'eût pas acceptée : un fils lui était né après les termes du payement, et avait, prétendait-il, acquis à la succession de son aïeul maternel, par suite de la non-exécution de la clause des traités, des droits qui ne pouvaient plus lui être enlevés.

Cette négociation était à peine terminée, qu'une autre s'ouvrit avec la Hollande.

La France s'était montrée mécontente du traité particulier conclu par les Etats Généraux avec l'Espagne à Munster [1]. Il y eut refroidissement, aigreur dans les rapports; on fut même, quelques années après, à la veille d'une rupture déclarée (1657) [2]. Cependant, de part et d'autre on sentait le besoin de ménagements : Louis XIV, occupé de ses projets sur la Belgique, voulait s'assurer la coopération des Etats Généraux, ou du moins leur inaction [3]; l'alliance française était nécessaire au parti républicain, qui avait triomphé en Hollande, et qui était sur le point de rompre avec l'Angleterre. On se rapprocha donc, et on finit par conclure (27 avril 1662) [4] un traité d'alliance et de commerce que l'Espagne tenta vainement d'empêcher, en proposant à la Hollande une ligue défensive qui eût compris les dix-sept provinces des Pays-Bas [5].

Les Etats Généraux avaient dû rejeter les offres de l'Espagne, pour ne pas s'exposer au ressentiment de Louis XIV. On se préoccupait cependant en Hollande de l'idée, mise en avant par l'Espagne, d'une ligue entre les Provinces-Unies et la Belgique. On était alarmé des dispositions du monarque français à l'égard de la renonciation de la reine, et de ses projets sur les Pays-Bas.

Effrayé de ces desseins ambitieux de la France, et provoqué peut-être par quelque ouverture de la diplomatie française relative au partage de la Belgique, Jean De Witt, grand pensionnaire de Hollande, s'empara alors d'un projet de fédération entre la Hollande et la Belgique, qui remontait à Richelieu.

[1] Louis XIV conserva toujours le souvenir *du tour que les Etats lui avaient joué à Munster*. Cette phrase est extraite d'une lettre écrite par lui, le 19 décembre 1664, au comte d'Estrades, son ambassadeur à la Haye. *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, vol. II, p. 568.

[2] Sur les circonstances, voir Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, III, p. 201. C'est à cette occasion que fut conclu, entre l'Angleterre et la France, un traité secret dont parle Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, vol. I, p. 484.

[3] Il y a, dans les lettres adressées à Jean De Witt, un curieux échantillon des paroles caressantes qu'il prodiguait alors à la république. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 172.

[4] *Corps diplomatique*, VI, 2, p. 412.

[5] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, I, p. 661.

Digitized by Google

Il proposa à la France d'inviter de nouveau les Pays-Bas à secouer le joug de l'Espagne, et à se joindre aux Provinces-Unies, pour former un État fédératif, dont la constitution aurait été modelée sur celle qui régissait les cantons suisses. La Belgique, toutefois, eût payé d'une cession de territoire la coopération de la France et de la Hollande. Celle-ci aurait eu pour sa part : Ostende, Plasschendale, Bruges, le restant de la province de Gueldre et du pays d'Outre-Meuse, ainsi que les châteaux de Navagne et d'Argenteau. La France aurait eu : Cambrai, Saint-Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Linck, Cassel, Bailleul et Poperingue [1]. La Hollande, on le voit, poursuivait toujours son projet de nous éloigner des côtes de la mer, afin d'empêcher toute rivalité commerciale; l'intention était du reste avouée sans détour, dans un article du projet qui défendait aux Belges d'ouvrir « des canaux qui rendraient « l'entrée du pays plus facile, ou qui pourraient être préjudiciables au com- « merce et aux manufactures des Provinces-Unies, d'autant qu'il ne serait « nullement raisonnable que, procurant un si grand bien aux Pays-Bas « (espagnols), on travaillât à son propre préjudice et à sa propre perte. »

Le projet contenait aussi un plan de partage du territoire entier des Pays-Bas espagnols, mais seulement pour le cas où ceux-ci refuseraient de se soustraire à la domination de l'Espagne et d'accepter la fédération proposée. La Belgique, dans cette éventualité, eût été partagée en deux parties, dont l'une était dévolue à la France et l'autre à la Hollande. La limite entre les deux États devait être une ligne tirée d'Ostende à Maestricht, et qui suivait le canal de Bruges, l'Escaut et le Demer ».

C'était la Hollande qui avait autrefois proposé à la France le partage de la Belgique; mais les circonstances étaient bien changées. On voyait aujourd'hui tout ce que l'ambition de la France avait de redoutable, et son voisinage immédiat inspirait de grandes appréhensions. Plus on avançait, plus l'idée d'un partage complet perdait de terrain en Hollande. Amsterdam y était très-contraire; elle tremblait au souvenir de l'ancienne prospérité d'Anvers. Capitale de la province la plus importante de l'union, cette ville contribuait pour une forte part dans les dépenses publiques et se croyait le droit de parler haut. D'ailleurs, les répugnances religieuses étaient si fortes en Belgique, qu'Anvers, Bruges et Gand, qui entraient dans la part de la Hollande, n'auraient point consenti à une fusion complète, et eussent été plus disposés à se livrer à la France [2].

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 233.

[2] *Ibid.*, p. 202.

[3] On lit dans une lettre du comte d'Estrades à Lionne : « Deux députés du Nord-Hollande m'ont dit qu'ils avaient été tous portés au partage il y a quinze jours, mais qu'ayant pressenti les peuples d'Anvers, Bruges et Gand, et fait courir le bruit

Digitized by Google

Aussi l'idée du partage fut-elle bientôt abandonnée par les Hollandais, et il ne fut plus question que du projet de fédération qu'on appela le *cantonnement*, à cause de sa ressemblance avec la ligue des *cantons* suisses, où existait aussi la dissidence des deux communions religieuses. Le *cantonnement*, d'après un second projet de traité proposé plus tard par De Witt, devait être emporté de *haute lutte* si les Belges s'y montraient contraires [1].

A l'appui de son projet, le grand pensionnaire avait informé l'ambassadeur français, comte d'Estrades, qu'il avait reçu une députation de la part de six villes principales de la Flandre, pour lui demander l'appui de la Hollande à un projet de ligue semblable [2]. Le cabinet français n'ajouta pas foi à cette dernière communication, et n'y vit qu'une ruse de De Witt pour l'amener à adopter son idée [3]. Il ne paraît pas, au moins, qu'en réalité ces députés eussent qualité pour stipuler au nom d'un parti puissant [4]. L'esprit public était à cette époque trop déplorablement affaissé dans les Pays-Bas espagnols, pour qu'une idée aussi hardie y comptât de nombreux adhérents. Le noble espoir de l'indépendance du pays était loin des cœurs [5].

par tierces personnes qu'ils seraient plus heureux de se donner aux États que de rester sous les Espagnols, tous les magistrats et le peuple diront que, quand ils ne pourraient plus se conserver aux Espagnols, ils se donneraient plutôt à la France qu'aux Hollandais, qui sont hérétiques. » *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades,* VI, p. 178.

[1] Voir ce second projet de traité, proposé par De Witt le 16 août 1663, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* I, p. 217.

[2] « M. De Witt m'est venu trouver à huit heures du matin, pour me dire que deux des députés des quatre membres de Flandre sont venus le trouver pour lui proposer, de la part de six des principales villes de Flandre, que s'il voulait disposer la province de Hollande à les favoriser et s'unir avec elles pour former une république comme les cantons suisses, ils se sentent assez forts pour chasser tout à fait les Espagnols des Pays-Bas, et qu'ils se soutiendraient avec leur alliance contre toutes les puissances qui les voudraient attaquer; que leur ordre était de savoir son sentiment là-dessus, comme le seul qui leur savait procurer cet avantage. » — Dépêche du comte d'Estrades à Louis XIV, du 20 mars 1663, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* I, p. 183.

[3] Lionne, au sujet de l'arrivée des députés flamands, écrit à d'Estrades qu'*il l'a toujours cru une fiction. Négociations relatives à la succession d'Espagne,* I, p. 278.

[4] De Witt lui-même craignait que ce ne fussent des émigrés de l'Espagne. *Annales des Provinces-Unies,* I, p. 686. — Basnage appelle ces projets d'insurrection « la chimère de quelques particuliers zélés pour leur patrie. » *Annales des Provinces-Unies,* I, p. 686.

[5] « Les Pays-Bas, ennuyés et abattus après une si longue guerre, tous catholiques, et qui parlent presque tous français, comme ils ont autrefois fait partie de la France, ne demandent qu'à s'y réunir, et ne cherchent que le repos et un prince qui puisse

Digitized by Google

Lorsque De Witt communiqua pour la première fois à d'Estrades sa proposition relative au cantonnement, l'ambassadeur français en fut très-alarmé : une pareille fédération aux portes de la France lui paraissait trop redoutable, et il y voyait un obstacle aux projets d'agrandissement que nourrissait le cabinet français. Voici ce qu'il écrivait à Louis XIV, le jour même où il lui transmettait la proposition de De Witt : « J'ai compris d'abord que c'était une affaire très-dangereuse pour le service de V. M., et que, si une fois ces provinces avaient reconnu les dix provinces, que le roi d'Espagne possède, pour république, et que l'union proposée s'ensuivît, que leurs forces seraient si grandes que V. M. aurait de la peine d'en venir à bout, lorsque le temps sera venu de faire valoir ses prétentions sur la Flandre [1]. »

De Witt, qui n'avait pas tardé sans doute à s'apercevoir de l'impression que son projet avait produite sur l'esprit de d'Estrades, s'efforçait de le rassurer. Dans leurs conférences, il allait jusqu'à insinuer que la mesure proposée par lui, devait en définitive plutôt aider que nuire aux desseins ambitieux du roi de France : « Cette république (dont il s'agissait de provoquer l'établissement en Belgique) ne pouvait pas être de durée, par le défaut des chefs, et par la légèreté des peuples qui en composent le gouvernement, par les intérêts de commerce et de religion contraires à ceux des sept provinces, et qui les rend presque incompatibles dans une même union, comme celle que devait produire le cantonnement proposé; et que par cette incompatibilité et par l'inclination même de plusieurs villes qui sont déjà françaises, il n'était que trop aisé de voir qu'en peu de temps ils se verraient portés à se donner volontairement à la France, ou qu'ils s'y trouveraient obligés par la force ou par l'intérêt de leur repos. » Tel est le langage que dans une de ses dépêches d'Estrades prête à De Witt [2].

Louis XIV fut beaucoup moins effrayé de l'ouverture du grand pensionnaire que ne l'avait été son ambassadeur. Sa sagacité n'eut pas de peine à reconnaître qu'il y avait pour sa politique plus d'un parti à en tirer. « Il me semble, écrit-il au comte d'Estrades, qu'il est impossible qu'outre l'avantage que je tirerai de l'abaissement de la monarchie d'Espagne, si elle ne possède plus rien dans les Pays-Bas, je ne m'en prévale encore en mon particulier dans la suite, de diverses places, pays et États, qui pourront le plus m'accomoder et éloigner mes frontières, qui sont assez resserées de ce côté-là. Car

conserver leur religion et qui les puisse défendre contre toutes les puissances étrangères qui les voudraient attaquer. » Extrait d'un mémoire de De Witt, du 7 mars 1664, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 203.

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 184.

[2] Lettre à Louis XIV, du 20 décembre 1663.—*Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, II, p. 354.

Digitized by Google

autrement, si je croyais que cela dût à la fin aboutir à une union entière des dix provinces de la domination d'Espagne avec les sept autres que possèdent les Etats Généraux, et que, par cette union, elles dussent former ensemble un corps de république, sans que je m'étendisse plus avant que je ne le suis dans le pays, la délibération en serait plus douteuse, et je ne sais s'il ne vaudrait pas autant laisser les choses en l'état qu'elles sont aujourd'hui. Mais, comme j'ai dit, il ne me paraît pas possible que je ne profite de ce débris, ou du côté des Hollandais et des Etats de Flandre, pour avoir ma protection, ou, si cela me manquait, de celui des Espagnols mêmes, qui me donneraient volontiers, en payement de la dot dela reine, ce qu'ils verraient ne pouvoir pas sauver » [1].

La proposition de De Witt avait pour la France un autre mérite encore, c'est qu'en l'accueillant on endormait les soupçons de la Hollande, et qu'en négociant sur le projet de cantonnement, on avait l'espoir de la détourner de l'idée de toute autre alliance, et de l'empêcher de songer à la ligue que l'Espagne lui avait naguère proposée [2]. Ce fut bientôt là le seul but en vue duquel le cabinet français continua cette négociation. D'Estrades reçut à ce sujet des instructions formelles. « Que le sieur d'Estrades sache, lui écrivait-on, que S. M. est persuadée qu'il ne la peut mieux servir en cette rencontre, qu'en tirant l'affaire en longueur autant qu'il pourra, non-seulement sans rien conclure, mais sans s'engager à rien qui tende à cette conclusion, et cela sous les meilleurs prétextes qui lui tomberont dans l'esprit, pour empêcher qu'on ne connaisse que le véritable dessein de S. M. est de demeurer libre, sans se creuser elle-même comme des fossés qui l'empêchent d'aller droit et facilement, selon les conjonctures où elle verra sa gloire, son avantage et le plus grand bien de son État. Si la négociation doit se poursuivre, il est à propos de ne point la rompre tout à fait, mais *d'amuser le tapis* [3]. »

Dans ce moment, un autre projet avait souri à l'impatiente ambition de Louis XIV : on venait de lui suggérer un moyen plus direct d'arriver à ses fins.

Des trois fils de son second mariage, Philippe IV n'avait conservé que le plus jeune, l'infant don Carlos, être chétif qui ne semblait pas destiné à

[1] Lettre du 6 avril 1663. — *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 190.

[2] « Le roi de France, dit Basnage, voyait avec plaisir la division naître dans les Pays-Bas, sur l'idée chimérique d'un cantonnement et de liberté, et il amusait M. De Witt par cette même idée, afin que la république ne prît pas avec eux des mesures contraires à ses intérêts. » — *Annales des Provinces-Unies*, I, p. 687.

[3] *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, II, p. 421.

Digitized by Google

vivre[1]. Louis XIV le crut aussi, et cette idée domina ses premières démarches. Mais, après deux années, la santé du jeune prince s'améliorant un peu, le monarque français entrevit la possibilité d'un héritier mâle, qui mettrait obstacle à l'exercice des droits successifs de sa femme. Son impatience ne put se faire à l'idée de rester inactif après la mort de son beau-père, et il cherchait un prétexte qui lui permît de revendiquer dès lors une partie au moins de la monarchie espagnole. L'esprit inventif et retors d'un secrétaire de Turenne le lui fournit[2].

Dans quelques provinces belges, il existait une disposition de droit coutumier d'après laquelle, en cas de rupture d'un mariage par décès, les biens des deux époux étaient dévolus aux enfants. Le survivant ne conservait qu'un usufruit appelé héréditaire, parce que la propriété lui revenait si ses enfants mouraient avant lui; dans le cas contraire, il ne transmettait aux enfants d'un nouveau mariage que ce qu'il avait acquis postérieurement à la rupture du premier.

Ce droit de dévolution était une disposition exorbitante applicable seulement aux successions privées; jamais il n'avait été invoqué pour régler la transmission du pouvoir souverain. Néanmoins on suggéra à Louis XIV l'idée de s'en faire une arme, et il se prépara à s'en servir, si le fils de Philippe IV survivait à son père.

Cette étrange prétention fut émise, pour la première fois, au milieu des négociations entamées avec la Hollande sur le projet de cantonnement. De Witt, interpellé à ce propos, n'eut pas de peine à démontrer, par les précédents historiques, combien elle était peu fondée[3]. Ses raisonnements restèrent sans effet sur un monarque passionné. Dès lors il comprit que les démarches de la France n'avaient rien de sérieux; qu'elles tendaient uniquement à paralyser les efforts de l'ambassadeur espagnol, qui renouvelait ses offres d'une ligue entre les dix-sept provinces, et d'avantages commerciaux bien propres à faire impression sur une population préoccupée de ses intérêts mercantiles[4].

En de telles circonstances, il semble qu'il était de l'intérêt de la Hollande d'accepter les propositions de la cour de Madrid. Mais le grand pensionnaire prévit sagement les conséquences d'une rupture avec la France, rupture inévitable si l'alliance sollicitée par l'Espagne se réalisait. Où les Etats

[1] Il était né le 6 novembre 1661.

[2] Il s'appelait Duhan. Voir à cet égard les *OEuvres de Louis XIV*, vol. I, p. 132, et vol. III, p. 26.

[3] Voir le mémoire rédigé par lui, à cet effet, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 255.

[4] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 261.

Digitized by Google

Généraux eussent-ils trouvé de l'appui contre Louis XIV ? L'Espagne était *un roseau brisé*, et l'empire *un squelette dont les parties étaient attachées non avec des nerfs mais avec du fil d'archal* [1] ; l'Angleterre, loin de leur promettre du secours, était sur le point de rentrer en guerre avec eux. Ces embarras étaient parfaitement connus du cabinet de Versailles, et quand on rompit définitivement (mai 1664) des négociations commencées depuis plus d'un an, il se contenta de promettre qu'à la mort de Philippe IV il n'agirait pas sans consulter ses alliés.

Le monarque espagnol mourut un an après (17 septembre 1665), méprisé de son peuple, qui lui montra une complète indifférence [2]. Au terme de sa longue et déplorable existence, il s'inquiéta beaucoup moins de l'avenir d'une monarchie qui s'abîmait si misérablement, que du nombre des messes destinées à racheter son âme [3]. Son successeur était un enfant chétif à un point incroyable, et jugé dès lors incapable de continuer sa race. A quatre ans, il venait seulement de quitter le sein de sa nourrice, et ne savait encore se tenir sur les jambes; l'intelligence ne lui faisait pas moins défaut que la force corporelle, et l'on eut peine à lui faire répondre un mot aux ambassa-

[1] Ces expressions sont extraites d'un mémoire composé par De Witt pour combattre les offres de l'ambassadeur espagnol. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 267.

[2] Nous lisons dans une dépêche de l'ambassadeur français à Madrid : « Cette insen-« sibilité peut être attribuée à l'ingratitude presque ordinaire des hommes ou plutôt « au malheur du règne ; car, comme les Espagnols, par un sentiment contraire à celui « des Français, aiment beaucoup plus l'État que le prince, ils ne peuvent s'empêcher « de faire ici réflexion que le roi avait reçu la couronne riche, florissante et puissante, « et qu'il la laisse, après l'avoir possédée quarante-quatre ans, fort déchue, tant par « le démembrement de quelques-uns de ses royaumes, que par l'épuisement d'hommes « et d'argent de ceux qui lui sont encore unis. » *Négociations relatives à la succes-d'Espagne*, I, p. 377.

[3] Il ordonna qu'il en fût chanté cent mille, ajoutant, par un effet de touchante sollicitude, que le surplus de ce dont il aurait besoin profiterait à son père, à sa mère et enfin aux soldats qui étaient morts en servant sa famille. Raumer, *Geschichte Europas seit dem Ende des fünfzehnten Jahrhunderts*, vol. V, p. 499. Le protestant Basnage se moque des momeries dont ce méprisable souverain s'entoura à ses derniers moments : « On mit, dit-il, aux pieds de son lit les images de saint Jacques et de saint « Isidore, mais il n'en résulta point d'amélioration. L'image de Notre-Dame d'Atocha, « apportée en procession dans le palais par quelques dévotes, et déposée aux Carmé-« lites pour y faire une neuvaine, parut avoir plus de crédit au ciel, parce que le roi « mangea ce jour-là. On cria au miracle ; mais le médecin, qui n'avait pas intérêt à « nourrir la crédulité du peuple et de la cour, déclara qu'on avait besoin d'un plus « grand miracle pour conserver la vie du roi jusqu'au lendemain. » *Annales des Provinces-Unies*, I, p. 763.

Digitized by Google

deurs qui le vinrent complimenter [1]. Le malheureux expia cruellement, par les trente-huit années de douleurs physiques dont se composa sa carrière, la vie libidineuse d'un père bigot et débauché [2].

La faiblesse de la monarchie était en rapport avec celle du monarque. L'Espagne, qui sous Philippe II possédait une si brillante marine, en était réduite à louer quelques vaisseaux à la république de Gênes, pour le service de ses colonies. Le délabrement des finances était au comble : l'homme qui, dans son orgueil, se disait encore souverain des deux Indes, ne savait pas entretenir un effectif de vingt mille soldats, mendiait des souscriptions et faisait de la fausse monnaie pour subsister. Plus de commerce, d'industrie, d'agriculture. Avec la plus grande partie du sol, les sources de la richesse publique avaient passé aux mains du clergé [3]. Quant à la population, en deux siècles de temps elle était tombée de vingt millions à six millions. On était surtout redevable de cette incroyable diminution de l'espèce humaine à l'expulsion des Mores, aux persécutions contre les juifs et tous les dissidents, aux fureurs de l'inquisition, à toutes les manifestations d'un sauvage fanatisme par lesquelles les monarques espagnols avaient cru justifier leur titre de rois catholiques [4]. Et comme si ce n'était pas assez de tous ces éléments de ruine, l'administration de l'État, pendant la minorité du fils de Philippe IV, fut confiée à la reine mère, femme ignorante, toute à la dévotion de son confesseur, un jésuite allemand du nom de Nithard, ambitieux et avide comme les membres de son ordre, sans avoir l'esprit qui souvent les distingua.

Une monarchie, atteinte de marasme à ce point, ne pouvait résister à la tempête qui s'annonçait. Philippe IV mourant avait maintenu la renonciation imposée à la reine de France, et il était aisé de prévoir que Louis XIV ne se laisserait pas arrêter par un aussi frêle obstacle. Une négociation récente devait avoir dissipé tout doute sur la nature de ses projets.

Dans l'année qui précéda la mort du roi, la cour de Madrid rappela de

[1] C'est le mot *cubrios*, couvrez-vous. Voir de curieux détails dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, pp. 294, 310, 396, 402 et 404.

[2] Un contemporain raconte que Philippe IV, infecté par une de ses maîtresses (la Calderona), communiqua ensuite le mal à sa femme. Maurepas, *Mémoires*, I, p. 70. Il paraît aussi que ce monarque, dont la conscience fut dirigée par les jésuites, eut jusqu'à trente-deux bâtards. Voir la relation de l'ambassadeur vénitien, à Madrid, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, IX, p. 287.

[3] Au commencement de ce siècle, le revenu des biens-fonds du clergé en Espagne fut estimé à 150 millions de francs.

[4] Nous puisons les traits principaux de cette description dans un excellent tableau que contient l'introduction aux *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. xxix.

Digitized by Google

Belgique le marquis de Caracena, qui y faisait l'intérim du gouverneur général, et le remplaça par le marquis de Castel Rodrigo. Ce dernier, Portugais d'origine, était un homme comme il en eût fallu beaucoup à la monarchie espagnole pour la sauver; habile, énergique, dévoué, il se signalait dans toutes les occasions et de toutes les manières par la manifestation de sentiments hostiles à la France [1]. Aux yeux de Louis XIV, cette nomination fut une menace, dont le nouveau gouverneur aggrava le caractère par son activité à organiser, autant qu'il était en lui, la défense du territoire belge : un renfort de six mille hommes fut demandé à l'empereur, et le peu d'argent disponible consacré à relever les fortifications des places frontières que le traité des Pyrénées avait laissées à l'Espagne.

Louis XIV se montra irrité, comme si ces mesures constituaient une infraction à la paix, et il chargea son envoyé d'exiger la révocation de l'ordre qui appelait des troupes étrangères dans les Pays-Bas. Le motif d'une telle exigence n'échappa point à Philippe IV : « Je vois clairement, écrivit-il au « comte de Fuentes, son ambassadeur à Paris, que le roi mon neveu n'a « d'autre motif que le désir de voir ces provinces sans défense ». » On repoussa donc la demande : « C'était, avait déclaré à l'ambassadeur français un « ministre espagnol, une chose nouvelle et sans exemple pour aucun prince, « que l'on voulait lui imposer des lois pour la liberté de pourvoir à la sûreté « de ses Etats [3] » Mais la cour de France insistant et menaçant d'une rupture ouverte, le conseil de Philippe IV n'osa pas assumer la responsabilité d'une mesure vigoureuse, « surtout, lit-on dans le procès-verbal, avec l'expérience « acquise de l'humeur des Français, auprès desquels rien n'est moins valable « que la raison, et dont l'orgueil et le désir de commander à tout le monde « grandissent de jour en jour [4]. » On s'excusa sur ce que Castel Rodrigo avait agi spontanément, et on réclama de Louis XIV, comme une grâce, qu'il autorisât l'entrée en Belgique d'un corps de deux mille hommes seulement.

Quand l'orgueilleux monarque, satisfait d'avoir imposé à ses adversaires

[1] En mandant à Louis XIV que Castel Rodrigo venait de quitter Madrid pour se rendre en Belgique, l'ambassadeur français dit de lui : « Il ne m'a point vu, ni ne m'a « fait aucune sorte de civilité, et l'on dit qu'il se déclare fort ennemi des Français, « voulant obliger les Flamands à prendre la golile, et à ne pas aller si fréquemment à « Paris pour y apprendre leurs exercices. » On lit encore dans une dépêche de Lionne : « Un des premiers ordres que ce nouveau gouverneur a donnés, a été de défendre à « tous les Flamands de s'habiller à la française, et de leur ordonner de faire couper « leurs cheveux à l'espagnole. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, pp. 321 et 322.

[2] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 352.

[3] *Ibid.*, p. 339.

[4] *Ibid.*, I, p. 351.

Digitized by Google

un nouvel acte d'abaissement, accéda à cette humble supplique, l'ambassadeur espagnol se jeta à ses genoux pour les embrasser [1].

Castel Rodrigo tenta encore de se soustraire à cette influence oppressive de la France; Louis XIV recommença ses menaçantes communications. Ces faits s'étaient passés du vivant de Philippe IV. La mort imminente de ce prince engagea le roi de France à mettre plus de modération dans ses procédés. Un moment il put espérer d'obtenir la cession de la Belgique, et Anne d'Autriche intervint pour conseiller à son frère ce parti, comme le seul propre à maintenir la paix. La dépêche où l'ambassadeur d'Espagne transmettait les détails d'une entrevue à ce sujet avec la reine mère [2], trouva Philippe IV à l'agonie. Dès qu'il eut expiré, sa veuve prit la direction des affaires en qualité de régente, et répondit par un refus formel : « Si, malgré les raisons dont je « m'appuie, disait-elle en terminant sa dépêche, et la confiance qu'elles me « donnent, le roi en vient à une rupture de la paix avec moi et mon fils, je « mettrai ma confiance en la protection de Dieu, qui, comme roi des rois, « défendra la justice et notre cause [3]. »

Il n'était pas possible de conserver quelque illusion. Cependant le père Nithard continua à montrer une confiance qu'il fit partager à sa royale pénitente. Louis XIV avait déclaré « qu'il voulait prendre la protection du jeune « roi son beau-frère, et lui donner toutes les marques d'amitié et de tendresse « qui étaient en son pouvoir [4]. » Cette hypocrite protestation parut suffisante à l'homme d'État dont on désirait prolonger l'aveuglement, et il répondit à ceux qui voulaient l'éclairer, qu'il était déraisonnable de supposer qu'un roi très-chrétien, après avoir juré la paix, voulût faire la guerre à une malheureuse veuve et à un enfant son proche parent [5].

[1] On lit dans une dépêche de Lionne à l'ambassadeur de France à Madrid : « M. de la « Fuentes (l'envoyé espagnol à Paris) me dit qu'il n'avait pas le courage de renvoyer « son courrier à Madrid, parce qu'il était assuré qu'il porterait une estocade dans le « cœur du roi son maître, qui lui abrégerait ses jours, quand il lui apprendrait que « le roi son gendre avait si peu répondu, de sa part, à l'affection et aux marques de « tendresse et de cordialité qu'il lui avait données en tout son procédé dans cette « affaire. Et dès que j'eus fait ce rapport au roi, Sa Majesté envoya appeler ledit « marquis (Fuentes) et lui dit qu'il s'était servi d'une raison qui l'avait entièrement « désarmé, et qu'il mandât au roi son beau-père qu'il donnait les mains à la venue en « Flandre de 1500 fantassins allemands et de 600 bons chevaux; et le marquis « de la Fuentes embrassa les genoux de Sa Majesté, lui faisant ses remercîments de « cette grâce. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 357.

[2] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 369.

[3] *Ibid.*, p. 389.

[4] *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, III, p. 427.

[5] *Mémoires du comte de Guiche*, p. 379

Digitized by Google

Si, pendant près d'une année encore, le monarque français ajourna l'exécution de ses desseins sur la Belgique, ce fut à cause de la nouvelle rupture qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la Hollande.

La guerre que Cromwell avait faite aux Etats Généraux, s'était terminée peu d'années avant la restauration de Charles II (1654). Mais certaines questions restèrent indécises et entretinrent l'irritation. Le prince restauré désirait aussi faire rendre à la famille d'Orange, alliée à la sienne [1], la position qu'elle avait perdue à la mort du turbulent Guillaume II. La hauteur que déploya son envoyé, les exigences qu'il afficha envenimèrent des relations déjà peu amicales, et bientôt la rupture devint inévitable. Dès qu'elle éclata (mars 1665), les Etats Généraux réclamèrent de Louis XIV les secours qu'il leur devait, aux termes du dernier traité.

L'embarras du monarque fut grand. Il lui coûtait de se prononcer contre l'Angleterre qui, pour obtenir sa neutralité, promettait de lui laisser « carte « blanche en tout ce qu'il pouvait désirer aux Pays-Bas, sans même y pré- « tendre un pouce de terre pour elle, » et cela au profit de la Hollande qu'il s'attendait « à trouver directement contraire dans le seul cas où il aurait be- « soin de l'avoir favorable [2]. » Mais, en agissant différemment, il rendait la prépondérance aux partisans de la maison d'Orange, et la France, à coup sûr, perdait son influence dans les Provinces-Unies. Une défaite qui, sans abattre le parti républicain, l'eût néanmoins mis davantage à sa disposition, lui parut la chance la plus favorable pour lui, et il se décida à suivre les conseils de son ambassadeur à la Haye : « C'est à Votre Majesté à voir, lui écrivait ce dernier, « si ses intérêts se rencontrent à donner des affaires à ces gens-ci, et s'il lui « convient de les trouver occupés à une guerre comme celle d'Angleterre, « lorsqu'elle aura des prétentions à disputer dans leur voisinage. En ce cas « elle peut trouver les moyens de laisser aller le cours des affaires, et paraître « pourtant faire ce à quoi l'oblige la foi des derniers traités; et pour cela je « pense que, pour ne les laisser pas fortifier dans leurs soupçons, elle peut « sans danger leur accorder quelque chose de ce qu'ils lui demandent, dans « l'apparence qu'il y a que cela ne produira rien, et n'interrompra pas le « cours d'une guerre forcée, que l'intérêt et l'animosité forment plutôt que la « justice [3]. »

Louis XIV tergiversa pendant plusieurs mois, et quand la cour de Lon-

[1] Guillaume était son neveu.

[2] *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, II, p. 567.

[3] *Ibid.*, p. 491. La lettre de d'Estrades, dont nous venons de donner un extrait, est de quelques mois antérieure à la déclaration de guerre; dans une autre, qui est de peu de temps postérieure à cette déclaration, nous voyons le système mieux défini encore : « Il « serait à désirer qu'il arrivât quelque mauvais succès aux États pour les réduire à

Digitized by Google

dres, en refusant sa médiation, lui eut fait une loi de se prononcer, il procéda de telle sorte que les Hollandais purent à bon droit lui reprocher « de « tirer les affaires en longueur par des prétextes, pour les laisser embarquer « à la guerre, et profiter du débris des uns et des autres [1]. » Une intervention de ce genre méritait peu de reconnaissance [2]; elle ne fut d'aucun secours aux Etats Généraux [3]. On trouvera donc au moins singulières les plaintes du monarque sur la prétendue ingratitude de son allié, quand, quelques mois plus tard, il le vit se tourner contre lui : « Voilà, écrivait-il à d'Es- « trades, les satisfactions que l'on a de faire des unions et des alliances avec « les États populaires qui, ne connaissant pas le plus souvent leur intérêt, « font peu de compte de leur honneur, de leur parole et de leurs traités, et « agissent encore moins par principe de gratitude [4]. » Et d'Estrades, renchérissant sur son maître, lui répondait : « Ce sont des marchands que l'intérêt « gouverne, et qui n'ont nul égard aux engagements où ils sont [5]. »

Cette guerre entre l'Angleterre et la Hollande semblait devoir être le signal de l'invasion de la Belgique, puisqu'elle tenait éloignées l'une de l'autre les

« être plus souples, et à céder quelque chose qui pût procurer la paix. Mais aussi si « la perte qu'ils feront était si grande, que la cabale qui gouverne à présent fût « ruinée, il ne faut pas douter que la paix ne se fît de la manière que les Anglais vou- « draient, et que ceux qui seraient établis dans le gouvernement ne dépendissent « entièrement d'eux. » *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades,* III, p. 178.

[1] *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades,* III, p. 64.

[2] Dans des instructions qui émanent de Louis XIV, nous voyons que l'ambassadeur hollandais lui reproche « que quand il avait été forcé par son honneur de faire une « déclaration de guerre, ce n'avait été qu'un parchemin, ayant envoyé sa flotte à « des noces, sans jamais l'avoir voulu joindre à celles de ses maîtres. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* II, p. 508. Voltaire dit à ce propos que « jamais secours ne fut donné de si mauvaise grâce, ni reçu avec moins de recon- « naissance. » *Siècle de Louis XIV,* ch. VII.

[3] Lionne eut soin de s'en faire un mérite auprès du cabinet anglais : « Bien qu'un « malheur ait mis une petite mésintelligence entre les deux rois, écrivait-il à l'am- « bassadeur de Charles II, et les ait jetés en une guerre que ni l'un ni l'autre ne doi- « vent désirer (et je pense qu'ils ne la désirent pas), néanmoins je m'assure qu'ils « s'entr'aiment si bien, et le doivent aussi, qu'ils la feront des deux côtés avec aussi « peu d'aigreur qu'il sera possible, pour pouvoir tant plus tôt se remettre comme « auparavant, et terminer leurs différends par une amitié plus cordiale que jamais. « C'est pourquoi je serais fort marri qu'aucune chose se passât qui fût hors du « commun, et hors de la bienséance d'une petite guerre d'honneur et de générosité, « sans haine et sans inimitié, comme est celle-ci. » Raumer, *Geschichte Europas seit dem Ende des fünfzehnten Jahrhunderts,* VI, p. 26.

[4] *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades,* IV, p. 462.

[5] *Ibid.*, p. 531.

Digitized by Google

deux puissances qui étaient le plus intéressées à empêcher les progrès de la France vers le Rhin. Mais si Louis XIV n'avait plus à craindre « qu'elles s'ac-« cordassent à son préjudice [1] » en se montrant trop empressé, il pouvait déterminer une alliance entre l'Angleterre et l'Espagne, se donner ainsi deux ennemis à combattre au lieu d'un. « Je pensais, dit-il dans ses *Mémoires*, « que d'attaquer ces deux puissants ennemis à la fois, c'était former entre « eux une liaison qui me porterait un préjudice inconcevable; que les Anglais « seuls n'étaient pas à craindre, mais que leur secours serait d'un grand « poids pour la défense des terres d'Espagne; que lorsqu'ils auraient rempli « la Flandre de leurs troupes, il me serait malaisé d'y faire beaucoup de « progrès; que le roi catholique serait obligé de livrer quelques ports à ces « insulaires, d'où l'on ne les chasserait pas sans difficulté; que ces deux na-« tions, s'étant une fois unies par la guerre, auraient peine à faire la paix « séparément, et qu'ainsi je serais obligé de les combattre toujours ensemble, « ou de m'accorder avec tous deux à des conditions moins avantageuses [2]. » Pour lui le meilleur était donc d'attendre, de laisser les deux puissances belligérantes s'engager toujours davantage, d'amuser l'Espagne par de fausses négociations, d'intervenir mollement en faveur de la Hollande, et de préparer en attendant toutes choses pour la conquête qu'il projetait.

Mieux dirigée, la cour de Madrid n'eût pas été dupe de cette apparente modération. Elle devait savoir à quoi s'en tenir sur les projets de Louis XIV; la communication faite au nom d'Anne d'Autriche était assez significative, et la polémique de pamphlets, qui déjà avait commencé [3], donnait fort bien à comprendre que les armes ne tarderaient pas à venir en aide aux arguments. Il y avait folie à voir une ancre de salut dans la rupture entre la France et l'Angleterre, puisqu'elle n'était qu'apparente; stupidité à prêter encore l'oreille aux protestations des ministres de Louis XIV, puisque les déclarations et les faits antérieurs en démontraient clairement la fausseté [4]. Le cabi-

[1] Phrase extraite des mémoires de Louis XIV. Voir ses *OEuvres*, II, p. 6.

[2] *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 8.

[3] Stockmans publia sa *Déduction* en 1665.

[4] Nous avons, dans une lettre de Lionne à l'ambassadeur de France à Madrid, un échantillon des procédés dérisoires du cabinet français : « Je sais que l'on considère « à Madrid notre rupture avec l'Angleterre comme un de ces miracles que la maison « d'Autriche se vante d'avoir toujours, à point nommé, par une grâce spéciale du « ciel, pour la sauver de quelque grand péril qui la menace... Pour lui donner encore « plus de confiance en ce miracle, vous devez continuellement assurer que Sa Majesté « ne songe, à l'égard de l'Espagne, qu'à conserver soigneusement la paix, pourvu « que l'Espagne elle-même ne donne pas lieu à sadite Majesté d'en user autre-« ment, en faisant avec nos ennemis des liaisons qui nous seraient préjudiciables. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 413.

Digitized by Google

net espagnol en était arrivé à ce point de ne pas saisir les idées les plus simples. La cour de Londres offrait son alliance et sa médiation pour terminer la guerre de Portugal, qui absorbait les dernières ressources du pays. Cette combinaison, la seule qui pût sauver la monarchie, devait être saisie avec empressement : on la repoussa pour écouter les paroles décevantes de Louis XIV, qui s'appropriait les offres de l'Angleterre, qui proposait son alliance au moment où il préparait l'invasion de la Belgique, et sa médiation auprès des Portugais au moment où lui-même cherchait à les entraîner dans une ligne offensive contre l'Espagne [1]. L'intention d'endormir le cabinet de Madrid, de prolonger ses irrésolutions, de le conduire ainsi sans système de défense arrêté jusqu'au dernier instant, était évidente [2]. Il semble que le piége était trop grossier pour tromper une intelligence même vulgaire. Cependant le père Nithard ne le découvrit point. La haute position à laquelle ce prêtre s'était élevé, n'avait développé en lui qu'un orgueil de parvenu [3]. Il admit toutes les explications, et crut candidement que Louis XIV, n'ayant pas, aussitôt après la mort de son beau-père, invoqué de nouveau le droit de dévolution, attendrait la mort du roi régnant pour réclamer la succession entière. Cette incroyable quiétude allait subir une rude secousse.

Quoique l'Allemagne ne fût plus dans des dispositions aussi favorables que précédemment, que la ligue du Rhin se fût sensiblement relâchée, Louis XIV parvint encore à obtenir, de quatre électeurs dont les Etats bordaient le Rhin, la promesse d'un refus de passage pour les troupes que l'Empereur eût été tenté d'envoyer au secours de la domination espagnole en Belgique (fin de 1666). Restait à écarter l'opposition probable des deux puissances maritimes. Forcé de prendre parti, le monarque le fit mollement, et parvint ainsi à maintenir le cabinet anglais dans de favorables dispositions, tout en neutralisant les effets de ses diplomates à Madrid et à Lisbonne. Dès qu'il eut obtenu, moyennant une insignifiante concession relative aux colonies d'Amérique, la promesse formelle « de ne prendre, d'une année entière, aucune « liaison contraire à la France (février 1667) [4], » il se hâta de conclure avec le Portugal un traité par lequel cette puissance s'engageait, moyennant un subside, à attaquer l'Espagne. Des conférences, il est vrai, venaient de s'ouvrir

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 467.

[2] « Il ne s'agit, écrivait Louis XIV à son ambassadeur, que d'embarrasser le « théâtre,... d'amuser le tapis. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, pp. 487 et 488.

[3] « L'esprit de ce bon père, écrivait à Louis XIV son ambassadeur, est assez « altier; sa science principale est la théologie scolastique; sa connaissance des « affaires est fort médiocre. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, p. 599.

[4] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 43.

Digitized by Google

à Breda (janvier 1667); mais les hostilités n'étaient pas suspendues, et la Hollande, avec les embarras d'une guerre existante, ne devait pas être tentée d'en commencer une autre.

La cour de Madrid alors parut un instant disposée à secouer son apathie, à prêter l'oreille aux plaintes et aux sinistres avertissements de son lieutenant en Belgique. Les renseignements transmis par Castel Rodrigo étaient exacts et précis; il montrait la guerre imminente et la conquête des Pays-Bas infaillible : « Si les Français nous attaquent ce printemps, écrivait-il le 16 mars « 1667, je ne vois pas comment ces provinces seraient sauvées, à moins d'un « miracle.... Ce que je crains le plus, ce n'est pas la force de nos ennemis, « c'est l'abattement dans lequel sont tombés les peuples de ces provinces, « depuis qu'ils ont appris la rupture de nos négociations avec l'Angleterre, « et perdu l'espérance de voir finir la guerre en Espagne. » Que pouvait-il, au milieu de populations découragées, sans soldats et sans argent pour en recruter? « Les deux cent mille écus que j'ai reçus en dix mois, mandait-il à « ce propos, ne suffisent pas pour couvrir le centième des besoins [1]. » A son avis, il ne restait d'autre ressource que de gagner du temps et de s'empresser d'accepter l'alliance de l'Angleterre. Il ignorait que déjà la chose n'était plus possible.

Cette bonne résolution du cabinet espagnol ne fut qu'une lueur passagère. De légères contradictions dans les renseignements qui lui parvinrent simultanément de la Belgique et de la Franche-Comté, lui furent un prétexte d'en nier l'exactitude. Convaincu de sa profonde impuissance, peut-être ne demandait-il qu'à s'étourdir sur sa position. Il reprit donc sa première sécurité à la voix de l'ambassadeur français qui, du reste, fut lui-même trompé; car Louis XIV poussa, dans cette occurrence, la dissimulation à un point incroyable [2]. Le 17 avril il écrivait à son représentant à Madrid : « Comme le gou- « verneur de Flandre tremble maintenant autant qu'il a toujours fait le « brave, c'est sa seule frayeur qui augmente les craintes d'une prochaine « rupture, et qui multiplie les objets des fantômes qu'il croit voir. Vous « pouvez assurer positivement qu'il y a plus d'un an que je n'ai pas levé une

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 52.

[2] Lui-même, dans ses mémoires, s'est donné la peine de nous l'apprendre : « Plus « la chose me paraissait avancée, dit-il, plus je m'efforçais de la cacher, et pour cela « j'amusais les Espagnols par une proposition de ligue, et, me servant du prétexte de « la guerre anglaise, ou de quelques autres que je prenais selon les diverses occa- « sions qui se présentaient, je fortifiais insensiblement mes troupes, et faisais les « autres préparatifs que je croyais les plus importants. » *Œuvres de Louis XIV*, II, p. 262. Il est curieux de mettre ce passage en rapport avec l'éloge de la bonne foi, qu'on lit 200 pages plus tôt.

Digitized by Google

« seule troupe extraordinaire de cavalerie ni d'infanterie [1]. » Le 1er mai, à propos de l'inspection qu'il venait de passer d'un corps de troupes destiné à entrer en campagne, il écrivait encore : « Comme je prends plaisir à voir « souvent mes troupes, les unes après les autres, ce qui ne contribue pas « peu à faire que les officiers se mettent fort en peine de les maintenir en « bon état, je ne doute pas que le marquis de Castel Rodrigo n'ait encore « pris l'occasion d'une assez grande revue que je fus faire la semaine passée « dans une plaine au-dessous de ce château, pour augmenter à Madrid la « même peur de nos armes qu'il veut prendre lui-même sans fondement ; « mais si vous en entendez parler, vous pouvez assurer qu'il n'y a eu ici « aucune nouveauté en matière de troupes et de levées. » [2]

Huit jours après (18 mai), fut expédiée pour Madrid la dépêche qui devait détruire toute incertitude [3]. Après avoir rappelé la démarche de sa mère et le refus dont elle avait été l'objet, Louis XIV notifiait à la reine d'Espagne sa dernière résolution qui était « de marcher en personne, à la fin de ce mois, « à la tête de son armée, pour essayer de se mettre en possession de ce qui « lui apartenait dans les Pays-Bas, ou d'un équivalent. » Ses droits étaient établis dans un écrit, dont il recommandait la lecture attentive *à sa très-chère et très-aimée bonne sœur.*

« Nous nous promettons de son équité, ajoutait-il, qu'aussitôt qu'elle aura « vu et fait examiner ledit écrit, elle blâmera fort le conseil qui lui a été « donné de nous refuser une justice qu'elle trouvera si claire et si bien « établie, et voudra bien embrasser les mêmes moyens que nous lui avons « fait insinuer, et que nous lui offrons encore aujourd'hui, de terminer ce

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, V, p. 527.

[2] *Ibid.*, p. 528.

[3] Après toutes les déclarations pacifiques pour lesquelles il avait servi d'intermédiaire, l'envoyé français fut assez naturellement embarrassé de sa contenance. Aussi écrivit-il à Lionne : « Il est bon, monsieur, de tromper l'ambassadeur, et je ne « suis pas fâché de l'être en une déclaration de guerre ; mais la lettre de Sa Majesté « du 1er de mai, fort différente de celle du 8, m'a fait tomber dans un étrange contre-« temps avec le duc d'Albe. J'étais allé au palais, apprendre des nouvelles de la « santé du roi, et dans le quartier de la reine je trouvai le duc d'Albe qui me fit « grand accueil. Je lui fis les réflexions nécessaires sur la revue, qui ne signifiaient « rien moins que la guerre, et il se déchaîna furieusement contre le marquis de « Castel Rodrigo, qui ne songeait qu'à tirer de l'argent sur les faux bruits de la « guerre : il alla aussitôt donner de nouvelles assurances de la paix à la reine... « Quelques-uns ont voulu croire que j'étais du secret, mais les gens habiles ont re-« connu mon innocence. J'ai perdu tout mon crédit auprès de M. le président de « Castille et de M. l'inquisiteur général, qui avaient juré, sur ma parole, que la paix « serait durable, pour plusieurs belles raisons que j'alléguais. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 108.

Digitized by Google

« différend entre nous par un accommodement amiable, assurant en ce cas « votre Majesté de deux choses : l'une, que nous nous restreindrons sur les con- « ditions de cet accord à des prétentions fort médiocres, eu égard à la « qualité et à l'importance de nos droits, et l'autre, que quand les progrès « de nos armes seraient aussi heureux que leur cause est juste, notre inten- « tion n'est pas de les pousser au delà de ce qui nous appartient ou de son « équivalent, en quelque endroit où nous le puissions avoir. » Loin de vou- loir, au reste, enfeindre le traité des Pyrenées, il « n'entendait pas que la paix « fût rompue par son entrée dans les Pays-Bas, quoique à main armée, « puisqu'il n'y marchait que pour tâcher de se mettre en possession de ce « qui lui était usurpé [1]. »

L'écrit joint à la lettre était intitulé : *Traité des droits de la reine très-chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*[2]. Le préambule est un chef-d'œuvre d'hypocrisie diplomatique

« Ce n'est ni l'ambition de posséder de nouveaux États, y lit-on, ni le « désir d'acquérir de la gloire par les armes, qui inspire au roi très-chrétien « le dessein de soutenir les droits de la reine son épouse. Si la voix du sang « et la disposition des coutumes n'appelaient cette illustre princesse aux « souverainetés qu'on lui retient, il n'y aurait ni raison de bienséance, ni

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 60. Cette déclaration, au moins singulière, provoqua d'un contemporain la boutade suivante : « L'Académie française a travaillé, depuis quelques années, à la politesse de la « langue, et s'est donné la liberté d'y réformer beaucoup de mots, d'y en ajouter « quelques-uns et de l'enrichir de plusieurs belles expressions ; mais je n'ai point « appris qu'elle ait jamais appelé la guerre du nom de paix. Les Latins, par une « figure ironique, ont appelé la guerre *bellum* ; c'est peut-être à leur imitation que « cet ingénieux écrivain nous veut faire passer les hostilités pour des galanteries, et « l'appareil d'une grande armée pour un carrousel... Je souhaiterais bien qu'il « nous expliquât ce qu'il entend par le mot de *rupture*, et comme il peut accorder « une intrusion violente à force d'hommes et de canons, avec l'observation d'un « traité ; je voudrais bien savoir comme quoi il prétend de faire subsister la paix avec « les plus funestes effets de la guerre... Pour moi, qui raisonne plus grossièrement, « j'ai toujours tenu pour rupture tout ce qui est opposé à l'essence de la paix, qui « en renverse les fondements et en trouble toute l'harmonie... Si ce n'est pas une « guerre, c'est un brigandage et une piraterie ; et si ce n'est pas une infraction de la « paix, c'est un injuste attentat qui choque toutes les lois et toutes les formes. » *Bouclier d'État et de justice, contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la reine de France*, p. 39 et suiv.

[2] Il en a paru deux éditions officielles, l'une en 270 pages in-4°, et l'autre en 323 pages in-18. Nous nous sommes servi de la seconde. Le gouvernement français fit traduire ce livre en espagnol et en latin.

Digitized by Google

« prétexte de politique qui fût capable de le tenter de la moindre injustice; « car, quelque estime qu'il fasse de ces riches provinces, son honneur lui est « encore plus cher, et il aimerait mieux perdre le titre de roi que celui de « juste. Il sait qu'une conquête illégale ne peut accroître les limites d'un État « sans diminuer la réputation de son souverain. Il sait que la véritable gran- « deur d'un prince chrétien est de se borner par la raison, plutôt que de « s'étendre par la puissance. Il sait enfin que la justice est la reine des rois, « et qu'il n'y en a point qui ne doive tenir à gloire de lui mettre son sceptre « entre les mains, de descendre du trône pour l'y faire monter, et de lui porter « son diadème en hommage. C'est dans cette pensée, si digne de la piété du « fils aîné de l'Église, qu'avant de faire éclater son droit, il en a voulu avoir « le sentiment de toutes les fameuses universités de l'Europe; et voyant que « toute la jurisprudence conspire unanimement en sa faveur, il a sujet de « croire qu'un accord si universel est comme un oracle qui le sollicite et qui « l'intéresse dans la défense d'une cause si juste et si légitime.... »

Quoiqu'il ne soit pas signé, et qu'il manque de plusieurs conditions exigées pour des pièces de ce genre, ce livre est un véritable manifeste. Son caractère officiel résulte de l'envoi qu'en fit Louis XIV à la cour de Madrid et à tous les souverains avec qui il était en rapport, et de la déclaration qu'il avait été composé par ses ordres[1]. Il se divise en deux parties : l'une, consacrée à prouver la nullité de la renonciation imposée à la reine de France; l'autre, à déterminer l'étendue de ses droits dans la succession de ses parents.

A l'appui de la nullité de la renonciation, on alléguait la minorité de la reine, la violence morale exercée sur elle, l'insuffisance de la dot et le défaut de payement aux termes fixés. Envisagée d'après les règles ordinaires du droit civil, la renonciation, disait-on, était nulle. Elle l'était encore si on la jugeait d'après les principes du droit politique : « Les souverainetés sont tellement « inaliénables, qu'on n'y peut renoncer sinon dans une assemblée solennelle « d'états, ou du consentement de tous les peuples[2]. »

Quoiqu'il ne s'agît, pour le moment, que d'une succession partielle, la cour

[1] Il fut composé sous les yeux du ministère, et Lionne corrigea lui-même la traduction espagnole. A en croire l'éditeur des *OEuvres de Louis XIV*, Duhan, le secrétaire de Turenne, et l'inventeur du droit de dévolution, est aussi l'auteur de ce livre. Louis XIV, dans ses mémoires, se contente de dire : « Afin de ne rien oublier qui « pût justifier mon procédé, je fis publier un écrit où mes droits étaient établis. » *OEuvres*, II, p. 296.

[2] Nous ne rappelons ici que les moyens principaux, car, pour nous servir des expressions d'un pamphlétaire du temps, « l'avocat général français était armé de plus « de traits qu'un porc-épic. » *La vérité défendue des sophismes de la France, ou réponse à l'auteur des prétentions du roi très-chrétien sur les États du roi catholique*, vol. I, p. 57.

Digitized by Google

de France avait intérêt à prouver la nullité de la renonciation qui, ayant été générale, formait obstacle à l'exercice de tout droit successif.

Dans la seconde partie du traité, la nullité de la renonciation admise, on établissait les droits de la reine en deniers et domaines. « Si on se livrait à « semblable discussion, c'était pure condescendance; les droits des succes- « sions s'exercent plutôt qu'ils ne se prouvent, parce qu'étant fondés sur la « nature et sur la loi, ils saisissent l'héritier de plein droit, et produisent, « comme les rayons du soleil, leur lumière en un instant. Néanmoins ce « grand prince (Louis XIV) veut bien, pour l'amour de la paix, qu'on des- « cende dans le détail [1]. »

Les droits de la reine, en deniers, consistaient dans la dot et les joyaux que sa mère avait obtenus par son contrat de mariage; on en faisait un détail minutieux, et cette conduite mesquine du superbe Louis XIV provoqua de justes railleries. Un écrivain de cette époque, plus rude que correct, fit remarquer avec raison « qu'on avait fait un compte si mécanique, tant du capital que « des intérêts, comme si ce fût pour partager l'héritage d'un bourgeois de « Paris... Le Français eût bien pu épargner son papier et le temps qu'il a mis « à faire ce compte économique de marchand [2]. »

Comme domaines qui lui étaient échus, la reine réclamait : le duché de Brabant, la seigneurie de Malines, le marquisat d'Anvers, la haute Gueldre, le comté d'Artois, le comté de Namur, le duché de Cambrai, à titre du droit de dévolution; le duché de Limbourg, le marquisat d'Arlon, le comté de la Roche, à cause de leur union au Brabant; le comté de Hainaut comme un franc-alleu dévolu aux enfants du premier mariage de Philippe IV; le quart du duché de Luxembourg et le tiers de la Franche-Comté, du chef de dispositions coutumières sur le partage des successions. Des dix provinces qui composaient les Pays-Bas espagnols, la Flandre seule échappait aux effets d'un système scandaleusement envahisseur, en attendant sans doute le jour où la France, après l'avoir cernée de toutes parts, pourrait la réclamer comme un des grands fiefs de la couronne, prétention déjà émise à l'époque des négociations de Munster [3].

[1] Page 205.

[2] *Réponse de l'Espagne au traité de la France sur les prétentions de la reine très-chrétienne*, p. 293. Voir aussi *La vérité défendue des sophismes de la France*, etc., I, p. 44, et II, p. 27.

[3] *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du roi de France*, p. 228. Ce petit livre, attribué à Séguier et à Denys Godefroid, et qui fut bien certainement composé par l'ordre du ministère, énumérait les droits du roi de France sur les divers États de l'Europe. Les moyens qu'il fit valoir sont reproduits dans un document attribué à Louis XIV. Voir ses *OEuvres*, II, p. 375 et suiv.

Digitized by Google

Le manifeste se terminait par des protestations non moins hypocrites que celles du préambule : « Toute l'Europe a les yeux ouverts pour voir comment « un mari si illustre, un frère si puissant, des sujets si fidèles, s'acquitteront « envers une princesse si auguste, de droits si sacrés et si inviolables. Sans « doute qu'un prince moins modéré que le roi très-chrétien aurait pu se pré- « valoir de quelques avantages que lui donnait la conjoncture des temps pour « exercer ses droits. Mais..... il s'est persuadé ne pouvoir donner à la reine « son épouse une marque plus essentielle de son amour, au roi catholique « son beau-frère une preuve plus sincère de ses affections, au public un « témoignage plus certain de son inclination pour la paix, et aux peuples de « toutes ces provinces une démonstration plus indubitable de sa bienveil- « lance, que d'informer toute la terre de l'équité de ses droits, afin que ne « restant ni prétexte à l'injustice, ni couleur à la rebellion, la nature et la loi « terminent toutes choses entre les deux couronnes, et que des États si judi- « cieux ne se révoltent pas faute de connaissance, contre l'autorité de leur « propre coutume, ni des peuples si sages contre les lois du ciel et de la « terre, en refusant leur obéissance et leurs hommages à leur véritable et « légitime souverain... Le roi très-chrétien pouvait laisser ses raisons à sup- « pléer, et faire agir sa puissance; mais il a mieux aimé établir son droit et « attendre, que contraindre la fidélité des peuples. Il pouvait d'abord remplir « les provinces de ses armes; mais il a mieux aimé remplir les esprits de ses « raisons.... [1] »

[1] Page 293 et suiv.

Digitized by Google

DE

L'INFLUENCE DE L'HOMME

SUR LES ANIMAUX MAMMIFÈRES.

L'homme, dans sa grande lutte contre les forces brutes de la nature, n'a guère étendu son domaine sur le règne animal depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le nombre des animaux dont il utilise la chair pour sa nourriture, ou la force pour ses travaux, est resté presque stationnaire dans toutes les parties du monde habité. Notre siècle commence cependant à s'apercevoir qu'il entre dans la tâche providentielle du genre humain d'utiliser dans toute leur étendue les bienfaits de la Providence, et de tirer parti de toutes les ressources que Dieu a placées à notre portée, comme pour nous inviter à nous en servir.

Toutes les tribus des êtres animés ont leur genre d'utilité pour l'homme, depuis la baleine à laquelle nous faisons une guerre si dangereuse, jusqu'aux insectes presque microscopiques qui fournissent la cochenille à nos industriels, ou l'élément indispensable de l'encre à nos écrivains. De même que l'homme ne prend réellement possession du sol que par la charrue, et n'est véritablement propriétaire que par le travail (car on ne peut regarder comme la propriété de l'homme les parties de son domaine qu'il ne cultive pas, et où il vit exclusivement de chasse, c'est-à-dire de destruction), de même, l'homme n'est vraiment le roi de la nature que par la possibilité qu'il tient de Dieu même de soumettre par la force de son intelligence tous les êtres animés, de les modifier, de les créer en quelque sorte, c'est-à-dire d'accomplir la plus noble partie de sa tâche en ce monde, celle qui l'associe à l'œuvre de la création.

Digitized by Google

Les animaux de l'ordre des mammifères, doués d'appareils organiques analogues à ceux de l'homme et tous plus ou moins susceptibles de payer les soins de l'homme et de recevoir un reflet de sa divine intelligence, sont sans contredit ceux sur lesquels il reste le plus de conquêtes à faire, et qui peuvent être le plus intimement associés aux destinées du genre humain. Aussi, les débris géologiques de l'écorce solide du globe, nous montrent-t-ils les mammifères formés les derniers à la surface de notre planète, et presque contemporains de l'homme lui-même. En même temps la géologie nous montre les animaux monstrueux, tels que le *Megaterium*, gros comme quatre ou cinq éléphants de nos jours, et le *Mégalosaurus*, aimable lézard de 30 à 35 mètres de long, supprimés de la création longtemps avant la naissance de l'homme, avec lequel il est difficile de supposer qu'ils auraient pu faire bon ménage.

Au premier rang des mammifères, sinon dans l'ordre scientifique, au moins dans celui de la grandeur, se rencontrent les plus volumineux de tous les animaux de la création, les cétacés, ayant pour type la baleine (en latin *cela*). La plupart des gens du monde regardent une baleine comme un gros poisson; il n'y a rien de moins poisson qu'une baleine. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les différences anatomiques et physiologiques qui séparent les cétacés des poissons. Rappelons seulement que tout ce qui est poisson se reproduit par des œufs, dont ni le père ni la mère ne prennent aucun souci, non plus que de la postérité qui doit en résulter. Dans un étang par exemple, à l'époque de l'éclosion des œufs de carpe, jetez un gros morceau de pain; vous verrez arriver les vieilles carpes des deux sexes, pour en détacher des fragments. D'innombrables carpillons, gros comme des aiguilles, s'approcheront aussi du morceau de pain pour le sucer; or, en vertu de la loi qui veut que les gros mangent les petits, ces innocentes créatures dans l'âge le plus tendre, seront avalées en assez grand nombre par les carpes adultes de l'année précédente, qui n'y feront même aucune attention. Cette coutume est générale parmi tous les poissons, sans exception; tous sont dans l'usage de consommer une portion notable de leur postérité. Hâtons-nous de dire qu'ils sont à cet égard bien moins coupables qu'on ne pourrait le croire au premier coup d'œil, puisque la nature n'a pas voulu que les poissons vraiment dignes de ce nom connussent leur progéniture.

La baleine, au contraire, connaît, soigne et chérit ses enfants, ainsi que nous en avons cité des exemples dans un de nos précédents numéros. De même que tous les mammifères terrestres, elle allaite son petit par deux mammelles parfaitement identiques à celles de toutes les femelles des animaux, qui sont dans le même cas; c'est donc un mammifère, dans toute l'acception de ce terme.

La baleine n'est pas du nombre des mammifères sur lesquels l'homme

Digitized by Google

exerce une influence bien utile. Il doit se borner à en faire ce qu'il fait des animaux dont il ne sait utiliser que les cadavres. Il peut étudier leurs conditions de reproduction, pour la favoriser ou du moins éviter de la troubler; il peut faire disparaître les dangers qui accompagnent la pêche des cétacés, dont les procédés actuels sont également cruels et périlleux. On assure qu'un Anglais vient de trouver un moyen certain de faire périr une baleine instantanément. Si l'expérience confirme son invention, il arrivera de deux choses l'une : ou l'on réglementera d'un commun accord entre toutes les puissances maritimes la pêche de la baleine, ou bien il sera si facile de les détruire, qu'en peu d'années elles disparaîtront de l'Océan.

En suivant l'ordre des grandeurs, nous rencontrons la famille très-nombreuse des pachydermes, ou animaux à peau épaisse dont le plus grand est l'élephant, exclu de l'Europe bien moins encore par le climat que par la difficulté de trouver à se nourrir, l'homme ayant défriché les forêts dont un troupeau d'éléphants mange un hectare à son déjeuner.

L'instinct réellement admirable de ce mammifère, qu'on a même voulu poétiser en lui prêtant des sentiments religieux, le rend éminemment propre à comprendre et à seconder l'homme. Mais pour en venir là, il faudrait que l'élephant entrât au service de l'homme comme ami, non comme esclave; au même titre que le chien, par exemple. La force prodigieuse de l'élephant n'est accompagnée d'aucun instinct féroce. Les éléphants de guerre employés en Asie, dès la plus haute antiquité, pouvaient devenir furieux par la douleur de leurs blessures, mais jamais, comme le chien de chasse, ils ne prenaient goût au sang, ou plaisir à la destruction. Aucun animal n'est plus susceptible que l'éléphant de s'attacher à l'homme qui le soigne. Les traits plus ou moins apocryphes de l'instinct de l'éléphant, cités par les historiens et les naturalistes, n'ont rien de plus extraordinaire que ceux dont toute l'Europe a été témoin de la part de l'éléphant Djeck, cette actrice colossale à laquelle le public des pays les plus éclairés a prodigué pendant plusieurs années les applaudissements et les couronnes. Djeck s'entendait merveilleusement à ajouter à ses rôles des espièglerie de son invention, qui n'étaient pas sur le programme. C'est ainsi qu'un jour, une douzaine d'amateurs, jaloux de pouvoir inscrire dans leur propre biographie qu'ils s'étaient, une fois dans leur vie, promenés sur un éléphant, escaladèrent son dos à l'aide d'une échelle, et s'y établirent fort commodément. Djeck se prêta de la meilleure grâce du monde au désir de ces messieurs; puis, au moment où ils s'y attendaient le moins, elle s'accroupit tout doucement, dans la position d'un chien appuyé sur ses deux pattes de devant, ce qui donnait à son dos la position d'un plan incliné de quarante-cinq degrés. Les amateurs, cherchant à se raccrocher les uns aux autres, roulèrent tous pêle-mêle sur le sable du

Digitized by Google

cirque, tandis que Djeck les regardait se relever en souriant avec malice, autant qu'un éléphant peut sourire.

La carrière de Djeck a fini douloureusement dans les fossés de Genève, où elle a été tuée à coups de canon, au grand désespoir de son maître. Toute sa docilité s'était évanouie; elle était devenue intraitable, pour une cause passagère, qu'il eût été facile de prévoir et qui se représente, chez les éléphants des deux sexes, seulement tous les trois ou quatre ans : car la nature n'a pas voulu permettre la multiplication trop prompte de ces animaux devant lesquels, s'ils étaient trop nombreux, aucune autre race ne pourrait subsister.

Les faits qui précèdent suffisent pour montrer que, toute exagération à part, il y a chez l'éléphant une dose d'instinct et même de bonne volonté dont l'homme profiterait aisément s'il savait le vouloir avec intelligence. Dans l'Inde, la propriété d'un éléphant est une fortune pour une famille du peuple; l'animal, sur un signe de son maître, remorque une vingtaine de bateaux chargés, démolit une maison d'un coup d'épaule, et paye avec usure sa consommation par son travail, bien qu'il ait un appétit assez exigeant. Voici à ce sujet des détails dont nous garantissons l'authenticité. En 1837, M. L....t, capitaine de la marine marchande du port de Dunkerque, habitait au Bengale une charmante villa sur l'Ooghly (rameaux occidental du Gange). Un tremblement de terre ébranla tellement sa maison qu'il devenait dangereux, non-seulement d'y rentrer, mais même de s'en approcher pour la démolir. Un Indou, voisin de M. L....t, vint lui offrir de se charger de la démolition pour un prix très-modéré; il se faisait fort, en outre, d'enlever tous les objets demeurés dans les appartements, où personne n'osait rentrer. Le marché conclu, l'Indou revint, suivi d'un énorme éléphant. L'animal intelligent commença par ouvrir avec précaution les portes et les fenêtres; puis il attira avec sa trompe, tout ce que les chambres contenaient. Après avoir ainsi opéré le déménagement en un tour de trompe, l'éléphant enleva le toit par portions, ménageant aussi bien qu'un maître maçon les matériaux qu'on pouvait conserver entiers; puis, quand il ne resta plus que les quatre murailles, en quatre coups d'épaule, tout fut par terre; une heure après, la place était déblayée, et les maçons recommençaient le nouvel édifice.

Et pourtant, l'éléphant n'est pas réellement domestique dans l'Inde; ceux qu'on emploie sont pris dans les forêts, et matés à force de coups par d'autres éléphants soumis par le même procédé. Mais jamais il n'a été possible de faire consentir l'éléphant à multiplier en captivité; c'est ce que la langue de l'Inde, et, par une coïncidence remarquable, la langue des nègres de Guinée, nomment la *sagesse de l'éléphant;* il ne veut pas que ses fils soient captifs, même quand il semble lui-même avoir pris son parti sur sa captivité personnelle. C'est donc encore une conquête à faire. Selon toute apparence, la race des enfants de Sem ne la fera pas; les races Sémitiques sont trop

Digitized by Google

fortement enlacées dans le réseau du pouvoir religieux qui tue tout esprit d'innovation. C'est à la race active des enfants de Japhet, c'est à l'Européen intrépide et infatigable, qu'il appartient de *domestiquer* complétement l'éléphant, en l'amenant à se reproduire à l'état de domesticité; il n'aura pas alors d'auxiliaire plus puissant, ni plus docile. La chose devient d'autant plus probable que, de nos jours, l'Europe déborde sur l'Asie et l'Afrique, sur les contrées où l'éléphant pourrait rendre le plus de services et vivre avec le plus de facilité.

Bien des gens auront peine à se figurer comment, dans les contrées méridionales de l'Europe, où l'éléphant vivrait fort à son aise, et dans l'Afrique française, dont le climat ressemble de très-près à celui de son pays natal, l'éléphant pourrait payer par son travail son énorme consommation; quelques détails nous semblent nécessaires à ce sujet.

L'éléphant, à l'état sauvage, consomme prodigieusement de substance végétale; dans les prairies incultes de l'Afrique et de l'Inde, où l'herbe, qui n'a jamais senti le tranchant de la faux, s'élève à hauteur d'homme, il forme avec sa trompe une botte d'herbe de forme allongée qu'il tient par un bout, et qu'il broie sous ses puissantes mâchoires; dans les forêts, il n'attaque guère que les jeunes palmiers et les lataniers, et cela par un procédé qui mérite d'être décrit. Il enfonce, vers le bas du tronc, ses défenses, dont c'est la destination naturelle, et qui par cette besogne de tous les jours, se maintiennent parfaitement aigues au lieu d'être émoussées, comme elles le deviennent chez l'éléphant en captivité. En relevant la tête et répétant plusieurs fois la même opération, il réduit le tronc en lames assez minces, parallèles les unes aux autres. Alors, il attaque l'arbre en sens diamètralement opposé, toujours de la même manière, de sorte que les lames se changent en lattes qui toutes se tiennent par la base. L'arbre en cet état est renversé par l'éléphant qui prend les lattes par petites bottes, comme l'herbe, et les consomme en quantités à peine croyables. On comprend en effet qu'il faut toute la puissance digestive de l'estomac d'un éléphant, pour tirer parti d'un aliment aussi peu substantiel que le bois vert, et qu'il lui en faut absorber énormément, rien que pour ne pas mourir de faim.

L'éléphant réduit à l'état de domesticité, ne recevant que des aliments substantiels, n'aurait besoin de consommer, en pain, en bon foin et en racines que la dose des mêmes aliments nécessaire à un nombre de chevaux représentant exactement sa force et les services qu'il peut rendre; son travail ne reviendrait donc pas, quant à sa consommation, plus cher que celui du cheval. Il resterait la difficulté de le loger et de le conduire, obstacles qui n'ont rien d'insurmontable.

Une autre considération non moins importante résulte du pouvoir modificateur de l'homme sur les animaux qui lui sont soumis. Sans parler du

Digitized by Google

chien, dont nous nous occuperons en traitant de l'ordre des carnassiers, nous trouvons dans les pachydermes le cheval, si différent de lui-même dans ses diverses races qui sont l'ouvrage de l'homme. Comparez un cheval flamand de gros trait avec un arabe, ou un cheval de brasseur de race boulonaise avec un anglais pur-sang; vous concevrez combien, au physique autant qu'au moral, les animaux quels qu'ils soient peuvent varier sous l'influence de l'homme; il n'y a pas de motif pour penser que l'éléphant devenu domestique fasse exception à cette règle.

L'hippopotame et le rhinocéros, tous deux autrefois très-communs en Égypte, comme l'attestent les monuments de ce pays, diminuent rapidement en nombre, forcés de se retirer devant l'homme, qui n'a jamais tenté d'en tirer parti autrement que par la destruction. Ni l'un ni l'autre ne sont naturellement fort difficiles à domestiquer; tous deux ont un vigoureux appétit, moyen puissant d'action pour l'homme, quand il voudra s'en servir. L'hippopotame soumis à l'homme aurait une grande valeur par sa graisse et son cuir, le plus souple et le meilleur de tous ceux dont l'homme dispose; sa force le rendrait aussi très-utile comme travailleur, bien qu'il soit naturellement farouche et stupide, mais sans aucun penchant à la férocité. Sa place serait, comme celle du buffle, dont il a tous les instincts, dans les pays à la fois chauds et marécageux, que les bœufs et les chevaux ont tant de peine à labourer. Sa chair, peu savoureuse, s'améliorerait sans doute par un changement d'alimentation, comme s'est améliorée celle de tous les animaux herbivores soumis à l'homme; la promptitude de sa croissance, et son avidité qui se contente des plus grossiers aliments, le rendraient très-facile à élever et à nourrir. Ce serait une chose déjà faite, probablement, si le gouvernement anglais, dans ses possessions des Indes orientales et du cap de Bonne-Espérance, voulait s'occuper d'encourager les essais des colons.

Le rhinocéros fait exception dans la création par la cuirasse épaisse dont il est revêtu. C'est un monument vivant de l'époque géologique où les accidents atmosphériques, les grêles particulièrement, se produisaient avec une puissance dont l'époque actuelle n'offre pas d'exemple. Aussi voyons-nous les autres animaux cuirassés, tels que le cabassou, le pangolin et toute la tribu surnommée par les Espagnols *armadillas* (les cuirassés), tous confinés dans la contrée des ouragans et des grandes convulsions de la nature. Pour le dire en passant, la cuirasse du rhinocéros et la corne qui lui orne le nez (origine de son nom grec) ne sont pas autre chose que des poils, collés les uns aux autres, et convertis en une substance cornée. A des époques antérieures; il existait à la surface du globe des animaux fort analogues au rhinocéros, des tapirs gigantesques, qui furent peut-être les aïeux des rhinocéros actuels, leur fourrure s'étant convertie en cuirasse, sous l'empire de circonstances différentes d'alimentation et de température. Car, c'est un fait immense que

Digitized by Google

les gens du monde n'apprécient pas assez généralement. que cette modification des êtres, de plus en plus avancés dans l'ordre de la perfection organique, à chaque grande révolution géologique du globe. Y avait-il répétition de l'acte de la création à chacune de ces périodes? ou bien les animaux survivants au désastre étaient-ils modifiés par l'empire des conditions nouvelles de la surface du globe, et changés dans d'autres races de moins en moins éloignées de l'organisation humaine? Cette question n'est pas de celles que la science peut espérer de résoudre jamais d'une manière absolue et péremptoire; toutefois, il est impossible au physiologiste de ne pas être frappé d'une analogie qui passe aux yeux de bien des savants pour une preuve presque matérielle, en faveur de l'hypothèse des modifications successives des êtres animés, à mesure que chaque grande révolution géologique du globe venait à changer leurs conditions d'existence. Il y a eu successivement à la surface de notre planète, depuis le moment où la vie a commencé à s'y manifester, des mollusques, des poissons, des batraciens, des sauriens, puis enfin des mammifères. L'homme, si justement nommé *microcosme*, abrégé de la création, est par degrés, dans le cours de la vie intra-utérine, mollusque, poisson, batracien et saurien, puis mammifère en venant au monde; c'est-à-dire qu'avant de respirer, avant de pouvoir être compté parmi les humains, il a vécu pendant un temps plus ou moins long de la vie de chacun des ordres inférieurs des êtres animés pour arriver à posséder le mode d'existence résultant de l'organisation la plus complète que Dieu ait accordée à ses créatures. Ce qui se fait pour l'homme pendant sa vie intra-utérine, la nature l'a-t-elle fait en grand pour toutes les races autres que celle de l'homme? Est-ce là la clef des altérations que subissent entre nos mains les races contemporaines de l'homme, lorsqu'il applique son intelligence à les modifier? Nous nous bornons à poser le problème, en exposant les éléments de sa solution future, telle que la science moderne les possède.

Revenons aux pachydermes. Le cheval se présente en première ligne, comme le plus utile et le plus dévoué des serviteurs de la race humaine; le cheval, au nom de sa noblesse antique, réclame la priorité. En tête de la race chevaline se rencontrent les plus coûteux et les plus parfaitement inutiles de tous les chevaux, les coureurs, les pur-sang. Certes, à part toute considération sociale et économique, c'est une œuvre remarquable que ces coursiers dont les jambes et l'encolure rappellent le cerf et la gazelle, qui joignent à des formes grêles et souvent peu gracieuses, des jarrets d'acier et une vigueur de poumons contre laquelle ne saurait lutter aucun animal de leur espèce. Rien n'est plus curieux, plus digne d'intérêt, plus riche d'avenir, plus capable d'éclairer l'homme sur l'un des côtes les plus importants de sa puissance, que la manière dont les Anglais ont su amener leurs chevaux de course à la perfection qu'eux seuls de tous

Digitized by Google

les peuples d'Europe, ils sont parvenus à leur donner. L'*entrainement*, système savant et rationnel de soins hygiéniques et de régime alimentaire, supprime du cheval la graisse et tout ce qui, sans ajouter à sa force, tend à le rendre pesant et massif; ses organes respiratoires acquièrent par l'entrainement une élasticité qui tient du prodige; enfin, le cheval entrainé répond aussi parfaitement que possible à la question que son maître s'est posée : Comment arriver à cheval vers un point donné dans le moindre temps possible? L'Anglais n'a vu en cela, comme en tout, que deux choses : le point de départ et le but; grâce, harmonie des formes, poésie, il a supprimé tout cela; l'Anglais n'a point travaillé la race chevaline en vue de perfectionner une œuvre de la nature, ou d'obtenir d'un des serviteurs de la race humaine une plus grande somme d'intelligence et d'affection; il a calculé, très-logiquement du reste, ce qu'il était possible d'ajouter à certaines qualités du cheval; il a spéculé sur le cheval entrainé; la rapidité du coursier est devenue pour lui matière au jeu le plus effréné, jeu dans lequel la bonne foi et la loyauté ne sont pas toujours scrupuleusement respectées. N'importe, l'entrainement des chevaux est un fait immense, déjà appliqué aux boxeurs Anglais avec des résultats prodigieux, et capable d'influer d'une manière incalculable sur l'avenir de la race humaine quand on voudra lui appliquer le système d'entrainement inventé pour les chevaux; cela viendra; l'amélioration de la race chevaline passe avant celle de la race humaine qui n'est pas pressée.

Après cet emploi futile du cheval qui fait donner au coursier par le peuple le surnom bien mérité de *propre à rien*, les usages du cheval en Europe sont compris dans trois séries dont les deux dernières se confondent : la guerre, le trait et le labourage. L'homme s'est servi du cheval comme instrument de guerre dès la plus haute antiquité, témoin la belle tirade du cheval de guerre dans le livre de Job. Aujourd'hui, sauf les Etats despotiques où le sabre tranche toutes les questions sans les résoudre, tous les gouvernements sont plus ou moins embarrassés pour la production du cheval de guerre, dans des proportions en rapport avec les besoins des remontes. La prolongation providentielle de la paix sur le continent européen, devrait avoir réduit à bien peu de chose la consommation des chevaux pour les armées; mais si les fatigues, les privations et le boulet de l'ennemi ne moissonnent plus les chevaux des régiments, il y a les fournisseurs, fléau qui vaut les trois autres à lui tout seul. Disons en passant que, depuis que règne en Europe l'état de paix armée, les régiments de cavalerie perdent à peu près autant de chevaux chaque année, que si, dans l'espace de douze mois, ils avaient pris part à douze batailles; nous parlons, bien entendu, en général, de toutes les cavaleries de l'Europe. Or, voici que, partout où l'état n'a pas ses haras à lui, pour la production de ses chevaux militaires, personne ne lui en fait, par la raison toute simple qu'ils coûtent fort cher à élever, et que si l'éleveur ne réussit pas à les vendre

Digitized by Google

pour l'armée, ils ne sont bons à rien, et ne trouvent pas d'acheteurs. Il serait plaisant qu'un jour, les gouvernements fussent forcés de laisser le genre humain en repos par la seule raison qu'on ne fait pas la guerre sans chevaux, et que les peuples se seraient refusés à élever des chevaux pour les armées !

Le cheval de trait offre d'innombrables variétés, surtout le cheval de gros trait, dont chaque pays possède sa race de prédilection. Notre époque commence à reconnaître l'abus de ces chevaux massifs qui mangent toute la journée rien que pour ne pas dépérir, et usent le plus clair de leur force à se porter ou se traîner eux-mêmes, avant de pouvoir porter ou traîner quoi que ce soit au service de l'homme.

Malgré les efforts d'une opposition systématique, tous les chevaux européens finiront par avoir dans les veines plus ou moins de sang arabe, et tous, quelle que soit leur destination, y gagneront en vigueur comme en beauté; car l'Arabie est vraiment le sol natal du cheval porté à son plus haut degré de perfection, parce que c'est le peuple arabe qui le premier a trouvé du plaisir à vivre dans l'intimité du cheval, à le façonner, à s'en faire l'ami plus que le maître, à l'adopter pour compagnon, à porter au plus haut degré de développement sa beauté, sa légèreté et son intelligence. Tous ces avantages du cheval arabe, l'homme a droit d'en être fier, car ils sont l'ouvrage de l'homme. Le cheval sauvage des *Llanos* et des *Pampas* de l'Amérique du Sud, issu des chevaux abandonnés dans ces solitudes immenses par les Espagnols, est resté comme tous les herbivores, un animal fort peu intelligent, parce qu'en effet, il lui faut peu d'efforts d'imagination pour arriver à la satisfaction de ses besoins, dans un pays désert où il a de l'herbe jusqu'au ventre; mais, enlevé jeune par les *Gauchos* ou les *Llaneros* du nouveau monde, il devient l'ami de la maison, et finit par égaler sinon en grâce, du moins en agilité comme en instinct, le cheval arabe son ancêtre; car tout cheval espagnol a du sang arabe.

N'oublions pas une particularité de l'histoire naturelle du cheval, d'autant plus remarquable qu'elle appartient à notre pays. Les poumons du cheval s'accommodent parfaitement de l'air comprimé et concentré des mines; notre race ardennaise, si bien surnommée l'infatigable, se porte, à trois ou quatre cents mètres sous terre, aussi bien qu'à la surface; elle y vit longtems, livrée au plus rude travail, et elle s'y multiplie sans difficulté. Les maladies auxquelles étaient sujets les chevaux descendus au fond des houillères pour le service des transports à un âge trop avancé, ont donné l'idée d'abord d'y descendre des juments pleines, puis d'y faire couvrir des juments, de manière à avoir une race née et élevée dans les houillères, ce qui a parfaitement réussi. Ces pauvres animaux, privés de la lumière du jour, dont ils n'ont aucune idée, éprouvent des modifications dans leur constitution, et ne deviennent ni poussifs, ni sujets aux affections des chevaux habitués à un autre air et à un

Digitized by Google

autre régime. *Leur poil change complétement de nature;* ce n'est plus du crin, c'est du velours, tant il devient doux, fin, épais et soyeux. S'il arrive que, pour une cause quelconque, un de ces animaux soit ramené à l'air libre, en quelques mois, son poil feutré tombe par plaques, et il reprend le crin naturel à son espèce.

C'est un spectacle curieux auquel nous avons assisté bien des fois, que celui des impressions d'un jeune cheval né dans les entrailles de la terre, et remonté à la surface pour la première fois. Quand ces animaux voient le ciel, le soleil, la verdure, ils semblent ivres ou fous de joie; ils hennissent, redressent la tête, regardent autour d'eux, se livrent à mille gambades et se frottent contre leur maître comme le chien le plus caressant. Nous avouons, sans crainte du ridicule, que, dans notre opinion, le cheval né dans la mine ressent des transports d'admiration pour la nature la première fois qu'il la voit; nous avouons même n'avoir jamais pu en être témoin sans une vive émotion.

La Belgique commence à tirer sérieusement parti de cette race souterraine, que les autres pays houillers, l'Angleterre spécialement, n'ont pas réussi à créer. A la dernière foire de Saint-Hubert à Liége, on a vendu *plusieurs centaines* de ces chevaux à des propriétaires de mines de la Grande-Bretagne, qui les ont enlevés à des prix très-avantageux.

Il ne faut pas considérer comme indifférente la beauté chez les animaux compagnons du travail de l'homme : ce n'est pas sans dessein que Dieu a mis au cœur de l'homme un sentiment naturel d'admiration pour tout ce qui est beau. Chaque variété de l'espèce chevaline, quelle que soit sa destination, a son genre de beauté qui lui est propre; l'homme le plus rude, le moins développé sous le rapport du sens moral, est fier de la beauté relative du cheval qu'il est chargé de faire travailler; il aurait honte de le maltraiter, il s'y attache, il s'en fait l'ami; il en obtient, par de bons traitements, un travail meilleur et plus productif que celui d'une ignoble rosse qu'il est honteux de conduire, et qu'il a hâte de faire périr sous les coups. C'est une utile institution, sans doute, que celle des sociétés pour la protection des animaux, car la brutalité envers des êtres qui servent et souffrent conduit à la férocité envers les humains. Mais il serait mieux encore de perfectionner les races de chevaux de travail, de forcer, par l'harmonie des formes, toujours compagne de la vigueur et de l'énergie chez le cheval de trait, le charretier à renoncer volontairement à sa brutalité proverbiale, presque sans exemple à l'égard d'un beau cheval, ardent et généreux, qui n'attend pas les coups, et met de bonne volonté toute sa force au service de son maître. Ceci n'est point une utopie. Avec un peu de sévérité dans le choix des reproducteurs, on arriverait très-promptement à n'avoir que de beaux et bons chevaux pour tous les services; car tout beau cheval est presque nécessairement bon, et dans chaque variété, les

Digitized by Google

meilleurs sont toujours ceux chez qui la beauté relative est le plus développée.

Les solipèdes, dont le pied est contenu sous un ongle unique, n'ont pour subdivision après le genre *cheval* que le genre *âne*, rattaché au précédent par le mulet et le bardeau, et le genre zèbre, dont nous parlerons plus loin. L'âne, dont nous ne reproduirons point ici l'éloge académique, se recommande surtout par son utilité, qui grandit comme la somme de soins et d'aliments qu'on lui accorde. Quelque emploi qu'on lui destine, c'est celui de tous les animaux de travail dont les services s'obtiennent au meilleur marché; c'est par conséquent celui qui paie le plus cher sa nourriture en travail. On sait que les tambours sont faits de peau d'âne parcheminée ; un poëte s'est demandé à cette occasion quel autre animal

Fait plus de bien pendant sa vie
Et plus de bruit après sa mort?

L'âne bien soigné devient un très-bel animal. Dans l'Auvergne et le Poitou, les ânes étalons valent de douze à quinze cents francs; un bon âne de service ne vaut jamais moins de deux cent cinquante à trois cents francs. Bruxelles se souvient encore de l'équipage de feu le marquis d'Arconati, qui conduisait lui-même à grandes guides par la ville une calèche à quatre ânes. Cet attelage montait au grand trot, sans être essoufflé, la rue de la Madeleine et la Montagne de la Cour. Le marquis d'Arconati voulait doter la Belgique d'un haras d'ânes; on s'est beaucoup moqué de son projet, qui a échoué devant le ridicule; pourtant, le perfectionnement de cette race si patiente et si sobre eût été un bienfait pour le pays, et un grand pas de franchi vers la création d'une race mulassière en Belgique.

Quoique le mulet soit éminemment propre au service des transports dans les pays de montagne, c'est dans les pays de pâturages abondants des contrées humides et basses que prospèrent les juments robustes, aux formes massives, aux pieds plats et larges, particulièrement aptes à la production des mulets. En France, c'est le Poitou, pays plat et maritime analogue à notre littoral des Flandres, qui fournit à l'Espagne et aux colonies du nouveau monde les meilleurs mulets, remarquables par leur beauté, leur tempérament à toute épreuve, et leur longévité, malgré les changements de climat et les plus rudes fatigues. La Belgique s'emparerait aisément d'une partie de ce commerce lucratif, si elle voulait s'en donner la peine: elle en possède tous les éléments.

Le mulet né de l'âne et de la jument, et le *bardeau* né de l'ânesse et du cheval, sont tous deux des produits de l'industrie humaine, des variétés qui n'existeraient pas dans l'ordre naturel; l'un et l'autre sont stériles, non pas d'une manière absolue pour la première génération, mais invariablement pour la seconde. L'antiquité païenne regardait la fécondité d'une mule comme un prodige annonçant des malheurs publics qu'il fallait détourner

Digitized by Google

par des sacrifices expiatoires. Tite-Live en fait mention en vingt endroits comme de faits jugés dignes d'être consignés dans les annales de la république romaine.

La sagesse des nations a fait, assez à tort, une mauvaise réputation aux mulets : *entêté comme un mulet* est un proverbe ayant cours dans tous les pays de l'Europe et de l'Orient. Sterne remarque dans son *Voyage sentimental*, que les mules, ne pouvant servir la génération future, servent la génération présente le plus mal qu'il leur est possible. Nous avons vécu dans l'intimité avec des mulets des deux sexes; nous avons toujours trouvé ces animaux intelligents, dociles, très-susceptibles d'attachement à leur maître, très-sensibles à la musique, supérieurs sous tous ces rapports au cheval, sur lequel, à égalité de taille, le mulet l'emporte et de beaucoup, comme travailleur : nous tenions à rétablir ici la vérité, et à combattre une opinion qui, pour être ancienne et généralement admise, n'en est pas moins un préjugé. L'homme ne s'est point appliqué à soumettre la plus belle variété des solipèdes, le zèbre rayé de noir et de blanc, et le daw rayé de noir et de jaune. Il est vrai que tous ceux qu'on est parvenu à conserver pendant quelque temps dans les ménageries, ont montré un caractère excessivement peu sociable. Un daw mâle de la ménagerie du Jardin des Plantes, à Paris, a fait il y a quelques années à l'un des gardiens une morsure à la cuisse qui a occasionné sa mort. Il ne faudrait pas trop se hâter de tirer de ce fait, et de plusieurs autres du même genre malheureusement trop bien constatés, des conclusions formelles contre la possibilité d'utiliser le zèbre et le daw pour le service de l'homme. Si l'on avait fait le procès du daw meurtrier de la ménagerie de Paris, on aurait trouvé des circonstances atténuantes, une entre autres qui mérite de trouver place ici. Le professeur de zoologie avait jugé avec raison, d'après les indications de la physiologie, que le daw produirait avec l'ânesse un race de mulets intéressante à étudier. Or le daw a des préjugés de noblesse; il lui répugne de se mésallier. Le résultat désiré n'a pu être obtenu que par des moyens qui avaient porté le caractère du daw au plus haut degré d'exaspération. Le même daw coupable de meurtre fait toutes les gentillesses et toutes les câlineries possibles, à travers le treillage de son parc, aux jeunes habitués du Jardin des Plantes, pour en obtenir des débris de tartines ou des fragments de gâteaux de Nanterre. Les mulets de l'âne et du daw sont de fort beaux animaux, fond gris avec quelques raies noires, stériles comme le mulet et le bardeau, d'une force et d'une sobriété remarquables. Nul doute que ce mulet ne puisse être, de même que le zèbre et le daw, une excellente acquisition pour la race humaine dans les contrées tempérées et méridionales.

On ne se fait guère d'idées, dans le monde, du degré d'intimité qui s'établit entre l'homme et les animaux dans une ménagerie confiée à des gardiens intelligents. Citons en un seul exemple. Quoique les animaux herbivores de

Digitized by Google

la ménagerie de Paris aient chacun un compartiment assez spacieux, et que, comme l'a dit un poëte :

Chacun d'eux y respire un parfum de patrie,

il est néanmoins utile à leur santé de prendre un peu plus d'exercice qu'ils ne peuvent s'en donner sans sortir de chez eux. Pendant les longs jours de l'été, longtemps avant l'heure ou le Jardin des Plantes est ouvert au public, les gardiens de la ménagerie, section des herbivores, promènent dans les longues allées de ce jardin spacieux, tous les animaux assez dociles pour qu'on puisse leur donner sans danger cette satisfaction. Nous avons assisté souvent, à travers la grille, à cette procession qui rappelle la sortie de l'arche. Or, ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que l'élephant, la girafe, le daw et son mulet, sont montés sans selle ni bride quelconque par les garçons habitués à en prendre soin. Avant qu'on eût remplacé par une grille la terrasse qui régnait le long d'une partie du quai Saint-Bernard, l'éléphant pouvait abaisser sa trompe par-dessus cette terrasse jusqu'à la hauteur des passants; sur un signe de son cornac, il paraissait prendre beaucoup de plaisir à décoiffer tous les hommes qu'il pouvait atteindre, et à leur remettre leur chapeau avec un renfoncement qui provoquait l'hilarité de toute la compagnie.

Concluons que si le zèbre, le daw et leurs mulets, ne sont point au nombre de nos plus utiles serviteurs, c'est entièrement notre faute, et que ces gracieux animaux ne demanderaient pas mieux que de nous appartenir.

Nous n'avons plus, dans l'ordre des pachydermes, que trois genres, le tapir, le pécari et le porc, dont le dernier intéresse l'homme au plus haut degré. Le porc, qui semble avoir survécu seul de sa tribu au dernier cataclysme de notre planète, et qui se présente isolé comme l'éléphant et le rhinocéros, sans aucun genre intermédiaire entre lui et les autres pachydermes, le porc est l'un des plus anciennement et des plus généralement domestiqués de tous les animaux. Les services qu'il rend et ceux qu'il pourrait rendre sont, il est vrai, réduits à rien dans l'Orient par les superstitions israélites et musulmanes; mais dans tous les pays chrétiens la chair et la graisse du porc constituent la nourriture animale qu'il est possible d'obtenir au plus bas prix et en plus grande abondance.

Il reste encore beaucoup à faire pour tirer du porc tous les services qu'il peut rendre. Lorsqu'on le tient à la ration d'entretien seulement, son intelligence ne le cède guère à celle du chien. Un arrêté municipal ayant interdit dans les rues de Lille l'emploi des attelages de chiens, de mauvais plaisants essayèrent d'y substituer des attelages de cochons. Le porc maigre tire sans répugnance et avec beaucoup de vigueur; mais dans le cas dont il s'agit, ses différends avec les préposés de l'octroi et son organe désagréable l'ont empêché de réussir comme bête de trait.

Comme bête de course, le porc (non monté) s'anime d'une ardeur extraor-

Digitized by Google

dinaire pour devancer ses concurrents; les courses de cochons sont un divertissement national fort recherché dans l'arrondissement de Verviers. On lisait, le mois dernier (dans un journal de la localité) : « Il y aura à Dison une course de cochons; les amateurs qui désirent y prendre part sont invités à se faire inscrire chez le bourgmestre » (Historique.)

Si la race des chiens de chasse venait à disparaître, elle pourrait être remplacée par des cochons de chasse. Un Anglais s'est amusé à dresser de jeunes cochons à chasser le renard, conjointement avec sa meute; le cochon, dans cet exercice, montre un nez non moins intelligent que celui du chien.

Le pécari a la physionomie la plus drôle qu'il soit possible d'imaginer. Son groin, son pied fourchu et la roideur de ses soies lui donnent une ressemblance éloignée avec le marcassin, dont il ne dépasse jamais la taille. Des yeux ronds d'une vivacité singulière donnent à sa tête une gentillesse originale, et l'absence de queue ajoute au grotesque de sa tournure. Malheureusement pour lui, le pécari est un excellent manger. La race en est à peu près éteinte dans les parties habitées du Brésil, où les colons et les nègres lui font une guerre impitoyable, sans songer à se l'approprier par la domestication. Sous le climat de Paris, le pécari multiplie avec facilité; mais il a besoin de feu en hiver et n'est réellement domesticable avec avantage que pour le midi de l'Europe. Remarquons à ce sujet que les chemins de fer mettent le Midi à la porte du Nord. Supposons que le pécari devienne commun à Marseille, par exemple, où il se trouverait comme chez lui, les négociants de Marseille qui font des affaires avec la Belgique pourraient, dans deux ans d'ici, envoyer à leurs correspondants d'Anvers un quartier de pécari mariné, comme on s'envoie entre amis un quartier d'agneau de Bastogne à Bruxelles.

Le tapir, que nous nommons le dernier parce qu'il est le moins commun et le moins utile à l'homme quant à présent, peut avoir beaucoup d'avenir. Son nez, qui est une espèce de demi-trombe, sans être mobile comme celui de l'éléphant, lui sert à peu près comme le groin du cochon. Sa chair un peu musquée n'est pas très-bonne, mais il serait facile de l'améliorer. Deux traits, l'un de son caractère, l'autre de son tempérament, doivent être signalés. Le caractère du tapir, quoi qu'il soit robuste et armé de dents respectables, est tout à fait inoffensif; mais il ne paraît pas avoir de goût pour la vie conjugale. A la ménagerie de Paris, il passe toute la journée à se quereller avec sa femme, même dans une saison où il semblerait naturel qu'il en fût autrement.

Quant au tempérament, le tapir, sur lequel on a essayé toutes sortes d'alimentations, engraisse par tous les régimes; donnez-lui ce que vous voudrez, mettez-le même à la demi-ration, impossible de le faire maigrir. S'il a moins à manger, il dort davantage et n'en reste pas moins gras. Cette facilité à convertir en graisse toute sorte de nourriture peut rendre le tapir très-précieux lorsqu'il sera réduit à l'état domestique.

Digitized by Google

Dans l'ordre de leur utilité pour l'homme, les ruminants viennent immédiatement après les pachydermes. Le chameau et son collègue le dromadaire s'offrent en première ligne. Malgré leur incontestable utilité et leur intelligence remarquable, ces utiles animaux n'ont pu jusqu'à présent être naturalisés en Europe que dans un coin de la Toscane. Partout ailleurs l'obstacle est venu non pas du climat, ni de la nourriture (il y a à la ménagerie de Paris de vieux chameaux qui sont grands-pères), mais de la laideur bizarre de ce singulier animal, si différent du reste de la création. Sous l'empire, une colonie de dromadaires avait été installée dans les landes de la Gascogne; elle devait faire le service des transports entre Bayonne et Bordeaux; elle multipliait facilement et se portait à ravir. Mais personne dans le pays ne voulut être chamelier, bien que le prophète Mahomet ait commencé par là; il aurait fallu en faire venir de l'Orient ou tout au moins de la Toscane; trop d'autres objets absorbèrent l'attention de l'administration d'alors; on y renonça.

Il est déjà question, dans la colonie française d'Alger, d'une société pour l'amélioration de la race de chameau; on instituera prochainement à Constantine un Chameau-club à l'instar du Jockey-club de Paris. Dès à présent il y a un tel dromadaire qui, comme coureur, battrait sans se gêner les meilleurs chevaux de course de l'Angleterre.

La prise de possession par la race européenne d'une portion de la terre classique du chameau, produira prochainement une révolution dans la destinée de cet animal. Le chameau engraissé jeune donne une viande très-supportable: cette viande, coupée par tranches minces, salée, desséchée et rapée, se conserve très-longtemps en poudre sans altération. C'est une provision précieuse pour les voyages de long cours à travers le désert; ce sera pour la marine une ressource d'une grande utilité, quand on pourra s'en procurer à bas prix et en abondance.

Le bœuf, dont nous aurions dû parler en premier lieu en abordant les ruminants, tant il rend de services à la race humaine, est l'emblème du labourage dès la plus haute antiquité. La Bible place le bœuf immédiatement après la femme, parmi les choses qu'il n'est pas permis de prendre à son prochain. Un autre passage de la sainte Écriture prescrit aux laboureurs hébreux de laisser prendre au bœuf de labour, à l'époque de la moisson, sa part de la récolte pendant l'opération du dépiquage; il était défendu de museler les bœufs employés à ce travail. La nature n'avait créé nulle part de bêtes bovines parfaitement semblables à celles qui nourrissent aujourd'hui une grande partie de race humaine de leur lait, de leur chair et de leur travail. Le bœuf primitif, c'est l'aurochs, animal gigantesque et presque indomptable, dont il existe encore de rares échantillons dans le Wienner-Wald et dans les forêts de la Lithuanie, où les gouvernements d'Autriche et de Russie obligent les forestiers à les respecter. Mais la race de l'aurochs, comme toutes celles qui ont fait leur temps, cesse d'être féconde; les aurochs s'en vont.

Digitized by Google

Nulle autre race que celle du bœuf ne s'est plus profondément modifiée sous la main de l'homme, qu'elle a accompagné comme le chien dans toutes ses migrations. Il s'est formé des bœufs petits et sobres dans les pays de pâturages maigres, des bœufs énormes et voraces dans les vallées où l'herbe croît presqu'à hauteur d'homme, des bœufs robustes et infatigables dans les pays au sol argileux qu'eux seuls peuvent labourer; enfin, au cap de Bonne-Espérance, où l'on n'a pas d'autres bêtes de transport, il s'est formé des bœufs de course qui font quinze à vingt kilomètres au grand galop sans se reposer, et que les colons hollandais ne dédaignent pas de monter, faute de mieux. C'est en Angleterre que la fabrication de la viande de bœuf a été portée à sa plus grande perfection. Les éleveurs anglais, parmi lesquels tout le monde connaît Backwell et Collings, ont fait des bœufs sans cornes et presque sans tête; ils ont réduit les jambes et toute la partie osseuse à sa plus simple expression, et il a fallu l'impossibilité absolue pour les empêcher de les supprimer tout à fait; ils ne désespèrent pas d'y parvenir un jour. Le prince Albert est un des plus habiles éleveurs et engraisseurs de la Grande-Bretagne; la reine Victoria, son épouse, donne la préférence aux porcs, dont elle engraisse tous les ans un certain nombre de ses mains royales. L'année dernière, ce sont les élèves de Sa Majesté la reine Victoria qui ont obtenu, au grand concours, la médaille d'honneur de la Société royale d'agriculture d'Angleterre, par leur état parfait de graisse fine. Il avait fallu les apporter en voiture à l'exposition; il y avait longtemps qu'ils ne daignaient plus marcher. Nous réparons ici l'oubli que nous avons commis plus haut en ne mentionnant par ce titre d'honneur pour la race porcine à l'article cochon.

Les Espagnols, fidèles à leur louable coutume d'abandonner des paires d'animaux utiles partout où les conduisait le génie aventureux de leurs navigateurs, ont peuplé d'innombrables troupeaux de bœufs les solitudes de l'Amérique méridionale. Les Espagnols de Buenos-Ayres font à ces animaux, dans les *Pampas*, au sud de la Plata, une guerre d'extermination dans laquelle ils contractent ces habitudes de férocité qui sont passées dans leurs mœurs. On n'utilise de ces animaux que le cuir; le reste est abandonné aux oiseaux de proie et aux animaux carnassiers qui suivent les caravanes des chasseurs. Au lieu de tuer les bœufs, on se contente, pour ménager le temps, de leur couper les jarrets, et on les laisse périr sur place dans d'affreuses tortures. Rien ne serait plus facile que de les réduire à l'état domestique et de les abattre sans cruauté.

L'épithète de stupide est volontiers donnée à la race bovine, qui devient en effet très-peu intelligente lorsqu'elle n'est l'objet, de la part de l'homme, d'aucun soin capable de développer son instinct. Il est cependant très-remarquable chez les bœufs de labour. Attelés au même joug, deux bœufs s'attachent l'un à l'autre, et si l'un des deux meurt, il arrive souvent qu'on est obligé d'abattre le survivant, qui ne veut pas adopter un autre compagnon de

Digitized by Google

travail. Les chroniqueurs du moyen âge ont constaté ce trait remarquable de l'instinct des bœufs, qu'on envoyait aux pâturages aux environs des forteresses, et qui savaient s'y réfugier d'eux-mêmes à l'approche de l'ennemi.

Parmi les variétés de genre bœuf, l'homme ne s'est assujetti que le buffle et le zébu; le bison, plus robuste et non moins facile à domestiquer dès qu'on voudra s'occuper de lui, n'existe encore qu'à l'état sauvage, et ne sert aux sauvages tribus à peau rouge que comme gibier, c'est-à-dire par le procédé tout barbare de la destruction.

Le public croit généralement à la multiplicité des estomacs du bœuf et des autres ruminants; cela n'est pas exact. L'estomac de ces animaux est seulement divisé en plusieurs capacités par lesquelles ils peuvent faire passer et repasser leurs aliments pour les ramener dans la bouche et se donner le plaisir de les manger une seconde fois. C'est là, à proprement parler, l'action de ruminer, origine du nom de cet ordre d'animaux.

Les soins les plus assidus de l'homme ne parviennent pas toujours à faire vivre la race bovine dans les pays où elle semble le mieux acclimatée. Vers la fin du dernier siècle, l'Islande a perdu, à la suite d'un hiver rigoureux, toutes les bêtes bovines qui faisaient sa principale richesse. Le roi de Danemark a fait transporter en Islande, pour les remplacer, des rennes tirés de la Laponie, sans lesquels le peu de population qui subsiste encore dans cette île immense aurait entièrement disparu.

La race ovine est plus encore que la race bovine, l'œuvre des soins persévérants de l'homme. La nature n'avait créé que la chèvre et le mouflon; l'homme en a fait des moutons dont le poil est devenu laine et dont la chair, dans les races fines comme dans notre race ardennaise, approche, pour la saveur, de celle du chevreuil. C'est en Angleterre que les moutons ont été le plus profondément modifiés par de judicieux croisements entre les individus les plus parfaits de plusieurs races. Les *Dishley*, les *New-Kent* et les *New-Leicester*, ont une juste réputation sur le continent. Les Dishley tirent leur nom de la ferme de Dishley, où leur race fut améliorée ou plutôt créée par Backwell.

Le renne nous servira de transition naturelle pour passer à l'ordre des rangifères dont il est le plus utile, par conséquent le plus recommandable, bien qu'il ne soit pas le plus élégant. Nous aurions pu nous étendre sur le mouton et la chèvre, sortis tous deux d'une même souche; mais, au moment où nous écrivons, ces races échappent à l'Europe. Les plaines sans limites de l'Australie, où dans peu les moutons se compteront par milliards, inonderont l'Europe de leurs laines qui, concurremment avec celles des vastes steppes de la Russie, chasseront de tous les marchés les laines du reste du monde, et rendront impossible l'élève du mouton dans l'agriculture européenne.

Le renne est l'exemple le plus frappant des modifications que la nature peut faire subir aux animaux par le seul effet du changement de climat et de

Digitized by Google

nourriture. Évidemment, le renne n'est point originaire de la Sibérie et de la Laponie, régions glacées où sa race est confinée, en partie à l'état sauvage, en partie à l'état domestique. Les poumons du renne se sont façonnés à l'air glacial des régions polaires; son estomac s'est habitué à digérer le lichen d'Islande, aliment coriace que ses dents peuvent à peine broyer, et qu'un instinct particulier lui apprend à chercher sous la croûte glacée de neige qui couvre pendant sept à huit mois la surface de son sol natal. Le renne est le cerf des contrées polaires; il ne peut supporter une température moins rigoureuse; en Suède, il dépérit; en Danemark, il meurt de chaud; à Paris, on n'est point parvenu à conserver des rennes, à la ménagerie du Jardin des Plantes, plus de trois ou quatre ans; le premier été un peu chaud les emporte inévitablement. En 1844, les deux rennes du Jardin des Plantes avaient eu l'inspiration de se placer à tout moment sous un filet d'eau fraîche et de se tenir constamment mouillés; l'évaporation continuelle les préservait de l'excès de la chaleur. Mais, en 1846, la persistance d'une température brûlante que leurs poumons ne pouvaient supporter, les enleva tous les deux.

Le voyage intéressant de l'amiral Wrangel sur les côtes de la mer glaciale, a fait connaître le nombre réellement prodigieux de rennes qui parcourent la Sibérie orientale, et leurs migrations périodiques durant lesquelles les Russes de Nijné-Kolymsk en détruisent des centaines, qui forment avec le poisson sec la base de leur provision d'hiver. C'est là surtout, dans ces affreuses contrées si souvent en proie aux horreurs de la famine, que l'homme devrait regarder comme une obligation d'utiliser toutes les ressources que Dieu met à sa portée, et se faire scrupule d'en profiter seulement par le procédé stupidement barbare de la destruction à l'égard d'un des animaux les plus faciles à domestiquer de toute la création.

Toute la tribu nombreuse, élégante et sociable des antilopes et des gazelles, dont les yeux sont en Orient le symbole de la beauté, le cerf, l'élan, le daim, l'axis, le chevreuil, le chamois, l'isard, non moins précieux par leur peau que par leur chair recherchée des gourmets, sont parfaitement disposés à être de la famille, quand l'homme voudra les introduire dans son ménage des champs, comme disait Olivier de Serres. Déjà dans les parcs des grands seigneurs, et dans les forêts où l'on chasse rarement, des troupeaux de ces animaux vivent presque en familiarité avec l'homme. Nous avons vu, au Raincy, des biches venir en passant brouter le bouquet de fleurs qu'une dame tenait à la main : comment a-t-on le courage de donner la chasse à des bêtes si bien élevées? Quant au cerf, le roi des vieilles forêts d'Europe, le gibier de la chasse royale par excellence, lui aussi il a fait son temps : les cerfs s'en vont. Ces espèces de gentilshommes qui prétendent faire encore de nos jours des espèces de chasse à courre, en sont réduits à faire courrir leurs chiens et leurs chevaux après des cerfs parfaitement apprivoisés. Le dernier qu'on a couru aux environs de Bruxelles, après avoir donné le change

Digitized by Google

aux chiens, est venu se réfugier dans une cuisine où il s'est mis à faire des bassesses auprès des marmitons pour avoir des croûtes de pain : le sans cœur! Le noble exercice dégénère en farce du dernier ridicule. Le cerf dont nous parlons fut reconduit très-poliment en voiture dans sa forêt, d'où l'on se gardera bien de le chasser sérieusement, parce qu'il n'aurait pas de remplaçant, vu qu'il est célibataire.

J'en passe, et des meilleurs, pour arriver à l'ordre des rongeurs où l'homme peut ambitionner un grand nombre d'utiles conquêtes. Laissons de côté les souris, mulots, surmulots, campagnols et rats, indignes de notre attention, bien qu'à la Nouvelle-Zélande, le rat tienne un rang fort honorable, et qu'il jouisse de l'estime et de la considération des naturels du pays. Deux rongeurs entre tous, le lièvre et le lapin, sont domestiqués par l'homme. Le lièvre n'est guère domestique, puisqu'on n'a pas su jusqu'à présent le faire multiplier en captivité, ce qui serait pourtant bien facile. Nous le considérons comme domestique par la faculté qu'il possède d'acquérir de petits talents de société, comme de battre du tambour, et de tirer des coups de pistolet, pour exciter l'admiration et soutirer les gros sous des paysans aux foires de village. Quant au lapin, nous rougissons pour la Belgique d'avoir à confesser qu'elle considère un lapin d'un kilogramme et demi comme un fameux lapin, tandis qu'à une enjambée de chez nous, de l'autre côté de la mer du nord, Son Altesse Royale le prince Albert préside à Londres le club des lapins de fantaisie, et présente au concours des élèves du poids de six à sept kilos, avec des oreilles pendantes de trente à trente-cinq centimètres de long! Et l'Angleterre a mieux que cela en fait de lapins; il y a le lapin-lièvre des environs de Yarmouth qui atteint fréquemment le poids de neuf à onze kilos. Pourtant la Belgique est un des pays du monde où il se consomme le plus de lapins. A Bruxelles, un seul établissement, sur la Grande Place, en fricasse en moyenne cinquante par jour. Dans la première semaine de janvier, l'inspecteur du marché de Courtrai a constaté la vente de plus de treize mille lapins. Nous espérons voir prochainement fonder en Belgique une société pour l'amélioration du lapin, bien que nous n'ayons pas de prince Albert pour la présider. Mais, de tous les rongeurs, celui qu'il importerait le plus de naturaliser et de multiplier en Europe, c'est le kanguroo de l'Australie, qui pèse vingt-cinq à trente kilos, mange de tout, multiplie prodigieusement quand il est bien soigné, devient familier comme un chien, et fournit une viande plus délicate que celle du gibier le plus recherché. En Angleterre, la chose est déjà en bon train, nous avons goûté, il y a quelques années, d'un pâté de kanguroo venu d'Angleterre; il nous a paru supérieur aux meilleurs pâtés de lièvre. Presque tous les rongeurs sont connus, et il est étonnant que l'homme n'ait pas mis plus d'empressement à se faire des amis parmi ces animaux gracieux et sociables, dont il n'a guère apprivoisé que le gentil écureuil et l'estimable marmotte; encore ne sait-il pas les faire multiplier en captivité.

Digitized by Google

PHILIPPE-AUGUSTE ET AGNÈS DE MÉRANIE.

L'épisode qu'un poëte déjà célèbre a transporté sur la scène française est un des plus curieux et des plus instructifs de l'histoire du moyen âge. Depuis le neuvième siècle, la puissance politique des papes s'était développée dans des proportions gigantesques. « Jusqu'à Louis le Gros, dit M. Guizot, la royauté française avait vécu sous la domination et, pour ainsi dire, sous la bannière du clergé, soit national, soit étranger. » Cette domination était réellement dangereuse lorsqu'elle tenait le pouvoir civil comme en tutelle, lorsqu'elle prétendait faire de l'Europe une vaste theocratie; mais on devait reconnaître aussi les avantages de cette redoutable autorité quand on voyait la papauté contraindre les princes à se soumettre, comme les derniers de leurs vassaux, à ces lois morales qui avaient été admises par les peuples chrétiens.

Les successeurs de Nicolas Ier n'avaient pas oublié comment ce pontife inflexible avait su dompter l'infortuné roi de Lotharingie, Lothaire. Robert, roi de France, avait épousé Berthe de Champagne, sa parente éloignée, d'après le conseil de la majorité des prélats du royaume : quoique cette union fût heureuse, Grégoire V la condamna et obligea Robert, sous peine d'excommunication, à se séparer de sa femme. Un de ses successeurs, Philippe Ier, se soumit également lorsqu'il eut été réellement excommunié par Urbain II, pour avoir, du vivant de sa première femme, contracté de nouveaux liens avec Bertrade de Montfort, sa parente au quatrième degré. Louis VII, père de Philippe-Auguste, fut le seul qui n'encourut pas les censures de l'Église lorsqu'il se sépara, non sans des motifs plausibles, de la volage Eléonore de Guyenne. La papauté conservait son prestige à l'avénement de Philippe-Au-

Digitized by Google

guste; et ce prestige était même si grand que Philippe, quoique plus puissant que ses prédécesseurs et doué d'un caractère plus ferme, dut enfin s'humilier à son tour devant la tiare. L'intervention de la cour romaine dans les débats domestiques des souverains du moyen âge n'était pas toujours aussi désintéressée ni aussi juste que le prétendent les admirateurs exclusifs des papes; au fond cependant, on doit reconnaître que la cause victorieusement défendue par Innocent III intéressait la société chrétienne tout entière. « Dans tous les temps, dit Hurter, il y aurait danger à prétendre blâmer la conduite suivie par Innocent au sujet du divorce de Philippe-Auguste; il y aurait danger, car un semblable jugement serait la destruction de tout lien entre le pouvoir et le devoir, et de ce blâme on pourrait logiquement déduire l'affranchissement de toute obligation morale [1]. »

Philippe II, plus connu dans l'histoire sous le nom de Philippe-Auguste, était né le 22 août 1165. Louis VII avait eu, quelque temps avant la naissance de ce fils tant désiré, une vision soigneusement rapportée par les chroniqueurs. Il avait vu son fils tenant en sa main droite une coupe d'or pleine de sang humain; l'enfant y buvait et ses barons la vidaient avec lui. Cette vision de la coupe d'or se vérifia pour la Flandre quarante-sept ans plus tard sur le champ de bataille de Bouvines [2]. On sait que, après la mort de Louis VII, la régence du royaume et la tutelle du jeune prince furent confiées au comte de Flandre, qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux. Pour conserver et accroître son autorité, Philippe d'Alsace maria son pupille avec sa nièce Isabelle, fille de Baudouin de Hainaut. Mais le nouveau roi, montrant de bonne heure un caractère décidé, ne tarda pas à s'affranchir de la tutelle du comte de Flandre et à vouloir gouverner par lui-même. Immédiatement la guerre fut déclarée à la France par le plus actif et le plus redoutable de ses vassaux; et dès ce moment on put s'apercevoir que le roi ne reculerait pas devant les partis extrêmes lorsque ses passions seraient excitées. Irrité des secours que Baudouin de Hainaut, son beau-père, prêtait au comte de Flandre, il reprocha cette alliance à sa femme et fut sur le point de la répudier; sans l'intervention des plus sages prélats du royaume, il aurait renvoyé tout à fait sa jeune épouse déjà exilée à Senlis. Toutefois les premiers actes d'administration de Philippe-Auguste ne laissaient pas encore deviner qu'il oserait résister un jour à la puissance pontificale. Elevé par des prêtres, il se signalait par une extrême ferveur religieuse. « Dans tout son royaume, dit Guillaume le Breton, il ne permit pas de vivre à une seule personne qui contredît les lois de l'Eglise, qui s'écartât d'un seul des points de la foi catholique ou

[1] *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, I, l. II.

[2] E. Leglay, *Histoire des comtes de Flandre*, I, d'après les *Grandes chroniques de France*.

Digitized by Google

qui niât les sacrements. » En un même jour, comme les juifs de tous ses domaines étaient rassemblés dans leurs synagogues pour célébrer le sabbat, il les fit entourer par ses hommes d'armes, entraîner dans ses prisons et dépouiller de tout l'or et l'argent qu'on trouva sur eux; bientôt (avril 1181) un nouvel édit confisqua tous leurs immeubles au profit de la couronne, et leur enjoignit de vendre tous leurs meubles la fête de la Saint-Jean; enfin, ils durent sortir de toutes les terres du domaine royal, au mois de juillet 1182, avec leurs femmes et leurs enfants. L'expulsion des juifs fut accompagnée d'autres actes non moins significatifs. Un édit fut publié contre les jurements, et aussitôt des espions se répandirent dans les cabarets et les maisons de jeu, pour surprendre ceux qui, dans un moment de colère ou d'ivresse, attesteraient légèrement ou blasphémeraient le nom de Jésus: les riches furent condamnés à une amende de vingt sous et les pauvres à être jetés dans la rivière. Un autre édit renouvela les peines sévères promulguées contre les Patérins, qui se signalaient surtout par l'extrême austérité de leur vie : plusieurs ne voulaient jamais manger de viande, d'autres regardaient même les plaisirs du mariage comme criminels. Cette secte inoffensive fut persécutée avec la dernière rigueur[1].

Philippe-Auguste perdit sa première femme en 1190, au moment où il se disposait à se rendre en Palestine. De retour en France, les ennuis du veuvage, la surveillance sévère que les évêques exerçaient sur lui, enfin une maladie violente qui menaça Louis, son fils unique, engagèrent Philippe à contracter une nouvelle union[2]. Brouillé avec Richard Cœur de Lion, il voulait qu'elle fût politique, qu'elle l'aidât à briser la puissance du monarque anglais, alors captif dans un donjon d'Allemagne. Il jeta les yeux sur la cour de Danemark. Knud le Grand avait légué à sa postérité ses droits sur le royaume d'Angleterre; Philippe-Auguste résolut de les faire valoir en demandant la main d'Ingeburge, sœur de Knud VI. L'évêque de Hambourg avait écrit au roi que cette princesse était douée d'une grande beauté; on ne vantait pas moins sa modestie et sa piété. Au printemps de l'année 1193, une ambassade, ayant à sa tête l'évêque de Noyon, se rendit en Danemark pour solliciter la main de la princesse. Lorsque les ambassadeurs eurent communiqué à Knud VI l'objet de leur mission, le roi interrogea l'évêque de Noyon sur le présent de noces que désirait son maître : « Le droit des Danois sur l'Angleterre, répondit « l'évêque, une flotte et une armée, pendant une année, pour faire valoir ce « droit. » Mais cette demande ne fut pas accueillie par les grands qui formaient le conseil de Knud; ils jugèrent qu'il serait imprudent d'impliquer le Danemark, menacé par les Vendes, dans une guerre contre la puissante Angle-

[1] Voy. Sismondi, *Histoire des Français*, IIIe partie, chap. xx.

[2] Voy. Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. xi.

Digitized by Google

terre. Le roi exprima le désir que l'évêque réclamât autre chose, et il fut enfin décidé que la princesse recevrait pour dot une somme de dix mille marcs; Knud toutefois ne voulut remettre sa sœur aux envoyés de Philippe qu'après avoir obtenu d'eux toute sûreté que ce prince l'épouserait; il garda comme otages un certain nombre de barons et d'évêques. Le mariage de Philippe-Auguste et d'Ingeburge fut célébré dans la ville d'Amiens la veille de l'Assomption; et, le lendemain, la nouvelle reine fut couronnée par l'archevêque de Reims, oncle de Philippe, en présence de tous les seigneurs du royaume, tant ecclésiastiques que séculiers, et d'une grande multitude de peuple. Un incident assez grave attrista cette cérémonie : l'agitation du roi était extrême; il tremblait, pâlissait, frémissait; enfin, ne pouvant plus se contenir, il se retira brusquement avant que la cérémonie fût achevée. Bien des suppositions ont été émises pour expliquer la haine que Philippe-Auguste ressentit soudainement contre la malheureuse Ingeburge. Les uns disent que, pendant la première nuit du mariage, il avait découvert dans la princesse quelque défaut secret; suivant d'autres, il aurait trouvé qu'elle n'était plus vierge; le plus grand nombre des chroniqueurs soupçonnent que quelque sortilége avait enlevé l'affection du roi à son épouse et l'avait rendu incapable de remplir le devoir conjugal. Les historiens sérieux assignent un autre motif à cette conduite inexplicable de Philippe-Auguste : ils prétendent qu'il était irrité d'avoir manqué le but qu'il se proposait d'atteindre en épousant une princesse de Danemark, et que celle-ci aurait été victime de son ressentiment politique.

Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste prit la résolution de se séparer d'Ingeburge; les ambassadeurs danois qui, l'avaient accompagnée en France ayant refusé de la reprendre, le roi prononça le mot de divorce. Il demanderait la répudiation, en s'appuyant sur une parenté interdite par les canons de l'Église. Philippe trouvait dans ses conseillers une extrême complaisance; néanmoins ils ne furent pas d'avis de pousser cette affaire si rapidement : ils engagèrent leur maître à vivre pendant quelque temps encore avec la reine. Elle demeurait dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris. Un jour Philippe entra dans sa chambre à coucher, mais il n'y resta qu'un instant, et depuis son aversion pour elle augmenta à un tel point qu'il ne pouvait plus même entendre prononcer son nom; de son côté, la reine attesta qu'il lui avait réellement rendu le devoir conjugal [1]. Le roi réclama

[1] La *Chronique* de P. Mouskes (tome II) semblerait donner raison à la reine :

Li rois Felipres l'espouse (Ingeburge)
Mais il n'en pot avoir enfans,
Dont il estoit sovent dolans,
Et pour itant se l'enhai
Si fort que de li se parti.....

Digitized by Google

le divorce avec plus d'instance; et décidé à l'obtenir de son clergé, il convoqua pour le commencement de novembre, à Compiègne, une assemblée d'évêques, pour la plupart parents de sa famille. Dans l'intervalle il fit dresser une généalogie pour prouver son affinité avec Ingeburge; il en résultait qu'Anne de Russie, épouse de Henri Ier, roi de France, trisaïeul de Philippe-Auguste, était grand'tante d'Isemburge, épouse de Knud IV, bisaïeule de la jeune reine; d'un autre côté, on voulait prouver aussi qu'Ingeburge était parente d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe. Quoique quelques-unes des alliances mentionnées dans la généalogie officielle fussent évidemment fausses [1], la validité de cet acte fut attestée sous serment par les évêques de Noyon, de Beauvais, de Chartres, d'Orléans et de Châlons; par les comtes de Dreux, de Blois, de Champagne et de Nevers; par Simon, châtelain de Lille, et par Gauthier, chambellan de France. L'infortunée Ingeburge comparut devant le concile de Compiègne; mais comme elle n'entendait ni ne parlait la langue franque et latine, et qu'on avait pris la précaution d'éloigner d'elle tous les serviteurs qui auraient pu la défendre, il ne fut pas dit un seul mot en sa faveur. Le mariage fut déclaré nul, sur l'affirmation de la généalogie par les prélats et les barons. Quand un interprète eut expliqué à Ingeburge cette décision inique, elle s'écria tout en pleurs : *Male France! male France!* (méchante France!) *Rome! Rome!* pour faire comprendre qu'elle appelait au pape de la décision du concile [2]. Ingeburge ayant refusé obstinément de retourner en Danemark, le roi la fit renfermer dans le couvent de Cisoin, dépendant du diocèse de Tournai. La touchante résignation de cette princesse si brutalement persécutée est attestée dans une lettre fort intéressante adressée par Étienne, évêque de Tournai, à l'archevêque de Reims. « Il y a dans notre « pays, disait ce prélat, une pierre précieuse que les hommes foulent aux « pieds, que les anges honorent, et digne du trésor royal; je parle de la reine « renfermée à Cisoin comme dans une prison, et qu'on accable de douleur et « de misère; nous pleurons sa destinée, et nous laissons à Dieu seul le soin « de prononcer sur la cause de ses disgrâces et la fin qu'elles auront... Qui « pourrait n'être pas touché de voir dans une si grande pauvreté une jeune « et illustre princesse sortie de tant de rois, vénérable dans ses mœurs, mo- « deste dans ses paroles et pure dans ses œuvres?... Elle est jeune d'années, « mais elle est vieille par sa prudence; je dirais presque qu'elle est mieux faite « que Sara, plus sage que Rebecca, plus agréable que Rachel, plus dévote « qu'Anne, et plus chaste que Suzanne. Ceux qui disputent de la beauté des

[1] Dans tous les cas, l'affinité, au moins au dix-huitième degré, ne pouvait être, suivant la remarque de Capefigue, un motif suffisant pour annuler l'union contractée de bonne foi.

[2] Voy. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IV.

Digitized by Google

« femmes, assurent que la reine n'est pas moins belle qu'Hélène, ni moins « noble que Polixène. Son occupation journalière est de lire, de prier ou de « travailler de ses mains; elle ne joue ni aux jeux de hasard, ni aux échecs; « elle prie Dieu avec larmes et soupirs depuis le matin jusqu'à sexte; non- « seulement pour elle, mais pour le roi notre souverain : elle n'est jamais « assise dans son oratoire; elle y est toujours debout ou à genoux, ou pro- « sternée sur la terre... Cette princesse si noble, cette princesse si sainte, est « forcée de vendre et d'engager, pour exister, le peu qui lui reste d'habits et « de meubles; elle demande de quoi vivre, elle sollicite l'aumône, elle tend la « main pour recevoir et prie pour qui lui donne. Je l'ai souvent vue pleu- « rer, j'ai pleuré avec elle, et mon cœur s'est attendri et s'est peiné en la « voyant en cet état. » Averti par sa sœur même de l'odieuse conduite du roi de France, Knud VI usa de représailles; il fit étroitement enfermer les otages qui avaient répondu de la célébration du mariage d'Ingeburge. En même temps le chancelier du royaume et l'abbé Guillaume d'Ebelsolt se rendirent auprès du pape Célestin III pour porter appel de la sentence du concile de Compiègne. L'abbé Guillaume, ayant favorisé cette malheureuse union par ses conseils, avait pour réparer sa faute dressé une table généalogique dans laquelle il démontrait que le prétexte d'une parenté entre Ingeburge et Isabelle, première femme de Philippe, n'était pas fondé. Les ambassadeurs danois trouvèrent Célestin extrêmement mécontent de la sentence rendue par l'archevêque de Reims et les prélats français. Ce n'était pas seulement la foi jurée dans le mariage dont il déplorait la violation; c'était surtout, comme l'observe Capefigue, la crainte d'un envahissement des prérogatives de la cour de Rome par l'usurpation du droit de prononcer la dissolution de mariage, droit qui avait été exercé en cette circonstance par des évêques, et qui était réclamé exclusivement à cette époque par le souverain pontife. Le cardinal Melior, prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, et Censius, diacre et notaire du saint-siége, vinrent déclarer au roi de France qu'il devait considérer l'affaire de son divorce comme en suspens, et la sentence de dissolution, rendue à Compiègne, comme non avenue jusqu'à ce que la cour de Rome eût prononcé.

Philippe-Auguste avait la plus haute idée du pouvoir et de la sainteté de la cour de Rome, dit Sismondi [1]; il croyait qu'une rébellion contre elle pouvait mettre son âme en danger, et les exemples fameux ne manquaient pas pour lui apprendre combien une résistance ouverte exposerait sa couronne; mais il était orgueilleux, obstiné. Aussi reçut-il fort mal les délégués du pape. — « La sentence est valable, leur dit-il; vous n'avez pas à vous mêler de cette affaire. » — « Tu te trompes, lui répondirent les légats : il appartient à nous seuls, ou au pontife qui nous envoie, de te délier du serment que tu as fait

[1] *Histoire des Français*, chap. XXII.

Digitized by Google

envers ton épouse Ingeburge. » Les légats voulaient réunir un concile pour y examiner l'affaire du divorce ; mais le roi avait tellement effrayé clercs et abbés qu'ils n'osèrent obéir aux délégués de la cour pontificale. Les ambassadeurs danois qui se rendaient alors à Paris, avec des lettres du pape, furent arrêtés à Dijon par le duc de Bourgogne, dépouillés de leurs lettres, transportés, après une détention de sept jours, à Clairvaux, et ne recouvrèrent la liberté que par les démarches des deux abbés les plus distingués de l'ordre de Cîteaux en France. Le cardinal Melior, étant retourné à Rome, Célestin III avait cassé solennellement la décision du concile de Compiègne (1196). En notifiant cette mesure à l'archevêque de Sens, il lui disait : « J'ai vu la « généalogie que les évêques m'ont envoyée, et c'est d'après cette inspection et « le bruit qu'a fait ce scandale que j'ai cassé la sentence : faites maintenant « que Philippe ne se remarie point et qu'il ne brise point ainsi le lien qui « l'unit encore à l'Église. » Mais le roi était décidé à faire ce dernier pas, à braver les foudres ecclésiastiques ; ses courtisans lui disaient qu'il ne devait pas souffrir que le pape se mêlât de cette affaire, que s'il avait de l'aversion pour sa femme, il pouvait en chercher une autre.

Plusieurs princesses, indignées de la conduite de Philippe-Auguste à l'égard d'Ingeburge, et redoutant un sort semblable, avaient refusé l'alliance royale qu'on leur offrait. Philippe obtint enfin la main d'Agnès [1], fille de Berthold duc de Méranie. Méran, comme on sait, est le nom d'une petite ville du Tyrol, située dans la vallée du Passeyer, non loin du vieux château de *Tyrol*, qui a donné son nom à toute la contrée. Au douzième siècle cette ville était le siége des puissants comtes d'Andechs ; l'empereur Frédéric Ier, après les avoir soumis à l'empire, avait érigé en 1180 leurs vastes possessions sur l'Inn et sur l'Adige en duché de Méranie. Suivant le témoignage des contemporains, Agnès était d'une beauté ravissante ; de blonds cheveux descendaient sur ses épaules ; dans sa chronique, le moine de Saint-Denis lui-même loue beaucoup son petit pied et sa main d'une éclatante blancheur. Philippe attendait sa fiancée à Compiègne, où il tenait alors une cour plénière : au moment où Agnès parut, montée sur sa haquenée, avec ses damoiselles, les joutes furent suspendues, tous les yeux se portèrent sur elle, et un murmure approbateur éclata subitement dans la foule des barons et des chevaliers. Philippe s'approcha de sa fiancée qui baissa son voile et vint prendre du repos sous une tente qui lui était destinée. Le lendemain (juin 1196), le mariage du roi de France et d'Agnès de Méranie fut célébré. Jamais Philippe

[1] Guillaume le Breton et Rigord lui donnent le nom de *Marie* de Méranie, conservé par M. de Sismondi dans son *Histoire des Français*. Albéric, moine des Trois-Fontaines, et la plupart des autres chroniqueurs, l'appellent *Agnès*, et ce nom a été adopté par Hurter, Capefigue, Michelet, etc.

Digitized by Google

n'avait paru plus heureux : il ne quittait plus sa nouvelle épouse; son écu était orné de symboles passionnés ; s'il allait à la chasse, Agnès l'accompagnait, et comme elle avait été habituée à la vie des forêts, elle se distinguait par son courage et ses grâces [1].

Tandis que la cour tout entière retentissait des louanges d'Agnès, maîtresse du cœur de Philippe, celui-ci oubliait de faire donner à son épouse légitime même l'entretien le plus nécessaire. Dans ces tristes circonstances, Ingeburge eut encore une fois recours au pape ; elle lui fit écrire par son clerc en ces termes : « Les anxiétés de ma cruelle douleur m'obligent à déposer « dans votre sein apostolique les tristes secrets de mon âme. Voilà déjà trois « ans que le roi de France m'a épousée à peine nubile, et je puis vous assurer, « très-saint Père, qu'il s'est approché de moi et m'a rendu deux fois le devoir « conjugal, selon l'ordre naturel. Voilà qu'un peu après, je ne sais par quel « diabolique conseil des grands, il vient d'épouser Agnès, plus belle peut-« être, mais moins aimante : triste jouet du sort, le roi m'a renfermée dans « le fond d'un château, d'où je ne vois même pas les cieux, auxquels j'élève-« rais mes mains suppliantes; et pour ce cruel traitement, il n'allègue d'au-« tre motif qu'une petite parenté très-éloignée, cause suffisante, dit-il, pour « la séparation. Il a fait ainsi de sa volonté une loi, de sa passion une fureur. « Malheur à moi! il méprise les lettres de Votre Sainteté, les ordres des « cardinaux, les avertissements des archevêques et des évêques. Je meurs si « votre miséricorde ne me vient en aide. » De son côté, le frère de la malheureuse princesse adressa de nouvelles plaintes à Rome, rappela l'interdit dont le pape avait menacé Philippe, et demanda que l'on prononçât l'excommunication contre le roi parjure [2]. Mais Célestin III, affaibli d'ailleurs par l'âge et la maladie, n'avait pas assez d'énergie pour attaquer sans ménagement le puissant roi de France; il ordonna néanmoins l'éloignement de la concubine.

Philippe allait trouver un adversaire plus redoutable : c'était Innocent III, qui monta sur le siége pontifical, le 9 janvier 1198, dans la force de l'âge. Le jour même de sa consécration, cet émule de Grégoire VII indiqua clairement quelle serait sa politique, lorsqu'il prononça ces paroles : « Tout le monde « ne peut pas être le maître, mais celui seulement sur les vêtements et les « reins duquel il est écrit : « *Un roi des rois; un souverain des souverains ;* » « celui dont il est dit : « *Son nom est seigneur.* » Il a constitué par la propre « plénitude de son pouvoir la prééminence du saint-siége, afin que personne « ne soit assez téméraire pour résister à l'ordre qu'il a établi. » Le nouveau pape ne tarda pas à faire connaître ses volontés à l'évêque de Paris : ce prélat

[1] Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. XIV.

[2] Hurter, *Histoire d'Innocent III*, livre II.

Digitized by Google

devait exhorter le roi, au nom du pontife, à rendre l'amour conjugal à sa femme, et se séparer d'Agnès ; celle-ci ne pourrait jamais lui donner un fils légitime, et dans le cas où son fils unique viendrait à mourir, le royaume devrait échoir à un étranger ; si le roi, après avoir repris Ingeburge, il avait quelque sujet de plainte contre elle, on ne refusera pas de l'entendre. « Le « seigneur, ajoutait le pontife, a châtié, à cause de la faute du roi, toute la « France, par de mauvaises récoltes et par la famine ; il pourrait facilement « lui infliger un châtiment encore plus sévère. » Une lettre contenant les mêmes avertissements, fut adressée directement au roi : s'il était obligé de lever sa main apostolique contre lui, rien au monde, disait Innocent, ne serait capable de le détourner de cette ferme résolution du droit et de la justice. Philippe, que l'amour rendait plus hardi et plus obstiné, ne daigna même pas répondre au pape ; les menaces de la cour de Rome lui rendaient plus chère celle qu'on voulait lui arracher. « Les deux époux visitaient les demeures royales, Fontainebleau, Vincennes et Compiègne ; la cour du suzerain offrait comme une fête perpétuelle ; les troubadours et les trouvères chantaient la beauté de la jeune reine, et les plus braves chevaliers brisaient des lances en son honneur [1]. »

Au mois de septembre 1199, le cardinal Pierre de Capoue se rendit en France en qualité de légat d'Innocent III ; il devait réitérer au roi les exhortations du pontife et le menacer de l'interdit si, dans le délai d'un mois, il n'avait pas rétabli à la cour l'épouse renvoyée sans motifs. Innocent fit connaître la marche qu'il voulait suivre dans une lettre adressée au clergé français : « Nous avons cherché en vain, disait-il, dès le commencement de notre « règne, à convaincre le roi par la douceur, et à le déterminer à se réconcilier avec sa femme. Toutefois nous ne voulons pas encore désespérer de « son salut, ni laisser inachevé ce que nous avons commencé ; notre légat « doit l'avertir encore une fois ; mais si le roi dédaigne ses avis, il doit pro- « noncer l'interdit. Nous vous commandons, au nom du Dieu tout-puissant, « du Père, du Fils et de l'Esprit saint, par la plénitude des pouvoirs des saints « apôtres Pierre et Paul, en vertu de l'obéissance, de vous conformer à cette « sentence, et de vous abstenir de toutes fonctions ecclésiastiques, sous peine « de perdre vos dignités et vos fonctions. Cependant plein de confiance dans « votre sagesse, convaincu que vous n'appartenez pas à ces chiens muets « qui ne peuvent pas aboyer, nous ordonnons aux archevêques, évêques et « abbés de changer, si cela est possible, les sentiments du roi, en ne cessant « de l'exhorter. Nous l'affligeons malgré nous ; nous procédons malgré nous « à l'emploi des rigueurs de l'Église ; nous n'employons ces remèdes que « lorsque la blessure ne peut plus être guérie d'une autre manière. » Phi-

[1] Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. XII.

Digitized by Google

lippe-Auguste se montra inébranlable. « Agnès est mon épouse, avait-il répondu au légat; personne ne pourra m'en séparer. » Le cardinal écrivit alors au pape que le roi ne changerait pas et qu'il paraissait résolu à subir l'interdit. « Faites réunir les évêques et les abbés, lui répondit Innocent, et que l'interdit soit au plus tôt jeté sur le royaume, sans appel. »

En vertu de ces ordres, le légat convoqua un concile à Dijon pour le jour de la Saint-Nicolas 1199. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon et de Vienne, dix-huit évêques et beaucoup d'abbés s'y trouvèrent. Philippe-Auguste enjoignit à ses hommes d'armes de jeter à la porte de son château deux abbés qui étaient venus l'inviter à se rendre en personne au concile. Des députés y parurent toutefois en son nom pour déclarer nulle toute décision et en appeler à Rome, où le roi envoya effectivement une ambassade. Mais les précautions à cet égard avaient été prises, comme le saint-siége avait coutume de le faire dans les cas où tout était clairement apprécié, où les objections ne pouvaient occasionner que des retards, sans mieux faire connaître l'affaire, et où tous les moyens possibles avaient déjà été essayés; le cardinal avait le pouvoir formel de ne se laisser arrêter par aucun appel [1]. Le septième jour, le légat, au nom d'Innocent III, lança les foudres ecclésiastiques sur le royaume de Philippe-Auguste. Tout à coup le silence de la nuit fut troublé par le glas funèbre; les évêques et les prêtres se rendirent processionnellement à la cathédrale et y entonnèrent le *Miserere;* on voila ensuite l'image du Christ; on transporta dans les tombes souterraines les reliques des saints, et on jeta dans les flammes les hosties. Ces préliminaires accomplis, le légat, revêtu d'une étole violette, s'avança devant le peuple à genoux et prononça, au nom de Jésus Christ, l'interdit sur tous les domaines du roi de France, tant que celui-ci ne renoncerait pas à son commerce adultère avec Agnès de Méranie. Cette sentence ne devait toutefois être rendue publique que vingt jours après la fête de Noël, soit, dit Hurter, que le légat voulût attendre que la certitude de la punition ne porterait pas Philippe à changer de sentiment, soit que dans le cas de son endurcissement, il voulût se soustraire aux persécutions que le roi, dans sa colère, pouvait diriger contre lui. Philippe ayant laissé expirer le délai qui lui était accordé sans donner aucune marque de repentir, le légat fut forcé de remplir complétement sa mission. Pour se mettre hors des atteintes du roi, le délégué d'Innocent se transporta sur le territoire de l'empereur d'Allemagne, à Vienne, dans l'ancien royaume de Bourgogne, et y promulgua l'interdit. Tous les prélats du royaume de France reçurent l'ordre de publier cette sentence dans leurs diocèses et de veiller sévèrement à son exécution; si quelque évêque refusait d'obéir, par le fait il serait suspendu de ses fonctions, et tout

[1] Hurter, *Histoire d'Innocent III,* livre IV.

Digitized by Google

récalcitrant aurait à se justifier en personne devant le saint-siége, à la première fête de l'Ascension.

Placé entre deux hommes également violents et inflexibles, le clergé montra d'abord une certaine hésitation. Quelques prélats continuèrent à célébrer le service divin; d'autres déclarèrent que la conduite du pape était d'une dureté inouïe. Les évêques de Senlis, d'Amiens et de Soissons, ainsi que les chanoines de Sens et de Paris, informèrent Innocent que, menacés d'une part par le roi et de l'autre par le peuple qui forçait les portes des églises, ils ne pouvaient garder l'interdit. Innocent leur répondit : « Ces « objections sont nulles, vous devez obéir; l'Église a été trop longtemps « insultée par un scandale public; le pape, depuis son élection, a assez sou- « vent averti le roi et l'a engagé à éloigner celle qui est la cause de l'interdit « et à reprendre sa femme légitime; en même temps, nous avons toujours « déclaré qu'alors il lui serait fait droit, et que nous écouterions des explica- « tions raisonnables. » Les évêques se soumirent; ils aimèrent mieux braver le courroux de Philippe-Auguste que de désobéir au chef de l'Église. Le service religieux cessa dans tout le royaume; les croix qui ornaient le faîte des églises étaient voilées; les portes restaient fermées; les cloches ne retentissaient plus; il était seulement permis d'administrer le baptême aux petits enfants et l'extrême-onction aux mourants; les mariages se contractaient sur les tombeaux. Quelques monastères privilégiés conservèrent cependant la faculté de célébrer les saints mystères dans le silence de la nuit; les moines de Saint-Denis purent dire la messe, none et matines, mais à voix basse, les portes fermées, afin de n'être ni vus, ni entendus. Les fidèles qui voulaient jouir du service divin allaient en Normandie, en Bretagne, dans les fiefs d'Angleterre. Le comte de Ponthieu et la sœur cadette de Philippe-Auguste reçurent à Rouen la bénédiction nuptiale; les fiançailles religieuses du prince héréditaire et de Blanche de Castille furent également célébrées en Normandie. Ce mariage[1] était une des conditions du traité de paix que Philippe-Auguste, brouillé avec Rome, avait dû accepter de Jean sans Terre.

En apprenant que les évêques de son royaume se soumettaient au pape, Philippe entra dans une fureur extrême. « Par la joyeuse de saint Charles le « Grand! dit-il à l'évêque de Paris, n'excitez pas ma colère! vous et vos « prélats ne faites attention à rien; pourvu que vous mangiez vos revenus et « buviez le vin de votre clos, vous ne vous inquiétez pas de ce que devient le « pauvre peuple. Mais, prenez garde, je vous rognerai l'écuelle. » L'évêque le supplia d'obéir au pape : « Non, répliqua le roi; j'aimerais mieux perdre la « moitié de mon royaume que de me séparer d'Agnès; elle m'est unie par

[1] Blanche était fille d'Alphonse VII de Castille et d'Éléonore, sœur du roi d'Angleterre.

Digitized by Google

« la chair. » Philippe exécuta bientôt ses menaces : presque tous les évêques du royaume furent chassés de leurs siéges; des soldats furent mis en garnison chez les curés; tous les biens ecclésiastiques furent saisis [1]. Ingeburge aussi ressentit la vengeance du roi : il la fit conduire dans le château-fort d'Étampes et l'y abandonna à toutes les souffrances d'une dure captivité. En se voyant seul contre tous, Philippe n'épargna personne : il exigea des chevaliers comme des bourgeois des tailles exorbitantes, et il regardait l'obéissance de ses sujets à leurs prêtres comme une révolte contre lui [2]. Cette situation ne pouvait se prolonger : elle exposait Philippe-Auguste à perdre sa couronne. Dans tout le royaume on répétait un mot que l'on attribuait à Innocent III : qu'il valait mieux qu'un seul fût puni que de faire périr à cause de lui tout un peuple; on sollicitait donc le pape de relever le royaume de l'interdit et de frapper Philippe d'excommunication [3]. Au surplus la révolte éclatait réellement parmi les barons et les vassaux; les propres hommes d'armes du roi ne voulaient plus le servir; on s'éloignait de lui comme d'un pestiféré.

Philippe reconnut enfin qu'il devait plier ou s'attendre à une manifestation plus grave des sentiments du peuple. Quelques prêtres et chevaliers allèrent trouver de sa part Innocent III pour se plaindre du légat et en même temps pour lui faire connaître que le roi était disposé à comparaître devant les juges que le pontife choisirait et de se soumettre à leur sentence. — « A quelle « sentence? demanda Innocent; à la sentence déjà prononcée, ou à celle à « intervenir? Le roi connaît la première : il doit éloigner sa concubine, « reprendre la reine, rétablir les évêques et les prélats qu'il a expulsés, et « les indemniser : alors l'interdit sera levé. » — « Je veux me faire infidèle! « s'écria Philippe en apprenant cette réponse. Que Saladin était heureux ! il « n'avait point de pape. » Cependant il convoqua les prélats et les seigneurs de son royaume pour délibérer avec eux; Agnès parut devant cette assemblée, pâle, épuisée par la douleur et par l'état de grossesse dans lequel elle se trouvait. Les barons gardaient un sombre silence. — « Que dois-je faire? » leur demanda Philippe. — « Obéir au saint-père, lui répondirent-ils; éloi- « gner Agnès, reprendre Ingeburge. » Le roi s'adressa à son oncle l'arche-

[1] L'évêque Hugo d'Auxerre fut le seul épargné par la colère de Philippe, « parce que, dit Hurter, il avait préféré sciemment sa faveur à ses devoirs envers le chef de l'Église. »

[2] Suivant Hurter, il afferma la perception des nouveaux impôts à des juifs, comme s'il avait cherché à briser tous les liens qui attachaient ses sujets à sa personne. Sismondi dit que Philippe avait besoin d'argent pour gagner les cardinaux de la cour de Rome, au jugement desquels il voulait soumettre son divorce. On verra plus loin que cette supposition n'est pas dénuée de fondement.

[3] Sismondi, *Histoire des Français* chap. XXIII.

Digitized by Google

vêque de Reims, et lui demanda s'il était vrai que le pape lui eût écrit que la sentence de divorce qu'il avait autrefois prononcée entre lui et Ingeburge n'était qu'une risée. L'archevêque n'ayant pas nié cette condamnation, Philippe lui dit d'un ton brusque : « Vous êtes donc un insensé et un sot pour avoir prononcé une pareille sentence [1]. » Une seconde ambassade fut envoyée à Rome, chargée de faire de nouvelles instances auprès du pape pour qu'il levât l'interdit. De son côté, Agnès de Méranie s'adressa aussi au pontife : « Née dans un pays éloigné de France, lui disait-elle, fille d'un prince chré- « tien, je devins l'épouse, devant Dieu et l'Eglise, de mon seigneur Philippe. « J'étais jeune, et tout à fait étrangère aux affaires de ce monde; l'on m'a dit « que le prince qui me prenait pour sa femme m'appartiendrait à toujours : « je m'attachai à lui; je l'aimai de l'amour chaste de l'épouse, je lui ai « donné deux enfants; et c'est maintenant qu'on voudrait m'en séparer pour « le rendre à ma rivale, cette Ingeburge qui remue le ciel et la terre contre « moi! O mon seigneur! vous voyez à vos pieds une jeune princesse trem- « blante! la couronne ne la séduit pas, c'est son époux qu'elle réclame; vous « ne le lui refuserez pas, car vous êtes la providence qui distribue la justice « de Dieu sur la terre. » Cette naïve et touchante justification n'émut pas Innocent III. Le cardinal-évêque Octavien d'Ostie fut envoyé en France avec la mission de demander pleine satisfaction pour les dommages essuyés par le clergé; l'éloignement d'Agnès de Méranie, même du royaume; la réintégration solennelle de la reine légitime; enfin une assurance formelle que le roi ne chercherait pas à divorcer sans un jugement de l'Eglise. Si Philippe faisait ces concessions, le cardinal pourrait lever l'interdit, mais en réservant la punition de ceux qui ne l'auraient pas observé; et s'il persévérait dans sa demande de divorce, on fixerait un délai irrévocable de six mois, après l'expiration duquel le procès commencerait. Dans l'intervalle le roi de Danemark enverrait les mandataires, les témoins et défenseurs de sa sœur, sous le sauf-conduit du pape et du roi. Comme Octavien avait un caractère assez flexible, et qu'il se vantait en outre d'être parent du roi de France, Innocent lui adjoignit, pour faire l'enquête, le cardinal Jean Prisca, dont la fermeté était connue. Le peuple reçut les légats avec allégresse, le roi avec des marques de dévouement et de respect. La veille de la nativité de Marie, les légats, le haut clergé de France et le roi, se réunirent au château de Saint-Léger; Ingeburge s'y trouvait aussi. Les représentations des légats ne parurent faire d'abord aucune impression sur le roi, toujours fidèle à la belle Agnès de Méranie, plus malheureuse en ce moment que sa rivale; mais enfin il consentit à se rendre chez la reine. Il n'avait pas revu la princesse danoise depuis leur séparation, n'avait plus entendu parler d'elle et n'avait jamais

[1] Hurter, *Histoire d'Innocent III*, livre IV.

Digitized by Google

souffert qu'on en parlât en sa présence. « Le pape me fait violence! » s'écria-t-il en entrant. « Non, il veut seulement que la justice triomphe, » répondit Ingeburge. Elle fut conduite dans l'assemblée publique par trois évêques, et Philippe promit, quoique malgré lui, de la reconnaître comme son épouse légitime et comme reine de France [1]. Il promit en outre, en pleurant de dépit, de ne plus revoir Agnès de Méranie et de la renvoyer de son palais et de son royaume. Mais ayant fait observer qu'Agnès était enceinte, et qu'un voyage, dans cette situation, pourrait causer sa mort, le concile décida que le roi fixerait lui-même un lieu de retraite pourvu qu'il s'engageât, sous la religion du serment, à ne plus la revoir. Le roi jura, une main sur l'Evangile, qu'il ne la toucherait plus de sa chair. Après avoir reçu ce serment, le cardinal Octavien leva l'interdit qui pesait sur le royaume (7 septembre 1200). Dès que le son des cloches eut appelé les fidèles, le peuple se précipita avec tant d'empressement dans les églises et les monastères que plus de trois cents serfs furent écrasés dans la foule.

Tandis que les cités retentissaient d'actions de grâces, la malheureuse Agnès, proscrite par l'Eglise, recevait les adieux déchirants de ce roi qui l'avait tant aimée et qui devait encore prononcer son nom dans son agonie même. Elle chercha un refuge au château de Poissy. « Mais vainement elle appelait le repos; sa passion pour le roi n'en faisait qu'augmenter; on la voyait souvent seule se promener, l'œil égaré, dans les sombres allées de la forêt, marchant tantôt à pas lents, tantôt à pas précipités, poussée par les accès de la folie. Les serfs l'aperçurent quelquefois sur les créneaux de la tour, pâle, échevelée, paraissant comme un de ces esprits que les croyances populaires attachaient à chaque vieux manoir [2]. »

L'éloignement d'Agnès n'améliora pas le sort d'Ingeburge. Philippe ayant persisté dans sa demande de divorce, le cardinal Octavien annonça qu'il serait statué sur cette demande par un concile qui se réunirait à Soissons dans un délai de six mois, six jours et six heures; le roi de Danemark et l'archevêque de Lund auraient ainsi le temps d'envoyer des procureurs à la reine. A peine les prélats avaient-ils quitté Saint-Léger que le roi fit ramener de nouveau Ingegurge dans la forteresse d'Etampes. Le cardinal Octavien écrivit à Innocent qu'on rendait les honneurs royaux à la reine, qu'elle avait des prêtres pour la célébration des solennités de l'Église, des chevaliers et des domestiques pour son service, des vêtements et de la nourriture selon ses désirs. Mais le cardinal avait été trompé ou par le bruit public, ou par Philippe, qui n'accorda cet entourage à la reine que dans le premier moment. Il fut bientôt ordonné que personne ne pourrait plus visiter Ingeburge sans une permission écrite du roi; on lui défendit de sortir du château; on

[1] Hurter, *Histoire d'Innocent III*, livre IV.

[2] Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. XI.

Digitized by Google

lui retira tous les gens de service; deux chapelains danois restèrent son unique société, et il leur fut interdit de parler à la reine autrement qu'en français et devant témoins. Ingeburge se plaignit au pape de ce traitement barbare ainsi que de la conduite du légat. Cette conduite, suivant la remarque de Hurter, n'était ni conforme aux ordres qu'il avait reçus d'Innocent, ni exempte de tout reproche, soit que la vanité de s'assurer des prétentions à une parenté distinguée, soit que la réception amicale du roi et son apparente inflexibilité eussent déterminé le cardinal Octavien à montrer une plus grande condescendance. Innocent s'empressa de l'avertir : « Il est de son « devoir, lui disait-il, de faire recouvrer à Ingeburge sa liberté, la faculté « de recevoir tout le monde, d'être servie par les prélats et les seigneurs, « comme leur reine; le roi doit la visiter aussi quelquefois. Si Philippe croit « pouvoir nous tromper, qu'il prenne garde de ne pas se tromper lui-même. « Nous répandrons, s'il le faut, notre sang pour la vérité et le droit, et ici « nous ne voulons rien entreprendre, avec l'aide de Dieu, par ruse et par « moquerie. Évitez donc tout commerce avec ceux qui n'osent plaider la « cause de la reine par crainte d'être dénoncés. Pensez à ce que nous vous « avons dit : cette affaire peut contribuer essentiellement à l'élévation du « saint-siége, si elle est dirigée avec prudence; mais elle peut aussi lui attirer « beaucoup de déboires, si elle est traitée avec négligence. » En même temps le pape punissait les prélats qui n'avaient pas observé l'interdit aussitôt qu'il avait été prononcé. L'archevêque de Reims, six évêques et quelques abbés, déjà suspendus de leurs fonctions, furent obligés de comparaître en personne devant le saint-siége. Une longue pénitence leur fut imposée, et le pape leur demanda en outre, avant de lever la censure dont ils étaient atteints, le serment d'obéir ponctuellement dans l'avenir aux ordres du saint-siége, sans examiner si l'exécution de ces ordres leur faisait courir des dangers. Hugo de Noyers, dont nous avons déjà parlé, avait été élu archevêque de Sens; le pape cassa cette élection dans une assemblée publique de cardinaux, parce que ce prélat n'avait jamais observé l'interdit.

En attendant l'ouverture du concile de Soissons, le cardinal Octavien négociait secrètement avec le roi pour obtenir une transaction qui eût satisfait en même temps la passion de Philippe et l'ambition de la cour romaine. Deux candidats se disputaient alors le trône impérial : le roi de France et les Gibelins soutenaient Philippe de Souabe, tandis que la cour romaine et les Guelfes protégeaient Othon de Brunswick. Le cardinal Octavien engageait le monarque français à se réunir au saint-siége pour faire triompher le candidat des Guelfes. « Pour satisfaire à sa passion privée, Philippe annonçait, dit Sismondi, qu'il était prêt à sacrifier l'intérêt de son royaume, et le cardinal donnait à entendre que la cour de Rome, non moins complaisante sacrifierait ses principes religieux à sa politique : on pouvait à peine regarder comme

Digitized by Google

un obstacle quelques parjures qui seraient nécessaires de part et d'autre; le pape était là pour les pardonner. » Mais la fermeté des prélats convoqués à Soissons et des circonstances inattendues firent échouer cette négociation peu délicate. Le cardinal Octavien, Philippe-Auguste et Ingeburge arrivèrent à Soissons vers la mi-carême de l'an 1201. Le roi de Danemark avait envoyé dans cette ville quelques évêques et d'autres hommes honorables pour répondre devant le représentant du pape. Le concile fut ouvert dans la seconde moitié du carême, sans que l'on attendît l'arrivé de l'autre légat, le cardinal Jean Prisca. Philippe demanda la dissolution du mariage à cause de la proximité du degré de parenté. Les procureurs de la reine répondirent en ces termes : « Nous étions témoins de la déclaration de vos envoyés en présence d'Inge- « burge, que vous ne désiriez rien aussi ardemment que d'épouser l'illustre « fille royale. Le roi de Danemark y ayant consenti, vos ambassadeurs prê- « tèrent le serment qu'aussitôt qu'elle entrerait dans votre royaume vous « l'épouseriez et la feriez couronner. Voici l'expédition du titre. Nous vous « accusons de parjure, de perfidie, et en appelons du seigneur Octavien à la « personne du pape, car nous n'avons pas confiance dans le cardinal qui est « votre oncle. » Octavien les pria d'attendre l'arrivée du cardinal Jean, avant de donner suite à cette résolution. « Nous avons fait appel, répondirent-ils; « nous ne reviendrons pas là-dessus. » Ils quittèrent aussitôt la France. Le cardinal Jean arriva trois jours après à Soissons. C'était un homme probe, impartial; il avait refusé les présents que Philippe-Auguste lui offraitpour le gagner. Les débats recommencèrent. Les avocats du roi développèrent les raisons les plus subtiles; dix évêques, un grand nombre d'abbés, parlèrent en faveur d'Ingeburge. On avait épuisé toutes les preuves de part et d'autre, lorsqu'un jour un ecclésiastique inconnu sortit de la foule et demanda modestement la permission de prendre la parole. Philippe la lui ayant accordée, son éloquence excita l'admiration générale. « On regarda comme un envoyé du ciel celui qui, unissant tant de courage à tant d'habileté, venait prendre la défense d'une femme abandonnée dans un moment où tout le monde considérait les droits de cette femme comme sacrifiés sous l'influence de la force [1]. » L'inflexible Jean de Prisca allait porter sa sentence; Philippe pressentant qu'elle lui serait défavorable, fit déclarer un matin, de bonne heure, au grand étonnement des archevêques et des évêques, qu'il voulait maintenant reconnaître Ingeburge pour sa femme et ne plus se séparer d'elle. Il était à cheval devant l'abbaye de Notre-Dame, où demeurait la reine; il aida celle-ci à monter derrière lui sur la selle, afin que chacun fût témoin de la réconciliation, et il sortit de la ville sans prendre congé de personne. Cette résolution inattendue, qui soustrayait le roi aux ministres de Rome, fut con-

[1] Hurter, *Histoire d'Innocent III*, livre IV.

Digitized by Google

sidérée, dit Sismondi, par ses amis comme une victoire, et par les cardinaux presque comme un affront. Le cardinal Jean quitta la France et le concile se sépara. Philippe-Auguste avait réellement trompé ses juges, car il n'avait enlevé Ingeburge que pour le reconduire dans un vieux château. La malheureuse princesse écrivit à Innocent que, malgré cette réconciliation publique, elle continuait à être traitée plutôt en captive qu'en reine; et, sans avoir égard aux exhortations du pontife, Philippe tint cette conduite jusqu'en 1212, époque où il consentit enfin à se rapprocher d'Ingeburge.

Ce n'était pas, hélas! dans l'espoir de faire remonter Agnès sur le trône. Cette autre infortunée était morte au château de Poissy peu de temps après la tenue du concile de Soissons, en 1201. Elle avait terminé sa vie dans le désespoir, dans l'isolement, déchue du rang d'épouse et toujours proscrite par le pouvoir ecclésiastique. Elle fut inhumée à Mantes dans l'église de Saint-Correntius : voulant honorer sa mémoire et peut-être aussi expier sa faute, Philippe-Auguste fonda une abbaye pour cent vingt religieuses. Dans son affliction, il donna une dernière preuve de son amour pour Agnès; il s'adressa au pape et le pria de declare Philippe et Marie, enfants laissés par la princesse tyrolienne, ses descendants légitimes. « Nous avions, disait-il, « regardé le divorce prononcé par l'archevêque de Reims comme un droit de « convoler à un nouveau mariage. » Innocent accueillit la demande du roi; au grand étonnement des seigneurs de France, il déclara légitimes les deux enfants d'Agnès de Méranie et le fils capable de succéder au trône[3]. « Innocent, suivant Hurter [2], eut réellement égard à la sentence de divorce qui avait été prononcée par les évêques français, sentence dans la validité de laquelle Philippe, plein de confiance, avait contracté cette union; il prit aussi en considération la succession de Philippe qui reposait sur un seul fils. Il désirait sans doute prouver par là que son zèle ne se portait pas contre les personnes, mais contre les actions, et que la mort réconcilie tout. Cependant il ajouta la réserve que cette concession n'aurait aucune influence sur le mariage annulé. » On devait néanmoins considérer cette sentence comme un abus du pouvoir pontifical [3] et remarquer qu'elle était en contradiction manifeste avec les décisions et les démarches précédentes.

[1] *Philippe,* surnommé *Hurpel,* comte de Clermont, ne laissa qu'une fille; *Marie* devint la seconde femme de Henri IV, duc de Brabant, et laissa deux filles, dont l'une épousa un comte de Clèves. Le troisième enfant d'Agnès de Méranie avait reçu le nom de *Tristan,* pour rappeler les malheurs de sa mère; il paraît l'avoir suivie bientôt dans la tombe.

[2] *Histoire d'Innocent III,* livre v.

[3] On rappelait l'ancien axiome : *Papa non legitimat, aut restituit in regno Franciæ, sed solus rex.*

Digitized by Google

Un historien célèbre dépeint Philippe-Auguste comme un prince d'un sens rassis, patient, persévérant, peu touché de l'esprit d'aventure, plus ambitieux qu'ardent, capable de longs desseins, et assez indifférent sur l'emploi des moyens [1]. Mais sa passion pour Agnès de Méranie l'avait complétement changé : pendant trois ans il sacrifia son ambitieuse politique à son amour. Sa rupture avec l'Église le condamna, suivant la remarque de Michelet, à l'inaction et le rendit spectateur immobile et impuissant des grands événements qui se passèrent alors : la mort de Richard Cœur de Lion, dont il aurait pu aisément profiter, et la quatrième croisade, qui conduisit un comte de Flandre, son vassal, sur le trône de Constantin. Toutefois Philippe-Auguste, quoique vaincu dans sa première lutte contre Innocent III, et vaincu justement parce qu'il recherchait uniquement le triomphe de ses passions, Philippe ne renonça pas au dessein qu'il avait formé de soustraire sa couronne à l'influence ecclésiastique. Sa puissance s'accrut plus tard; il étendit heureusement les limites de son royaume, et cette prospérité le rendit plus entreprenant. Il ne craignit plus alors de proclamer hautement l'indépendance du pouvoir temporel. « C'est sous lui, dit M. Guizot, que commença la résistance efficace de la couronne et au clergé national et à la papauté. Ce fait, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, la royauté indépendante, soutenant qu'elle subsiste par son propre droit, réglant seul les affaires civiles, et se défendant sans relâche contre les prétentions ecclésiastiques, c'est sous Philippe-Auguste qu'on le voit naître et se développer rapidement. »

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 43e leçon.

Digitized by Google

LES

NOUVELLES MESURES POLITIQUES

DU ROI DE PRUSSE.

Il y a environ deux ans que la correspondance d'un journal étranger annonça, comme un fait positif, l'intention du roi de Prusse de fonder le régime représentatif dans son royaume par l'institution de deux chambres délibérantes. Nos propres informations nous mirent à même de confirmer des premiers ce bruit qui rencontrait encore beaucoup d'incrédules[1]. Nous avions bien prévu qu'avant que ces projets fussent mis à exécution, bien des efforts viendraient du dehors et du dedans les contrarier, les retarder, les modifier peut-être. Nous ne nous attendions pas à voir le gouvernement prussien adopter à la fois toutes les conséquences du système où il se déciderait à entrer. « Les nouvelles institutions, si elles voient le jour, disions-nous, se ressentiront des idées qui les ont précédées, des craintes et des obstacles qu'elles ont rencontrés avant leur naissance. » Les faits n'ont pas manqué de réaliser ces prévisions. Les projets du roi de Prusse ont rencontré dans sa famille, dans les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, des adversaires fort agissants. Il y a eu, pendant ces deux années, bien des fluctuations, bien des incertitudes dans l'esprit du monarque prussien. Bien des projets d'institutions parlementaires ont été élaborés, puis abandonnés pour d'autres. On en cite qui ont eu,

[1] Voy. tome XI, p. 301.

Digitized by Google

pendant quelques semaines, des chances de succès et qui reposaient sur les bases les plus larges; mais, le mois suivant, les dispositions d'esprit étaient changées, et tout était à refaire dans un sens différent. Heureusement, à mesure que les efforts hostiles se multipliaient et que le monarque paraissait plus incertain, la nécessité de l'innovation devenait plus évidente pour les hommes qui s'occupaient des affaires. Plus d'un changement de ministre fut amené par cette cause; plus d'un adversaire décidé du régime parlementaire se convainquit, dans ces derniers temps, que dans la situation des esprits et des affaires, il n'était plus possible d'éviter l'institution des chambres. Les nécessités financières, auxquelles les libertés des nations modernes ont de si grandes obligations, ont encore cette fois exercé une grande influence. Le gouvernement prussien ne pouvait plus, pour ainsi dire, ni établir un impôt nouveau, ni conclure un emprunt. Pour l'impôt, il lui fallait réclamer l'avis de huit assemblées provinciales, et s'exposer à huit oppositions qui n'eussent pas toutes été des minorités; pour l'emprunt, comment y songer alors que le prédécesseur du roi actuel avait, dans son ordonnance du 17 janvier 1820 sur la régularisation de la dette publique, déclaré de la manière la plus solennelle que la dette qu'il reconnaissait ne pourrait plus être augmentée, ni aucun emprunt être contracté au nom de l'État, sans la coopération et la co-garantie de la future assemblée des *Etats du Royaume?*

Une décision est enfin intervenue le 3 février 1847. Par une patente et trois ordonnances, le roi de Prusse a fait connaître le parti auquel il s'est arrêté.

Ces décrets, tels qu'ils ont été reproduits ou analysés par les journaux, présentent quelques obscurités pour ceux auxquels les institutions actuelles de la Prusse ne sont pas bien connues. Nous essayerons d'en exposer la teneur d'une manière précise.

Les Etats Provinciaux ou Diètes Provinciales formant le point de départ des nouvelles ordonnances, il faut d'abord se rappeler ce que sont, en Prusse, ces assemblées.

Les huit provinces de la monarchie prussienne ont été dotées chacune d'une assemblée d'Etats provinciaux par la loi du 5 juin 1823. Le nombre des membres de ces assemblées varie, suivant les provinces, de 47 à 99; ils appartiennent à trois ordres différents: la noblesse, les villes et les campagnes. Dans la plupart des provin-

Digitized by Google

ces, les députés de la noblesse forment la moitié ou un peu plus de la moitié de l'assemblée, ceux des villes environ le tiers, et ceux des campagnes environ le sixième. Dans quelques provinces la proportion est différente. Dans la Westphalie et dans la province du Rhin, l'ordre de la noblesse est moins représenté et celui de la campagne l'est davantage.

D'après la loi de leur institution, ces assemblées sont appelées à donner leur avis sur les projets de loi concernant l'intérêt de leur province; les projets de loi d'intérêt général destinés à apporter quelques changements dans les droits des personnes, dans ceux de la propriété ou dans les impôts, doivent être aussi soumis à leurs délibérations; ils ont de plus, mais seulement en matière d'intérêt purement local, le droit d'adresser au roi leurs vœux et leurs plaintes.

Les réunions des Etats Provinciaux n'étaient point périodiques; ce fut le roi actuel qui, peu de temps après son avénement et lors de la première réunion des Etats Provinciaux qui eut lieu sous son règne, décida que désormais ces assemblées se réuniraient tous les deux ans. C'est depuis cette même session de 1841 qu'il leur fut permis de donner à leurs travaux une publicité dont les limites ont été, depuis lors, plus ou moins contestées.

Au mois de juin 1842, le roi institua à Berlin l'assemblée des députations des Etats Provinciaux. Chacune des assemblées provinciales avait été invitée à nommer à cet effet une députation de douze membres; savoir : six délégués de la noblesse, quatre des villes et deux des campagnes. Les huit députations, réunies en une seule assemblée centrale, étaient chargées de donner au roi, chaque fois qu'il les convoquerait, et sans préjudice aucun aux attributions des Etats Provinciaux, leur avis sur les mesures importantes et les objets d'intérêt général qui leur seraient communiqués.

D'après les ordonnances du 3 février dernier, les deux institutions dont nous venons de parler, savoir les Etats Provinciaux d'une part, et de l'autre l'assemblée de leurs délégués, appelée *Comité Réuni* ou *Délégation Générale des Etats* (*Vereinigte ständische Ausschuss*), sont maintenus. Les réunions de cette dernière assemblée, qui était convoquée quand le roi le jugeait convenable, deviennent périodiques en ce sens qu'elle doit avoir au moins une session tous les quatre ans.

Ses attributions sont précisées et étendues.

Digitized by Google

Elle est appelée à donner son avis sur les projets de loi qui apportent quelque changement dans les droits des personnes, dans ceux de la propriété ou dans les impôts. La loi du 5 juin 1823 avait conféré ce pouvoir aux Etats Provinciaux, *aussi longtemps,* disait-elle, *qu'une réunion générale des Etats n'aurait pas lieu.* Ces attributions passent donc aujourd'hui des Etats des provinces à l'assemblée de leur Délégation Générale. Pour ce qui concerne les changements à introduire dans la législation des impôts, il ne s'agit point ici de l'augmentation des impôts existants ni de la création d'impôts nouveaux; à ce sujet, comme nous le verrons, d'autres mesures sont décrétées.

Le roi ne se lie cependant pas d'une manière absolue à prendre l'avis de la Délégation Générale des Etats sur les lois que nous venons d'indiquer; s'il préfère consulter, comme autrefois, les Etats des provinces, il s'en réserve la faculté.

La Délégation Générale des Etats jouit, en outre, du droit de pétition, c'est-à-dire qu'elle peut adresser au trône ses vœux et ses plaintes, non plus seulement comme les Etats Provinciaux pour les matières purement provinciales, mais pour toutes les affaires d'intérêt général, à l'exception des affaires extérieures et des propositions qui auraient pour objet de changer la constitution des Etats.

La Délégation Générale des Etats a aussi certaines attributions de contrôle sur l'administration de la dette publique.

Mais, tout en maintenant et en étendant l'institution du Comité Réuni ou Délégation Générale des Etats, les récentes ordonnances créent une autre institution, toute nouvelle, sous le nom de *Diète Réunie ou Générale* (*Vereinigte Landtag*).

Cette Diète se composera de tous les membres des huit assemblées d'Etats Provinciaux. Elle formera deux assemblées séparées. L'une, composée de l'ordre des seigneurs, aura 80 membres; savoir : 10 princes de la famille royale et 70 princes, comtes et seigneurs, appartenant à la haute aristocratie.

Dans la seconde assemblée siégeront tous les autres membres des Etats Provinciaux au nombre de 557; savoir : 231 appartenant à l'ordre équestre, 182 à l'ordre des villes et 124 à l'ordre des campagnes.

Voici quelles sont les attributions de la Diète Générale :

Le roi s'engage à ne plus établir, en temps de paix, d'impôts nouveaux ni d'augmentation d'impôts, et à ne conclure, pendant

Digitized by Google

la paix, aucun emprunt sans l'assentiment de la Diète. Sont exceptés cependant les droits de douane et les importations indirectes, qui forment l'objet d'un traité avec d'autres Etats.

La diète ne détermine pas les dépenses : le roi se réserve à lui seul le droit de régler l'emploi des deniers publics. On communiquera seulement, à titre de renseignement, un état des dépenses et un aperçu de l'administration financière d'une réunion de la Diète à l'autre.

La Diète Générale a le droit d'adresser au roi ses vœux et ses plaintes concernant les affaires intérieures de l'Etat ou de plusieurs provinces.

Si, pour l'introduction de changements dans la constitution des Etats, le roi juge à propos de réclamer l'avis des Etats, c'est à la Diète seule qu'il le demandera. Il se réserve aussi, dans des cas spéciaux, de soumettre à la Diète les objets qui, en général, doivent être soumis à l'assemblée de la Délégation Générale.

Toutes les fois qu'il s'agit de statuer sur un emprunt, sur l'établissement ou l'augmentation d'un impôt, l'ordre des seigneurs vote avec les autres, et il n'y a plus qu'une seule assemblée. Dans tous les autres cas, les deux assemblées votent séparément.

L'époque des réunions de la Diète Générale n'est ni fixe ni périodique : le roi la détermine comme il détermine la durée des sessions. La première session s'ouvrira le 11 avril prochain.

Pour être transmis au roi, les vœux et plaintes devront avoir réuni, dans chacune des deux assemblées, les deux tiers des voix.

Le gouvernement ne regardera, à ce qui semble, comme décisive l'opinion d'une des assemblées de la Diète contre un projet de loi, qu'autant que ce projet aura été repoussé par les deux tiers des voix. Car, s'il l'était à une majorité moindre, le roi ordonne que, dans ce cas, l'avis de la minorité lui soit soumis comme celui de la majorité; déclarant par là, en quelque sorte, qu'il ne se croira pas moralement tenu de s'arrêter à l'opinion de cette majorité.

Une dernière ordonnance établit une députation chargée de la surveillance du service de la dette publique et de l'amortissement. Elle examine le compte annuel de la dette et de l'amortissement, et prépare l'avis que la Diète ou la Délégation Générale est chargée d'émettre. Cette députation se compose de huit membres, élus pour six ans par la Diète Générale, ou, en son absence, par les Etats Pro-

Digitized by Google

vinciaux. Chaque province est représentée dans la députation par un membre appartenant à l'assemblée des Etats de la province.

C'est cette députation dont, en temps de guerre, l'assentiment peut remplacer celui de la Diète Générale pour la conclusion des emprunts, sauf à en rendre compte à une prochaine réunion de la Diète. Quant aux impôts extraordinaires de temps de guerre, le roi peut les établir de sa seule autorité, sauf à faire connaître leur but et leur emploi à la Diète Générale, qui sera convoquée, au plus tard, dès la fin de la guerre.

Tel est l'ensemble des mesures que vient de décréter le roi Frédéric-Guillaume IV. On voit qu'elles portent la trace de bien des méfiances, de bien des hésitations. Jamais peut-être législateur n'a fondé des institutions nouvelles d'une main plus craintive : on dirait d'un de ces malades qui se croient de verre, s'imaginent que chaque pas qu'ils font, va les briser, et ne peuvent cependant rester en place.

Le roi institue deux chambres représentatives; mais il paraît si effrayé de tout ce qui rappelle le système représentatif des autres Etats constitutionnels, qu'il voudrait qu'on ne vît dans ses deux chambres que des assemblées provinciales.

A côté des chambres ou Etats Généraux, auxquels il se garde bien de donner un de ces deux noms et qu'il ne s'engage à réunir à aucun intervalle déterminé, il maintient une autre institution qui peut les remplacer dans toutes leurs attributions, excepté pour le vote des emprunts et des impôts nouveaux. En établissant les deux chambres de la Diète, il se réserve ainsi le droit de s'en passer une fois que la Diète aura voté les mesures financières qui vont lui être soumises dans sa première session.

Le roi de Prusse aura de cette manière des institutions de rechange, entre lesquelles il choisira selon ses préférences. Toutes les fois qu'il ne s'agira pas de créer des emprunts ou de nouveaux impôts directs, ses ministres pourront à son gré se présenter devant les 617 membres de la Diète ou devant les 92 de la Délégation Générale : on s'est même encore réservé une autre alternative; car, en vertu d'une disposition formelle, ce que fait la Délégation Générale des Etats, on peut le faire faire par les assemblées provinciales des Etats, siégeant chacune dans sa province. A la Diète deux assemblées, à la Délégation une seule, aux Etats Provinciaux huit :

Digitized by Google

il faut en convenir, c'est une singulière variété des ressources.

On ne s'est pas même arrêté là : le roi peut exiger que, dans la Diète, les quatre ordres ou les huit provinces lui donnent des avis séparés; de sorte que la Diète elle-même peut successivement former, une, deux, quatre et huit assemblées délibérant à part.

On a été jusqu'à admettre une disposition bien étrange et qui paraît bien dangereuse dans un pays dont les diverses parties sont loin d'être arrivées à une parfaite homogénéité. Si, dans la Diète, un ordre ou une province se croit lésé par un vote de l'assemblée (autre que le vote des impôts et des emprunts), cet ordre ou cette province peut, à la majorité des deux tiers des membres qui la représentent, se séparer du reste de la Diète pour délibérer isolément et émettre un avis à part.

On a réservé à l'élément aristocratique une grande prépondérance dans la Diète. Il forme à lui seul l'une des deux assemblées. Comme ordre équestre, il a dans l'autre 231 voix sur 537, sans compter celles qu'il aura nécessairement dans l'ordre des campagnes. Cette sympathie pour l'aristocratie n'est cependant pas exempte, à son tour, de quelque défiance. En forçant l'ordre des seigneurs à se réunir en une seule assemblée avec les autres ordres pour le vote des emprunts et des impôts directs nouveaux, on a prévu que la chambre des 80 seigneurs grands propriétaires, pourrait, en cette matière, former un obstacle trop redoutable. Le nombre restreint des membres qui composent cette assemblée ou chambre des seigneurs, ne manquera pas d'amener, dans l'avenir, des embarras pour le gouvernement. Dans une assemblée aussi peu nombreuse, une simple coterie peut devenir toute-puissante.

La prétention de ne fonder qu'un régime quasi-représentatif et la crainte d'en voir confondre l'esprit avec celui des institutions anglaises et des monarchies constitutionnelles du continent, ont inspiré l'idée de réunir dans la Diète Générale tous les membres des assemblées provinciales. Il en résultera que les élections aux Etats Provinciaux vont être constamment dominées par des considérations politiques; que, malgré l'institution de la Diète Générale, le rôle politique des Etats Provinciaux prévaudra de plus en plus sur leur caractère administratif. Ces corps suivront d'autant plus infailliblement cette tendance que les membres qui les composent seront naturellement portés à continuer dans les assemblées pro-

Digitized by Google

vinciales le genre de discussions et de luttes auquel ils se seront habitués dans la Diète centrale. Le gouvernement prussien ne cessera pas ainsi d'être exposé aux tiraillements de huit assemblées délibérantes, dont une représentation nationale devait le délivrer. Aussi pensons-nous qu'il sera amené, ne fût-ce que pour renfermer les Etats Provinciaux dans les limites des discussions purement administratives, et pour absorber la lutte politique dans la Diète Générale, à réunir celle-ci à des intervalles assez rapprochés. Il a beau commencer par n'accorder aucune périodicité aux sessions de ce corps; de même que, depuis six ans, il a dû successivement rendre périodiques, d'abord les sessions des Etats Provinciaux, puis celles de la Délégation Générale, il faudra, quoi qu'on en ait, ramener à des époques peu éloignées celles de la Diète Générale; sans cela, le rôle politique des Etats Provinciaux qui s'assemblent tous les deux ans, continuera à prévaloir, et sur celui de la Diète et sur celui de la Délégation Générale qui ne doit être convoquée que tous les quatre ans.

Il n'est rien dit dans les ordonnances de la publicité des séances de la Diète. Les comptes-rendus seront-ils censurés? Pourront-ils être tronqués? Tiendra-t-on encore, comme pour ceux des Etats Provinciaux, à ce qu'aucun nom d'orateur ne soit publié? Il faut bien s'attendre encore à ce que le règlement futur contienne quelques précautions de ce genre; mais, quoi qu'on fasse, on n'empêchera pas la lumière de se faire jour : quand on crée une tribune nationale et une assemblée délibérante de plus de 600 membres, on ne peut espérer de les tenir sous le boisseau.

Les amis de la libre discussion des affaires publiques peuvent sourire en voyant par quel genre de précautions ceux qui n'en ont pas l'expérience, espèrent en amoindrir les effets. On a cru faire merveille, sans doute, en décrétant que les vœux et les plaintes de la Diète ne seraient transmis au roi qu'après avoir réuni les deux tiers des suffrages; comme si un gouvernement dont les actes sont librement discutés pouvait se contenter de l'appui d'une minorité; comme si l'influence morale des discussions n'était pas la force devant laquelle tout doit s'incliner dans les gouvernements représentatifs.

Le roi de Prusse, tout en s'engageant à ne plus établir d'impôts nouveaux sans l'assentiment de la Diète, réserve à la couronne seule

Digitized by Google

le droit de régler les dépenses. Il ne faudra pas au gouvernement prussien une longue expérience du régime nouveau pour s'apercevoir de l'illusion naïve qui a fait écrire cette dernière restriction. Combien de temps pense-t-on qu'un corps délibérant qui tient les cordons de la bourse, consentira à en laisser sortir l'argent sans être sûr de l'emploi qu'il recevra?

Qu'on en soit bien sûr, le développement futur des attributions de la Diète Générale de Prusse dépend uniquement de l'état de l'esprit public. S'il y a de la vie politique dans le pays, la Diète fera directement ou indirectement le budget des dépenses; elle fera les lois sur lesquelles on se borne aujourd'hui à vouloir prendre son avis; elle pèsera de tout son poids sur les actes administratifs du gouvernement, sur sa politique extérieure, sur la composition même du cabinet, et la liberté de la tribune conquerra celle de la presse. Un peu de temps suffira à cette tâche. Pour en douter, pour croire qu'on peut entrer à demi dans le gouvernement représentatif et s'en tenir là, il faut ignorer l'irrésistible puissance morale des institutions délibérantes.

Ce serait être injuste envers le roi de Prusse, d'oublier les obstacles qu'il a rencontrés dans les conseils des gouvernements étrangers, dans sa propre famille, dans ses alentours. Evidemment il s'est plu à amoindrir les proportions du régime innové, autant pour diminuer les alarmes qu'il excitait de ce côté, que pour empêcher d'autre part, dans d'autres rangs de la société, les esprits de s'exalter et de se laisser aller à des espérances qu'on eût eu peine à modérer. Si le gouvernement prussien conserve dans l'avenir la même sagesse, s'il sait toujours céder à temps, on ne pourra guère le blâmer de cette marche graduelle dans la voie du progrès politique. Mais qui peut répondre à ce point de la prudence et des intentions futures du pouvoir? Frédéric-Guillaume lui-même répondrait-il de ses successeurs? Plus d'un événement qui s'est passé en Europe depuis quelques années est fait pour ébranler la confiance qu'on pourrait avoir dans la sagesse prévoyante des gouvernements. L'affaire d'Orient en 1840, plus récemment ce qui s'est passé dans la Gallicie, l'incorporation de Cracovie, toute l'affaire des mariages espagnols, tous ces faits ne montrent-ils pas que des dangers existent ailleurs encore que dans les passions populaires? Ne feraient-ils pas croire que nous sommes entrés dans une pé-

Digitized by Google

riode où il y a plus encore à redouter des fautes des cabinets? Après un moment de halte peut-être, la Prusse va évidemment entrer dans une phase semblable à celle où se sont trouvées la France et la Belgique de 1815 à 1830; c'est-à-dire qu'à l'aide de quelques armes empruntées au régime représentatif, l'opinion publique va tâcher de conquérir ce régime tout entier. Qu'elle finisse par atteindre l'objet de ses efforts, et qu'à l'aide d'un peu de temps, le pouvoir en soit réduit à l'alternative de lui céder ou d'user de la violence des coups d'Etat, cela n'est guère douteux. Mais cette alternative même n'offrira-t-elle pas de dangereuses tentations à un gouvernement qui pourra s'être aigri dans sa résistance? En entrant aujourd'hui de plain-pied dans toute la réalité du gouvernement constitutionnel, le pouvoir aurait eu l'immense avantage d'y apporter le prestige de force dont il est encore entouré. Plus tard, quand il faudra s'y résigner et qu'il aura besoin d'une grande autorité morale, peut-être une lutte opiniâtre l'aura-t-elle bien affaibli. Cette lutte ne retardera-t-elle pas non plus ce qui importe le plus au pouvoir, dans un régime constitutionnel de date récente, le développement des idées pratiques et celui d'un parti gouvernemental formé d'hommes qui ont une véritable action sur l'opinion, et non pas seulement de fonctionnaires publics et de partisans des idées surannées? Faute de ce parti, qui ne pourra être fort que lorsque les institutions auront satisfait à toutes les exigences raisonnables, qui sait si un jour le pouvoir, en Prusse, ne se trouvera pas, en face de l'opposition, bien plus faible qu'il ne l'est aujourd'hui en France et en Belgique. Il y a tant d'avantage pour un gouvernement à se résigner d'avance aux nécessités d'un avenir prochain! Malheureusement, il en est si peu qui le comprennent. Il n'en est guère qui n'aiment mieux se laisser traîner de mauvaise grâce à la suite de l'opinion, que de se mettre résolûment à sa tête pour la diriger.

Quelques restrictions que le roi de Prusse ait mises à ses concessions, le fait de l'institution d'une tribune nationale à Berlin n'en est pas moins peut-être l'événement le plus important, pour la politique européenne, qui se soit accompli depuis 1830. L'action que la Prusse exerce sur les esprits en Allemagne étend l'influence de ce fait à l'Allemagne tout entière. Le régime représentatif en Prusse refoule l'influence russe vers l'est. Il hâte la déchéance de l'Au-

Digitized by Google

triche. Pressé entre deux réformateurs, Frédéric-Guillaume et Pie IX, M. de Metternich doit voir ce qui se passe au sud et au nord avec bien de l'amertume. D'autre part, à mesure qu'elles se développeront, l'influence des nouvelles institutions de la Prusse doit la rapprocher de la France et de l'Angleterre. La majorité des cinq cabinets prépondérants de l'Europe tend à passer ainsi du côté des gouvernements libéraux. En se rangeant entre la France et l'Angleterre, la Prusse faciliterait les relations de ces deux États, et amoindrirait, par sa présence, les aspérités et les dangers de leur tête-à-tête actuel. Félicitons-nous donc de l'acte de Frédéric-Guillaume : il y a beaucoup à en espérer pour l'Europe entière, quand le temps en aura développé les conséquences.

Digitized by Google

Digitized by Google

AGNÈS DE MÉRANIE,

TRAGÉDIE DE M. PONSARD.

Il y a quatre ans, un jeune poëte de province, inconnu jusqu'alors, débute sur la scène française. Son œuvre est accueillie avec un enthousiasme dont l'histoire du théâtre contemporain n'offre pas d'exemple. Les échos de la renommée littéraire font retentir son nom d'un bout de la France à l'autre. Il n'y a pas assez de couronnes pour sa gloire. Le gouvernement accorde à son début la décoration de la Légion d'honneur. L'Académie française range sa tragédie au-dessus de toutes les œuvres dramatiques du temps, et lui décerne le prix décennal. De toutes parts M. Ponsard est proclamé le restaurateur de la scène française.

Couvert de tant de lauriers, le jeune poëte se remet à l'ouvrage. Sa seconde œuvre achevée, il la confie à la scène, et reparaît devant ce public qui l'avait comblé de ses faveurs. Mais qu'arrive-t-il? Que lui, ou que ses juges sont changés! Consultez les oracles de la critique parisienne. Lisez les journaux influents et les revues de la capitale. Qu'est devenu le triomphateur d'hier, le glorieux lauréat de l'Académie française? Qu'est-ce que sa seconde tragédie? Hélas! et ils sont presque unanimes pour nous l'apprendre, il a suffi de quatre années pour ternir tant de lustre; il a suffi d'une seconde épreuve pour mettre à nu le

Digitized by Google

néant de cette vocation factice, de cette gloire usurpée. *Agnès de Méranie* est une œuvre déplorable; intérêt dramatique, imagination, élévation de la pensée, vérité des caractères, tout lui manque. Toutes les exigences de l'art y sont méconnues à la fois. Il reste à M. Ponsard quelque talent de versification, mais rien de plus. Qu'il ne songe plus au théâtre. Que désormais il écrive des élégies; il peut espérer des succès de ce genre. Mais que son ambition littéraire renonce à viser plus haut. Là se réduit sa vocation de poëte. Tel est l'arrêt presque littéral auquel la presse périodique adhère en masse; et il paraît si imposant, que tel qui avait d'abord émis une opinion plus favorable la rétracte le lendemain; tel autre qui avait annoncé l'intention de juger avec moins de sévérité le nouvel essai du poëte, s'est depuis condamné à un silence absolu. Si, dans la phalange des critiques, il reste encore quelques voix dissidentes, elles sont taxées de complaisance, de camaraderie, réputées suspectes ou sans valeur littéraire. La défaveur d'aujourd'hui réagit même sur le passé. La légitimité du succès de *Lucrèce* est remise en question. On demande où était le mérite dramatique de cette tragédie tant vantée, et si, après tout, la gloire de M. Ponsard ne se borne pas à avoir traduit quelques fragments de Tite-Live.

O merveilleuse vicissitude! Bizarre changement! En quatre années, que s'est-il donc passé dans l'esprit de ce poëte ou dans celui de ses juges? Est-il croyable que ce jeune écrivain que son coup d'essai avait porté au premier rang des auteurs dramatiques, ne puisse plus aspirer désormais à tenir une place honorable parmi eux? Du sommet de l'art est-il sans transition tombé dans la poussière? Ou bien toutes ces acclamations qui l'accueillaient il y a quatre ans, cet enthousiasme général, ce jugement de l'Académie, était-ce une folie, un vertige? Si la tête n'a pas tourné à ses juges d'alors, se tromperaient-ils aujourd'hui? L'impartialité aurait-elle manqué à tous ces critiques à la fois? Quel est donc ce mystère?

Nous sommes peut-être un peu loin de Paris pour le pénétrer tout entier. Mais il nous a suffi de la lecture d'*Agnès de Méranie* pour reconnaître que la plupart des critiques qui l'ont jugée, se sont laissé guider par d'autres sentiments que le désir d'une impartialité rigoureuse. Quand *Lucrèce* parut sur la scène, le public lui fit dès les premiers jours un accueil si favorable, que personne ne put

Digitized by Google

songer à lui faire infirmer son arrêt. Ceux que ce succès pouvait froisser dans leur amour-propre ou dans leurs doctrines littéraires, n'en prévoyaient encore ni toute la portée ni toutes les conséquences; s'il y avait parmi eux des intentions hostiles, ils n'avaient pas eu le temps de préparer la lutte et de donner quelque ensemble à l'attaque; l'événement avait éclaté d'une manière trop subite. A l'apparition d'*Agnès de Méranie* les choses devaient se passer autrement. Les rivaux et les adversaires de M. Ponsard connaissaient désormais son importance; car son premier succès avait acquis des proportions redoutables. De superbes amours-propres avaient été cruellement humiliés par la décision de l'Académie qui élève *Lucrèce* au-dessus de toutes les œuvres dramatiques des dix dernières années. Une réaction s'était faite dans les esprits contre les drames de M. Hugo et contre le genre en vogue; elle s'était servie du nom de M. Ponsard comme d'un drapeau; s'échauffant dans la lutte, elle avait étendu ses attaques et voulait ramener la littérature vers le passé, au delà sans doute de ce qu'avait voulu M. Ponsard lui-même. De là des passions hostiles, des amours-propres profondément ulcérés. Les amis de M. Hugo s'émurent. Tous ceux qui, depuis 1830, avaient cédé au torrent de la littérature nouvelle et de ses témérités, se sentirent menacés. Presque tous les critiques des journaux purent se croire en cause. Si *Agnès de Méranie* avait eu à la représentation, comme *Lucrèce*, un succès décisif, il eût fallu le subir. On se serait borné à l'amoindrir quelque peu et à attiédir l'enthousiasme. Mais il y eut de la froideur et de l'incertitude dans les premières impressions du public. C'en fut assez. Le parti des critiques fut bientôt pris. L'occasion était trop belle pour ne pas se laisser aller à des ressentiments longtemps comprimés. De tous les feuilletons on courut sus à la tragédie nouvelle; sous l'échec d'*Agnès de Méranie* il fallait écraser *Lucrèce*, le lauréat de l'Académie, le chef de la réaction, détruire dans son germe cette école nouvelle, qu'on appela dédaigneusement *l'école du bon sens*, et assurer le maintien de la suprématie à la grande école de la rêverie émancipée et de l'imagination libre.

Tel est, croyons-nous, le mot de l'énigme, auquel on aurait peine à croire, si l'on ne savait combien les écrivains de l'école de M. Hugo et de toute cette littérature menacée sont puissants dans la presse parisienne, combien de feuilletons sont rédigés par eux, dépendent

Digitized by Google

de la coopération de leurs romanciers ou redoutent leur hostilité. Il a fallu toute la passion d'une rivalité d'écoles pour qu'on s'imaginât que le public sanctionnerait les arrêts d'une critique aussi injuste, et tarderait à s'apercevoir de sa partialité.

Un défaut incontestable paralyse l'effet dramatique de la nouvelle tragédie de M. Ponsard; elle manque d'action. Les quatre personnages entre lesquels elle est resserrée, semblent trop parler, parce qu'ils n'agissent pas et ne prennent part à aucun événement qui vienne varier leur situation et exciter l'intérêt du spectateur. Pensant que le public en avait assez du fracas et des contorsions du drame échevelé, M. Ponsard a voulu retourner au beau simple et sévère, mais l'inexpérience de la scène l'a trahi. Un auditoire nombreux a des exigences que l'action d'un drame est tenue de satisfaire. En renfermant toute sa tragédie dans le royal ménage de Philippe-Auguste, l'auteur a diminué les proportions de son œuvre et l'a privée de l'ampleur d'une tragédie historique. Mais, ces défauts reconnus, hâtons-nous de le dire, *Agnès de Méranie* est une des œuvres les plus remarquables qui aient été écrites pour le théâtre en France. A chaque page elle porte l'empreinte du talent le plus élevé.

Avant d'aller plus loin, mettons d'abord les pièces du procès sous les yeux du lecteur. Citons des fragments de quelques scènes principales.

Nous ne reproduirons rien du premier acte; il a généralement trouvé grâce devant les critiques, Philippe-Auguste et Agnès goûtent les douceurs des affections domestiques. Philippe est heureux à un autre titre. Sa cour des douze pairs vient, du chef du meurtre d'Arthur, de condamner le roi Jean sans Terre à perdre le fief de Normandie. Il part pour conquérir enfin ce beau duché de Normandie si longtemps convoité. Avant le départ, l'armée demande à voir Agnès. Au moment où Philippe-Auguste fait ses adieux à la reine, un moine entre; c'est le légat du pape. Organe d'Innocent III, il vient enjoindre à Philippe de reprendre Ingelberge, son épouse répudiée, et de se séparer d'Agnès. Le roi refuse. Le moine lui annonce qu'après un délai de quinze jours, il lancera l'interdit sur le royaume, et les enfants d'Agnès seront déclarés bâtards. Au nom du pape, il défend aux chevaliers de suivre le roi, et leur ordonne de rentrer dans leurs foyers.

Digitized by Google

Au second acte, un mois s'est écoulé. La France a été mise en interdit; la cour de Philippe-Auguste est déserte. Il ne reste au roi et à Agnès que le chevalier Guillaume des Barres, modèle de loyauté et de franchise. Le comte Robert d'Alençon arrive de Normandie. Il vient offrir au roi de France sa ville d'Alençon, lui apprend que les autres barons normands sont prêts, comme lui, à se soulever contre Jean sans Terre, et que, s'il veut leur venir en aide par une marche hardie, toute la Normandie peut d'un seul coup être conquise. Mais Philippe n'a plus d'armée. Grâce à l'interdit, cette belle Normandie lui échappe au moment où elle s'offrait à lui. L'amertume dans le cœur, il est contraint de laisser partir le comte Robert sans pouvoir accepter ses offres. Le roi reste en scène avec Guillaume des Barres.

PHILIPPE.

Va dormir maintenant, roi qui ne peux rien faire!
Attends, roi fainéant, qu'on te désigne un maire!
Oh! lorsqu'il faut agir, perdre mon temps, oisif!
Dévorer ma pensée! autant m'enterrer vif!
J'ai cependant en moi la fierté de me dire
Que mon idée est vaste, et que j'y peux suffire;
Je ne m'étonne pas d'un royaume à fonder;
Je sais longtemps attendre, et vite décider;
Et je viens me briser ainsi, moi, contre un homme
Qui n'a pas dix soldats dans sa ville de Rome,
Et qui, calme et superbe, assis dans son fauteuil,
M'impose, d'un seul mot, son immobile orgueil!
Vainement je frémis de cette servitude;
Autour de ma colère il fait la solitude,
Et ma fureur s'accroit encore de manquer
D'un ennemi présent que je puisse attaquer.
Au moins si je tombais sur le champ de bataille,
Contre un chef militaire, un guerrier à ma taille!
Non! je suis châtié, tel qu'un enfant boudeur
Par l'ignoble cordon d'un moine ambassadeur!
Ah! si l'on m'en croyait, quelle belle ambassade
J'enverrais à mon tour, au pape en sa bourgade!
Bienheureux Henri deux! par un prêtre outragé,
Par quatre chevaliers tu t'en es vu vengé;
Et moi, qui suis atteint d'une plus grave offense,
Je n'ai pas un ami qui prenne ma défense!

Digitized by Google

GUILLAUME.

Je m'offrirais pour vous, Sire, au fer suspendu,
Et ferais mon devoir, car mon sang vous est dû;
Et parce qu'à cette heure un blâme vous menace,
Quand je m'exposerais, Sire, à votre disgrâce,
Je parlerai, croyant que c'est devoir pareil
Et vous donner ma vie et donner mon conseil.
— De vos propres débats avec la cour de Rome
L'État, qui n'en peut mais, est la victime en somme.
Les coups que l'on vous porte, et ceux que vous porte
Tombent sur vos sujets, frappés des deux côtés;
Le pape les châtie, afin de vous atteindre,
Et vous les châtiez, quand ils osent se plaindre;
Vous augmentez l'impôt; vous tiercez les bourgeois,
Et jusqu'aux chevaliers, exempts de pareils droits.
Entre le pape et vous, pressée et pourchassée,
Allant de l'un à l'autre, et partout relancée,
La nation succombe, et ne peut même pas
Vers le ciel, qu'on lui ferme, étendre au moins les bra
Prenez-y garde, Sire! Il ne se peut qu'on tienne
En si long interdit la France très-chrétienne.
La France veut son culte, et, s'il n'est rétabli,
Le trône répondra de l'autel aboli.
Songez que vos barons ne vous doivent l'hommage
Qu'autant que leur salut n'en souffre aucun dommage;
Et que, s'ils sont placés entre vous et leur foi,
Ils sont à leur Dieu, Sire, avant d'être à leur roi.
Sire, ayant entrepris une lutte impossible,
Il est beau de céder plus que d'être inflexible.
Enfin, quand vous avez à choisir, monseigneur,
Ou du bonheur public ou de votre bonheur,
S'il faut sacrifier un intérêt à l'autre,
Ce n'est pas l'intérêt du peuple, c'est le vôtre.

PHILIPPE.

Qu'est-ce à dire?

GUILLAUME.

Je dois mon avis, le voilà :
Quittez madame Agnès, monseigneur, quittez-la.

PHILIPPE.

Par tous les saints!... Allez! c'est une ignominie!
Allez-vous-en!

Digitized by Google

GUILLAUME.

Seigneur...

PHILIPPE.

Allez! je vous renie.

GUILLAUME.

Je m'en vais, monseigneur, puisque je suis chassé;
Mais mon bras est à vous comme par le passé.
Je reviendrai le même, à votre premier signe.
Il peut vous arriver d'en trouver un plus digne;
Mais vous ne trouverez, j'en suis sûr, nulle part,
Un plus fidèle ami que cet ami qui part.
Adieu donc, monseigneur.

PHILIPPE.

Voici ma main : demeure.
J'ai trop peu d'amitiés, pour perdre la meilleure.
Peut-être d'autres temps m'auraient laissé plus fier;
Mais le malheur est bon qui rend l'ami plus cher.

GUILLAUME.

Ah! Sire!

PHILIPPE.

Je suis donc un prince bien infâme,
Qu'un dernier compagnon me jette aussi son blâme?

GUILLAUME.

Cher Sire!

PHILIPPE.

Mais du moins écoute-moi : je veux,
Pour me justifier, que nous causions nous deux.
Et d'abord j'aime Agnès. Force ni raison même
Ne pourraient me contraindre à quitter ce que j'aime.
Mais si je la défends par amour, je le doi
Et comme chevalier, Guillaume, et comme roi.
Ce n'est pas devant toi, la loyauté vivante,
Que la chevalerie a besoin qu'on la vante;
Tu connais les vertus, pour les avoir au cœur,
Que verse en un pays cette source d'honneur;
C'est le sacré baptême, où l'on trempe la lance
Sur laquelle on inscrit Courtoisie et Vaillance;
Nous sommes tous nés d'elle; et nos plus hauts barons,
S'ils n'étaient chevaliers, ne seraient que larrons.
Il faut, n'est-il pas vrai, que celui qui commande
Garde à la nation les mœurs qui la font grande,

Digitized by Google

Et que, par sa conduite, il tâche d'enseigner
Le culte des vertus qu'il doit faire régner.
Et cependant, tu veux que moi, que l'on contemple,
Moi, chef des chevaliers, qui leur donne l'exemple,
Dégradant mon écharpe, et manquant à mon vœu,
A ce vœu que l'on fait aux dames comme à Dieu,
Je sacrifie Agnès, dame de ma pensée,
Et lui fasse défaut quand elle est menacée!
Mais — tu fus mon parrain; tu n'as pu l'oublier : —
Toi-même, tu m'as dit, en m'armant chevalier :
« Sois preux, hardi, loyal; sers ton Dieu, sers ta dame;
« Prête au faible opprimé l'appui qu'il te réclame. »
Oui, quand j'ai pris le heaume en tête, j'ai juré
De défendre ma dame, et je la défendrai;
Et quand j'aurai failli, j'aurai d'abord, Guillaume,
Voilé mon écusson et déposé mon heaume.

GUILLAUME.

Sire, en blâmant Richard, vous disiez mainte fois
Que les bons chevaliers ne font pas les bons rois.

PHILIPPE.

Maintenant le roi parle. Il n'importe à ma cause
Que j'aie ou non commis le péché qu'on suppose.
J'ai péché, je le veux : entre l'Église et moi,
C'est un débat privé, qui n'atteint pas le roi.
Qu'on juge le chrétien, et qu'on l'excommunie;
La peine se mesure à la faute punie.
Mais sur tous mes sujets étendre l'interdit!
Tourner leur désespoir contre mon nom maudit!
Par ce sombre calcul d'une vengeance oblique
Me contraindre à fléchir sous la haine publique!
C'est attenter au roi; c'est l'usurpation;
C'est un immense appel à l'insurrection.
Voilà l'enseignement dont le pape est l'apôtre;
Si ce n'est là son but, qu'on me dise quel autre!
N'a-t-il rien prétendu que punir un méfait?
Moi seul j'avais failli. Mon peuple qu'a-t-il fait?
Pourquoi le châtier? Depuis quand la justice
Veut-elle que ce soit l'innocent qui pâtisse?
Mais non : sa politique a compté froidement
Combien il faut de pleurs pour un soulèvement.

Digitized by Google

Si je cède une fois, le mal est sans remède;
En toute occasion, il faudra que je cède;
Par un premier succès le saint père alléché,
Dans tout ce qu'on fera saura voir un péché,
Et de l'appel au peuple, une fois efficace,
Agitant devant moi l'éternelle menace,
Sur la rébellion dressant son attentat,
Décidera bientôt des affaires d'État.
Et comme, chez lui-même, il est si petit prince
Qu'il ne peut repousser l'assaillant le plus mince,
Comme il est obligé de prendre son appui
Ou chez l'un ou chez l'autre, et toujours hors de lui,
Selon qu'il entrera dans telle ou telle ligue,
Il nous infligerait sa misérable intrigue,
Et nous serions tantôt Anglais, tantôt Germains,
Pour le plus grand profit des pontifes romains.
Restons Français. Je dois, de même fierté d'âme,
Roi, garder mon royaume, et chevalier, ma dame.
Oh! je n'ai pas été si jaloux de mes droits,
Pour en offrir l'hommage au pape Innocent trois;
Et je n'ai pas paru de mes fleurons avare,
Pour que sur ma couronne on mette une tiare!
S'il fallait la briser, ou subir cet affront,
Je me l'arracherais, moi-même, de mon front;
Et je serais plus roi, tombant ainsi du trône,
Que trônant pour le pape, et roi par son aumône.
Me comprends-tu?

GUILLAUME.

Seigneur, j'ai donné mes avis;
J'ai rempli mon devoir. Qu'ils soient ou non suivis,
Comptez, quand le moment viendra que je vous serve,
Que je vous servirai, sans retard ni réserve :
Car c'est, comme j'ai dit, la vertu du vassal,
D'être franc de parole, et d'action loyal.

PHILIPPE.

Allons, il me suffit. On trouve d'habitude
Le noble dévoûment sous la franchise rude.

Guillaume des Barres reste seul : Agnès survient; elle veut savoir de ce loyal confident de Philippe si le roi ne se séparera pas d'elle.

Digitized by Google

En sa présence Philippe se contraint; mais ne la regarde-t-il pas comme son mauvais ange? Guillaume lui donne l'assurance que le roi n'a pas de paroles de blâme pour elle. — Mais n'est-il point malheureux? Son cœur n'est-il pas rempli d'amertume? Ne se plaint-il pas? — Guillaume se tait.

AGNÈS.

J'entends votre silence. — Et la mesure prise,
Qui doit dans quelque temps terminer cette crise,
Ce grand coup qu'il prépare avec sécurité,
Autre jouet offert à ma crédulité?
— C'est peut-être encor pis que je ne l'imagine?
Le roi court des dangers? il touche à sa ruine?
Vous ne répondez pas! Ah! c'est donc vrai! Mais quoi!
Quel moyen? quel salut? Voyons, conseillez-moi:
Parlez, mais parlez donc!

GUILLAUME.

N'insistez-pas, de grâce.
J'affronterais plutôt vingt lances sans cuirasse,
Madame; autant que vous j'aurais le cœur navré,
Épargnez-nous tous deux. Faites à votre gré.

AGNÈS.

Répondez! répondez! Je veux l'avis de l'homme
Que, pour sa loyauté, tout le pays renomme.
La reine vous en prie, et l'ordonne, s'il faut.

GUILLAUME.

Si ma fille était reine, à ma fille aussitôt
J'irais dire : Madame, il faut sortir de France.

AGNÈS.

Quoi! le roi le veut-il? Est-ce son espérance?

GUILLAUME.

Non pas, madame : au roi j'ai donné ce conseil.

AGNÈS.

Vous!

GUILLAUME.

Pour ma propre fille il eût été pareil.
Mais ce conseil l'a mis en colère si grande,
Que je n'espère pas que jamais il s'y rende.

AGNÈS.

Ah!

Digitized by Google

GUILLAUME.

Il cherche ardemment à se persuader
Que son honneur royal lui défend de céder.

AGNÈS.

Mais s'il avait raison?

GUILLAUME.

C'est une vaine excuse,
Et je suis convaincu qu'en lui-même il s'accuse.
Vous l'avez demandé, madame; sachez tout:
Un malheur est prochain, car le peuple est à bout.

AGNÈS.

Grand Dieu!

GUILLAUME.

Le roi perdra son trône à vous défendre;
Maîtresse d'y rester, c'est à vous d'en descendre.
A vous seule, madame, appartient aujourd'hui
De sauver le royaume, et le roi malgré lui.
Or, si vous vous sentez une vertu si fière,
Fuyez secrètement chez le duc votre père.

AGNÈS.

Fuir! secrètement fuir! et que dirait le roi!
Et mes enfants! Oh! non. C'est trop vouloir de moi.
Vous devez vous tromper; je le sens dans mon âme.
Non, vraiment; ce n'est pas la vertu d'une femme
De quitter son époux et ses enfants trahis.
Et pourquoi? Qu'ai-je fait contre votre pays?
Est-ce ma faute si, cherchant une compagne,
Votre roi m'appela du fond de l'Allemagne?
Mon père, et non pas moi, disposa de ma main;
L'Église consacra notre parfait hymen;
Est-ce ma faute à moi, si maintenant je l'aime,
Celui que m'ont donné mon père et Dieu lui-même?
Je ne demandais rien, que de pouvoir l'aimer,
De voir mes enfants croître et leurs mœurs se former;
Des femmes, c'est partout l'existence commune;
Pourquoi m'enlève-t-on ce qu'on laisse à chacune?
Pour être reine, hélas! n'est-on pas femme aussi?
Ah! votre royauté! là n'est pas mon souci;
Laissez-moi ce que j'aime, et venez me la prendre;
Que volontairement je suis prête à la rendre!

Digitized by Google

Mais mon mari, mes fils, je ne les cède pas;
Voilà mon peuple à moi ; leurs cœurs sont mes États;
Et je m'y maintiendrai, de toute ma constance,
Car le droit éternel est pour ma résistance.

GUILLAUME.

C'est comme il vous plaira, madame ; examinez
Les raisons en vous-même, et vous déterminez.

AGNÈS.

Ah! Guillaume! combien je vivais satisfaite!
Quand il était à moi, c'étaient mes jours de fête,
Et s'il était absent, j'avais encor plaisir
A voir jusqu'au retour les instants s'accourcir.
Mais ne plus l'espérer! nourrir la certitude
Que ce sera toujours la même solitude!
Ah! ciel! et comment donc trouverais-je l'emploi
Des jours qui se suivraient sans l'approcher de moi,
Et qui, me promettant après eux leurs semblables,
Croîtraient toujours plus longs et plus insupportables!
Vous ne savez pas, vous, qui guerroyez toujours,
Ce que souffre une femme, atteinte en ses amours;
Sinon vous auriez eu pitié de mes tortures;
Vous ne m'auriez pas dit des paroles si dures.
Mais vous vous repaissez de carnage et de sang;
Que vous importe alors un cœur tout frémissant?
Ce qui ne saigne pas vous paraît insensible;
Votre seul sentiment est l'orgueil inflexible;
Immolant tout, sans peine, à ce maître jaloux,
Vous jugez rudement les autres d'après vous.
Eh bien! moi, pour ma part, vous m'aurez mal jugée.

GUILLAUME.

Oh! si, je vous comprends, pauvre femme affligée!
Aucun de vos sanglots dans mon sein ne se perd,
Et de ma vie encor je n'avais tant souffert.
Dieu sait qu'au prix du sang qui reste dans mes veines,
Je n'hésiterais pas à racheter vos peines.
Pour la première fois j'accuse la vertu;
Pourtant elle est plus belle ayant bien combattu.

AGNÈS.

Philippe est malheureux, et moi j'en suis la cause!
Philippe est en danger, et c'est moi qui l'expose!

Digitized by Google

Ne le disiez-vous pas? — Allez, Guillaume; adieu.
Je sais ce qu'il fallait savoir. — Faites, mon Dieu,
Ou mon épreuve moindre, ou mon âme endurcie!
(A Guillaume.)
J'emporte vos conseils, et vous en remercie.

Philippe a offert au pape de faire une croisade à ses propres frais, s'il veut lever l'interdit. Le légat est allé soumettre la proposition à Innocent III. Au troisième acte, il est de retour. Agnès l'apprend à Philippe. Philippe lui répond que le légat arrive sans doute pour traiter. Agnès respire, elle se croit au bout de ses peines. Elle se livre avec effusion aux plus douces espérances. Mais le légat entre. D'un mot il apprend à Philippe que le pape n'accepte pas. Le roi lui impose silence devant Agnès; il éloigne la reine et revient au moine.

PHILIPPE.

Toi, reste, et ne crains pas.

LE MOINE.

Je ne crains rien.

PHILIPPE.

C'est bon!
Ah! j'aurai vainement pu demander pardon!
Je te trouve à propos. J'avais besoin d'un homme
Qui voulût se charger d'un message pour Rome.
Dis, — et remarque bien que je suis de sang-froid,
Sans courroux, calculant mon langage et mon droit, —
Dis au pape qu'il faut que son outrecuidance,
Que son très-grand orgueil, sa très-haute impudence,
Sachent que je le brave, autant qu'il me maudit;
Que je suis enchanté de ce que tu m'as dit;
Que je n'irai jamais combattre en Palestine,
Et garde néanmoins ma femme ou concubine;
Mais que j'irai peut-être essayer, sur les lieux,
Si ses vaillants Romains tiennent de leurs aïeux.
Je m'en vais convoquer mes barons; je les somme
De fournir leur service et de me suivre à Rome;
S'ils sont assez félons pour me fausser leur foi,
Je pars; je vais chercher, au milieu d'un tournoi,
Des vaillants qui prendront, contre un pontife injuste,
La cause d'une dame et de Philippe-Auguste;

Digitized by Google

S'il n'est plus nulle part d'honneur chez les chrétiens,
J'irai... j'irai chercher des bras chez les païens!
Tu m'entends! Va-t'en! sors! ôte-toi de ma vue!

LE MOINE.

J'excuse, seigneur roi, ta colère prévue ;
Mais souffre quelques mots.

PHILIPPE.

Moine, tu te méprends :
Je suis calme, te dis-je, et pour preuve, j'attends.

LE MOINE.

Roi Philippe, ton âme, à présent abusée,
De nobles éléments fut pourtant composée.
Dieu t'a marqué du sceau qu'il met sur ses élus
Par qui sont transformés les âges révolus.
Mais plus, tournée au bien, est grande ta nature,
Plus, la tournant au mal, grande est la forfaiture.
O toi, qui peux comprendre, écoute, homme de choix,
Un langage étranger au vulgaire des rois.
Quand le pape est d'accord avec le roi de France,
La chrétienté, qui suit, marche avec assurance.
Le pape est en avant; il a pour son soutien
Son fils aîné, le roi de France très-chrétien.
A ses nouveaux destins initiant le monde,
L'un est l'esprit qui veut, l'autre est le bras qui fonde;
Et tous deux, alliant leur double majesté,
Reçoivent, l'un de l'autre, autant qu'ils ont prêté.
A qui dois-tu, Seigneur, le divin caractère
Qui rapproche du ciel les trônes de la terre?
Et qu'est-ce que le sacre? Est-ce à ton front taché
Une huile qui s'efface, après qu'elle a séché?
Non. De la main de Dieu, c'est l'éternelle marque;
C'est le pontife saint, qui rend saint le monarque.
Entre tes grands barons, tu n'es qu'un des moins grands;
Le sacre te fait roi, qui te met hors des rangs.
Ce baiser paternel, que l'Église te donne,
Resplendit à ton front mieux que nulle couronne.
Va, le pape n'est pas ton ennemi, Seigneur;
Il n'entend rabaisser tes droits ni ton honneur;
Mais, te considérant comme son porte-glaive,
Il croit se rehausser de tout ce qui t'élève.

Digitized by Google

Oui, soumets tes vassaux : le saint père est pour toi ;
Car la cause de l'ordre est dans le camp du roi ;
Sur les mille tronçons de leur vaste anarchie,
Comme un pied triomphant, pose ta monarchie.
C'est bien. Mais l'élément d'un ordre régulier,
Du temple social le principal pilier,
C'est la famille, chose avant tout respectable,
Dont la foi conjugale est la base immuable.
Veux-tu donc renverser ton propre monument?
Quoi! tu veux mettre un terme au long déréglement ;
Tu veux que la loi règne en place de la force,
Et tu vas, dans l'hymen, appeler le divorce,
Le divorce brutal, le divorce sans frein,
Par où les passions rentrent dans leur terrain!
Quelles lois désormais, quelles mœurs, quel usage,
Vivront où n'aura pu vivre le mariage!
Quel mariage encor pourra rester debout,
Quand le roi, sur le sien, porte le premier coup!
Roi, ne fais pas d'en haut descendre le scandale!
La licence est partout, quand le trône l'étale.
S'il faut accoutumer l'hymen à ces mépris,
Plutôt que d'acheter la croisade à tel prix,
Mieux vaut que sans secours Jérusalem succombe ;
L'esprit vivant du Christ est plus saint que sa tombe.
— Plus qu'un mot : Si le pape est fort de ton appui,
La chrétienté s'émeut de te voir contre lui ;
Comme vous la guidez, faisant la même route,
Quand vous vous séparez, elle s'arrête et doute.
C'est un trouble fatal et dont il faut sortir;
Et puisque l'interdit n'a pu te convertir,
Il est d'autres moyens dont le pape dispose.

PHILIPPE.

Lesquels?

LE MOINE.

Dieu fait les rois, sire, et Dieu les dépose.

PHILIPPE.

Ah! ah! je savais bien qu'ils y viendraient!

LE MOINE.

Seigneur,
Songez à Grégoire sept déposant l'empereur.

Digitized by Google

PHILIPPE.

Henri prit sa revanche; et frappant qui le frappe.
Philippe déposé peut déposer le pape.
Porte-lui mon message. Ajoute seulement
Que je suis peu flatté de son assentiment.
Je gouverne à ma guise, et non pas pour lui plaire,
Et rejette son aide autant que sa colère.
Qu'il soit dans ses conseils bien ou mal avisé,
Tout conseil est mauvais quand il est imposé.
Plutôt que le bon ordre, une chose m'importe :
C'est de ne pas souffrir qu'un étranger l'apporte;
Et la pire discorde a de moindres dangers
Que la meilleure paix qui vient des étrangers.
Quant au monde, dis-tu ? que le monde s'arrange!
S'il est mal tel qu'il est, que le pape le change!
Moi, j'ai la France, et non le monde à gouverner;
A ce gouvernement mon soin doit se borner,
Et j'aurai fait assez, si j'enseigne à la France
A ne se décider que par sa préférence.
Dis-lui que je connais son empire et le mien.
Ce qui touche à l'État ne le regarde en rien.
Il peut bien disposer des célestes domaines;
Mais non pas, s'il te plaît, des couronnes humaines;
Car mon droit et son droit, l'un de l'autre isolés,
Viennent d'en haut tous deux. Mon sceptre vaut ses clés;
Je ne le tiens en fief de personne, et relève
De Dieu premièrement, ensuite de mon glaive.
C'en est assez; le droit de souveraineté
Se trouve compromis, dès qu'il est discuté.
Va-t'en!

LE MOINE.

Roi, ta sentence est déjà résolue :
Je l'apporte, et demain elle te sera lue.

PHILIPPE.

Sire moine, entends-moi : je veux bien voir ici
Un messager de guerre, et te traiter ainsi.
C'est au-dessus de toi qu'est la vengeance à suivre.
Mais demeure en repos, si tu fais cas de vivre!
(A Guillaume, qui vient d'entrer.)
Surveille-le, Guillaume. A tous mes grands vassaux,
Moi, je vais de ce pas envoyer des hérauts.

Digitized by Google

Mais Agnès a tout entendu. Elle suivra les conseils de Guillaume. Elle va fuir. Docile en tout aux avis de son fidèle conseiller, elle laissera au roi, pour l'empêcher de s'attacher à ses pas, un billet plein de sécheresse, dans lequel elle reprend sa foi, lui rend la sienne et exprime le vœu qu'il ne la suive pas. Agnès a à peine franchi le seuil du palais, qu'elle est assaillie par le peuple. Guillaume essaie en vain de la protéger; elle va être massacrée, quand Philippe-Auguste accourt, fond sur la foule l'épée à la main et sauve Agnès. Au début du quatrième acte, il la ramène dans son palais. Ici une scène de reconnaissance, d'aveux, de passion. Le billet d'Agnès a froissé le cœur de Philippe.

PHILIPPE.

Ah! je n'attendais pas cette dernière injure!
Ah! c'est le coup mortel! Venez, mes ennemis!
Je ne résiste plus, et tout vous est permis.
Abandonné d'Agnès, il n'est rien qui m'étonne.
Agnès! Agnès!

AGNÈS.

C'est faux! qui, moi! je t'abandonne?
C'est faux! je t'aime. Enfin le silence est rompu.
C'est assez m'efforcer; j'ai fait ce que j'ai pu.
Je t'aime. C'est trop peu, Philippe; je t'adore.
Je t'adorais heureux, malheureux, plus encore.
Va, le pape peut bien lancer les interdits,
Désoler l'univers, fermer le paradis;
Il peut tout; il est maître et du corps et de l'âme;
Mais il ne peut tarir l'amour chez une femme.
Je t'aime, entends-tu bien, d'un amour absolu.
J'aurais voulu mourir pour toi; j'aurais voulu
— Que Dieu qui nous entend pardonne ce blasphème! —
Sacrifier pour toi jusqu'à mon salut même.
Mon repos! ce n'était qu'un motif supposé.
Je savais que demain tu serais déposé,
Et puisque mon exil assure ta couronne,
Je m'exilais. Voilà comment je t'abandonne.

PHILIPPE.

Noble Agnès!

AGNÈS.

Cher Philippe!

Digitized by Google

PHILIPPE.

Et moi qui t'offensais!
Tu t'immolais pour moi qui te méconnaissais?
Sois indulgente! Oublie un moment de délire;
Et ne me quitte plus jamais.

AGNÈS.

Écoutez, sire:
Je suis forte à présent. Cet aveu que j'ai fait
A soulagé mon cœur du poids qui l'étouffait,
Et je m'en vais moins triste, et presque heureuse même,
De vous avoir pu dire à quel point je vous aime.
J'emporte cette joie aux pays éloignés,
Que je vous suis connue, et que vous me plaignez.
Je me réfugirai dans l'orgueil légitime
D'avoir conquis l'amour d'un prince magnanime.
D'avoir paru plus tard digne de le garder,
L'ayant pu conquérir, et l'ayant pu céder.
Vous, sire, soyez roi. Considérez qu'on blâme
Le roi qui perd son trône aux genoux d'une femme,
Et qu'envers vous le blâme aura plus de rigueur,
Par le plaisir qu'on a d'insulter un grand cœur.
Or représentez-vous la méchante victoire
De tous les envieux qu'indigne votre gloire,
Si, par de fiers débuts, vous n'aviez préludé
Qu'à la piteuse fin d'un roi dépossédé.
Ne faites pas pitié, vous qui vous fites craindre.
Que la haine n'ait pas la douceur de vous plaindre.
Permettez-moi de fuir, sitôt le soir venu;
Et faisons voir, tous deux, un courage inconnu;
Moi, me sacrifiant à mon amour; vous, sire,
Sachant sacrifier votre amour à l'empire.

PHILIPPE.

Périsse mon empire, avant d'être acheté
Par cette ignominie et cette lâcheté!
Que moi, Philippe-Auguste, à qui tu t'es fiée,
Je souffre que jamais tu sois sacrifiée!
Qu'à ce moine brouillon et ce peuple mutin
De mes chères amours je livre le butin!
Que tu sois ma rançon! que j'aille dans tes larmes
Ramasser ma couronne, échappée à mes armes!

Digitized by Google

Que je me sauve seul, ayant fait ton danger,
Sachant te compromettre et non te dégager!
Et qu'enfin, quand c'est moi qui devrais te défendre,
A ta protection je veuille me suspendre!
Ames des chevaliers! saint George, leur patron!
Que diriez-vous de voir à mon pied l'éperon?
Vous, compagnons d'Arthus, vous, pairs de Charlemagne,
Vous tous qui le portiez, est-ce ainsi qu'on le gagne?
Certes, tous ces vaillants, à leur tête Richard,
Viendraient trancher la nappe au chevalier couard,
Eux qui considéraient que la pire infamie
Est de ne pas briser sa lance pour sa mie.

AGNÈS.

Ah! je l'avais prévu! c'est ce que je craignais!

PHILIPPE.

Tu m'aimes, et tu veux que je te quitte, Agnès!
Oh! non.

AGNÈS.

Je veux partir! Je prends tout sur mon compte.
Si c'est honteux, moi seule aurai toute la honte.
Permets-moi de partir.

PHILIPPE.

Jamais.

AGNÈS.

Si. Je le veux.
Ne ne me fais pas déjà regretter mes aveux.

PHILIPPE.

Tu le veux?

AGNÈS.

Je le dois.

PHILIPPE.

Fais comme bon te semble;
Mais sache auparavant que nous partons ensemble.

AGNÈS.

Comment!

PHILIPPE.

Pars, et je pars; je t'en donne ma foi.
Je ne veux pas régner, s'il faut régner sans toi;
Et quant à mes sujets, puisqu'un roi leur échappe,
S'ils en veulent un autre, eh! qu'ils prennent le pape!

Digitized by Google

AGNÈS.

Philippe !

PHILIPPE.

Laisse-moi parler à mes barons ;
Selon qu'ils vont agir, nous nous déciderons.
Ou Rome, avant un mois, aura de mes nouvelles,
Ou seul, répudié par des vassaux rebelles,
Déposé par un moine, on me verra plutôt
M'exiler avec toi que te faire défaut.
Rome n'y perdra rien ! Je voue à la vengeance
Toute l'activité de mon intelligence.
Je verrai ma couronne au front d'un étranger,
Que je serais content, si je puis me venger.
Enfin, je ne sais pas, tant cette haine est forte !
Si l'amour dans mon cœur ou la haine l'emporte.
Arrière, anciens projets ! vieilles ambitions !
Conquêtes, monuments et législations !
Je recommence à vivre, et suis un nouvel homme :
Dans le monde désert je ne vois plus que Rome ;
C'est Rome qui m'appelle, et c'est par ses débris
Que passe le chemin qui ramène à Paris.

AGNÈS.

Philippe !

PHILIPPE.

Heureux Sultan, qui n'as point de Saint-Père !
Ah ! l'on me pousse à bout ! Ah ! l'on me désespère !
Eh bien ! je suis maudit ; pourquoi pas Sarrasin ?
Maudit et mécréant, l'un de l'autre est voisin.

AGNÈS.

Sire, c'est insensé ; c'est de la frénésie.
Je ne veux point tremper dans cette apostasie ;
Non, je ne le veux point. Je ne partirai pas,
S'il faut que vos fureurs s'attachent à mes pas.
Fatale, si je pars, fatale, si je reste,
Je vais cacher au monde un objet si funeste.
J'entrerai dans un cloître.

PHILIPPE.

Et moi, je t'y suivrai.

AGNÈS.

J'embrasserai l'autel.

Digitized by Google

PHILIPPE.

Je t'en arracherai.
Crois-tu donc qu'à présent je craigne quelque chose,
Et qu'un voile et des vœux soient un frein qu'on m'oppose?
C'est une impiété; tant mieux! une de plus!
On verra des forfaits, puisqu'on les a voulus.

Si ces extraits n'étaient déjà bien étendus, nous citerions encore une scène qui suit à peu d'intervalle, dans laquelle Agnès essaie de fléchir le légat qui menace de déposer Philippe. Cette scène émouvante, où le moine craint un instant de ne pouvoir résister aux larmes de la reine et appelle le ciel à son aide, finit par le désespoir d'Agnès et par de magnifiques imprécations, qui n'ont que le tort de rappeler un peu trop celles de Camille. Il faudrait reproduire en entier aussi les deux scènes qui forment le cinquième acte. Le roi a réuni ses barons; il ne veut point attendre qu'un moine le dépose et avilisse la France en sa personne. Si ses barons croient qu'il a failli à ses devoirs et qu'il leur faut un autre roi, qu'ils en choisissent un plus digne; il dépose entre leurs mains sa couronne et son épée. Mais les barons ne veulent obéir qu'à lui; tous lèvent leurs épées en criant : Philippe-Auguste! Philippe à son tour lève son épée en ajoutant : Agnès de Méranie! Les barons se taisent; leurs épées se baissent. Dans ce moment, le moine entre, déclare que Philippe a cessé d'être roi, et, sous peine d'anathème, il défend à ses vassaux de lui obéir. Tous les barons s'éloignent du roi; Guillaume des Barres seul passe de son côté. Mais Agnès a résolu de mettre fin aux tourments de Philippe et aux siens; elle s'est empoisonnée et vient mourir aux pieds de son époux. Elle exhorte Philippe à se soumettre aux décisions du pape, se repent des paroles de haine qu'elle a prononcées contre le Saint-Père, et demande à Philippe de ne pas tenir ses enfants pour bâtards. Le moine promet qu'ils seront légitimés. Agnès meurt. L'interdit est levé. Guillaume des Barres, posant la main sur l'épaule de Philippe anéanti, s'écrie : En guerre, sire! Robert d'Alençon, qui est de retour de Normandie, s'écrie à son tour :

« En guerre;
Prenons la Normandie au roi Jean d'Angleterre. »

Nos citations font connaître fort incomplètement le personnage

Digitized by Google

d'Agnès, charmante figure à laquelle le poëte, dans toutes les nuances du rôle, a su conserver avec bonheur ses traits de femme; mais elles suffiront pour faire apprécier le caractère de Philippe-Auguste. Digne, chevaleresque, impétueux, jamais le héros de M. Ponsard ne tombe dans la déclamation ni dans le mélodrame. On reconnaîtra, à la lecture de cette poésie si vigoureuse, combien est éclairé et sincère le conseil qui renvoie M. Ponsard à l'élégie. On a reproché au personnage de Philippe-Auguste de démentir ses principes de chevalerie par la détention d'Ingelberge. Mais, dès le premier acte, il consent à la laisser retourner à la cour de son père. Agnès était la femme aimée, la dame de son cœur, l'amie du chevalier; Ingelberge, alors même que Philippe ne l'eût pas répudiée, n'était que la femme légitime; ce qui, en chevalerie, était bien différent. Dans les mœurs du temps, l'amour chevaleresque était souvent en guerre avec le mariage; le parfait chevalier ne faisait pas le parfait mari, comme la dame accomplie n'était pas toujours la plus fidèle épouse. D'autre part, la critique a blâmé la tendresse trop passionnée de Philippe et d'Agnès. On s'est presque scandalisé dans la presse parisienne qu'après quatre années et après la naissance de deux enfants, il subsistât tant d'amour dans le mariage. On oublie que ce mariage, dès son origine, fut menacé de rupture, qu'il dut être toujours mêlé de crainte et d'anxiété, qu'on peut douter même qu'il fût parfaitement régulier dans l'esprit de Philippe et d'Agnès; car leur union était postérieure à la sentence de Célestin III, qui annula le divorce et défendit à Philippe de se remarier. D'ailleurs, au moment où cette union si heureuse était si gravement menacée par la crise de l'interdit, quand les deux époux n'entrevoyaient plus d'autre alternative que la perte du trône ou la séparation, était-il hors de nature que leur tendresse s'exaltât et que leur amour si cruellement persécuté reprît toute sa poétique ardeur?

Il y a dans la nouvelle tragédie de M. Ponsard plus de passion que dans *Lucrèce*. Son talent dramatique a grandi de ce côté; la passion cette fois passe par tous les degrés, et le langage, se tenant toujours à sa hauteur, arrive jusqu'à la plus vive éloquence. Mais ce qui nous charme surtout chez lui, ce qui le fait trancher sur toute l'école qui le combat, c'est la parfaite vérité des sentiments. Grâce à lui, le théâtre sort enfin des caractères factices, des sentiments convenus, de ce langage qui sonne constamment faux. Les person-

Digitized by Google

nages de M. Ponsard ont des os et de la chair. Ce ne sont pas des spectres de fantasmagorie. C'est surtout par ce mérite qu'il doit paraître redoutable à ses rivaux. Essayez de lire le théâtre de M. Hugo après *Agnès de Méranie*, le livre vous tombera des mains, tant vous serez blessé de la fausseté des caractères et du langage.

Nous ne prenons pas l'œuvre de M. Ponsard pour un retour vers le classicisme étroit. Comme nous l'avons dit en parlant de *Lucrèce*[1], il adopte le 89 de la réforme littéraire et en repousse le 93. Il ne s'incline pas plus devant les superstitions classiques que devant le dévergondage des radicaux de la poésie. Quelles réformes réclamait-on de la tragédie française, il y a vingt ans? Que demandaient Manzoni, Stendhall, *le Globe?* On voulait débarrasser la scène tragique des liens trop étroits des unités; on voulait rompre la monotonie d'un style éternellement pompeux ou guindé, qui ne laissait qu'une seule corde à la lyre du poëte.

M. Ponsard ne ramène pas la tragédie au joug des trois unités. *Agnès de Méranie* ne respecte pas plus l'unité de temps que *Lucrèce* n'avait subi l'unité de lieu. Quant à l'unité d'action et d'intérêt, il aurait eu raison de s'y soumettre. Nous-mêmes nous lui avons fait, il y a quatre ans, le reproche de ne pas l'avoir assez fidèlement observée; car ce n'est pas là une de ces règles arbitraires qui rétrécissent le domaine du poëte et gênent inutilement sa liberté. *Agnès de Méranie* n'a pas le même défaut; mais, ici le poëte a eu le tort contraire : il a exagéré l'unité ou plutôt la simplicité de l'action. Les faits et la variété des situations manquent à sa tragédie. En renfermant l'action tout entière dans un palais, il s'est interdit de nous montrer les nobles, le clergé, le peuple, et a renoncé aux proportions de la tragédie historique, telle qu'il est permis de la concevoir aujourd'hui. En cela, mais en cela seulement, M. Ponsard a rétrogradé vers les défauts de l'ancienne école classique et s'est trop éloigné de celle de ses rivaux. Pour le style, au contraire, il a réalisé tout ce que les réformateurs, il y a vingt ans, demandaient à la poésie tragique. Il a l'immense mérite d'avoir découvert, ou, si l'on veut, retrouvé, en remontant quelque peu vers Corneille, un style qui répond à toutes les

[1] Tome VIII, page 519.

Digitized by Google

exigences de la scène. Son vers, qui atteint, quand il le faut, une admirable énergie, admet le mot propre, se passe de la périphrase ampoulée; il est varié sans bizarrerie, et parcourt sans effort toute l'échelle du langage dramatique, depuis le ton familier de la comédie, jusqu'aux accents les plus nobles et les plus élevés de la muse tragique. Ce style a le rare bonheur de pouvoir exprimer, sans leur enlever la couleur du temps, et les idées de l'antiquité et celles du moyen âge; et cependant il devrait peu se modifier pour s'adapter tout aussi bien à l'expression de celles de la civilisation moderne. C'est peut-être la première fois que le moyen âge parle sur la scène, en vers français, un langage qui, sans cesser d'être naturel, ne l'affuble pas du costume d'une autre époque. Le temps fera incontestablement faire encore quelques progrès au style de M. Ponsard. Il pourrait avoir quelquefois plus d'unité. Quelques expressions modernes échappent encore aux personnages de la tragédie nouvelle. Nous avons remarqué certaines ellipses un peu forcées qui rendent le vers obscur. L'imitation de Corneille est parfois aussi trop visible. Enfin, les vers suivants nous paraissent entachés de cette naïveté de convention qu'à défaut de sensibilité et de naïveté vraies, on admire dans l'école de M. Hugo :

Du courage, Philippe! O ma chère famille!
O mon petit garçon! O ma petite fille!...

— Ne le déposez pas! — J'exécute l'arrêt.
— Ne l'exécutez pas, monseigneur, *s'il vous plaît!...*

Je prendrai dans un cloître un habit pénitent,
Un jour, lorsque le roi ne m'aimera plus tant...

En résumé, le plan de la tragédie de M. Ponsard ne répond pas aux nécessités de la scène tragique. C'est une erreur grave sur laquelle on peut être sûr que l'expérience faite l'éclairera désormais. S'il l'avait cru nécessaire, il lui eût été facile assurément d'animer davantage le mouvement de la pièce et de varier les situations par quelques faits nouveaux. Peut-être n'y aurait-il eu pour cela que le troisième acte à refaire. Mais, pour le mérite du style, pour celui des caractères, pour l'analyse et le développement des passions, *Agnès de Méranie* doit être placée tout au moins à côté de *Lucrèce*. Si la couleur générale d'*Agnès* a moins d'originalité, en revanche

Digitized by Google

la touche de l'auteur y est plus ferme et plus vigoureuse, il a plus de sensibilité et de passion. A notre avis, il y a plus à espérer de l'avenir de M. Ponsard après *Agnès* qu'après *Lucrèce*. Nous ne nous inquiétons pas pour lui des critiques partiales sous lesquelles on a essayé d'écraser sa vocation dramatique. Il démêlera aisément, dans les attaques de ses adversaires, les vérités dont il peut faire son profit des criailleries envieuses qu'il a droit de dédaigner. Son esprit est trop juste pour s'en laisser ébranler; car il appartient, comme le disent ses ennemis, à l'école du *bon sens*. Qu'il s'en fasse honneur, c'est celle des plus grands génies de la littérature depuis Homère jusqu'à Walter Scott. L'école du *cauchemar* ne se glorifie pas, que nous sachions, d'une aussi brillante lignée.

Digitized by Google

DE

L'INFLUENCE DE L'HOMME

SUR LES ANIMAUX MAMMIFÈRES.

(*Fin*)

Il nous reste à examiner les rapports avec l'homme de trois ordres d'animaux mammifères, les *carnassiers*, les *quadrumanes* et les *monotrèmes*. Nous les passerons en revue, non pas dans l'ordre que leur assignent les classifications des naturalistes, mais dans celui du plus ou moins d'utilité que l'homme peut en obtenir. Les carnassiers, quoique leur nom offre l'idée de la destruction et de la férocité, figurent au premier rang des animaux les plus utiles à l'homme, immédiatement après les pachydermes et les ruminants. Ici nous devons faire observer au lecteur le sens multiple qui, dans notre pensée, s'attache au mot *utile*. Le chien, le plus utile des carnassiers, ne mérite pas seulement ce titre parce que dans les régions polaires il traîne les *nartas* ou traîneaux des rares habitants de ces pays désolés, ni parce que dans nos villes on lui fait faire avec inhumanité un métier de cheval; ce n'est pas non plus, selon nous, son instinct pour la chasse ou pour la garde des troupeaux qui seul constitue son utilité; c'est, par-dessus tout, cette abnégation, cet instinct de dévouement absolu, instinct que le chien porte jusqu'à l'héroïsme, puisqu'il en vient à s'oublier lui-même, à mourir sans hésitation pour son maître, pour son ami.

Digitized by Google

Être aimé, ne fût-ce que d'un chien, c'est un bien si précieux, c'est un élément de bonheur si vrai, si réel, si puissant, que nous n'hésitons pas à placer le chien au rang des bienfaits que l'homme a reçus de la Providence, pour lui rendre plus supportables les misères de cette vie. C'est par le chien que l'homme a, jusqu'à présent, démontré de la façon la plus péremptoire son pouvoir modificateur sur les animaux. Il n'en est pas qui aient subi plus d'altérations par les influences combinées du climat, de la nourriture et de l'éducation : tous les animaux de la création, s'il était possible qu'ils fussent aussi constamment et aussi intimement que le chien en contact avec l'intelligence humaine, subiraient comme lui son influence au même degré ; c'est par le chien que se révèle à l'homme le secret de sa véritable puissance sur les animaux.

Le chien ne diffère point essentiellement du loup, comme on l'a dit et répété presque jusqu'à nos jours. La preuve la plus convaincante de ce fait c'est que le loup et le chien produisent ensemble des hybrides qui ne sont pas stériles. L'étude plus approfondie des faits tend à réhabiliter le loup, susceptible, sous bien des rapports, de recevoir par l'éducation des qualités analogues à celles du chien. Des expériences toutes récentes ont démontré jusqu'à l'évidence combien ces pauvres loups avaient été calomniés. D'abord, le louveteau élevé jeune dans la société des chiens fait avec eux très-bon ménage, partage leurs jeux, leur éducation, apprend à rapporter, à suivre son maître, et ne se montre nullement disposé, lorsque l'âge lui en donnerait le pouvoir, à abuser de la force de ses mâchoires envers ses amis d'enfance. Un célèbre chasseur français, le marquis de F***, cite un fait bien plus extraordinaire, attesté par vingt témoins. Ayant élevé un jeune loup avec sa meute, il voulut essayer de le chasser. Le loup se prêta parfaitement à cet exercice et déploya, pendant une demi-journée, pour lasser les chiens et les mettre en défaut, toutes les ruses qu'on aurait pu attendre d'un vieux loup, échappé vingt fois dans sa vie aux balles des chasseurs. Enfin, la meute est en défaut ; le loup est perdu : chasseurs et chiens reviennent l'oreille basse à la maison. Que trouve-t-on tranquillement installé dans la cour ? Le loup en personne, qui, avec une grandeur d'âme rare chez toutes les espèces animales, l'homme compris, pardonnant à ceux qui venaient de le poursuivre avec tant d'acharnement, fait fête à son maître et à ses camarades, comme

Digitized by Google

s'ils avaient toujours été les meilleurs amis du monde. Hâtons-nous de le dire à la louange des chiens, il ne leur vint point à la pensée d'abuser lâchement d'une si noble confiance.

Cette singulière expérience s'est renouvelée si souvent et devant tant de témoins qu'il n'est pas permis de la révoquer en doute. Elle fut poussée encore plus loin par le marquis de F***. Il assure avoir fait battre deux de ses plus forts limiers contre son loup devenu d'une force remarquable. Après un combat où la victoire demeura indécise, les combattants ayant été séparés à coups de bâton, les chiens et le loup redevinrent camarades comme auparavant, sans se garder rancune pour une lutte où ils semblaient comprendre qu'ils avaient simplement exercé leurs forces sur l'ordre du maître, mais sans animosité personnelle.

Le chien sauvage du cap de Bonne-Espérance, le *chacal* d'Afrique et d'Asie et l'*adive* du Brésil, lesquels ne sont que des espèces sauvages du genre chien, sont très-probablement susceptibles comme lui d'éducation et de modifications profondes par la domesticité.

Nous nous abstiendrons d'entasser ici les anecdotes plus ou moins apocryphes concernant l'instinct des chiens, depuis l'historique chien de Montargis jusqu'au chien du Louvre en juillet 1830. Nous nous bornerons à faire observer que le chien comprend, jusqu'à un certain point, le commandement et l'autorité exercée par lui-même sur d'autres animaux de son espèce au profit de l'homme. Cette particularité est surtout remarquable chez le chien de Sibérie. Lorsqu'on voyage en ce pays dans un traîneau attelé de huit ou dix paires de chiens, si l'attelage tombe sur la voie d'un loup ou d'un isatis (renard polaire), il lui arrive assez souvent de se lancer à sa poursuite, sans trop s'inquiéter si les affaires du voyageur l'appellent dans une autre direction. Le cas est prévu; le voyageur est muni d'une barre de fer, passée dans deux solides anneaux à l'arrière de sa *narta;* il n'a qu'un coup de marteau à donner sur cette barre pour l'enfoncer dans la neige glacée, puis dans le sol, et forcer ainsi les chiens à s'arrêter. Mais jamais il n'en viendrait à bout s'il n'était aidé par le *chien en chef,* chargé de commander les autres chiens et de s'en faire obéir. Cette sorte de caporal des chiens se montre toujours digne de la confiance dont il est honoré: quelque fraîche que soit la trace, et bien qu'il ne soit pas moins

Digitized by Google

affamé que ses camarades, il ne lui arrive jamais de céder à l'entraînement général, auquel il résiste de tout son pouvoir. Le plus souvent il réussit promptement à se faire obéir et à remettre l'équipage dans la bonne voie.

Revenons au loup. Le lecteur ne doit point inférer de ce qui précède que nous soyons partisans de la conservation des loups. On sait qu'ils sont détruits dans la Grande-Bretagne depuis le roi Edgar; en France, ils auront le même sort du moment où l'on supprimera les compagnies de louvetiers, qui ont soin de les laisser multiplier assez pour se faire croire toujours nécessaires. Réduire tous les loups à l'état domestique serait une tâche impossible; nous avons voulu seulement démontrer que le loup devait ses mauvaises qualités et sa sauvagerie, comme un grand nombre d'humains, à l'absence d'éducation.

Parmi les carnassiers d'Europe celui qui l'emporte par la taille et la force, c'est l'ours, à peu près détruit dans les parties les plus habitées de l'Europe, mais encore très-nombreux dans les forêts immenses de l'Europe orientale. L'ours, bien qu'il se nourrisse principalement de racines et de végétaux, et qu'il ne tue guère que pour sa défense ou lorsqu'il est pressé par la faim, est cependant essentiellement carnassier par la conformation de ses dents et de ses griffes redoutables. Malgré sa pesanteur, l'allure droite lui est familière, et il peut la continuer longtemps sans fatigue, particularité de son organisation à laquelle il doit, lorsqu'il est réduit jeune en captivité, quelques talents d'agrément et une grêle de coups de bâton. Pourtant l'ours, bien traité et convenablement nourri de substances végétales, ne demande pas mieux que d'être l'ami de l'homme, et il ne lui arrive jamais de l'attaquer le premier. L'ours est surtout redoutable pour l'homme au sortir de ce long sommeil où il reste plongé pendant la plus grande partie de l'hiver. S'il s'éveille avant la reprise de la végétation, malheur à tout animal mangeable qui se trouve sur son passage! L'absence de provisions après un jeûne de plusieurs mois ne peut le mettre dans des dispositions très-bienveillantes, et il semble assez excusable de n'être pas de fort bonne humeur.

L'ours blanc de la mer glaciale est l'exemple le plus frappant de ce qu'on peut nommer le *bonheur relatif*. Né et élevé sur les rochers de glace qui flottent sur les mers polaires, habituellement en

Digitized by Google

proie à une faim qu'il satisfait rarement, il ne cherche point à changer de condition en se rapprochant des contrées moins disgraciées de la nature; la conquête d'un phoque ou les débris d'un cétacé mort de vieillesse, le mettent au comble de ses vœux; une fois repu, il s'endort satisfait sur son glaçon flottant, sans se préoccuper de l'avenir. L'ours a été pris bien souvent pour le symbole du philosophe : ce qu'il peut y avoir de flatteur dans cet emblème revient particulièrement à l'ours polaire.

Les carnassiers proprement dits, ceux dont les dents canines très-développées et les ongles rétractiles rentrant à volonté dans un étui forment le caractère le plus saillant, ont été et sont encore indignement calomniés. D'abord il n'est pas vrai, malgré la prose éloquente de Buffon, que le tigre détruise avec plaisir, et se plaise à faire souffrir inutilement ses victimes. Faire le mal pour le mal, c'est un raffinement de méchanceté qui appartient exclusivement à quelques individus de la race humaine; les tigres en sont incapables. Ensuite il n'y a pas, sous le rapport de la cruauté, la plus petite différence entre le tigre et les autres grands carnassiers. Le lion particulièrement, n'est ni plus ni moins féroce que le tigre; et cette sorte de magnanimité qu'on lui attribue généralement tient plutôt à la fierté mâle de sa physionomie et à la noblesse de ces allures, comparées à la physionomie basse et aux allures obliques du tigre, qu'à une différence essentielle dans leurs degrés réciproques de cruauté. Ceci doit s'entendre également du *jaguar*, du *couguar* et de tous les grands carnassiers du nouveau continent; ni les uns, ni les autres ne chassent que pour vivre; tous sont également inoffensifs quand ils ont bien dîné. Nous ajouterons qu'une tradition très-remarquable, également répandue chez les Indous du Bengale et les naturels de l'Amérique du Sud, suppose que les corps des grands carnassiers servent de purgatoire aux âmes des hommes cruels : le meurtre leur répugne; ils ne tuent que pressés par la faim; ils ont horreur du sang, et les douleurs de leurs victimes sont leur punition.

Il nous est impossible de ne pas rappeler ici quelques-unes des vues d'un écrivain célèbre, sur les rapports à venir de l'homme et des animaux. Fourrier, dont les vues toujours originales ont quelquefois une grande portée, n'était pas naturaliste; il a pensé et affirmé que toutes les espèces animales, sans exception, seraient

Digitized by Google

modifiées par l'homme au point de prendre rang parmi ses plus utiles serviteurs; ainsi la baleine aurait remorqué les flottes, le lion et le tigre auraient tourné la broche dans les cuisines phalanstériennes, ainsi des autres. Il y a là erreur de fait. Les espèces ennemies de l'homme, ou impropres à son service, s'éloignent et meurent à son approche; il n'a pas même besoin de s'en mêler. Les tigres et les lions s'en vont, ils n'en ont même pas pour bien longtemps. On ne trouverait pas actuellement dans tout l'univers autant de lions que Jules-César en faisait tuer dans une seule boucherie, pour donner aux dames de Rome le cauchemar ou des attaques de nerfs. Le tigre (son nom signifie *flèche*), symbole de la rapidité dans l'Orient, sera bientôt un mythe; qui sait si les naturalistes de l'avenir ne feront pas des dissertations pour prouver qu'il n'a pas existé, comme nous en faisons sur la licorne, comme on en faisait sur la girafe, avant que Levaillant en eût apporté une peau dans le cabinet d'histoire naturelle du stathouder? Remarquons que cette loi s'applique même aux divisions inférieures de la race humaine; celles qui ne peuvent ou ne veulent pas se relever de leur infériorité par le christianisme et la civilisation, celles qui rejettent le progrès et ne peuvent lutter contre lui, cessent d'être fécondes : elles s'en vont. L'homme marche donc à grands pas vers la conquête de la nature; les lions, les tigres, les hyènes, les panthères, les léopards, déjà fort diminués en nombre, s'enfoncent dans le désert; mais le désert leur manquera; des puits artésiens et des fleuves dérivés, en cas de besoin, convertiront le désert en prairies couvertes du plus beau bétail du monde; il y a déjà une navigation à la vapeur sur le Nil et le Niger; nous aurons le chemin de fer d'Alger à Tombuctou; la place manquera pour les animaux rebelles à l'influence humaine; il ne restera dans le monde que lui et ses serviteurs, mais à la condition que ses serviteurs seront ses amis; la paix, alors consolidée entre tous les membres de la grande famille humaine, s'étendra jusqu'aux animaux; les guerriers, les rapaces, les destructeurs, auront disparu : c'est déjà fort avancé.

Une charmante espèce de grands carnassiers du genre *feles*, le guépard, qui résume en lui les qualités du chien et celles du chat, moins ses défauts, paraît appelée à jouer un rôle important dans la domesticité. Le guépard bien dressé fait l'office de chien de chasse dans tout l'Orient; il excelle dans l'art de prendre le gibier

Digitized by Google

sans le blesser, et de le rapporter vivant. Pour ce joli animal, la société de l'homme est un besoin. Celui que nous avons eu l'occasion d'étudier longtemps, à la ménagerie de Paris, est plus doux, plus caressant, plus sociable que le chien le mieux élevé. Dans les premiers temps de son installation, on ne s'y fiait qu'à moitié; sa taille surpassant celle de nos plus gros dogues, ses griffes de panthère et ses canines de trois à quatre centimètres de long, n'inspiraient aux gens qu'une médiocre confiance. Mais bientôt on reconnut que l'isolement la tuait (c'était une femelle) et que les caresses et la bienveillance étaient de première nécessité pour sa conservation. Aujourd'hui le guépard femelle de la ménagerie est comme Sosie, ami de tout le monde; on le traite en conséquence, et il n'a jamais donné lieu à personne de s'en repentir.

Ne quittons pas les carnassiers sans dire un mot du chat domestique. Sa perfidie, sa gentillesse et son égoïsme sont trop connus pour en parler. Nous ferons seulement remarquer que la nécessité du chat dérive essentiellement de l'existence des petits rongeurs (rats et souris), existence qui est assurément une des hontes de l'homme civilisé. Le chat est, pour les souris, ce que sont, pour les malfaiteurs, les mouchards et les gendarmes, qu'on rendrait inutiles si l'on pouvait arranger la société de façon à supprimer les malfaiteurs... La solution du problème peut exiger plus ou moins de temps et d'efforts, quant aux gendarmes; mais, quant au chat, la suppression du rat et de la souris n'a rien d'impossible ni même de difficile, dès que l'homme voudra une bonne fois s'en donner la peine.

Deux grandes tribus animales, les *quadrumanes* et les *monotrèmes*, réclament encore notre attention : les premiers, par leur grande analogie avec l'homme; les derniers, par la singularité de leur excentrique organisation.

Les quadrumanes, plus connus sous leur nom vulgaire de singes, doivent leur dénomination scientifique à la conformation de leurs pieds de derrière, qui sont bien de véritables mains, avec une *paume* au lieu de *plante*, et des doigts *prenants*, au même degré que les doigts des mains antérieures.

Nous devons faire remarquer ici que l'homme, s'il voulait s'en donner la peine, serait quadrumane jusqu'à un certain point. C'est le défaut d'usage, provenant primitivement de leur éloignement des

Digitized by Google

organes de la vue, qui rend à peu près inutiles à l'homme les doigts de ses pieds. Dans les pays tempérés et septentrionaux, la nécessité d'enfermer durant une partie de l'année les doigts des pieds pour les garantir du froid, explique leur rigidité; mais, dans les pays chauds, où l'homme peut sans inconvénient aller nu-pieds toute l'année, les muscles qui font agir les doigts des pieds obéissent à la volonté presque au même degré que ceux des mains. L'exemple le plus saillant de cette faculté existe chez les naturels de la Nouvelle-Zélande, qui savent exécuter avec les doigts de leurs pieds une grande partie des opérations que nous exécutons avec les doigts des mains. Nos pieds, comparativement plus petits que ceux des races polynésiennes, sont pour les Néo-Zélandais un motif d'étonnement. Dieffenbach rapporte que ses amis de ce pays le raillaient fort agréablement sur sa maladresse à ramasser quoi que ce soit avec les doigs des pieds, dont ils savaient, eux, faire usage avec une adresse peu inférieure à celle des véritables quadrumanes.

Au premier coup d'œil, le singe est une caricature de l'homme, une charge peu exagérée à l'égard de certaines modèles humains. L'orang n'est assurément pas beau, mais nous avons plus laid que cela dans les rangs de l'espèce humaine. Victor Hugo, voyant un homme remarquablement laid qui montrait un singe à la foire, lui dit en l'abordant : « Mon bon ami, lequel de vous deux fait voir l'autre? » Nous connaissons des physionomies assez curieuses pour qu'en les voyant placées près d'un quadrumane, le doute pût sembler permis.

Toutefois, le défaut de proéminence dans le nez, et par-dessus tout, l'absence d'harmonie dans les formes, tracent entre l'homme le plus hideux et le singe le moins laid, une ligne profonde de démarcation. Le pauvre Jack, le dernier orang qui ait vécu plusieurs mois à la ménagerie de Paris, se laissait volontiers costumer des pieds à la tête; on lui avait donné des souliers lacés dont il attachait les cordons sans se baisser; cette disproportion des membres antérieurs avec le reste du corps existe très-prononcée chez les plus grandes espèces de quadrumanes; elle frappe surtout dans le système osseux mis à nu; il est impossible, même à la première vue, de prendre un squelette de grand singe pour un squelette humain.

Au point de vue de la domesticité, l'homme a peu d'intérêt à

Digitized by Google

s'assujettir le singe, qui ne reste jamais dans de justes limites; il aime son maître et sa maîtresse, trop ou trop peu. La chair du singe est excellente; les nègres et les sauvages, dans les contrées tropicales, la mangent avec plaisir; elle répugne aux Européens à cause de la ressemblance des morceaux d'un singe fricassé avec un cadavre d'enfant.

La France a fait, à la ménagerie de Paris, des dépenses considérables pour élever aux quadrumanes un véritable palais. Là, des singes de toutes les races, de tous les pays, de toutes les tailles, ont chacun leur habitation séparée et se livrent en commun aux plus grotesques ébats, pendant plusieurs heures chaque jour; on sait qu'ils sont tous de première force sur la gymnastique; ce qu'on connaît moins généralement, c'est leur esprit d'ordre, et en quelque sorte, de justice à l'égard les uns des autres. Ainsi, les deux plus gros singes de la ménagerie, un *cynocéphale* et un *mandrill*, se sont partagé, d'un commun accord, les fonctions de juge de paix et de commissaire de police. Jamais ils ne souffrent que les faibles soient molestés par les forts, et toujours ils interviennent dans les querelles pour séparer les combattants, même quand ils sont d'égale force.

Nous avons souvent observé avec intérêt les mœurs de ces animaux, leur amitié entre singes de même espèce, leur *fidélité conjugale* tout à fait exemplaire, et surtout la tristesse de ceux qui semblent regretter leurs belles forêts vierges du nouveau monde, contrastant avec la gaieté insouciante de ceux qui ont pris leur parti sur la perte de leur liberté.

Parmi ces derniers, un fort joli sapajou, de moyenne taille, éprouva en 1845 le bonheur d'être père. Ce fut, sans contredit, la plus curieuse de toutes nos observations sur les quadrumanes en captivité à la ménagerie de Paris. Tous les singes vinrent l'un après l'autre féliciter l'heureux père, et considérer le nouveau-né avec une sorte d'attendrissement. Pendant cette visite, le père tenait *son jeune* sur ses bras, comme une nourrice tient un enfant; il le rendait de temps en temps à la mère et le reprenait pour s'en faire honneur vis-à-vis de sa société. Évidemment, ce ménage de sapajous comprenait et goûtait avec beaucoup de vivacité les joies de la famille; évidemment aussi, cette naissance était pour tous les quadrumanes de la ménagerie un grand événement.

Digitized by Google

Malheureusement, en dépit de toutes les précautions prises pour les conserver, les singes meurent en Europe avec une inévitable rapidité. Dans les parties colonisées du nouveau monde, à mesure que l'homme défriche et se multiplie, les singes s'éloignent et diminuent en nombre. Les grandes espèces, l'orang, le chimpanzé, le gibbon, sont déjà très-rares; ces races disparaissent, comme toutes celles qui ne sont pas destinées à devenir les auxiliaires de l'homme par la domesticité.

Il ne nous reste à parler que des *monotrèmes,* dont nous devons dire quelques mots, d'abord à cause de leur étrangeté, ensuite à cause de leur rareté; les monotrèmes, très-peu nombreux, confinés dans quelques portions du grand continent australien, tout à fait impropres par leur organisation à devenir les serviteurs de la race humaine, auront bientôt cessé d'exister.

Les détails anatomiques et physiologiques sur lesquels repose la dénomination des monotrèmes, ne peuvent que difficilement être décrits avec ce respect des convenances qu'on doit à toutes les classes de lecteurs, sauf les naturalistes qui ne sont point en majorité. Il suffira de dire que les animaux de cet ordre accomplissent de la manière la plus excentrique, les actes les plus importants de la vie animale, et qu'un seul appareil organique remplit chez eux des fonctions pour lesquelles tous les autres mammifères ont plusieurs appareils distincts : tel est le sens de leur dénomination.

Le plus bizarre des monotrêmes, sous tous les rapports, c'est l'ornithorinque. Supprimez la tête, c'est un quadrupède complet, avec ses quatre membres, sa charpente osseuse peu différente de celle des mammifères de sa taille, et une fourrure assez épaisse qui n'offre rien de particulier. Mais la tête collée à ce corps n'est point une tête de mammifère, c'est celle d'un oiseau. Elle se termine par un bec allongé et applati, semblable à celui du canard et de plusieurs autres palmipèdes. Pour compléter la ressemblance, les pieds antérieurs de l'ornithorinque sont palmés et même avec excès, car la membrane épaisse qui leur sert de semelle ne joint pas seulement les doigts les uns aux autres, elle dépasse leur extrémité de plusieurs centimètres.

Nous ne connaissons aucune particularité de l'instinct des ornithorinques qui semble promettre à ces animaux une place parmi les serviteurs de l'homme; ils ne paraissent appelés à lui rendre

Digitized by Google

aucun genre de service; il est vrai que la nature les a placés au contact de la portion de la race humaine la moins développée sous le rapport de l'intelligence. Sans leur étrangeté qui leur méritait une place, au moins comme curiosité, nous nous serions abstenu d'en parler.

Que de ressources perdues par notre faute nous a signalé ce rapide aperçu des rapports existants ou possibles de l'homme avec les mammifères! Que de races à soumettre, à croiser, à modifier, à créer en quelque sorte, pour exercer dans sa plénitude cette royauté de l'intelligence, le plus bel apanage de l'homme! Dès la plus haute antiquité, la destruction des animaux nuisibles divisaient les hommes courageux; aujourd'hui, plus éclairés, les hommes n'élèveront point d'autels à ceux de leurs semblables qui tenteront avec succès, d'accroître le nombre des animaux dont l'homme peut et doit tirer parti, et de les améliorer par la domesticité; mais l'estime publique, et le sentiment d'une chose utile accomplie avec intelligence, valent bien la renommée de Nemrod ou celle d'Hercule; c'est là pour les hommes de loisir un emploi à la fois agréable et éminemment estimable de leur temps et de leur argent. Mais que peuvent les efforts isolés? Bien peu, sans doute, quoique ce peu ne doive point être négligé, en attendant que des moyens d'action dignes de son utilité sociale soient mis à la disposition de la science par les gouvernements. C'est le vœu que nous exprimons en terminant notre aperçu des rapports présents et futurs de l'homme avec ses amis et serviteurs les animaux mammifères.

Digitized by Google

LES

ÉCRITS POPULAIRES DE M. BERTHOLD AUERBACH.

Les récits de village de la Forêt Noire.
La littérature et le peuple. — Le parrain.

Le bonheur suprême du génie c'est de trouver le milieu qui lui est propre. Souvent, dans sa richesse, il se méprend sur la puissance de ses facultés. Il aborde les genres les plus opposés. Comme il se sent une grande force, il croit que le monde lui appartient, qu'il peut tout atteindre, tout exécuter. Arrivent alors les mécomptes, les échecs, les chutes. La médiocrité accepterait la défaite, se résignerait ou n'écouterait qu'un stérile désespoir. Le génie se concentre et devient lui ; dès lors il triomphe.

M. Auerbach avait traduit *Spinoza*. Il n'avait pas reculé devant le pôle glacial de la pensée absolue. Un roman portant le nom du philosophe hollandais s'était même efforcé de populariser la doctrine du panthéisme le plus poétique et le plus audacieux qui fût jamais. Le jeune auteur s'annonçait donc comme essentiellement amoureux de l'abstraction, comme éloigné de la nature, de la réalité. Le public ayant peu goûté le roman philosophique de *Spinoza*, M. Auerbach toucha les questions sociales dans son livre *le Poëte et le Marchand*. L'opposition éternelle de la pensée et du fait, de la poésie et de l'action, du rêve et de la vie, était racontée dans cet ouvrage. A vrai dire, la chose devait intéresser tout le monde. Dans chaque lecteur il y a du poëte et du marchand. Suivant que l'un ou l'autre l'emporte, le cœur s'idéalise ou se dessèche. L'auteur lui-même, on peut le croire, était tiraillé par les deux agents de cette lutte. C'est probablement ce qui lui ôta le calme, si nécessaire à la création. Le nouveau roman n'eut guère plus de succès que ses aînés.

Cependant il y avait quelque chose dans cette tête, il y avait beaucoup dans

Digitized by Google

ce cœur. Après bien des insomnies, que personne n'a comptées, le compatriote de Hebel se souvint tout d'un coup que lui aussi était né dans la Forêt Noire. *Et ego in Arcadia.* Il se rappela son enfance rêveuse, ses jeunes années traversées des plus fraîches images. Des paysans simples et pieux, des mœurs pures, des chants improvisés par les moissonneurs, de jeunes filles bien blanches, des baillis sévères, des cultivateurs *avisés comme des livres* et fermes dans leur opposition politique, tout le petit grand monde de Schwartzwald enfin, il le connaissait jusque dans sa moindre hutte, jusque dans son plus joli enclos, pourquoi ne ferait-il pas comme Hebel, pourquoi ne dirait-il pas le fleuve de la Wiese, les daims de la forêt, les étoiles du matin, l'enfant de dimanche et l'arbrisseau de Noël?

Mais non. Il sera plus naturel encore et plus vrai que le poëte allemanique. Hebel avait idéalisé la contrée de sa naissance. Lui, la montrera comme elle est. Plus près il sera de la réalité, plus poétiques seront ses tableaux. Il saura nous révéler une société primitive, civilée seulement par le christianisme, bonne et paisible par tempérament, ayant les défauts de l'humanité fragile mais ayant les vertus d'un âge plus heureux. Ce sera bien imprévu, bien rafraîchissant, ce seront les *Récits de village de la Forêt Noire.*

On ne saurait croire combien cela est simple et plein d'intérêt à la fois. Vous lisez le commencement d'une de ces petites historiettes. Jamais ces naïfs récits ne parviendront à vous attacher! Voilà ce dont vous croyez être bien sûr. Et peu à peu ils s'emparent de votre attention comme si l'auteur s'appelait Walter Scott, comme s'il s'agissait de la reine Élisabeth et de sa rivale malheureuse.

Pas de tendance surtout, pas de parti pris. Le conteur ne veut rien prouver, mais les enseignements jaillissent de chaque ligne pour celui qui sait lire, ainsi qu'ils se trouvent dans chaque sillon de la vie pour celui qui sait la comprendre.

C'est une antique habitude des paysans de la Forêt Noire de porter une hache au bras gauche lorsqu'ils sont adultes et mariés. Le jour de Pentecôte le bailli du village de Nordstette fit afficher un arrêt qui défendait de porter la hache comme facilitant les délits contre les forêts de la couronne. Celui qui désormais serait surpris portant la hache paycrait une amende d'un écu, et trois écus en cas de récidive.

Au sortir de l'église, les paysans du village se réunirent autour de la table noire qui montrait le placard. Personne ne dit mot. Un ancien bourgmestre de la commune se contenta de hocher la tête et de murmurer : Voilà ce que l'on n'aurait point fait de mon temps. Ce sont là nos priviléges.

« C'est alors que l'on vit venir le *Buchmeier* (le paysan qui connaît les livres) la hache au bras, du haut du village. C'était un homme fort, à larges épaules, bien que d'une taille moyenne, un homme à la fleur de l'âge. Du

Digitized by Google

linge blanc surmontait son haut-de-chausses, qu'il portait court et en cuir; le gilet rouge très-ouvert montrait une sorte de ceinture où étaient fixées les bretelles, et dont les couleurs bariolées la faisaient apparaître de loin comme un fourreau de pistolets. Un chapeau à trois cornes ombrageait sa figure qui avait quelque chose de féminin autour de la bouche et du menton; mais les grands yeux bleus trahissaient de la clarté dans les idées et une fermeté mâle.

« Un des paysans courut au-devant de lui, lui raconta le fait et lui dit : Cousin, vous n'êtes pas un vrai conseiller communal, si vous supportez cela. »

« Le meier continua sa marche pleine de mesure, et se dirigea lentement vers la table noire. Tous reculèrent, afin qu'il pût lire à son aise. Un grand silence régnait dans le groupe. Lorsque le meier eut fini de lire tout bas l'ordonnance, il frappa son chapeau du plat de la main, ce qui indiquait qu'il avait pris une résolution. Puis il prit tranquillement la hache de son bras gauche, dit : *Tiens !* et l'enfonça dans la table noire, au beau milieu de l'ordonnance. Puis, se tournant vers ceux qui assistaient à cette scène, il leur dit : « Nous sommes citoyens et conseillers de la commune; sans convoquer le conseil, on ne peut porter un pareil arrêt; nous allons voir si les scribes peuvent tout, et dussions-nous aller jusqu'au roi, nous ne devons le souffrir. Que ceux qui pensent comme moi prennent leur hache et l'enfoncent dans la table. »

« Un jeune paysan, nommé Mathes, s'élançait pour frapper, mais le meier l'arrêta en lui disant : « Laisse frapper d'abord les vieillards. »

« Ce mot encouragea les timides. Le vieux bourgmestre porta le premier coup d'une main tremblante, les autres le suivirent; tous enfoncèrent leur hache dans la table; le nom du bailli Rellings, qui avait signé l'ordonnance, fut surtout mutilé. Peu à peu, tout le village était accouru. Bientôt tout le monde était complice de cet excès, à l'exception du bailli et du garde-champêtre.

« Le mardi suivant les conseillers se présentèrent d'eux-mêmes chez le bailli, et annoncèrent ce qu'ils avaient fait. Le bailli parcourait la chambre en jurant et en se démenant. Il parlait de faire mettre en prison les conseillers; mais le meier s'approcha de lui, le regarda fixement et lui dit : « C'est là tout ce que vous savez faire? mettre en prison? Je n'en ai pas peur. Nous avouons franchement ce que nous avons fait et il ne peut être question de prison préventive. Je ne suis point un vagabond, vous savez où je demeure, on m'appelle le Buchmaier; voilà Jacques, voilà Jean le Forgeron, voici le fils de Michel, on peut nous trouver sur notre propre terre. Sans jugement on ne peut pas nous incarcérer; et puis, il y a des ressources ailleurs encore, à Reutlingen et même à Stuttgard, s'il le faut.

« Le bailli leur dit de revenir le lendemain à neuf heures.

« C'était un aspect presque guerrier, lorsque le lendemain une centaine de paysans, la hache au bras, se rendirent au bailliage. En traversant le vil-

Digitized by Google

lage, ils s'arrêtèrent devant plusieurs maisons pour appeler ceux qui étaient en retard. Personne ne rit ni ne chanta, car le meier était sérieux; il fronçait les sourcils. Personne ne songea à boire une goutte, car un proverbe dit: Le conseil d'abord, puis le festin.

« Le bailli, sa longue pipe à la bouche, regarda par la croisée. Lorsqu'il vit arriver cette foule armée, il ferma vite la fenêtre et s'élança pour sonner; mais comme il avait toujours des éperons à ses bottes, il fut pris dans les plis du rideau et il tomba de son long sur le plancher. La pipe gisait comme une arme à côté de lui. Toutefois il se releva bientôt, sonna le sergent et l'envoya chez le commandant de la station et chez le capitaine de la gendarmerie, pour faire venir tous les gendarmes avec des fusils chargés. Malheureusement il n'y avait plus que quatre hommes au village. Il leur intima l'ordre de se tenir dans la chambre de service, prêts à tout événement. Il dit ensuite au sergent du bailliage de faire entrer les paysans un à un, et de fermer la porte après chaque entrée.

« Lorsque le meier fut maintenant appelé le premier, il saisit le loquet de la porte et dit : « Bonjour, M. le bailli; » puis se retournant aussitôt vers ceux qui étaient restés dehors, il cria à haute voix : « Entrez, vous autres, notre cause est commune; je n'ai rien à dire pour moi-même. » Dans un instant la chambre était remplie de paysans qui portaient la hache au bras gauche. Le meier s'avança vers le greffier, étendit la main et lui dit : « Écrivez mot pour mot ce que je dirai, afin qu'ils en aient connaissance aussi, ces messieurs du gouvernement central. » Il passa deux fois sa main sur le collet de sa chemise, l'appuya ensuite sur la table verte et commença en ces termes :

« Je vous respecte beaucoup, M. le bailli; le roi vous a envoyé chez nous et nous devons vous obéir, la loi le veut ainsi. Le roi est un homme brave et honnête qui ne veut certainement pas que l'on maltraite les paysans comme des bêtes ou qu'on les envoie à l'école comme des enfants. Mais ces petits messieurs les fonctionnaires de haut en bas, ils aiment à jouer aux tyrans; ils finiront par prescrire comment la poule doit glousser lorsqu'elle pond un œuf. Je m'en vais vous verser du vin clair, je m'en vais vous dire net la chose. Je sais bien que cela ne servira pas à beaucoup; mais je l'ai depuis longtemps sur le cœur et il faut que je m'en délivre. On veut que la commune ne soit plus rien et que tout se passe dans la chambre du fonctionnaire. Eh! que ne faites-vous aussi labourer, ensemencer et moissonner dans votre chambre de fonctionnaire? Un petit scribe chicane tout un hôtel de ville plein de paysans, et l'on nous envoie un bureaucrate après l'autre. Je sais qu'il doit y avoir de l'ordre; mais voyons d'abord si les affaires n'iront pas mieux sans les scribes. Nous ne sommes pas précisément des imbéciles, et sauf le style officiel, nous ne savons pas mal comment il faut s'y prendre. Il doit y avoir

Digitized by Google

des lettrés qui surveillent; mais avant tout, les bourgeois doivent arranger eux-mêmes la besogne. »

« — A la question! à la question! dit le bailli.

« Je suis dans la question, reprit le meier; avec votre organisation de scribes vous ne savez qu'ordonner, que prévenir, qu'empêcher... Vous finirez par placer un sergent de police devant chaque arbre, afin que l'arbre ne se querelle pas avec le vent et qu'il ne boive pas trop, lorsqu'il pleut. Si cela devait continuer, on aimerait mieux enfourcher une vache et s'en aller bien loin. Vous voulez tout nous enlever, mais quant à la hache, vous n'y parviendrez pas. » Et il souleva la hache qu'il portait au bras gauche, grinça des dents et continua : « Et quand je devrais m'ouvrir avec cette hache la porte qui conduit à la chambre du roi, je ne la lâcherai pas. C'est pour nous un antique usage de la porter, et si l'on veut nous en priver, c'est l'assemblée des états qui doit en décider, et alors nous avons un mot à dire de notre côté. Mais pourquoi voulez-vous nous l'ôter? Pour prévenir les délits forestiers? Il y a pour cela des gardes, des lois et des amendes. Combien de dents faut-il au paysan pour manger ses pommes de terre? Arrachez-lui donc les autres, afin qu'il ne soit pas tenté de voler de la viande. Et pourquoi laissez-vous courir les chiens avec leurs formidables dents? Lorsqu'un gamin est âgé de huit ans ou de neuf, il porte un couteau dans son sac et s'il se coupe le doigt, c'est sa faute; s'il blesse son camarade, on lui donne des coups. Mais qui vous dit que nous sommes pires que les enfants, et qui vous a fait nos tuteurs et nos professeurs? Vous faites juste comme si je devais vous rendre grâce de ne pas me faire sauter par la fenêtre. Au bout du compte, c'est chaque homme et chaque commune qui prend soin de sa propre vie, et ni l'un ni l'autre n'en est redevable à vous, nos maîtres. Que dis-je! nos maîtres; vous êtes nos serviteurs et nous sommes les maîtres. Vous vous imaginez toujours que nous sommes là à cause de vous, afin que vous ayez quelque chose à commander; mais non, nous vous payons afin qu'il y ait de l'ordre dans le pays et non pour nous laisser chicaner. Vous êtes les serviteurs de l'Etat, et l'Etat, c'est nous, les citoyens. Si justice nous est refusée, nous allons au puits et non à la petite fontaine, et j'aimerais mieux poser ma tête sur le billot et me la faire couper par la hache du bourreau, que de permettre à un tyrannique employé de m'ôter la hache que je porte au bras gauche. J'ai dit. »

« Un profond silence régnait parmi les assistants. Les paysans se regardèrent entre eux et se firent signe des yeux. Puis quelques murmures approbateurs furent entendus dans le groupe.

« Le bailli essaya de paralyser l'effet que le discours du meier avait produit. En roulant un papier entre les doigts, il commença d'un ton calme à faire ressortir la gravité du délit. Il y eut mainte allusion perfide au meier;

Digitized by Google

mais celui-ci se contenta de hocher la tête comme s'il voulait chasser des mouches. A la fin, le bailli parla de querelleurs, d'émeutiers, de paysans vaniteux qui voulaient faire les seigneurs, qui avaient bu leur chopine avec un avocat, qui entendaient sonner la cloche sans pouvoir dire où? Puis, laissant là les généralités, il aborda la matière, interpella plusieurs des paysans et les loua comme de bons bourgeois, incapables d'un pareil méfait. Il exprima comme une profonde conviction cette pensée qu'ils s'étaient laissé séduire par le meier; il les conjura, par leur conscience, par leur obéissance pour le roi et les lois, par leur amour pour leurs femmes et leurs enfants, il les conjura de ne pas se charger d'un crime si lourd, et d'avouer la séduction que le meier avait exercée sur eux. Leur punition serait douce alors.

« Le silence régna de nouveau. Quelques uns des paysans se regardèrent avec embarras, puis fixèrent les yeux sur la terre. Le meier leva la tête avec fierté, les regarda tous droit au visage: on vit sa poitrine se soulever et sa respiration était haletante. Déjà Mathes ouvrait la bouche pour répliquer, mais Jean le Forgeron l'arrêta; car le vieux bourgmestre, le seul qui se fût assis, venait de se lever. D'un pas lourd, soulevant à peine les pieds, il s'approcha de la table verte, parla d'abord avec peine et d'une voix entrecoupée; mais bientôt sa parole se dégagea et il dit : « Merci, M. le bailli, des éloges que vous avez donnés à moi et à d'autres, mais quant à ce que le meier vient de dire, j'y souscris point pour point. S'il nous fallait encore des preuves pour démontrer que ces messieurs veulent nous traiter comme de petits enfants, vous les fourniriez, ces preuves, M. le bailli; non, je suis âgé de soixante et seize ans, et j'ai été bourgmestre pendant vingt ans. La hache restera avec moi jusqu'au moment où le charpentier m'arrangera six planches pour mon cercueil. Que ceux qui veulent se laisser traiter comme des enfants le disent. Je suis un homme qui sait ce qu'il fait, et s'il doit y avoir une punition, je veux la partager.

« — Et nous aussi, » s'écrièrent tous les paysans.

« Le visage du meier était comme inondé de lumière; il saisit sa hache des deux mains et la serra contre son cœur.

« Les formalités usitées en pareil cas furent ensuite remplies. On signa le procès-verbal dont le meier demanda une copie, puis les paysans quittèrent en silence le bailliage.

« D'autres communes encore s'opposèrent à l'ordonnance; l'affaire fut portée devant le gouvernement. Ceux qui avaient manifesté leur opposition en usant de la hache d'une manière si peu convenable, furent condamnés à une forte amende. Cependant, après quelque temps, on envoya le bailli dans un autre arrondissement et l'on ne renouvela point l'ordonnance.

« Aujourd'hui, comme par le passé, les hommes de la Forêt-Noire portent la hache au bras gauche. »

Digitized by Google

Telle est la simplicité des *Récits de village*. Nous regrettons de ne pouvoir détacher quelques scènes de la *Petite Geneviève* et d'*Ivo le prêtre*. Geneviève est la fille du *paysan-châtelain* qui, avec la demeure seigneuriale d'un propriétaire noble, venait d'acquérir les droits et impôts que ce dernier exerçait sur le village. Mais les paysans, qui avaient tout payé sans murmurer au seigneur, refusent les prestations légales lorsqu'elles doivent se faire à un des leurs. De là des querelles, des procès. Le paysan-châtelain est bientôt isolé. La mère et la fille en pleurent en secret. La maison devient un enfer. Pour comble d'infortune, Geneviève méprise un amour sûr mais qui la ferait descendre de nouveau vers le peuple. Elle écoute un *monsieur* qui la trompe. Des catastrophes éclatèrent l'une après l'autre. L'histoire finit avec une tristesse profonde. C'est la meilleure du recueil, celle du reste que Lenau le poëte a préférée comme nous à toutes les autres.

Quant à Ivo, c'est un ordre d'idées différent. Ses parents le destinent à l'état ecclésiastique, à cette noble et rude carrière dont celui-là seul peut accomplir tous les devoirs, qui se sent animé d'une force surhumaine et a entendu vibrer au plus profond de son cœur l'appel mystérieux de la vocation. Ivo ne veut que contenter sa mère : ce n'est pas assez. Puis, il aime une compagne d'enfance. D'où lui viendraient l'appui et la consolation dans les luttes formidables que le monde et Dieu se livrent dans son âme? Aussi le verrons-nous succomber, s'enfuir du séminaire et redevenir un vrai travailleur. Voilà le sujet dans sa nudité. Ce que l'auteur y a versé de poésie et de pensées philosophiques, une analyse ne saurait le faire soupçonner, il faut renvoyer au livre.

Rappelez-vous que ce conteur si riche de souvenirs a traversé toute la science, qu'il a vécu avec Spinoza, qu'il a tout vu, tout éprouvé. Mais son enfance lui est restée fraîche et vivante dans le cœur. C'est ainsi que se vérifie le mot profond de Schiller : Il faut partir de la nature, faire siens tous les résultats de la civilisation, puis revenir à la nature.

Goethe l'a dit en artiste, avec moins de théorie; il a écrit quelque part : L'idéal est tout près de nous, mais pour le trouver il faut l'avoir cherché au loin.

Et ici la sagesse des nations n'est pas en défaut. Elle vous avertit que *celui qui ne sort pas ne rentre pas*. Cet adage charmant se trouve inscrit aux premières pages du livre qui fait le sujet de cet article.

Celui qui ne sort pas ne rentre pas. Si Hebel et Auerbach étaient restés dans le peuple, quelque décidée qu'eût d'ailleurs été leur veine poétique, ils n'auraient jamais compris la Forêt-Noire. L'un et l'autre sont devenus des savants d'abord. Ils étaient donc sortis de la nature; ils avaient goûté, on l'a vu déjà, de l'abstraction, du *nomen*, de la formule convenue : c'était le premier pas. Beaucoup de leurs semblables ne vont pas plus loin. Ils se complaisent

Digitized by Google

dans les conquêtes de la pensée et de l'histoire. Ils deviennent des érudits. Ils profitent, d'autre part, de ce qu'ils ont acquis, pour se procurer des satisfactions terrestres. Mais de nos deux poëtes, de Hebel et de Berthold, il en fut autrement. Le doute s'empara d'eux, puis le dégoût. Les ombres scientifiques ne leur suffirent bientôt plus. Les honneurs et les richesses ne les tentaient ni ne les satisfaisaient. Ils avaient soif de la réalité, de la vie. Alors ils dépouillèrent la vanité, l'orgueil et tous les fruits de l'arbre du savoir. Ils rentrèrent au paradis de la nature. Ils avaient heureusement conservé le souvenir du chemin qui ramène vers l'Eden. On ne peut assez le dire : le poëte ne crée pas, il se souvient.

Dès que notre Berthold eut retrouvé le peuple, il ne le quitta plus. A côté de ses *Récits de village*, *le Parrain* (le Gevattersmann), sorte d'almanach populaire, vint d'année en année instruire et égayer les hommes simples; et, comme il arrive toujours quand l'écrivain est vrai, tout le monde y apprit quelque chose. *Le Parrain* de 1846 contient, entre autres, la lettre d'un ouvrier souabe en tournée à Berlin, et qui écrit à son frère, resté chez lui, les impressions que lui donne la capitale. Tout ce qui sépare le nord et le midi de l'Allemagne est indiqué avec trop de *humour* et d'heureuse naïveté dans cette lettre pour que nous n'en fassions pas connaître un extrait à nos lecteurs :

« Comme tu seras étonné, cher frère, en lisant en haut de cette lettre la date de Berlin! Je te vois ôter la pipe de la bouche, frapper la table du poing et t'écrier : « Ce diable de garçon, le voilà à Berlin! » Va, je te connais comme ma poche, je sais que tu n'aimes pas les Prussiens, surtout ceux de Berlin. Tu dis qu'ils sont aussi évaporés et aussi soufflés que leurs omelettes. J'ai pensé comme toi, mais je vois bien maintenant que je me suis trompé. Il en est des Berlinois comme des Souabes. On prétend que les Souabes sont des imbéciles, mais en les voyant de près, on les juge mieux. De même ceux de Berlin auraient raison s'ils disaient : Venez chez nous, vous verrez que nous ne sommes ni des aventuriers ni des gascons, que nous ne vivons pas d'air et que nous avons du cœur. Vrai, mon cher frère, j'ai trouvé ici des gens braves et honnêtes. Les officiers et les bureaucrates ne forment pas tout le peuple... Il faut dire cependant qu'il y a une différence entre les habitants de Berlin et ceux de notre pays. Les premiers vivent davantage dans leurs maisons avec leurs familles, et vont moins au cabaret que nous. Il est très-rare de voir un homme marié fréquenter seul un lieu public. Les Prussiens sont beaucoup plus polis que nous, mais plus roides aussi. Cela provient de ce qu'ils sont tous dressés comme des soldats. Ce que je n'aime pas chez eux, c'est la fierté des sous-officiers, l'orgueil de la moustache. Ils sont fiers d'avoir des maîtres puissants. Cela me rappelle qu'à Francfort-sur-le-Mein, où j'ai travaillé un jour, j'ai rencontré beaucoup de gens qui tiraient vanité de ce que MM. Rothschild et Bethmann eussent tant de millions. Il est beau sans doute d'appar-

Digitized by Google

tenir à un grand Etat qui signifie quelque chose dans le monde et qui se fait écouter lorsqu'il parle. C'est comme si l'on appartenait à une famille riche et considérée. Mais on a beau appartenir à une famille riche et considérée, il faut encore être quelque chose par soi-même. De même le tout n'est pas de faire partie d'un grand Etat, il faut que le bourgeois ait sa valeur, et que de temps en temps il puisse réclamer son droit.

« On parle ici très-bien comme si on lisait un livre. Au lieu de dire *non*, on dit *je vous remercie*. Il y a quelques jours, j'ai entendu l'un d'entre eux demander à l'autre : « Avez-vous été hier au spectacle ? » L'autre a répondu : « Pardonnez-moi, je n'y ai pas été. » Je voudrais savoir ce qu'il y avait là à pardonner. Ils prétendent que mon langage souabe les charme singulièrement, et ils me disent souvent : « Que votre idiome est donc joli, que vous vous exprimez avec caractère ! » Je ne sais trop ce que cela signifie...

« Il y a ici, à Berlin, des gens de toutes les nations. Ceux que j'aime le mieux, ce sont les Westphaliens, les Rhénans et les Silésiens. Je connais un petit que je chéris, en vérité, tant il est gentil. Tout ce qu'il dit est solide comme du pain de ménage. Il est des bords du Rhin. Les Mecklembourgeois rient de bon cœur, ce qui prouve que ce sont de braves gens. Ceux de Berlin ne rient pas beaucoup. Jamais surtout on ne voit rire les scieurs de bois ni ceux qui travaillent à la peine. Ils font des plaisanteries sur de hauts personnages ; c'est très-fin, mais cela ne fait pas rire.

« Les ouvriers boivent ici beaucoup d'eau-de-vie, c'est ce qui les rend si mécontents. On se moque souvent du gouvernement bavarois, parce qu'il se préoccupe tant de la bière ; cela n'est pas ridicule du tout. Au contraire, quand on boit de la bière, on ne songe pas à la haute politique. C'est le premier devoir de l'État de se préoccuper de la nourriture des pauvres. Voilà un chapitre sur lequel il y aurait beaucoup à dire.

« Mais je déteste surtout l'eau-de-vie, parce qu'elle ne fait pas chanter. Ici on entend très-rarement un chant. Les cabarets sont dans les caves, et l'on perd la respiration lorsqu'on y descend. Les habitués sont assis l'un à côté de l'autre, tristes et taciturnes, comme s'ils accomplissaient un pénible devoir en buvant. Ils ne trouvent, à ce qu'ils disent, aucun plaisir à boire ou à manger. Ils prétendent que cela est commun. En un mot, on ne jouit pas à Berlin de la vie comme chez nous...

« Je vois ici peu de bourgeois : les filles des maîtres-ouvriers sont habillées comme des princesses. Les servantes même, le dimanche quand elles sortent, ont un chapeau et un voile. Les laitières portent les chapeaux usés et bordés de dentelles des dames. J'ai l'idée qu'elles feraient mieux de porter leurs propres effets, mais elles ne veulent pas. Le tapissier qui demeure avec moi dans la même maison se sert toujours d'expressions qu'il a trouvées dans la gazette. Ce sont des fleurs qui n'ont pas poussé sur son fumier. Au commence-

Digitized by Google

ment, j'ai cru qu'il était savant comme un professeur, mais bientôt j'ai remarqué que c'étaient toujours les mêmes expressions. Il en est du langage comme des habits, il ne faut employer que ce qui nous appartient en propre.

« Le petit garçon du tapissier m'amuse beaucoup aussi. Il dit toujours *papa*, *maman* et *gendarme* en français, c'est très-drôle.

« A propos de gendarmes, ce sont ici des gens très-importants. Figure-toi de beaux garçons avec des visages fiers et beaucoup mieux habillés que ceux qu'ils empoignent.

« Le dimanche, on n'entend presque pas sonner de cloches. Cela vient probablement de ce qu'il n'y a pas de montagnes et par conséquent pas d'écho. Je dois dire que cela me fait de la peine. Dernièrement, je suis entré dans une église, mais je pense que ce n'est pas celle où j'aurais dû entrer. S'il fallait en croire le prédicateur, l'homme serait une créature maudite dès sa naissance. Alors, j'aimerais mieux être un chien qu'un homme.

« Mais il se passe ici des choses plus importantes. On dit que le roi va donner la constitution que son père a promise sous la foi du serment. Cher frère! j'ai vu briller les yeux de braves bourgeois, lorsqu'ils en parlaient. Mais j'étais bien honteux lorsqu'un Westphalien m'a demandé si notre constitution était libérale et quels droits nous avions. J'ai dû avouer que je n'en savais rien. Mais j'ai commandé notre constitution chez un libraire, et quand je reviendrai à la maison, tu me trouveras ferré là-dessus comme sur le catéchisme.

« Mon maître est un brave homme. Il a beaucoup d'esprit. Aussi est-il du comité qui préside notre société des ouvriers. A propos, c'est là une bonne association. Elle contient quatre à cinq cents membres, ouvriers, maîtres-ouvriers et même des savants. On paye neuf kreutzer par mois; pour cette somme on est chauffé, éclairé, on a des livres et le journal. Tous les soirs, mais surtout les lundis et les jeudis, nous nous réunissons dans une grande salle. On prononce des discours, on chante, on discute, on interroge les savants, puis on boit un verre de bière et on cause intimement. Je n'oublierai de ma vie les heures agréables que j'y ai passées et les hommes de cœur que j'y ai appris à connaître. Adieu! je n'ai plus de place sur cette feuille. Ton frère..... »

Après avoir ainsi combattu les tendances socialistes de l'époque par des créations naïves et populaires, M. Auerbach s'est fait *théoricien* de nouveau dans son livre *La littérature et le peuple*. Il peut paraître singulier, au premier abord, qu'un poëte, au plus fort de la production, essaie de se rendre compte de son *faire* dans un travail purement didactique. En voyant l'auteur des *Récits de village* disserter sur la poésie du peuple et sur les ouvrages que les amis des classes inférieures de la société devraient écrire pour elles, vous vous souvenez involontairement du mot de M. Guizot : On tombe toujours du côté où l'on penche. C'est l'ancien interprète de Spinoza qui semble appliquer à

Digitized by Google

une matière nouvelle et plus féconde sa prédilection pour la pensée froidement abstraite.

Toutefois, en pénétrant davantage dans ce livre, on découvre non sans plaisir une conception très-poétique de la vie du peuple. Nulle part le système n'impose ses entraves. Ce sont les *Récits de village* vus sous un autre jour. L'auteur ne prescrit pas de règles stériles aux écrivains populaires. Il dit, sous la forme d'une réflexion enjouée, ce qu'il a vu dans le peuple et dans son meilleur poëte, dans Hebel. C'est de Hebel que partout il part, c'est à lui que partout il revient. On devine qu'il a dû éviter de la sorte le danger d'analyser ses propres productions et de parler de lui-même.

La Littérature et le peuple est divisée en deux parties. La première porte comme titre : *La poésie du peuple*, ou plus exactement : *Celle qui nait dans le peuple*, la seconde : *La poésie pour le peuple.*

Ce que nous avons signalé plus haut comme le caractère particulier du développement intellectuel de Hebel et d'Auerbach, se retrouve dans l'exposition théorique de la première partie. L'auteur considère ensuite les écueils que l'organisation de la société allemande actuelle, prépare aux mœurs, aux institutions populaires, et par conséquent à la poésie qui nait dans le peuple.

« Ce n'est pas une invention arbitrairement odieuse, dit M. Auerbach, que celle de la dénomination d'*État de police* par laquelle on désigne notre machine gouvernementale. Tout l'art de nos chefs d'État est négatif, et ce qui existe encore de positif dans la vie du peuple doit se conserver sans le gouvernement et en dépit de lui.

« Il faut voir comment la police agit avec les usages du peuple, avec ses fêtes, etc. On surveille, règle et enregistre le moindre signe de vie. Mais ce que l'on préfère, c'est une bonne défense, comme étant le moyen le plus expéditif.

« Un arbre qui demande un siècle pour arriver à sa pleine croissance est abattu dans une heure. Un usage s'est formée de temps immémorial, on trace quelques lignes sur un papier timbré et l'antique usage est enterré.

« On n'a ni le courage, ni la force de réagir contre les excès en civilisant le peuple ; on trouve plus commode d'ordonner et d'interdire.

« Je connais un pays où jadis, du temps du carnaval, dans chaque village il y avait une procession accompagnée de toutes sortes de discours joyeux et de scènes burlesques. On a défendu ces processions, car, les discours pouvaient fustiger des ridicules politiques, et puis, ils n'étaient pas censurés.

« Ailleurs on a défendu aux jeunes paysans de chanter en traversant le village pendant les soirées du dimanche. C'était naturel, ils pouvaient chanter quelque chose de blessant pour la police.

« Le piétisme, du reste, se ligue avec la police contre le peuple. Dans beau-

Digitized by Google

coup de villages il a défendu la danse pendant les jours de fête. Il veut que les paysans fassent leur prière, puis fassent encore leur prière, et puis s'entretiennent de choses religieuses. Le piétisme ne comprend pas que le dimanche, pour le paysan, doit être non-seulement un jour de repos, mais encore de joie. Car il ne peut ni danser, ni s'amuser pendant les jours ouvrables.

« Heureusement on ne peut détruire l'essence intime du peuple. C'est une loi invariable de la nature humaine qu'un homme ne peut s'emparer entièrement d'un autre pour le transformer à son gré. Les pédagogues en savent quelque chose. Mais cette vérité éclate surtout, lorsqu'il s'agit du peuple, et l'État s'en apercevra bien, lorsqu'il voudra briser cette puissance. »

On s'aperçoit qu'une déduction bien sévère ne caractérise pas le livre que nous analysons. L'écrivain ne court pas après les idées ; elles se trouvent sur son chemin et il les recueille. Les chapitres se suivent et ne se ressemblent pas, si ce n'est pour l'intérêt. Un de ces chapitres traite de l'idiome dévolu à poésie populaire, du patois. C'est celui qui doit le moins nous préoccuper ici. Dans un autre, M. Auerbach refute ceux qui demandent aux écrivains populaires des tableaux effrayants de paupérisme et l'exposé des doctrines destinées à guérir les misères publiques. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Une œuvre poétique n'est pas une pétition adressée à ceux qui sont au pouvoir. Une pareille œuvre doit s'élever au-dessus de ce qui existe et trouver son but en lui-même. Elle ne doit pas être une lettre comminatoire par laquelle le poëte menace d'incendier maisons et palais, si l'on ne satisfait point à ses demandes.

« Vous voulez que l'art soit sacrifié à la liberté, et l'art n'est au fond qu'un des résultats d'une vie libre. Vous voulez faire un moyen de ce qui est un but suprême. Si la liberté est la santé, la beauté artistique est le développement complet de la santé.

« La poésie reflète le monde et n'a d'autre tendance que la vérité. Le vieux Pégase n'a pas la mission de faire sortir le char de la politique de l'ornière pleine de boue où il est engagé. Il a des ailes et il ferait bien de s'en servir. »

La seconde partie, bien plus claire et plus achevée de l'ouvrage, s'occupe, nous l'avons dit, de la littérature pour le peuple. Il s'agit de savoir comment il faut parler et comment il faut chanter pour être compris de ceux qui ne voient pas les objets à travers des livres, ainsi que cela n'arrive que trop souvent dans les classes supérieures.

Il y a des ordres d'idées entièrement éloignés du peuple et qu'il faudrait cependant rapprocher de lui pour l'y initier. M. Auerbach démontre quels sont les sujets dont l'intelligence est difficile aux âmes simples, quels autres

Digitized by Google

leur sont plus accessibles. En Allemagne particulièrement, il y a surtout beaucoup à faire pour l'histoire. Le peuple, il faut le dire, en ignore les premières notions. Les dernières guerres livrées à Napoléon offriraient un côté bien saisissant. Pourquoi ne pas les raconter dans les villages et les hameaux? Le réveil du sentiment national plus vivace serait la meilleure récompense du conteur. La transition de l'histoire à la politique se présenterait comme naturelle. Ici Hebel n'a pas assez fait. Il ne s'intéressait guère à la chose publique. Le temps où il vivait demandait moins sous ce rapport à ses élus. Mais, depuis Hebel, l'Allemagne a changé. Un progrès latent mais sûr, mais immense, se manifeste en tous lieux. Le poëte populaire doit se tenir à la hauteur de ce mouvement. Sans prêcher le désordre, sans même recruter pour l'opposition, les grandes voix qui remuent le siècle doivent résonner cependant à travers les accents des lyres mélodieuses. La poésie dite politique est absurde; mais la poésie peut et doit chanter les espérances de l'humanité, dès que la beauté des idées libérales enflamme le poëte et l'inspire.

Certaine page du livre s'occupe de l'esprit religieux du peuple. Cela nous a semblé digne d'être cité, et nous en avons traduit le passage suivant :

« Le sentiment religieux du peuple n'est point subordonné à une formule convenue. Si donc telle ou telle manifestation de ce sentiment s'affaiblit, il faut se garder d'en conclure que la religion elle-même est près de disparaître. Les formes passent, l'esprit reste. »

Auerbach recommande l'étude de la Bible aux écrivains populaires. La Bible a résolu le problème de parler à la fois aux simples et à ceux qui sont blasés de science. Aussi est-ce là un de ses plus grands mystères.

Cependant, quelque riche de pensées que soit le dernier traité de M. Berthold, nous aimerions mieux retourner à ses *Récits de village*. L'auteur nous a gâté par ses créations originales. Il fallait toute la méthode de l'esprit allemand pour faire gratuitement de l'analyse après avoir évoqué tant de gracieux souvenirs. On assuré que M. Berthold, immédiatement après l'apparition de son livre didactique, a fait paraître dans *l'Urania* de Leipzig une nouvelle historiette que nous regrettons bien de ne pas avoir reçue. Comme une sorte de compensation, on nous communique *le Parrain* de 1847, dont la préface dit mieux comment l'auteur envisage la mission de l'écrivain populaire que ne le font tous les paragraphes de sa théorie. Nous essayerons de rendre, dans sa principale partie du moins, cette préface en français. Nous la ferons suivre de quelques autres morceaux. Cet almanach étant tiré à Leipzig à cent mille exemplaires, il n'est pas sans intérêt de voir ce qui impressionne le peuple allemand.

Préface du Parrain de 1847.

« Le parrain arrive pour la troisième fois. Depuis sa première excursion,

Digitized by Google

il a bravement parcouru l'Allemagne. Il a goûté du cidre de Francfort, de la bière brune de Leipzig, et de cette bière blanche de Berlin que l'on appelle la blonde froide. Cette dernière n'est pas précisément sa boisson favorite, mais les indigènes l'aiment et c'est l'essentiel. Au reste les hommes, et surtout les Allemands, se ressemblent partout. Il y a parmi eux de braves gens qui ne désespèrent pas de voir un jour une véritable Allemagne. Lorsqu'on songe combien d'hommes il y a, dans tous les coins du pays, qui vivent et meurent sur cette terre sans que leurs vœux s'accomplissent et sans qu'il y ait une Allemagne libre et une, on est bien près d'en éprouver une profonde tristesse. Mais le *Parrain* crie à tous ses bons amis : Courage! le bon vieux Dieu n'est pas mort! Bientôt viendra le temps où ceux qui voudraient sacrifier corps et biens pour leurs frères, pour la patrie, pour l'honneur et la liberté, ne seront plus traqués comme des vagabonds et des braillards, où il sera permis aux véritables amis de l'humanité de ne pas se réjouir du comfort, du repos et du bien-être dont ils jouïssent, tant qu'il y a des pauvres qui ont froid et qui ont faim.

« Les sermons et les chants n'y font rien. Aussi longtemps que l'on regarde sans se remuer la misère et l'esclavage, il n'y a pas de charité chez les hommes. Les temps approchent où l'amour sera actif.

« Mais ce temps ne vient pas de lui-même, comme le jour du nouvel an; nous devons le chercher...

« Courage, le jour point à l'horizon. Les ténèbres nous environnent encore; mais bientôt, bientôt le soleil luira... »

Conversation de nuit de deux poteaux aux frontières allemandes.

Le jeune aux couleurs fraîches. Pourquoi donc es-tu si triste dans ta livrée fanée; pourquoi penches-tu ta tête? Si seulement je pouvais passer la frontière pour m'approcher de toi, je saurais bien t'engager à relever la tête. Malheureusement, il m'est défendu de quitter la place; il en résulterait une trop grande confusion.

« *Le vieux.* Comment, jeune homme, tu es déjà servile au point de dire : *Il m'est défendu?* Que ne dis-tu du moins : *Je ne puis.* N'es-tu pas enfoncé dans la terre sans pouvoir faire un mouvement? D'où vient ta gaieté?

« *Le jeune.* Pourquoi ne serais-je point gai? Je suis ici comme gardien du pays et je porte avec fierté ses couleurs. Ne vois-tu pas comme elles brillent au soleil? Les passants me regardent, me reconnaissent et me craignent. A quoi sert l'écorce stupidement naturelle? Les couleurs d'État seules nous donnent un caractère.

« *Le vieux.* Et quelle est ton origine?

« *Le jeune.* Je naquis dans la forêt mugissante où le cor retentit, où le fusil détone.

Digitized by Google

« *Le vieux.* Et où sont tes frères et camarades?

« *Le jeune.* L'un, avec lequel dans des nuits d'orage je m'étais souvent pris aux cheveux, était un fier compagnon. Il aimait une fleur qui grandissait à côté de lui. Un matin la fleur mourut. Depuis lors mon camarade est devenu triste, il a gémi pendant toutes les nuits, et dans une nuit de printemps il s'est précipité la tête la première dans le ruisseau qui traverse la vallée. On en a fait une chaire de professeur, et un petit vieillard est assis dessus pour enseigner aux jeunes gens comment on vieillit avant l'âge. Maintenant poteau, mon ami, raconte-moi à ton tour quel était ton sort et celui de tes camarades.

« *Le vieux.* Pendant les années de ma jeunesse je rêvais de grands honneurs. Un souffle de liberté traversait alors le monde et j'espérais devenir un jour un arbre de la liberté autour duquel le peuple se presserait avec des cris de joie. Il en est avenu autrement. Longtemps on m'a laissé rêver à mon aise. Puis un jour on a cherché mon jeune frère, pour en faire un arbrisseau de Noël dont les branches devaient offrir aux enfants des douceurs et des friandises. Ceux qui venaient l'enlever me dirent qu'ils ne pouvaient encore planter d'arbres de la liberté, que le temps n'était pas venu et qu'il fallait se contenter d'orner la maison de joies paisibles. A la bonne heure! Ensuite on vint chercher mes autres frères pour en faire des mâts de navires en partance pour des contrées étrangères. Alors le chagrin s'empara de mon âme et le garde forestier, me voyant périr, me coupa. Ils m'ôtèrent ensuite l'écorce, me revêtirent de cet habit bariolé et me voilà poteau de la frontière, objet de dérision pour tous et de honte pour moi-même...

Le diable.

« Dans un vieux conte il est dit qu'un jour le diable demanda du travail aux hommes et promit d'être brave et laborieux, si on lui donnait beaucoup de besogne. Les hommes acceptèrent et chargèrent le diable de l'exécution des travaux les plus difficiles, comme de paver une route avec une telle vitesse qu'une voiture à deux chevaux qui partirait à l'instant même trouverait partout le pavage terminé. Le diable fit tout ce qu'on lui demanda.

« A la fin, n'ayant plus rien à lui commander, les hommes enrôlèrent le diable dans l'État de police, en firent un bureaucrate et lui donnèrent des dossiers assez volumineux pour lui donner de l'occupation jusqu'au jugement dernier. Toutes les fois qu'un rayon de lumière ou un mouvement libre est sur le point de faire irruption dans le monde, on envoie vite le diable pour boucher le trou. Mais à peine en a-t-il fermé un, qu'un autre s'ouvre ailleurs; et voilà le pauvre diable qui court, travaille, sue, enregistre, censure, emprisonne, et ne parvient pourtant pas à boucher tous les trous... »

Digitized by Google

LOUIS XIV ET LA BELGIQUE.

1659-1668.

(*Suite et fin.*)

Le *Traité des droits de la reyne très-chrestienne* exigeait une réponse. Pierre Stockmans, l'un des jurisconsultes les plus distingués qu'ait produits la Belgique, était déjà entré en lice. Depuis deux ans, les prétentions de Louis XIV étaient connues; on savait le parti qu'il entendait tirer du droit de dévolution; l'opinion publique s'était émue, et réclamait de Stockmans une réfutation, comme du légiste le mieux versé dans la connaissance de nos institutions coutumières. Membre du conseil de Brabant, puis du conseil privé, il était obligé de prêter l'autorité de sa parole au souverain qui lui avait donné sa confiance, et il commença par publier en 1665, sous le nom de *Veridicus Belga*, un mémoire latin d'une vingtaine de pages qu'il intitula : *Deductio ex qua probatur clarissimis argumentis non esse jus devolutionis in ducatu Brabantiæ, nec in aliis Belgii provinciis, ratione principum earum, prout quidam conati sunt asserere.* Au commencement de 1667 [1], parut son *Tractatus de jure devolutionis;* il le dédia au marquis de Castel Rodrigo, dont il fit, dans une épître dédicatoire, un éloge mérité. Puis il publia successivement, pour répondre aux attaques dont il fut l'objet [2], la deuxième et la troisième partie

[1] Et non en 1666, comme dit Paquot, qui n'aura probablement pas fait attention au millésime. Cette première édition, en 179 pages in-4°, n'a que 21 chapitres. Plus tard, l'auteur y en ajouta un 22e.

[2] De la part de Guy Joly, conseiller au parlement de Paris, dans ses *Remarques pour servir de réponse à deux écrits publiés à Bruxelles contre les droits de la reine sur le Brabant et sur divers lieux des Pays-Bas.* In-12 de 113 pages.

Digitized by Google

de ce même traité, ouvrages d'un style rude, mais d'une argumentation pressante. Les paroles amères, dont il use assez fréquemment, ne se peuvent justifier que par les habitudes littéraires de l'époque, par la mauvaise foi et les attaques injustes de ses adversaires, et par le sentiment d'irritation qu'excitait en Belgique l'agression de Louis XIV.

Un autre jurisconsulte belge d'un mérite moins éminent, quoique honorablement connu par des ouvrages historiques, Hubert Loyens, secrétaire du conseil de Brabant, se mêla aussi à la querelle [1]. Mais le plus rude adversaire, sans contredit, que rencontra Louis XIV dans cette guerre de plume, fut un Franc-Comtois, François, baron de l'Isola, ambassadeur d'Espagne en Hollande. Nous avons de lui un livre bien pensé et beaucoup mieux écrit que la plupart des pièces de ce temps composées même en France. Le *Bouclier d'État et de justice* [2] est assurément la pièce la plus remarquable de ce débat; il obtint grand crédit et contribua fort à éclairer l'opinion sur les desseins du monarque français [3]. La question y est posée dans les termes où elle devait l'être : la monarchie universelle, ce projet dont la France s'était fait un épouvantail contre la maison d'Autriche, est le danger que l'auteur s'attache à faire ressortir. « Il s'agit ici, s'écrie-t-il, de maintenir le droit des gens qui « est commun à tous, et d'empêcher que l'on introduise des maximes dans « le monde qui détruiraient tout le commerce des hommes, et rendraient la « société humaine aussi dangereuse que celle des lions et des tigres; il s'agit « de défendre la foi publique des traités contre les ruses de la chicane, de « conserver le droit des armes dans les règles et les formalités que le consen- « tement universel de toutes les nations a établies, et d'éloigner des yeux de

[1] Voir dans Paquot (I, p. 56) l'indication des deux livres qu'il lui attribue. Il est possible qu'il faille aussi attribuer à Loyens une *Réponse de l'Espagne au traité de la France, sur les prétentions de la reine très-chrétienne*, in-folio de 386 pages, réponse que nous aurons plus tard à citer. Les indications que donne Paquot sur les circonstances de cette polémique ne sont pas très-exactes.

[2] *Bouclier d'État et de justice, contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la reine de France.* In-12 de 358 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Ce livre répond au *Traité des droits de la reine*, et à deux autres pamphlets intitulés : *Soixante et quatorze raisons, qui prouvent plus clair que le jour, que la renonciation faite par la reine de France est nulle*, et *Dialogue sur les droits de la reine très-chrétienne*.

[3] « Le livre du baron de l'Isola, dit Basnage, faisait tant de bruit dans les villes et « dans les Provinces-Unies, qu'il était difficile de calmer l'ardeur que la force de ses « raisonnements inspirait. » *Annales des Provinces-Unies*, I, p. 821. Le ministère français se préoccupa très-vivement du succès du livre et des démarches de l'auteur. Voir *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, pp. 219, 364, 509, 516 et 525.

Digitized by Google

« la chrétienté un exemple scandaleux qui, par ses funestes conséquences, « exposerait les plus faibles à la discrétion des plus puissants, et rendrait la « force le seul arbitre de tous les procès. Il s'agit d'arrêter le cours d'un ra- « pide torrent, contre l'impétuosité duquel la paix, les mariages, les ser « ments, le sang, le parentage, l'amitié, les déférences ne sont pas des digues « assez fortes. Il s'agit de défendre le commun boulevard contre un vaste « dessein qui n'a pour cause que l'avidité des conquêtes, pour fin que la « domination, pour moyen que les armes et l'intrigue, ni pour limites que « celles que la fortune lui voudra prescrire; enfin, il se traite ici de décider « le sort de l'Europe et de prononcer la sentence de sa liberté ou de son « esclavage [1]. »

Et quelques pages plus loin : « Ces grands desseins ont une plus vaste idée « que la conquête des Pays-Bas; on les attaque les premiers, comme les de- « hors, pour s'attacher sans empêchement au corps de la place; les Français « ont des prétentions sur *la plus grande partie de l'Allemagne*, comme un « ancien domaine de France qui n'a pu être aliéné; ils se vont faire un pré- « jugé contre les États de Hollande, par l'annulation de toutes les cessions « royales et l'établissement de la dévolution; ils affectent des ports en Es- « pagne, des ligues en Empire, des factions en Pologne, des guerres en Hol- « lande et en Angleterre, des passages en Italie, et le souverain arbitrage « partout; leur repos consiste dans le trouble de tous les autres, leur gloire « dans les conquêtes, et leur utilité dans les misères publiques; ils suivent en « cela leur unique et suprême règle de l'intérêt; c'est aux autres à prendre « leurs mesures là-dessus et songer sérieusement à suivre le leur [2]. »

Quant à la discussion des prétendus droits de Louis XIV, les avocats de l'Espagne durent suivre leur adversaire et accepter la question telle qu'il l'avait posée. Aux arguments de la minorité de la reine et de la violence morale exercée sur elle, ils répondaient qu'à l'époque de son mariage cette princesse était dans sa vingt et unième année, et que loin d'user de contrainte à son égard, Philippe IV ne lui avait pas dissimulé la portée de la renonciation. L'insuffisance de la dot n'avait pas plus de valeur : entre souverains, la constitution de dot est de pure forme, et la mère de la reine, fille de France, n'avait elle-même rien apporté en mariage; le contrat matrimonial d'ailleurs ne devait pas être séparé du traité, avec lequel il faisait corps, et Louis XIV en avait retiré des avantages bien supérieurs à la dot la plus élevée qu'il eût pu réclamer. Le défaut de payement n'était pas imputable à l'Espagne : le roi de France n'avait pas ratifié la renonciation immédiatement après le mariage, comme il s'y était engagé, et la cour de Madrid ne devait rien, tant

[1] *Bouclier d'État et de justice*, p. 316.
[2] *Ibid.*, p. 345.

Digitized by Google

qu'il ne lui était pas donné satisfaction sur ce point; en tous cas, le défaut de payement n'annulait pas la convention.

On repoussait aussi par des faits la doctrine, si édifiante dans la bouche des avocats de Louis XIV, qui fondait la nullité de la renonciation sur l'impossibilité d'anéantir, sans l'assentiment des deux parties, le contrat tacite existant entre le prince et les sujets.

A la rigueur, cette première partie de la thèse soutenue au nom de Louis XIV se pouvait défendre [1]; mais la seconde ne méritait pas même l'honneur d'une réfutation sérieuse. En matière de dévolution, le texte des coutumes évidemment ne s'appliquait qu'aux successions des particuliers [2], et n'avait jamais été invoqué pour régler la transmission du pouvoir souverain [3]. Le traité des droits de la reine s'appuyait fastueusement du *sentiment de toutes les fameuses universités de l'Europe;* mais, parmi les avis obtenus à l'étranger, on ne pouvait citer que les consultations de quelques jurisconsultes [4], à qui on avait celé une partie des faits. On leur avait soumis une espèce où la femme de Louis XIV figurait sous le nom sacramentel de *Titia*, et nullement comme fille de roi [5]. « Mais la France et ses écrivains, disait, dans son langage in-« correct, l'auteur de la *Réponse de l'Espagne*, aiment bien de fabriquer de « pareilles demandes pour faire trébucher ceux qu'ils interrogent, puis de « se servir d'une réponse captieuse, où l'on ne trouve que des exceptions « trompeuses, obscures et vilaines, qui seraient indignes même d'un chica-« neur toujours assis aux salles des plaidoyers [6]. »

Les avocats de la reine de France, pour s'appuyer de précédents, avaient produit des textes tronqués et même supposés. Après les avoir convaincus

[1] M. Mignet, dans ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* ne se prononce pas sur le mérite de cette partie du manifeste; mais Flassan n'hésite pas à dire : « Telles étaient les raisons des deux cours, raisons peu solides de la part de la « France qui n'alléguait que des demi-moyens, mais rien de décisif et qui pût être « opposé à la renonciation solennelle de Marie-Thérèse, laquelle avait été réellement « acceptée comme base essentielle du traité des Pyrénées. » *Histoire de la diplomatie française,* III, p. 350.

[2] Ces coutumes employaient les expressions *si un homme et une femme ont des enfants,* ou d'autres équivalentes.

[3] « Pro firmo constituimus, disait fort bien Stockmans, privata jura et mores, quos « plebei homines suis negotiis dirigendis invenerunt, non influere in publicas res « aut successiones. » P. Stockmans, *Opera omnia,* III, p. 158, édition de Leplat. Louvain, 1783.

[4] Perezius entre autres, qui était professeur à l'université de Louvain. Foppens, *Bibliotheca belgica,* I, p. 84.

[5] Stockmans, III, p. 161; *Bouclier d'État et de justice,* p. 310; *La vérité défendue des sophismes de la France,* I, p. 17.

[6] *Réponse de l'Espagne,* p. 373.

Digitized by Google

d'ignorance quant aux faits mêmes de leur histoire, on leur opposa trois faits assez récents, qui prouvaient toute la vanité de leur argumentation [1].

En 1549, Charles-Quint publia, à la sollicitation des États, une pragmatique sanction où il déclara que ses provinces des Pays-Bas formeraient désormais un tout indivisible auquel les filles étaient appelées à succéder, à défaut d'héritiers mâles, disposition qui, sous tous les rapports, était destructive du droit de dévolution [2]. Cinq ans plus tard, le même empereur maria son fils Philippe à la reine Marie d'Angleterre, et disposa de la Belgique en faveur des enfants à naître de cette union, ce qu'il n'eût pu faire dans le système des avocats de Louis XIV, puisqu'il avait déjà alors un petit-fils, l'infant don Carlos, à qui la dévolution eût dû profiter [3]. Enfin, en 1598, Philippe II céda les Pays-Bas et stipula le retour à la couronne, restriction incompatible avec le droit qu'Isabelle, toujours dans ce système, en sa qualité de fille d'un premier lit, eût pu faire valoir contre son demi-frère Philippe III [4].

De ce dernier fait on tirait même une conséquence qui renversait par leur base les prétentions de la reine de France : Si la dévolution règle la succession au trône, disait-on, les provinces des Pays-Bas ont été dévolues à Isabelle et à sa sœur Catherine, mariée au duc de Savoie, et cela au préjudice de leur frère Philippe III, issu d'un mariage subséquent; dans ce système, ce n'est donc pas la postérité de Philippe III, mais celle de sa sœur Catherine [5], c'est-à-dire la maison de Savoie, qui a des droits héréditaires à faire valoir sur la Belgique [6].

Ce ne fut pas sans doute une des circonstances les moins curieuses du débat, d'entendre invoquer l'omnipotence et l'immutabilité des coutumes, au nom d'un des monarques les plus absolus qui aient existé. La coutume, répon-

[1] Stockmans, III, p. 194; *Bouclier d'État et de justice*, p. 276; *Réponse de l'Espagne*, pp. 365 et 372; *La vérité défendue des sophismes de la France*, II, p. 67. Voir la manière dont Stockmans (III, p. 182) invoque le témoignage d'Adrien de Valois, pour réfuter la ridicule allégation que les ancêtres de Charlemagne étaient ducs de Brabant. Il appelle cela employer *Francus adversus Francum, ut ita cornix cornici configat oculos.*

[2] Stockmans, III, p. 149; *Bouclier d'État et de justice*, p. 234; *Réponse de l'Espagne*, p. 364.

[3] Stockmans, III, p. 150; *Bouclier d'État et de justice*, p. 256; *Réponse de l'Espagne*, p. 369.

[4] Stockmans, III, p. 151; *Bouclier d'État et de justice*, p. 257; *Réponse de l'Espagne*, p. 370.

[5] On sait qu'Isabelle ne laissa pas de postérité.

[6] Cette thèse est développée surtout dans *La vérité défendue des sophismes de la France*, II, p. 81.

Digitized by Google

daient les défenseurs de l'Espagne, ne forme pas loi pour le prince; en l'homologuant, il ne fait que donner son approbation à des usages admis entre particuliers [1]. S'il s'y assujettissait, il se soumettrait à des dispositions destructives souvent de ses intérêts propres. Ainsi la dévolution a été introduite en haine des secondes noces; mais ces secondes noces, dès qu'il s'agit de souverains, doivent être, dans un but d'ordre public, favorisées et non empêchées [2]. Vous invoquez, ajoutaient-ils, le caractère inaltérable de la coutume et du droit de dévolution qui en fait partie, et le premier effet de votre système, s'il triomphait, serait de détruire ce droit, dont l'existence deviendrait incompatible avec la rigueur de votre loi salique [3]! En admettant, du reste, que la coutume fasse loi pour régler la succession au trône, pourquoi l'étendez-vous là où jamais elle n'a été applicable? Qu'avez-vous à prétendre sur Bruxelles, Anvers, Turnhout, Hoogstraeten, Nivelles, etc., où la dévolution n'existe pas [4]?

Signaler la possibilité de ce résultat, c'était, à notre avis, la meilleure réponse à faire à de telles exigences.

On ne se contentait pas de réclamer tout le Brabant, parce que les coutumes de quelques localités (qui n'étaient pas les plus importantes du duché) admettaient la dévolution; on allait jusqu'à élever les mêmes prétentions sur des districts étrangers à la province, sous le prétexte qu'ils y avaient été unis d'une manière plus ou moins intime [5]. Ce n'était pas tout : on soutenait l'indivisibilité du fief à l'égard du Brabant, et on consentait à le tenir pour divisible à l'égard du Luxembourg et de la Franche-Comté, provinces dont une partie seulement était réclamée, toujours du chef de dispositions coutumières.

Tout ainsi était inconséquence et contradiction dans l'argumentation des écrivains français.

Le *Traité des droits de la reine* venait précisément de partir pour Ma-

[1] *Bouclier d'État et de justice*, p. 250. L'Isola (p. 286) opposait à ce sujet à ses adversaires l'autorité d'un de leurs écrivains, P. Dupuy, qui, à propos d'une prétention tout à fait semblable élevée autrefois sur le duché de Bretagne par la cour de Madrid, avait dit : « Si ce différend estoit entre particuliers et regnicoles, il semble « que l'infante d'Espagne auroit quelque apparence de droit par le moyen de la cou- « tume dont elle se veut servir; mais étant, tout public et tout royal, décidé par le « droit public de la France, connu de tout le monde, il y a lieu de s'étonner comment « l'on a osé leur préférer des coutumes locales qui ne règlent que les différends des « particuliers. »

[2] *Bouclier d'État et de justice*, p. 255; *Réponse de l'Espagne*, p. 346.

[3] *Bouclier d'État et de justice*, p. 226.

[4] Stockmans, III, p. 158; *Bouclier d'État et de justice*, p. 228; *Réponse de l'Espagne*, p. 345.

[5] Le duché de Limbourg, le marquisat d'Arlon et le comté de La Roche.

Digitized by Google

drid, quand Castel Rodrigo, mieux instruit que sa cour et voyant la guerre imminente, tenta une dernière fois d'arrêter Louis XIV, en lui proposant d'ouvrir des négociations. Dans sa lettre, il lui « remontrait le scandale qu'il « causerait par tout le monde, en se faisant voir engagé contre un frère, un « cousin âgé de six ans, et une régente subordonnée aux lois du testateur, « demandant satisfaction sans forme de jugement et hors de toute règle. »

« Si Votre Majesté a quelque prétention ou sujet de plainte, ajoutait-il, « la raison et la justice exigent qu'elle le déclare auparavant, non pas seu- « lement en particulier à l'intéressé, mais aussi aux princes voisins, à leurs « peuples, et même à ses sujets. Votre Majesté ne pouvant point par la loi « naturelle procéder par voies de fait contre ses propres sujets ni même « contre des esclaves, elle le peut encore moins contre un roi innocent, et « contre un gouvernement soumis aux lois de deux traités... De plus, Votre « Majesté ayant dit au marquis de la Fuente [1] qu'il était témoin de l'inten- « tion qu'elle avait toujours manifestée de maintenir la paix et la bonne cor- « respondance, le chargeait d'en assurer de sa part la reine ma maîtresse, « ajoutant encore qu'elle continuerait dans le même désir et la même bonne « volonté, et enfin l'ambassadeur de Votre Majesté à Madrid ayant répété « plusieurs fois les mêmes assurances, je la prie de considérer combien il « serait éloigné de sa justice chrétienne et de sa générosité d'entreprendre « une invasion sans recours préalable aux formalités requises, telles qu'elles « ont toujours été observées entre les princes chrétiens; et combien il im- « porte que Votre Majesté ne donne pas un exemple si contraire aux intérêts « des princes, aux siens et à ceux de la postérité [2]. »

A la lecture de ces dures vérités, Louis XIV éprouva un violent dépit; par ses ordres, Lionne écrivit à l'ambassadeur d'Espagne : « Monsieur, j'avais « envoyé au roi la lettre que M. le marquis de Castel Rodrigo lui a écrite, et « Sa Majesté, en me la renvoyant, m'a chargé de faire savoir à Votre Excel- « lence, qu'elle a estimé qu'il serait fort indigne d'elle de répondre à un « libelle que ledit marquis, se méconnaissant beaucoup, a eu l'audace de lui « adresser en forme de lettre. C'est toute la réponse que j'ai eu l'honneur de « recevoir de Sa Majesté [3]. »

La rupture devint inévitable après la réponse de la cour de Madrid, réponse aussi fière que si on eût pu l'appuyer d'une belle et forte armée, comme jadis en possédait Charles-Quint : la régente exprimait « la grande surprise que lui « inspirait la nouveauté d'un pareil dessein [4]; » le traité des Pyrénées exi-

[1] L'ambassadeur d'Espagne à Paris.

[2] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 93.

[3] *Ibid.*, p. 95.

[4] Dans une dépêche où l'ambassadeur français à Madrid mande à Louis XIV l'effet

Digitized by Google

geait que les prétentions réciproques « ne fussent pas introduites et sou-« tenues par les armes, mais par la voie amiable et de justice, » et elle était disposée à chercher des voies d'arrangement; elle proposait donc d'ouvrir des conférences, et d'ajourner provisoirement tout recours à la force. « J'es-« père que Votre Majesté y consentira, disait la reine en terminant, car si « elle jugeait à propos d'agir autrement, je suis obligée de conscience, et par « mes fonctions royales de tutrice du roi mon fils, à défendre ses droits par « le même moyen ». »

Cette lettre porte la date du 21 mai; le même jour, avant de l'avoir reçue, avant l'expiration du délai qu'il avait lui-même fixé, Louis XIV donnait le signal de l'entrée en campagne.

C'était fouler aux pieds tous les usages du droit des gens. Quoi que l'on fasse, quelques sophismes que l'on emploie, évidemment, s'écrie un des écrivains que nous avons cités plus haut, il y a déclaration de guerre, et l'usage admis par toutes les nations civilisées fait une loi de ne pas la commencer aussi brus-quement [2]. Cet usage ici devait être d'autant plus respecté, que le traité des Pyrénées en contient la mention formelle [3]. Mais on voulait prendre l'Espagne au dépourvu, et surtout ne pas laisser à l'Europe surprise le loisir de recon-naître l'injustice des prétentions du roi de France [4]. Cette déloyauté mérite l'animadversion de toutes les puissances, et particulièrement celle de l'em-pire germanique dont la Belgique fait partie comme cercle de Bourgogne. Souffrira-t-il que son territoire soit le théâtre d'une semblable voie de fait, et qu'on y étale aussi ouvertement le mépris de ses lois et de son autorité [5]?

On faisait ressortir tout ce qu'avaient d'odieux ces violences exercées par Louis XIV sur les États d'un enfant, frère de sa femme et qu'il avait formel-lement promis de défendre : « L'Espagne, disait-on, a eu trop bonne opinion « du conseil royal de France, et c'est par là qu'elle est demeurée trompée. Il « ne semblait pas vraisemblable de soupçonner qu'un roi enfant dût recevoir « des insultes, avec des excès sans exemple, de la bonté de son frère et de « son cousin; ainsi, étant endormi dans la paix, et ayant la foi de la parole

produit par sa déclaration, nous lisons : « J'ai trouvé M. l'inquisiteur général « (Nithard) fort changé, fort froid et fort sévère pour moi. Il m'a répondu que mon « audience avait causé beaucoup d'étonnement dans l'esprit de la reine et de son « conseil, qui vivaient *en altissima confianza* de la paix, après plusieurs assurances « qui en étaient venues de France. » *Négociations relatives à la succession d'Es-pagne*, II, p. 105.

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 109.

[2] *Bouclier d'État et de justice*, p. 85.

[3] *Ibid.*, p. 92.

[4] *Ibid.*, p. 74.

[5] *Ibid.*, pp. 104 et 207.

Digitized by Google

« royale, si souvent confirmée par le roi très-chrétien, il croyait avoir dans « ses mains un privilége inviolable, cet innocent roi ne sachant pas qu'il « faut agir avec vous en chiromancien, c'est-à-dire, regarder toujours aux « mains, pour pouvoir juger du cœur sans se tromper [1]. »

Ne pouvant rien par elle-même, l'Espagne attendait son salut de l'intervention des autres Etats; elle s'attacha à leur faire comprendre les dangers dont les menaçait une ambition qui s'annonçait avec aussi peu de ménagements. Il est temps, disait-elle, de faire justice des attaques intéressées dont la maison d'Autriche a été l'objet jusqu'à ce jour. Son omnipotence n'était qu'un vain fantôme, qui a servi à cacher des projets dangereux [2]. La France, voilà la puissance qui menace réellement l'indépendance des autres nations [3]. Suivez sa politique à l'œuvre : elle a endormi l'Espagne par des assurances de paix, tandis que secrètement elle soutenait le Portugal insurgé; elle a fomenté, activé la rupture entre l'Angleterre et la Hollande; elle a divisé l'Allemagne et suscité des troubles en Pologne [4]. Impunément elle a pu réclamer partout la préséance pour ses ambassadeurs, émettre les prétentions les plus arrogantes. Et maintenant il ne s'agit plus seulement de querelles d'étiquette. Encouragée par un incroyable laissez-faire, la France manifeste des projets dont on ne peut, sans un profond aveuglement, méconnaître la portée [5]. Aujourd'hui les Pays-Bas sont menacés; demain viendra le tour de la Hollande, car la reconnaissance solennelle de son indépendance lui sera inutile aux yeux d'un roi qui se joue de tous les traités [6]. L'Allemagne aussi aura à se défendre [7] contre celui qui se dit le successeur de Charlemagne et prétend reconstituer son empire [8]. Quant à l'Angleterre, quelle sera sa position vis-à-vis d'une puissance qui s'appuiera d'un côté sur Gibraltar et de l'autre sur

[1] *La vérité défendue des sophismes de la France*, II, p. 138.

[2] *Bouclier d'État et de justice*, p. 318.

[3] *Ibid.*, p. 345.

[4] *Ibid.*, p. 338.

[5] *La vérité défendue des sophismes de la France*, II, p. 134.

[6] *Bouclier d'État et de justice*, p. 274.

[7] *La vérité défendue des sophismes de la France*, II, p. 142.

[8] Pour éveiller les inquiétudes de l'Allemagne, les adversaires de Louis XIV tirèrent parti du livre d'un certain Aubery, avocat au parlement de Paris. Ce livre, intitulé *Des justes prétentions du roi sur l'Empire*, avait pour objet de démontrer que Clovis et Charlemagne ayant, *comme rois de France*, possédé l'Allemagne, Louis XIV, leur successeur, pouvait réclamer tout ce qui leur avait appartenu. Cette publication, qui se distingue par l'effronterie de l'auteur et par son ignorance historique, peut-être affectée, eut assez de retentissement pour engager le ministère français à la désavouer comme le produit d'un *zèle indiscret*. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 209. Du reste, Aubery n'avait fait que développer les idées mêmes du monarque. Voir les *OEuvres de Louis XIV*, I, p. 71.

Digitized by Google

le Rhin ? Unissez-vous donc ; mettez de côté les petites rancunes, les craintes puériles. Vous n'avez plus rien à redouter de la maison d'Autriche; les temps de sa splendeur, hélas ! sont bien passés ! Mais vous avez tout à craindre de la France, nation turbulente, que son souverain même, par principe de conservation personnelle, pousse aux conquêtes, comme à un moyen de détourner une activité qui pourrait s'exercer dangereusement à l'intérieur du royaume [2].

Ces avertissements n'eurent pas le temps d'agir sur les autres cours; la diplomatie de Louis XIV avait tendu ses filets avec une telle adresse, qu'il occupa une partie du territoire convoité, avant que l'Europe surprise eût le temps de se reconnaître. Le succès dépendait de la célérité, et Castel Rodrigo raisonnait juste, en présentant au cabinet de Madrid, comme moyen de salut, un délai de quelques mois qu'il n'obtint pas [4].

Dès les premiers jours de mai (1667) une armée, forte de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de dix mille hommes de cavalerie, se réunit sur les bords de la Somme. Placée sous les ordres directs du roi, qui se donnait Turenne pour second, elle devait opérer entre la Meuse et la Lys, se rendre maîtresse du cours de la Sambre, et couper la Belgique par le milieu. A gauche et à droite deux autres corps, chacun de dix mille hommes environ, avaient pour mission : le premier, d'attaquer la Flandre maritime; le second, de se tenir en observation sur le Rhin, pour empêcher l'intervention de l'Autriche, et même d'attaquer les Espagnols dans le Luxembourg. Le 21 mai, Louis XIV arriva au quartier général à Amiens, et donna aussitôt l'ordre d'entrer en campagne [5].

La première localité occupée (24 mai) fut Armentières, petite ville de la Flandre, précisément la seule province sur laquelle le manifeste n'élevait pas de prétentions; ce fut une conquête effectuée par l'aile gauche. A la tête de l'armée du centre, Turenne se porta sur Charleroi. Il n'y avait là auparavant qu'un village du nom de Charnoi dont la position parût assez importante à Castel-Rodrigo pour en faire une place de guerre, à laquelle il donna le nom de son souverain [6]. Mais le temps et l'argent lui manquant, il fut réduit à la

[1] On eût pu ajouter que Louis XIV élevait aussi des prétentions sur l'Angleterre. Voir ses *Œuvres*, II, p. 397.

[2] *Bouclier d'État et de justice*, p. 357.

[3] *Ibid.*, p. 330.

[4] « Le gouverneur de Flandre, disait Louis XIV dans une lettre à la reine d'Espagne « (du 4 juillet), se vante tous les jours que, s'il peut gagner six mois de temps, il nous « jettera sur les bras les forces de toute l'Europe. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 181.

[5] Sur les opérations militaires de cette campagne, on trouve des détails dans les *Œuvres de Louis XIV*, pp. 34 et suiv.

[6] Dans la dédicace de son *Traité de dévolution*, Stockmans rappelle avec intention que Charleroi se trouve *ad ripam Sabis fluvii, ubi olim castrametatus Cæsar insultum Gallorum sistit*. Patriotique espoir qui fut cruellement déçu !

Digitized by Google

triste nécessité de faire sauter lui-même des ouvrages qui étaient en train d'achèvement, et comme il ne pouvait tenir la campagne, il jeta dans les villes les plus importantes le peu de troupes dont il disposait [1]. Turenne ne rencontra donc nul obstacle sérieux. Le 31 mai, il entra dans Binche, et le 2 juin dans Charleroi, que Vauban eut mission de fortifier. La place, dont les dehors à la vérité étaient restés intacts, se trouvait, au bout d'un mois, en état de soutenir un siége. A gauche, Bergues et Furnes étaient aussi tombés au pouvoir de l'ennemi.

Après s'être reposée quinze jours à Charleroi, retard inexplicable dans une campagne que Louis XIV avait intérêt à signaler par des succès rapides [2], l'armée du centre fit un faux mouvement sur Bruxelles où Castel Rodrigo s'était renfermé, puis elle se porta brusquement sur Tournai qui fut attaqué le 2 juin. Le marquis de Trazegnies qui y commandait, trop faible pour se défendre avec succès, fut obligé de capituler le 25. Douai et le fort de la Scarpe se rendirent aussi le 6 juillet, après quelques jours seulement de résistance [3], et cet exemple fut suivi par Courtrai le 18, par Audenarde le 31, et par Lille le 27 août. La prise d'Alost, le 12 septembre, fut le dernier événement de la campagne. Les Espagnols tentèrent de dégager Lille, mais ils éprouvèrent une défaite qui laissa le champ plus libre encore à leurs adversaires.

Sur tous les points la défense fut à peu près nulle. « La faiblesse des Espa-« gnols, dit Lahode, était extrême; à peine avaient-ils pu mettre sept à huit « mille hommes ensemble; de manière qu'on pouvait tout entreprendre « sans rien craindre. On ne faisait ni lignes de circonvallation, ni de contre-« vallation; en arrivant, on se saisissait des dehors, et la tranchée ne parais-« sait s'ouvrir que par cérémonie, pour sauver l'honneur des gouverneurs, « et afin qu'ils pussent dire qu'on les avait attaqués en forme [4]. » Les soldats,

[1] Pour avoir une idée du dénûment où le cabinet espagnol laissait son représentant en Belgique, il faut lire une dépêche qui se trouve dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 52. On éprouve un sentiment pénible à voir la manière peu généreuse dont Louis XIV, dans ses mémoires, s'exprime sur le compte de Castel Rodrigo, homme de cœur, qui méritait de servir une cour moins stupide que la cour de Madrid. Voir les *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 297.

[2] Louis XIV s'exprime à cet égard de façon à prouver qu'il était loin de posséder la résolution qui fait l'homme de guerre. Voir ses *OEuvres*, p. 300.

[3] Après la prise de Douai, Louis XIV quitta l'armée pour quelques jours, et l'historien Lahode explique ainsi le fait de son absence : « L'amour et la gloire se disputaient « le cœur de Louis. Il le partagea entre eux; du moins il se prêta quelques jours à « l'amour. Après les conquêtes dont on vient de parler, l'armée eut besoin de repos. Il « prit ce temps pour aller à Compiègne mettre aux pieds de la duchesse de Lavallière « cette multitude de lauriers qu'il venait de moissonner. » *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, III, p. 271.

[4] *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, III, p. 270.

Digitized by Google

trop peu nombreux, sentaient l'inutilité de leurs efforts, et virent maintes fois le peuple se tourner contre eux pour empêcher une résistance qui pouvait autoriser les excès de l'ennemi [1]. Quant aux populations, profondément découragées par le système de gouvernement qui pesait sur elles depuis quarante ans, elles ne retrouvèrent de l'énergie que là où le pillage les réduisit au désespoir [2]. Vainement on tenta de réveiller dans le cœur des Belges quelque étincelle d'un feu éteint, en leur rappelant les marques de courageux dévouement qu'ils avaient autrefois données à leurs souverains, en leur présentant, comme suite inévitable de la conquête, la perte des priviléges qu'ils possédaient encore [3]. La domination étrangère avait brisé le ressort du patriotisme, et la royale famille d'Espagne n'avait droit qu'à des malédictions.

Pour rendre en France les succès plus brillants, on dissimula ce qu'ils avaient eu de facile. Les historiographes et les poëtes furent appelés à célébrer sur tous les tons la gloire du monarque; leur servile exagération dépassa toutes les bornes. L'Académie des inscriptions eut à remplir une rude tâche : il fallut une médaille pour chaque ville conquise [4].

Pour exciter de plus en plus l'admiration de ses courtisans, Louis XIV les conduisit sur le théâtre de ses exploits. La reine vint aussi en Belgique, avant la fin de la campagne, et le monarque ne semble pas avoir compris que la tranquillité avec laquelle il dit lui-même que ce voyage s'effectua ne dut pas faire ressortir la difficulté de la conquête [5]. A l'en croire, les habitants accueillirent avec empressement leur nouvelle souveraine [6].

De la part de Louis XIV ce fut, a-t-on dit, un acte de prudence de donner des quartiers d'hiver aux soldats, à une époque où la campagne était tenable

[1] « Les habitants de Tournai n'étaient pas trop Espagnols et avaient assez d'in-« clination pour la France; de sorte que la tranchée ayant été ouverte, le peuple se « souleva et contraignit le gouverneur, qui n'avait ni hommes ni munitions pour se « défendre, de capituler avant que le canon eût été mis en batterie. » *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, III, p. 270.

[2] Nous citerons, entre autres, ce qui se passa à Mont-Saint-Guibert près de Wavre. *OEuvres de Louis XIV*, III, p. 48.

[3] *Réponse de l'Espagne*, p. 383. Ce livre est orné d'un beau frontispice où se voient quatre médaillons, sur l'un desquels on a représenté Charles II, le débile Charles II, sous les traits d'Hercule enfant et étouffant de ses mains les serpents qui l'assaillent dans son berceau !

[4] On peut en voir l'énumération dans Lahode, *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, III, p. 271.

[5] « Ce fut, dit-il dans ses mémoires, une chose assez singulière de voir des dames « faire ce trajet avec autant de tranquillité qu'elles eussent pu faire au centre de mon « royaume. » *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 307.

[6] *Ibid.*, II, p. 307.

Digitized by Google

encore pendant deux mois : l'armée était fatiguée; les pertes et les garnisons l'avaient diminuée au point de rendre impossible quelque entreprise notable. Il valait mieux lui laisser le temps de se refaire, pour qu'elle fut prête à toute éventualité au début de la campagne suivante [1]. Cette cessation d'hostilités nécessaire, Louis XIV eut l'art de la présenter comme un effet de sa modération. Il en tira un utile parti, dans les négociations qu'il suivait alors simultanément avec la Hollande et avec l'Autriche, négociations dont nous dirons incessamment l'objet et les résultats.

Tandis que le monarque promenait ses armées en Belgique [2], libre de choisir les villes qu'il voulait conquérir, la cour de Madrid publiait son impuissance, en fatiguant de ses plaintes et de ses sollicitations tous les souverains de l'Europe. Louis XIV avait répondu à la lettre de la régente qu'il consentait à entrer en négociations, mais non à suspendre les hostilités (4 juillet); sur ce refus, son ambassadeur reçut ses passe-ports, et l'Espagne se déclara en état de guerre avec la France (14 juillet). Un gouvernement faible et impopulaire n'était pas à la hauteur d'une telle résolution; il reconnut bientôt que les moyens lui manquaient pour se défendre, et que le salut ne lui pouvait venir que de l'étranger [3].

L'empereur était personnellement intéressé à combattre les prétentions de Louis XIV; il avait aussi épousé une infante, à qui devait profiter la réconciliation de la reine de France, et l'intégrité de la monarchie lui importait encore à ce titre qu'il pouvait être appelé à la succession comme représentant de la branche cadette de la maison d'Autriche. Mais l'Allemagne était divisée; une partie de ce grand pays, se tournant contre son chef naturel, promettait à Louis XIV une puissante diversion. Dans de telles circonstances, un caractère moins irrésolu que celui du fils de Ferdinand III eût hésité. Léopold Ier, après avoir promis à la cour de Madrid son intervention, après avoir même pris des mesures pour augmenter son armée, recula devant les paroles menaçantes de l'ambassadeur de France [4]. Il eut de nouveau une velléité guerrière à la fin de la campagne; mais, sur une communication de l'envoyé de Louis XIV, cette fois encore sa résolution s'évanouit. C'est à ce propos que Lionne, triomphant, écrivit à cet envoyé ces lignes significatives : « Le roi « vous trouve le ministre de la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté

[1] *OEuvres de Louis XIV*, III, p. 70.

[2] Dans un moment de préoccupation sans doute, il appelle lui-même cette campagne un *voyage*, expression qui est de sa part, comme le fait remarquer l'éditeur de ses œuvres, *un aveu naïf de la facilité de ses conquêtes*. *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 328.

[3] Voir, sur la situation déplorable de ce gouvernement, deux curieuses pièces dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, pp. 126 et 597.

[4] Le chevalier de Gremouville.

Digitized by Google

« vous donne la plus grande louange que vous puissiez jamais désirer), de « vous être mis en tête d'empêcher, par vos persuasions et par vos menaces, « qu'un empereur, successeur de tous les Césars, n'ose pas faire des recrues « à ses troupes [1]. »

Une tentative faite auprès de la diète, pour qu'elle prît la défense du cercle de Bourgogne, ne réussit pas davantage. Le parti antinational l'emporta : on déclara que la paix de Westphalie, et la capitulation imposée à Léopold Ier à son avénement, faisaient à l'empire et à son chef une loi de ne pas intervenir entre la France et l'Espagne, comme si cette disposition était applicable à l'empire même menacé dans son intégrité territoriale [2].

Mais Louis XIV ne se fit pas illusion sur le caractère vacillant de la neutralité imposée à l'Autriche, et il voulut l'asseoir sur des bases plus solides, en proposant à Léopold Ier de régler éventuellement le partage de la succession du monarque espagnol, leur beau-frère à tous deux. Une première tentative avait été faite à la veille de l'entrée en campagne (janvier), dans le dessein d'endormir le cabinet de Vienne au moyen de négociations peu sincères; elle échoua (mars), mais uniquement à cause de la forme dont on s'était servi, et du caractère du plénipotentiaire [3]. Sept mois après il y eut de nouvelles ouvertures (octobre), et l'empereur, alors assuré du secret vis-à-vis de la cour de Madrid, montra les meilleures dispositions [4].

La négociation, conduite avec intelligence par le chevalier de Gremouville, l'un des diplomates les plus habiles que Louis XIV eût à l'étranger, marcha rapidement. On fit valoir auprès de l'empereur l'avantage que les deux prétendants trouveraient à un partage amiable. « En cas de mort du roi d'Es- « pagne sans enfants, si les deux maris des infantes ses sœurs venaient à « s'acharner à une guerre entre eux, il serait bien malaisé d'empêcher que « d'autres princes ne profitassent des diverses pièces d'une si grande succes- « sion, qui sans cela n'y pourraient jamais avoir aucune part... Leur division

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 248. On conçoit qu'en présence d'un tel abaissement de la part de l'Empereur, l'ambassadeur d'Espagne se soit écrié que le portrait seul de Charles-Quint eût eu plus d'efficacité. *Ibid.*, p. 256.

[2] Voir à ce sujet un in-4° de 86 pages intitulé : *Garantia circulo Burgundico asserta, sive varia scripta in hisce Ratisbonensibus imperii comitiis exhibita, quibus et demonstratur securitatem ab imperio provinciis belgicis præstandam esse contra invasionem regis christianissimi, et refutantur rationes hic ex parte Galliæ per tria scripta in contrarium allegatæ.*

[3] C'était le comte Guillaume de Furstemberg, l'une des créatures de Louis XIV en Allemagne. Il fut plus tard arrêté comme traître à son pays.

[4] « Il avait aussitôt, écrivit à Louis XIV son plénipotentiaire, fait un vœu à saint « Antoine de Padoue pour la réussite de la négociation. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 382.

Digitized by Google

« les rendrait entièrement dépendants des autres potentats, dont il leur « faudrait rechercher et acheter l'appui et les assistances; leur bonne intel- « ligence, leur union et conjonction de forces rendraient tous lesdits poten- « tats entièrement dépendants d'eux [1]. »

Il ne s'agissait pas seulement de partager la monarchie espagnole; il fallait aussi disposer pour le présent, déterminer l'étendue de l'accroissement territorial que la France obtiendrait en Belgique. Sur ce dernier point on fut bientôt d'accord, Louis XIV ayant déclaré qu'il se contentait de ce que la Hollande lui offrait, dans des conférences dont nous ne tarderons pas à parler. On ne s'entendit pas aussi aisément sur les bases du partage éventuel de toutes les possessions.

Louis XIV réclamait pour son lot la Belgique, la Franche-Comté, le duché de Milan, le royaume de Naples, les ports de Toscane, la Navarre et les Philippines. Il laissait ainsi à l'Empereur : l'Espagne avec la Navarre de moins, les Indes occidentales, les Canaries, les places d'Afrique, les royaumes de Sicile et de Sardaigne, et les îles Baléares. Malgré les efforts du plénipotentiaire français [2], le ministre autrichien apprécia immédiatement l'inégalité réelle du partage, et proposa d'autres bases qui soulevèrent à leur tour des réclamations. Cependant, au moyen de concessions réciproques dont l'Autriche eut la plus grande part, on finit par s'entendre, deux mois après l'ouverture des conférences (janvier 1668). La corruption, que Louis XIV appliquait sur une vaste échelle, ne contribua pas moins que l'habileté de son plénipotentiaire à lui assurer la supériorité dans cette importante négociation [3]. Il obtint à peu près tout ce qu'il avait d'abord demandé : la Sicile et les places d'Afrique remplacèrent le duché de Milan et les ports de Toscane, qui entrèrent dans le lot de l'empereur [4]. Quoique sollicité assez vive-

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 358.

[2] « Je commençai, dit-il, par l'invocation du Saint-Esprit, et déclarai que je vou- « lais faire comme ces grands prédicateurs qui prouvaient leurs dires par les passages « des Pères de l'Église et de la sainte Écriture : que, pour parvenir donc à l'établisse- « ment d'un bon partage, et afin qu'il fût de longue durée, il fallait qu'il fût dans « l'égalité; que néanmoins il jugerait que celui que j'allais proposer serait beaucoup « inégal, mais à l'avantage de l'Empereur, et que cela se faisait pour se conformer « aux sentiments de la même sainte Écriture, qui dit qu'il faut rendre à César ce qui « appartient à César. » *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 397.

[3] Le chevalier de Gremonville négocia avec le prince d'Aversperg, qui avait un violent désir de devenir cardinal, et qui se montra des plus traitables, sur la promesse de la recommandation de Louis XIV auprès de la cour de Rome. Pas de conférence où Gremonville ne lui ait servi ce qu'il appelait *son ragoût pour lui faire avaler plus doucement les points qui lui semblaient plus difficiles*. *Ibid.*, p. 418.

[4] Le commencement de l'article 3, consacré à régler le partage, est curieux d'hypocrisie : « Quoiqu'il ne puisse rien arriver à Leurs Majestés de plus triste ni de plus

Digitized by Google

ment d'intervenir, pour forcer le cabinet de Madrid d'accepter les bases de pacification déjà admises par la Hollande, Léopold recula devant cette dernière flétrissure, et ne voulut pas s'engager à autre chose qu'à promettre ses bons offices. Toutefois il fut convenu, pour le cas où la guerre continuerait, que l'Autriche pourrait porter secours à l'Espagne, si elle était attaquée ailleurs qu'aux Pays-Bas.

Ce traité, qui est resté secret jusqu'à nos jours, au moins dans ses détails [1], causa une vive satisfaction à Louis XIV. N'eût-il eu d'autre effet que d'empêcher l'accession de l'Autriche à la coalition qui s'organisait contre la France [2], et de faire admettre la nullité de la renonciation de la reine, par le souverain le plus intéressé à la contester, c'était certes déjà beaucoup.

La Hollande était, de tous les États de l'Europe, celui qui devait le plus appréhender l'agrandissement de la France en Belgique; il y allait de son existence comme nation. A la nouvelle de l'entrée en campagne, l'émoi y fut d'autant plus grand, que Louis XIV, sans respect pour sa promesse récente de prévenir les États Généraux avant de recourir aux armes [3], s'était contenté de leur notifier ses instructions, peu de jours à l'avance. Il leur adressa en même temps une demande qui dut passer pour une dérision : ses prétentions étant antérieures au traité de 1662, la Hollande lui devait sa garantie; néanmoins il se contentait, pour le moment, d'une assurance de neutralité, et se disait prêt à accepter « un dédommagement en pays et places qui ne « pourrait donner aucun ombrage aux Provinces-Unies [4]. »

Ce fut un rude coup porté aux partisans de l'alliance française. La communication survenait au milieu des embarras de la guerre avec l'Angleterre, guerre non dépourvue de gloire pour la Hollande, mais qui ne lui avait pas

« chagrinant, dans toute leur vie, que si le sérénissime roi catholique d'Espagne, « leur bien-aimé parent et allié à l'un et à l'autre, venait à mourir d'une mort pré- « maturée, sans laisser d'enfants nés en légitime mariage, ce dont la pensée seule les « attriste infiniment, et quoiqu'ils soient dans la volonté de prier fortement la divine « Bonté de ne pas permettre que ce malheur arrive, néanmoins... » *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* II, p. 444.

[1] Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VIII) et l'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* (II, p. 372) en ont eu quelque connaissance, mais il a seulement été publié en 1835 par M. Mignet, qui en donne le texte et un historique très-détaillé dans la IIIe partie, IIIe section de ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne*. Voir les précautions minutieuses que prit le monarque pour faire arriver ce traité à Paris. *Ibid.*, III, p. 476.

[2] C'est bien certainement le sens à donner à cette assurance du ministre autrichien, que l'Empereur était alors sur le point de conclure *quatre traités de très-grande importance. Ibid.*, p. 440.

[3] *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades,* V, p. 193.

[4] *Ibid.*, p. 213.

Digitized by Google

encore donné de succès décisif. De Witt éclata en plaintes [1]. Un instant il fut sur le point de céder au découragement et d'abandonner les affaires; mais bientôt son énergie reprit le dessus et lui suggéra un moyen de sauver son système politique.

Le 20 juin (1667), une flotte, commandée par Ruyter et sur laquelle se trouvait, en qualité de commissaire de la province de Hollande, le frère du grand pensionnaire, entra dans la Tamise, après avoir emporté le fort de Sheerness, brûla un nombre considérable de vaisseaux et de matériaux de construction, et répandit la terreur jusque dans Londres. Charles II avait dissipé en folles dépenses les subsides de son parlement, et fut le véritable auteur d'un désastre qui acheva de le perdre dans l'esprit des Anglais.

De Witt montra dès lors plus d'assurance dans ses rapports avec Louis XIV. Une première démarche, pour savoir à quelles conditions le monarque consentirait à traiter avec l'Espagne, avait été éludée. Mais après le dernier succès obtenu sur l'Angleterre, de nouvelles instances le trouvèrent plus accommodant, et il déclara qu'il se contenterait, pour les prétendus droits de sa femme, de la Franche-Comté avec le duché de Luxembourg, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Bergues, Charleroi, Tournai, Douai et leur territoire; les Etats Généraux devaient s'engager à lui procurer l'acte de cession de la cour de Madrid dans les trois mois, et à joindre leurs armes aux siennes, s'ils ne pouvaient l'obtenir; Louis XIV se réservait toutes ses prétentions pour le cas du décès du roi d'Espagne sans postérité (4 juillet) [2].

Cette proposition fut trouvée exorbitante, et le grand pensionnaire déclara que les Etats Généraux ne consentiraient jamais à un traité qui admettait la possibilité d'une nouvelle guerre. A son tour il proposa de déduire de la cession réclamée le duché de Luxembourg, Tournai et Charleroi; on serait convenu de faire *cantonner* les provinces belges en cas de mort du roi d'Espagne sans postérité. Il suffisait à la Hollande d'écarter le voisinage immédiat de la France; l'étendue territoriale de notre pays lui importait peu.

Louis XIV ne voulait que gagner du temps, et poussa ses conquêtes sans répondre à la dernière communication de De Witt. Dans l'intervalle, le succès de la dernière expédition de Ruyter avait imprimé un nouveau caractère aux conférences ouvertes depuis six mois à Bréda, et la paix s'était conclue entre l'Angleterre et la Hollande (50 juillet). Prévoyant que, si la guerre continuait, le cabinet de Londres s'allierait à celui de Madrid, Louis XIV ne mit pas obstacle à la réconciliation des deux puissances maritimes; elle ne dut pas lui paraître dangereuse, puisqu'il s'était assuré de l'inaction de Charles II; mais

[1] *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades*, V, p. 255.
[2] *Ibid.*, p. 392.

Digitized by Google

aussi elle permit aux Etats Généraux de prendre à son égard une attitude plus décidée, et de le menacer d'une ligue avec l'Espagne.

Castel Rodrigo avait frappé juste en leur représentant la conquête de la Belgique comme un acheminement à l'attaque de leur propre territoire [1]. Pour augmenter leurs terreurs, il exagéra les succès de la France, et finit par les amener à délibérer sur les conditions d'une alliance avec sa cour : ils lui eussent prêté quatre millions et reçu en gage Ostende, Bruges, Venloo, Ruremonde et tout le pays d'Outre-Meuse ; ils auraient aussi licencié une partie de leurs troupes, que l'Espagne eut immédiatement prises à sa solde [2]. Cette combinaison n'entrait pas dans les idées du grand pensionnaire; mais la disposition des esprits en rendait l'adoption infaillible, et l'envoyé français fut prévenu que son maître devait se hâter, s'il ne voulait que la Hollande se prononçât définitivement contre lui.

Tout ambitieux qu'il était, Louis XIV savait s'arrêter à propos. Il comprit que le moment était venu de se relâcher de ses exigences, pour empêcher une coalition; il se déclara disposé à traiter sur les bases présentées par De Witt, et offrit de laisser à l'Espagne l'alternative de lui abandonner les territoires et les villes que portait le contre-projet du grand pensionnaire, ou les conquêtes qu'il aurait faites pendant la campagne (27 septembre) [3].

Cette concession ne suffisait plus. Les circonstances avaient changé, et avec elles la disposition des esprits. Il répugnait aux Etats Généraux de contraindre, le cas échéant, par la voie des armes, l'Espagne à une nouvelle cession de territoire, et ils eussent voulu le consentement du cabinet français à une suspension d'armes indéfinie. L'orgueil du monarque fut blessé de l'accueil fait à une proposition qu'il envisageait comme un acte de grande condescendance, et la négociation eut difficilement abouti à un résultat pacifique, si l'Angleterre n'eût pris brusquement une attitude bien imprévue.

Charles II avait promis sa neutralité. Il se montrait même disposé à s'entendre avec Louis XIV pour dépouiller le fils de Philippe IV. Mais son parlement ne pensait pas de même; il voyait d'un œil inquiet les progrès de la France, et força le monarque à s'associer à une politique nationale. Le chevalier Temple, résident d'Angleterre à Bruxelles, eut ordre d'aller à La Haye concerter avec De Witt les moyens d'arrêter Louis XIV. Temple connaissait le dénûment où la cour de Madrid laissait Castel Rodrigo; il savait que la

[1] *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades,* V, p. 293.

[2] Voir trois dépêches de d'Estrades. *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades,* VI, pp. 29, 38 et 62. Si la cour de France était bien informée, et on le doit croire, le cabinet espagnol aurait blâmé Castel Rodrigo d'avoir accédé à des propositions de ce genre, *prétendant sans doute,* disait fort bien Lionne, *d'être assistée gratuitement. Ibid.*, p. 92.

[3] *Ibid.*, p. 46.

Digitized by Google

conquête de la Belgique était inévitable, si les puissances étrangères ne se hâtaient d'intervenir, et il poussa la négociation avec une telle activité, qu'en peu de jours on convint d'une alliance défensive entre l'Angleterre et la Hollande. On convint aussi d'obliger la France et l'Espagne à se réconcilier sur les bases acceptées déjà par Louis XIV. Le cabinet de Madrid avait donc à choisir entre la cession territoriale proposée par De Witt dans son contre-projet, et l'abandon de tout ce qui aurait été conquis par son adversaire. Le traité ne parlait de contrainte qu'à l'égard de l'Espagne; mais des articles secrets, arrêtés le même jour, portaient qu'en cas de refus de la part de la France, les deux puissances maritimes « la combattraient avec leurs forces « unies par terre et par mer, pour la forcer de faire la paix, et qu'on conti- « nuerait même la guerre jusqu'à ce que les choses fussent remises en l'état « qu'elles étaient au temps du traité des Pyrénées (23 janvier 1668) [1]. »

Cette médiation, à laquelle la Suède s'associa, avait un caractère tout différent de celle qu'offraient le pape et l'archevêque de Mayence au nom du corps électoral; elle devait être aussi plus efficace. L'acte qui la constitua prit le nom de traité de la triple alliance [2].

Le ministère français ne s'attendait pas à ce résultat. Il croyait à l'impossibilité, pour le grand pensionnaire, d'abandonner son alliance. Mais De Witt trompa ses prévisions en faisant généreusement au salut de sa patrie le sacrifice de ses intérêts et de ceux de son parti. Le dénoûment parut « une nou- « veauté assez imprévue, » et on se consola dans l'idée que la convention était au fond avantageuse à la France, quoique « les termes en eussent pu être « plus honnêtes [3]. »

Louis XIV n'avait pas encore connaissance du fait, quand il se décida à envahir la Franche-Comté [4]. La possession de cette province lui importait, si la guerre continuait, puisqu'elle lui *ouvrait un passage en Allemagne*, et, en cas de paix, elle devait lui servir *à rendre sa condition meilleure* [5]. Dès la fin de la campagne de 1667, il s'était préparé, dans le plus grand secret, à cette expédition, lorsque, dans les premiers jours de 1668, la demande lui fut adressée d'une suspension d'armes de trois mois, pour faciliter, disait-on, l'arrangement avec l'Espagne. Peut-être eût-il fini par y consentir; mais Castel Rodrigo,

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 549 et suiv.

[2] Louis XIV appelle ce traité un *complot*, expression qui trahit son dépit. Voir ses *OEuvres*, II, p. 361.

[3] *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades*, VI, p. 263.

[4] M. Mignet (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II. p. 605) semble dire le contraire, mais c'est une erreur facile à constater par le rapprochement des dates, et par un passage même des mémoires de Louis XIV. Voir ses *OEuvres*, II, p. 360.

[5] *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 345.

Digitized by Google

en disant *qu'il ne voulait point accepter comme grâce une suspension que la nature lui procurerait, malgré qu'on en eût* [1], lui fournit un motif plausible de refus, et hâta probablement l'invasion de la Franche-Comté.

Au moment de partir pour se mettre à la tête des troupes destinées à cette expédition, Louis XIV notifia son projet aux puissances étrangères, les assurant « que, quelque nouveaux progrès que pussent faire ses armes, il ne « changerait rien aux conditions de la paix; » son principal motif était « l'avancement de cette prix, ayant considéré que les pertes des Espagnols, « de la campagne passée, n'avaient pas suffi pour leur donner des pensées « plus pacifiques [2]. »

Les préparatifs avaient été faits avec un tel mystère, qu'en France même le secret de l'expédition ne fut confié qu'à un fort petit nombre de personnes. Aussi Louis XIV trouva-t-il là ses adversaires plus au dépourvu encore qu'en Belgique. Quinze jours suffirent à Condé, pour se faire ouvrir les portes de toutes les villes : la campagne, commencée le 3 février, était terminée le 19, et le monarque, qui avait suivi l'armée, fut célébré par ses poëtes comme *un héros de toutes les saisons.*

A peine était-il rentré dans son palais de Saint-Germain, qu'il y vit arriver deux ambassadeurs, chargés de propositions que lui faisaient l'Angleterre et la Hollande, pour l'arrangement de ses différends avec l'Espagne. On demandait son consentement à une suspension d'armes jusqu'à la fin de mai, et une déclaration par écrit qu'il se contenterait de l'alternative déjà acceptée par lui : les puissances médiatrices espéraient d'obtenir, pour cette époque, l'acquiescement de la cour de Madrid, et « s'engageaient, à faute de cela à con- « courir de toutes leurs forces pour l'y obliger, pourvu que lui-même ne « poussât point plus avant ses conquêtes aux Pays-Bas [3]. »

Louis XIV éprouva quelque hésitation; l'idée de se soumettre à une intervention menaçante révoltait son orgueil, et il lui coûtait d'ajourner de nouveaux projets de conquêtes [4]. Turenne et Condé, qu'il consulta, lui montrèrent comme assurée la conquête de la Belgique, avant que ses ennemis eussent eu le temps de réunir des forces supérieures aux siennes [5]. Mais ses

[1] C'est l'éditeur des OEuvres de Louis XIV (II, p. 345) qui signale ce propos; le royal auteur se contente de dire : « Dans la résistance que je faisais à la suspension d'armes, « je fus heureusement secondé par la fausse bravoure de Castel Rodrigo qui, rece- « vant avec froideur cette proposition, me donna prétexte de la refuser. »

[2] *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* II, p. 607.

[3] *Ibid*, II, p. 608.

[4] Voir, dans ses *OEuvres* (II, p. 324), les plans qu'il avait formés pour la campagne de 1668.

[5] *Ibid*. p. 365. Voir cependant une lettre de Turenne, p. 443.

Digitized by Google

ministres [1], justement effrayés des orages qu'un refus allait soulever contre la France, firent prévaloir dans son esprit des dispositions pacifiques. Louis XIV nous indique lui-même les motifs de sa conduite, et il ajoute fort sensément : « Je remarquais que ce dédommagement [2], tout médiocre qu'il « parut à l'égard de ce que je pouvais acquérir par les armes, était néan- « moins plus important qu'il ne semblait, parce que, m'étant cédé par un « traité volontaire, il portait un certain abandonnement des renonciations, « par lesquelles seules les Espagnols prétendaient exclure la reine de toutes « les successions de sa maison; que si je m'opiniâtrais maintenant à la « guerre, la ligue qui s'allait former pour la soutenir, demeurerait ensuite « pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes préten- « tions; au lieu qu'en m'accommodant promptement je la dissipais dès sa « naissance, et me donnais le temps de faire naître des affaires aux ligués, « qui les empêcheraient de se mêler de celles que le temps me pouvait « fournir [3]. »

Les bases du traité à conclure furent arrêtées à Paris, le 15 avril 1668, entre les ministres français et les envoyés des deux puissances maritimes. On convint que l'Espagne céderait à Louis XIV, soit les conquêtes faites l'année précédente en Belgique, soit « la Franche-Comté (ou en sa place le duché « de Luxembourg), Cambrai et Cambresis, Douai, compris le fort de Scarpe, « Aire, Saint-Omer, Bergues, Furnes et Linch, avec leurs dépendances [4]. » C'était l'alternative qui déjà avait été admise dans les négociations avec la Hollande. La cour de Madrid avait jusqu'à la fin de mai pour accepter ces conditions et ratifier le traité. A l'expiration du délai, sans acquiescement de sa part, les puissances médiatrices devaient, pour l'y contraindre, se joindre à la France, qui consentait à proroger, jusqu'à la fin de juillet, son engagement d'accepter la paix, moyennant une augmentation de cession territoriale.

Il ne fut pas question de recourir à la contrainte. La cour de Madrid ne pouvait rien par elle-même; l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande désertant sa cause, il ne lui restait qu'à se soumettre, et elle autorisa son représentant à traiter aux meilleures conditions possibles. Castel Rodrigo avait déjà désigné Aix-la-Chapelle comme le lieu où devait s'exercer la médiation du pape et des princes de l'Empire; mais son intérêt consistait à retarder une conclusion, et les négociations n'avaient encore fait aucun progrès à l'époque du traité de la triple alliance. Sommé d'accéder à l'invitation, qui fut aussi adressée à la

[1] *Gens d'écritoire et de peu de naissance,* dit l'aristocrate Montglas, que mécontentait la décision prise.

[2] La cession territoriale qu'on lui offrait en Belgique.

[3] *OEuvres de Louis XIV,* II, p. 370.

[4] *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* II, p. 626.

Digitized by Google

France, il éclata en plaintes, blâma en termes assez durs la conduite peu généreuse des puissances, qui se joignaient au fort pour accabler le faible [1], et finit par promettre d'accepter une des alternatives. Il ne croyait pas à la sincérité de la France, et il voulait, par sa condescendances, engager l'Angleterre et la Hollande à prendre enfin le parti de l'Espagne. Son attente fut déçue. Mais aussi quand vint, après une dernière résistance [2], le moment d'opter, il se vengea en abandonnant à Louis XIV ses conquêtes, en le laissant au cœur de la Belgique dans une position menaçante pour la Hollande [3].

Par le traité signé à Aix-la-Chapelle, le 2 mai, la France restitua à l'Espagne la Franche-Comté démantelée, et reçut « les places fortes et postes que ses « armées avaient occupés pendant la campagne précédente, » c'est-à-dire, Charleroi, Binche, Ath, le fort de la Scarpe, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, « et toute l'étendue de leurs bail- « liages, châtellenies, territoires, gouvernances, prévôtés, appartenances, dé- « pendances et annexes, de quelque nom qu'elles pussent être appelées [4]. »

Cette conclusion fut un sujet de satisfaction pour la Hollande. Elle ne comprit pas que cette paix, toute glorieuse qu'elle était pour elle, préparait une nouvelle guerre, et que la médaille frappée à cette occasion deviendrait pour Louis XIV un grief de plus contre elle [5].

La conduite habile du monarque français, pendant cette première partie de son règne, est l'objet de justes éloges de la part de son récent panégyriste [6]; mais il eût fallu s'en tenir là, ne vanter ni sa modération, ni sa fidélité à ses alliés. Sa modération ne fut qu'une feinte, car il employa les loisirs de la paix

[1] *Annales des Provinces-Unies*, II, p. 19.

[2] Temple finit par lui dire *qu'il fallait passer par là ou par les fenêtres*. *Ibid.*, page 28.

[3] A en croire Temple, il fut même question à Madrid, pour se venger de la Hollande, d'abandonner la Belgique entière à la France. *Ibid.*, p. 20.

[4] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, p. 639.

[5] M. Mignet a inséré dans son livre (*ibid.*, p. 644) une lettre anonyme adressée au ministre Lionne; elle montre l'opinion publique à Paris désapprouvant la paix, et irritée contre les Hollandais, *ces brasseurs de bière, ces insolents républicains*. C'est là, dit-on, *le remercîment de nos bons alliés les Hollandais, pour les avoir faits ce qu'ils sont, et les avoir tout de nouveau sauvés de la patte de l'évêque de Munster*.

[6] M. Mignet, *ibid.*, p. 646. Flassan est plus sévère et plus impartial : « La paix « d'Aix-la-Chapelle, dit-il, est le premier acte de cette politique arbitraire qui apprit « à Louis XIV, par un dangereux succès, qu'il suffisait d'être fort pour faire valoir « les prétentions les moins fondées. Les ministres qui formaient alors son conseil « sont coupables de ne pas lui avoir fait entrevoir le vice et le danger d'un pareil « système, qui, fût-il couronné de succès constants, ne peut être digne d'estime. » *Histoire de la diplomatie française*, III, p. 355.

Digitized by Google

à déterrer les prétentions surannées de sa famille sur la plupart des États de l'Europe [1], et à se préparer à de nouvelles hostilités. En faisant aux Hollandais et aux Portugais le reproche d'avoir traité sans lui, M. Mignet eût dû ne pas oublier que le Portugal avait été odieusement délaissé par la France à l'époque du traité des Pyrénées, et que plus tard Louis XIV proposa même à Philippe IV de l'aider à y rétablir son pouvoir; il n'eût pas dû oublier que si la France finit par se prononcer en faveur de la Hollande dans sa lutte avec l'Angleterre, il fallut longtemps insister, et que cette intervention, accordée de fort mauvaise grâce, ne fut ni sincère ni effective.

[1] Les royaumes de Sicile et de Naples, la ville et l'Etat de Gênes, une partie de la Savoie, le Piémont, Nice, le comté de Lucques, le duché de Milan, le comté d'Aist, les royaumes d'Aragon et de Castille, la Navarre, l'Angleterre, la Flandre, la principauté d'Orange, Avignon et le comtat Venaissin. *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 375.

Digitized by Google

LES OISEAUX,

LEURS RAPPORTS AVEC L'HOMME.

L'un des grands faits qui frappent le plus vivement tout homme sérieusement livré à l'étude de la nature, c'est l'admirable unité dont l'empreinte ineffaçable se retrouve du ver de terre à la baleine, de l'homme à l'oiseau-mouche. L'examen superficiel du premier oiseau venu le montre tellement éloigné du mammifère, par exemple, que tout, sans exception, paraît dissemblable de l'un à l'autre. Pourtant, le bec de l'oiseau est reproduit dans l'ornithorinque, le poil du mammifère, dans le casoar et l'aptérix; pénétrez dans les secrets de leur organisme; les fonctions digestives et respiratoires, les appareils de la circulation et de la vie, sont les mêmes chez tous les deux; la colonne vertébrale et la symétrie des membres existent dans l'oiseau comme dans le mammifère; les ailes de l'oiseau, ce sont des doigts allongés garnis de plumes au lieu de poils, rien de plus. Nous ne pousserons pas plus avant ce rapprochement; ce qui précède doit suffire pour montrer comment l'organisation de l'oiseau se rattache à celle du mammifère avec ce cachet constant de *variété* dans *l'unité*, qu'on admire dans toutes les œuvres de la création animée.

L'oiseau est un symbole d'inconstance et d'ingratitude dans les

Digitized by Google

idées du peuple, qui dit proverbialement : « Les enfants sont ingrats comme des oiseaux ; » la langue poétique dit : « L'oiseau volage, » rime riche quoique rarement heureuse, avec bocage et rivage. Pour la rime comme pour l'homme, la richesse ne fait pas toujours le bonheur.

Malgré notre profond respect pour la sagesse des nations sous forme de proverbes, l'oiseau n'est point ingrat ; soignez-le, il vous connaîtra, il vous aimera, il vous pardonnera même cette prison perpétuelle que vous ne pardonneriez, vous, à personne, pas même au lit de mort peut-être : est-ce là de l'ingratitude? Tous, sans exception, peuvent être à divers titres les serviteurs de l'homme, à condition d'être ses amis : c'est ce que nous tenterons de démontrer.

Les naturalistes partagent les oiseaux en cinq grandes divisions : oiseaux de proie ou *rapaces ; gallinacés, passereaux, échassiers* et *palmipèdes*. Nous les passerons en revue dans cet ordre, d'autant plus volontiers que les rapaces sont les plus parfaits quant à l'organisation, et qu'il y a sur leur compte, comme sur celui des mammifères carnassiers, bien des calomnies à rectifier, bien des préjugés reçus à combattre. Nous rencontrons en première ligne les vautours, et parmi les vautours, le condor du Chili, le plus grand des oiseaux connus, en ne comptant pas l'autruche, dépourvue de la faculté de voler.

Le voyageur qui débarque pour la première fois au Chili, au pied des Andes, est tout d'abord frappé de la puissance du vol de ces énormes oiseaux, de plusieurs mètres d'envergure, planant en cercles immenses, au niveau, souvent même au-dessus des pics de la grande chaîne, à six ou sept mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Rien n'égale en effet la puissance de leur vol ; ils semblent se plaire dans l'exercice de cette puissance, et ne prennent terre que pressés par la nécessité de chasser pour vivre. Les bonnes femmes du pays vous raconteront comme quoi le condor, oiseau sacré dans la religion des naturels, enlève un jeune lama dans ses serres, et le mange à son déjeuner ; enlever un enfant ne lui coûterait pas davantage, on vous en citera de nombreux exemples. Or, tout cela n'est ni vrai, ni même possible ; le condor mange beaucoup, dans l'occasion ; mais la nature ne lui a donné, comme à tous les oiseaux, qu'une puissance de vol proportionnée à son poids ; s'il dîne un peu

Digitized by Google

plus copieusement que de coutume, il a les ailes coupées; il doit attendre qu'il ait digéré, pour reprendre son vol. Voulez-vous remporter en Europe un condor vivant ou empaillé? voici la recette pour en avoir à choisir. Vous vous procurez une charogne de n'importe quel animal; vous la faites porter dans un ravin isolé, puis vous vous placez en embuscade dans les environs, muni d'un bâton et d'une corde; vous n'attendez pas longtemps. Les condors n'ont pas la fierté de l'aigle et du faucon qui dédaignent une proie morte; vous les verrez bientôt, par l'odeur alléchés, s'abattre sur le festin que vous leur aurez préparé; laissez-les dîner sans les déranger; plus ils en prendront, moins vous aurez de peine à vous en rendre maître. Un condor lesté d'un ou deux kilogrammes seulement de nourriture au delà de son poids à jeun, fait, à l'approche de l'homme d'inutiles efforts pour prendre sa volée; vous avez tout le temps de lui passer un nœud coulant autour des serres, un autre autour du bec, et de l'emporter, ficelé comme une carotte de tabac, hors d'état d'opposer la moindre résistance. Seulement, prenez garde que, dans les premiers moments de sa frayeur à votre aspect, sa digestion ne soit troublée au point de lui causer des vomissements qui l'allégeraient à l'instant même et lui rouvriraient les routes de l'air.

Les vautours vivants qui peuplent nos ménageries n'ont pas été pris par un autre procédé. Jugez par là de la valeur des calomnies que vous ont débitées sur le condor les portières de Valparaiso.

Victor Hugo a bien pu parler dans sa brillante poésie de l'oiseau léger « qui sent fléchir la branche, et qui chante pourtant, sachant qu'il a des ailes. »

Il n'en est pas moins vrai qu'un poids comparativement fort léger prive l'oiseau de l'usage de ses ailes; ainsi l'aigle de Jupiter n'a jamais enlevé de mouton ni d'enfant que dans la mythologie, et le corbeau de saint Paul ermite ne lui aurait jamais pu apporter tous les deux jours un pain tout chaud de deux kilogrammes sans le secours d'un miracle.

C'est que l'oiseau ne vole qu'en raison de la petite quantité d'air chaud comprimé renfermée dans sa cavité interne, et du vide qu'il fait à volonté dans les tubes de ses plumes; tout cela, plus le mouvement imprimé à l'air par le battement des ailes, ne fait équilibre qu'à un poids très-faible, et tous les gros oiseaux rapaces comme le

Digitized by Google

condor, le gypaëte et tous les vautours, ne volent plus quand ils ont trop dîné : c'est un fait d'histoire naturelle des plus connus et des mieux constatés.

Maintenant que nous avons rétabli les faits et rectifié les idées du lecteur à l'égard des grands oiseaux rapaces, nous devons donner sur les *vulturiens* quelques éclaircissements capables de faire apprécier leurs mœurs et leur caractère. Parmi ces oiseaux comme parmi tous les rapaces sans exception, la femelle et plus grosse et plus forte que le mâle, lequel porte en général à sa moitié un respect proportionné à la supériorité de ses serres et de son bec. Autant qu'il est possible à l'homme de pénétrer dans l'intérieur d'un ménage de vautours, on sait que la femelle a toujours le dessus dans les querelles conjugales. Du reste, les vautours sont monogames, bien qu'on n'ait pas su s'assurer jusqu'à présent si les veufs et les veuves se remarient. Ils défendent et nourrissent en commun leurs petits, c'est le côté estimable de leur caractère.

Rappelons à cette occasion que les oiseaux sont *polygames* ou *monogames* à divers degrés. Le coq offre un exemple de la polygamie absolue, ne souffrant pas de rivaux, quel que soit le nombre de ses poules, et dédaignant de s'occuper en quoi que ce soit de sa postérité. D'autres oiseaux sont monogames pour une saison seulement; la famille élevée, chacun va de son côté; tels sont la plupart des passereaux. D'autres enfin sont monogames pour la vie, et ne survivent point au veuvage; le cygne et l'hirondelle en sont des exemples. Revenons aux vautours.

En étudiant dans les Alpes les mœurs du gypaëte, le plus grand des vulturiens d'Europe, on reconnaît aisément comment il a pu s'accréditer l'opinion qui lui attribue le pouvoir d'enlever un mouton dans ses serres. Le gypaëte est lâche de sa personne; il s'est fait une règle de conduite de ne jamais s'attaquer à un animal quelconque capable de se défendre. Mais il sait admirablement profiter de l'imprudence de ceux qu'il convoite comme une proie. Si par exemple, il aperçoit du haut de la nue dans laquelle il plane, un infortuné chamois debout sur le bord d'un précipice, il s'abat sur lui avec la rapidité d'une flèche et réussit fort souvent à faire tomber l'imprévoyant animal. Il n'a plus alors qu'à le consommer tout à son aise, à moins toutefois qu'il n'ait été aperçu par un pâtre ou un chasseur assez hardi pour aller lui disputer sa victime. Or le

Digitized by Google

vautour, même affamé, fuit de très-loin à l'approche de l'homme, et n'a même pas le courage d'essayer de défendre ses petits quand l'homme parvient à les dénicher. Le gypaëte surveille avec soin les femelles des bouquetins et des chamois à l'époque où elles doivent mettre bas. Il saisit l'instant où la mère est hors d'état de défendre son petit qui vient de naître, et vient, non pas le lui enlever, mais l'entraîner jusqu'au bord de quelque abîme où il le jette pour le dévorer à loisir.

Ces détails mal observés ont dû, l'imagination aidant, faire croire à des enlèvements d'agneaux, de chevreaux et même d'enfants, par les grands oiseaux de proie. Tout ce que nous venons de dire des vautours ne les présente pas sous un jour fort aimable ; pourtant ils rendent des services réels, et cela, par une particularité de leur organisation que la science n'est pas, jusqu'à présent, parvenue à expliquer. Le vautour mange avec un plaisir tout particulier la viande corrompue, et bien qu'on ne remarque dans ses organes digestifs aucune particularité appréciable, il digère des aliments dont l'idée seule donne des nausées et qui feraient sur l'estomac humain l'effet d'un poison violent. Débarrasser le sol de ces éléments d'infection, telle paraît être la fonction spéciale à laquelle la nature destine les vautours. Dans les pays peuplés et propres, où leur secours est inutile, ils s'éloignent ou s'éteignent et disparaissent ; dans les Alpes ils sont à peu près éteints. On les trouve au contraire fort nombreux en Egypte et dans toute l'Asie Mineure, où la saleté proverbiale des Orientaux les fait vivre dans l'abondance. C'est surtout dans l'Amérique du sud que les petites espèces de vautours pullulent avec excès en apparence ; mais en réalité c'est tout au plus si ces oiseaux sont assez nombreux pour la besogne dont ils sont chargés. La nature multiplie à profusion la vie et la mort dans ces fertiles contrées, dont les habitants, Indiens ou Espgnols, nègres ou métis, poussent le défaut de propreté dans ses extrêmes limites. L'espèce la plus commune de cette famille dans le sud de l'Amérique, c'est le *caracara*, vulturien de la grosseur d'une poule, joli oiseau, aux allures dégagées, marqué de brun et de blanc, fort insolent, très-vorace, d'une excessive familiarité, et qui, par toutes ces raisons, mérite une mention particulière. Son nom, adopté par les naturalistes, n'est autre chose que le cri habituel qu'il répète à chaque instant. On n'apprivoise pas le caracara ; il

Digitized by Google

vient de lui-même faire connaissance avec l'homme. Au Pérou, chaque ménage d'indiens a son caracara, toujours traité en intime de la maison. Souvent, dit M. Humboldt, j'ai vu le caracara saisir tout en volant le morceau de viande sur le pain de l'indien occupé à déjeuner à la porte de sa cabane. L'instinct et particulièrement la mémoire sont très-développés chez cet oiseau. L'un d'entre eux, privé par accident d'une patte, a reçu ses invalides. Il va tous les mercredis chercher une ration de viande chez des moines de ses amis à vingt-cinq lieues de son domicile habituel; depuis nombre d'années, il n'a jamais manqué une seule distribution. Le fait, tout incroyable qu'il puisse paraître, est attesté par cent témoins dignes de foi. Aussi, les fonctions des vulturiens en Amérique sont très-distinctes, et ils s'en acquittent comme s'ils les comprenaient. Les singes, par exemple, sont prodigieusement nombreux dans les forêts du nouveau monde; leurs rangs sont éclaircis par de fréquents décès, et ils n'ont point encore introduit parmi eux l'administration des pompes funèbres : c'est l'affaire des vulturiens. Ces utiles animaux ne dédaignent même pas de pousser jusqu'au scrupule l'accomplissement des devoirs qu'ils tiennent de la nature; chaque caravane allant du Pérou à Buenos-Ayres est accompagnée à l'aller et au retour d'un ou plusieurs caracaras; il est difficile d'exprimer décemment la nature de l'objet qui leur fait braver les fatigues et l'ennui d'un si long voyage; disons seulement qu'ils ont en vue les conséquences éloignées mais inévitables de la consommation journalière des vivres par les voyageurs.

Les *falconidés* ayant pour type le faucon, doivent leur nom à la forme de la partie supérieure de leur bec représentant une lame de faux, forme que rappellent également leurs ailes déployées. Considérés en masse, les falconidés, dont l'aigle fait partie, sont très-supérieurs aux vautours, tant pour l'élégance des formes que pour la noblesse des habitudes; jamais ils ne font ressource d'une charogne, hors les cas d'asolue nécessité; loin de se livrer à cette voracité gloutonne qui déconsidère les vulturiens, ils ne mangent jamais au delà des limites du besoin, et il est sans exemple qu'un faucon, un milan, un aigle à plus forte raison, se soit jamais laissé prendre pour avoir cédé sans réflexion à sa voracité.

Les falconidés sont de tous les oiseaux rapaces ceux dont l'intelligence est le plus aisément développée par l'éducation et utilisée

Digitized by Google

au profit de l'homme. Tout le monde sait quel plaisir prenaient nos pères à la chasse à l'oiseau, dont les faucons et les gerfauts, variétés du même genre, étaient les principaux instruments. On a cherché de nos jours à faire revivre cet amusement depuis longtemps passé de mode. Donnons une idée des moyens employés pour dresser les faucons. La fauconnerie a été longtemps un art si généralement honoré que plusieurs de ses préceptes sont restés dans le langage vulgaire sous forme de proverbe. Ainsi l'on dit encore en France d'un jeune homme qui prend une bonne direction malgré de mauvais exemples : Le bon oiseau se fait lui-même. Ce vieil axiome de fauconnerie est éminemment vrai, et tous les bons oiseaux, c'est-à-dire, tous ceux qui possèdent à un degré supérieur les qualités propres à leur race, s'élèvent pour ainsi dire tout seuls. L'unique levier dont il soit possible d'user pour leur éducation, c'est la faim. Elle n'est pas aussi impérieuse, à beaucoup près, chez les falconidés que chez les vulturiens. Cependant il arrive toujours un moment où le faucon tenu sur le perchoir sans nourriture sentira son appétit et sera naturellement disposé à faire à l'homme de certaines concessions pour avoir à manger. Le faucon tout à fait sauvage introduit dans une fauconnerie est d'abord privé de la lumière au moyen d'un chaperon qui lui enveloppe toute la tête et le tient dans une complète obscurité; c'est dans cet état qu'on le laisse livré à des réflexions philosophiques jusqu'à ce qu'on suppose qu'il éprouve à un degré suffisant les atteintes de la faim. Alors on le déchaperonne, et on lui offre à manger en le flattant. Il est des faucons d'un naturel tout à fait indomptable, qui ne prennent jamais leur parti sur la perte de leur liberté et se laissent mourir de faim plutôt que d'accepter les soins de l'homme; mais c'est le plus petit nombre. Les autres acceptent leur condition, surtout quand on emploie pour les réduire la force de l'exemple : l'appétit leur vient en voyant manger les autres. Ce point obtenu, on commence à leur montrer, lorsqu'ils sont de nouveau bien affamés, une pièce de gibier empaillée, qu'un valet traîne au moyen d'une corde en courant de toute sa vitesse. Le faucon comprend cette manœuvre; il se jette sur le leurre, d'où vient l'expression française leurrer. Un bon morceau de viande fraîche lui sert alors d'encouragement; en quelques leçons, il est en état de chasser.

Les faucons sont devenus rares en Europe, et il est assez difficile

Digitized by Google

de s'en procurer; il faudrait les faire venir de la Norwége où subsiste encore la meilleure race, celle des gerfauts; on en trouve aussi dans l'île de Man et dans l'archipel des Hébrides. Mais si le plaisir d'élever des faucons et de les dresser pour la chasse n'est à la portée que d'un petit nombre de personnes opulentes, d'autres espèces de falconidés, très-communes, très-faciles à apprivoiser, ne coûtent que la peine d'aller les chercher dans leurs nids fort nombreux particulièrement dans tous les creux de rochers de l'Ardenne belge. Ceux-là peuvent offrir aux amateurs les moins favorisés de la fortune une source de plaisirs peu dispendieux, que nous allons essayer de mettre à leur portée en entrant dans quelques explications. On comprend sous le nom de tiercelet, de hobereau et d'émerillon, trois petites espèces de falconidés recommandables par leur audace, leur gentillesse et leur intelligence. L'appétit robuste dont la nature les a doués donne un moyen facile et certain de les apprivoiser pour ainsi dire à tout âge. Un émerillon que l'on caresse en lui donnant à manger, apprend en trois ou quatre leçons à rapporter comme le chien le mieux dressé. Lorsqu'il en est là, faites-lui rapporter un oiseau quelconque empaillé, d'une grosseur proportionnée à sa force, et vous pourrez considérer son éducation comme terminée : c'est l'affaire d'une semaine. L'émerillon n'a pas besoin comme le faucon d'être chaperonné lorsqu'on le conduit à la chasse, on peut l'y conduire la tête découverte et lui montrer tout simplement du doigt les allouettes ou les autres petits oiseaux qui se lèveront à sa portée. Rien n'est plus facile que de l'habituer à les rapporter adroitement sans leur faire aucun mal, ce qui rend cette chasse extrêmement amusante et tellement inoffensive que les dames ne doivent avoir aucune répugnance à s'y livrer. On s'étonne d'après cela qu'elle ne soit pas plus en usage en Belgique, surtout où le plus grand nombre des familles aisées passent habituellement une partie de l'année à la campagne, et où de vastes plaines cultivées sont spécialement favorables à tous les genres de chasse à l'oiseau. Nous avons connu particulièrement, aux environs de Bruxelles, un tiercelet parfaitement apprivoisé appartenant à un notaire de campagne; il allait et venait en toute liberté, dans la maison, dans le jardin, dans le village. Si par une fenêtre du rez-de-chaussée il apercevait des gens à table, il se posait sur une patte et grattait de l'autre aux carreaux de vitre jusqu'à ce qu'on vînt lui ouvrir pour

Digitized by Google

lui faire place à table, comme chez son maître, et lui donner sa part du festin, part qu'il savait d'ailleurs payer en grâce et en gentillesse : aussi était-il le bien venu partout. Nous avons souvent admiré l'assurance de cet oiseau, tout au plus gros comme le poing, qui ne se dérangeait pour personne, n'avait peur de rien, et tenait tête aux chiens et aux chats dont il parvenait à se faire respecter malgré sa petitesse. Nous ajouterons en faveur de ces petits falconidés, qu'ils s'attachent à leur maître à un degré à peine croyable, et que leur existence étant fort longue, ils n'offrent pas l'inconvénient des autres animaux domestiques qu'il faut s'attendre à perdre alors qu'ils sont l'objet d'une affection réciproque. L'émerillon, sauf le chapitre des accidents, doit survivre à son maître, et peut, comme le perroquet, passer au service de plusieurs générations successives.

On le voit, il y a dans les falconidés toute une classe d'amis intimes à conquérir, classe qui aurait sûr beaucoup d'humains l'avantage inappréciable d'être toujours amusants et toujours de bonne humeur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. On n'a point essayé jusqu'à présent de faire multiplier les faucons ni les autres oiseaux de cette famille en domesticité. Quelques-uns, comme le milan, la buse, et surtout l'épervier, ayant contracté la mauvaise habitude de fonder pendant l'été leur cuisine sur la consommation des jeunes volailles, se sont mis en état d'hostilité permanente avec les habitants des campagnes qui ne négligent aucun moyen de les détruire, surtout l'épervier dont le pigeon est le mets de prédilection. Quant aux petits falconidés dont nous avons cherché à faire ressortir les qualités véritablement estimables, s'ils devenaient à la mode, et ils le méritent à tous égards, rien ne serait moins difficile, que d'en obtenir une nombreuse et intéressante postérité.

L'autour et l'aigle lui-même pourraient être dressés comme le faucon. Au moyen âge le premier de ces oiseaux tenait une place distinguée dans les grandes fauconneries; mais on s'était dégoûté de l'autour à cause de ses accès de mauvaise humeur qui le rendaient fort dangereux, et l'on n'a jamais essayé de dresser pour la chasse l'aigle, dont il eût été difficile en effet d'espérer beaucoup de douceur et de sociabilité.

Les derniers rangs des oiseaux de proie, les *rapaces nocturnes*, dont l'œil, comme celui du chat, rassemble la lumière diffuse et ne

Digitized by Google

voit distinctement que pendant la nuit, sont peu dignes de notre attention; nous passerons légèrement sur l'*effraie*, improprement nommé orfraie, la chouette et toutes les espèces de hiboux, auxquels les naturalistes ont donné les noms de *ducs* et de *grands ducs*, bien que ces oiseaux n'aient rien de noble ni dans leurs habitudes, ni dans leur physionomie. La haine instinctive que tous les oiseaux compris sous la dénomination de *nocturnes* inspirent au reste de la gent emplumée, les rend particulièrement propres à servir d'appât pour la chasse aux gluaux : c'est leur seul genre d'utilité.

Ne quittons pas les oiseaux rapaces sans donner un moment d'attention au serpentaire ou messager, qui par la longueur de ses pattes semble un intermédiaire entre les *rapaces* proprement dits et les *échassiers*. Le serpentaire se nourrit principalement de serpents qu'il attaque avec beaucoup de hardiesse et d'adresse tout à la fois. Si son ennemi est gros et fort, il le laisse épuiser sa rage sur les plumes de son aile qui peuvent être mordues sans inconvénient; pendant ce temps, le serpentaire entame de son bec d'acier la tête de son ennemi, dont il est rare qu'il ne se rende pas maître, quelle que soit la supériorité de ses forces et de sa grosseur. Si le serpent est petit, le serpentaire le saisit entre ses serres, l'enlève à une grande hauteur, le laisse tomber, et profite de son étourdissement pour lui couper la tête sans craindre son venin. L'œil du serpentaire est encore plus perçant que celui de l'aigle; il découvre d'une hauteur prodigieuse les plus petits reptiles à demi cachés sous l'herbe; aussi l'œil de cet oiseau est-il mieux protégé que ceux de ses congénères, par une cavité plus profonde et une paupière inférieure d'une grande mobilité. On sait que les oiseaux ferment les yeux de bas en haut, par la paupière inférieure, en sens inverse de l'homme et des animaux mammifères.

La loi devrait défendre de tuer des animaux si éminemment utiles, très-faciles d'ailleurs à apprivoiser. Ceux que nous avons vus à la ménagerie de Paris, et chez plusieurs particuliers en Hollande, vivaient en bonne intelligence avec les oiseaux de basse-cour, détruisant avec un soin minutieux tous les petits reptiles et batraciens aussi nombreux qu'incommodes dans les lieux humides auprès des habitations.

Nous abordons l'ordre des gallinacés ayant pour type le coq,

Digitized by Google

l'oiseau gaulois par excellence, l'un des plus beaux de la création, *sans* contredit. Il ne lui manque pour exciter une admiration générale en Europe, que de ne pas être européen. Tous les gallinacés sont excellents à manger, eux et leurs œufs; tous ont une tendance prononcée à s'attacher à l'homme, et même à perdre en domesticité la faculté de voler, comme la poule et le dindon l'ont à peu près perdue.

N'est-ce pas une honte pour l'humanité que d'en être réduit à un nombre si restreint d'oiseaux de basse-cour, et de n'avoir su réduire à l'état domestique ni la perdrix, ni l'outarde, ni le charmant colin de la Californie, dont la chair est supérieure même à celle du faisan? Quelques tentatives récentes pour multiplier les colins en France ont échoué par une circonstance qui mérite d'être rapportée. M. Thoussenel, le spirituel conteur, le chasseur intrépide, s'était mis dans la tête de doter la France de cet excellent gibier. Il s'adresse dans ce but à un oiseleur de Paris qui avait fait venir de la Californie un assez grand nombre de colins. « Monsieur, lui dit le marchand, vous êtes une pratique, et je ne voudrais pas vous tromper; n'achetez point des colins pour les propager; ils ne multiplieront pas en France, le climat ne leur convient pas. »

Comme M. Thoussenel insistait, « N'en prenez pas, monsieur, reprit le marchand; je vous répète qu'ils ne feront pas de petits; le climat leur est contraire, et puis d'ailleurs ce sont des mâles. »

L'honnête marchand, en ne faisant venir que des mâles, avait parfaitement compris qu'ils ne multiplieraient pas, et que les amateurs seraient, au moins pendant un certain temps, forcés de s'adresser à lui pour en avoir. On voit par là combien il serait nécessaire, pour arriver à un résultat, que les gouvernements intervinssent en fondant de vastes établissements de naturalisation, pour domestiquer et propager les animaux utiles.

Tout ce que nous possédons d'oiseaux de basse-cour appartient aux deux ordres des gallinacés et des palmipèdes. Quand on voudra s'en donner la peine, rien ne sera moins difficile que d'ajouter à la liste si peu nombreuse de ces excellents serviteurs, l'outarde, aussi grosse que le dinde et supérieure à cet oiseau comme aliment; le hoccan, aussi gros et plus docile que le dinde, le colin, dont on vient de parler; la gélinotte, dont la race est près de s'éteindre, et

Digitized by Google

une multitude d'autres gallinacés, tous d'un mérite incontestable par l'excellence de leur chair et de leurs œufs. Des croisements judicieux peuvent d'ailleurs créer des races intermédiaires d'une grande utilité : citons-en un exemple récent. On sait quelles difficultés, souvent insurmontables, présente l'élève du faisan, auquel il faut des soins tout particuliers et des aliments recherchés, pour passer nos rudes hivers, et surtout pour franchir sa période de développement. A la ménagerie du Jardin des Plantes de Paris, on a tenté d'obtenir des races plus rustiques en croisant entre elles les diverses variétés du faisan. Les essais ont très-bien réussi; l'on a déjà des métis du faisan argenté et du faisan commun, qui sont aussi familiers et aussi faciles à nourrir que nos poules, tout en conservant la qualité particulière de leur chair si justement recherchée. Nul doute que d'autres tentatives dans le même sens ne puissent créer des sous-variétés offrant divers avantages à l'homme : mais il faudrait vouloir et persévérer. Par exemple, la pintade (*méléagris*), ce charmant oiseau si familier, si facile à nourrir, dont la chair et les œufs sont de si bons aliments, est exclu de la basse-cour par son cri désagréable et continuel. On a déjà obtenu, en croisant la pintade avec la poule, des métis bien moins criards, et l'on arrivera à en avoir de tout à fait silencieux, qui n'auront rien perdu pour cela de leurs qualités recommandables.

Les gallinacés supportent aisément, en général, l'opération de la castration, qui augmente leur volume en améliorant leur chair : sous ce rapport, il suffit de rappeler la réputation bien méritée des chapons. L'usage de ce mode d'amélioration du coq au point de vue culinaire est très-répandu dans toute l'Europe, sauf en Espagne où les chapons sont très-rares. On rapporte qu'un Espagnol, dînant en France à table d'hôte, demandait des oranges pour assaisonner un chapon rôti à la mode d'Espagne : il n'y avaient pas. « Que je vous plains, vous autres Français ! dit l'Espagnol : vous avez des chapons, c'est vrai, mais vous les mangez sans oranges ! « Moi, dit un Gascon, je plains bien plus les Espagnols : ils ont des oranges, c'est vrai, mais ils les mangent sans chapon.

Chacun sait combien le chapon est bonne personne; rendons hommage à l'une de ses bonnes qualités que tout le monde ne connaît pas. Lorsqu'on charge un chapon de conduire une jeune couvée de poulets éclos artificiellement, il les adopte, les réunit

Digitized by Google

sous ses ailes, les conduit comme s'il était leur mère, et, chose assurément fort remarquable, il trouve dans son vocabulaire le gloussement d'appel qui n'appartient qu'au langage de la poule lorsqu'elle a des petits. Bien plus, le chapon, naturellement peu belliqueux (ce n'est pas son état), défend *jusqu'à la mort* cette couvée qui n'est la sienne que par adoption : l'expérience cruelle en a été répétée bien souvent. Nous livrons ces faits à l'appréciation du lecteur impartial ; nous lui en garantissons l'authenticité.

Le paon au splendide plumage, le pigeon messager, la tourterelle, emblème de fidélité conjugale, auraient tous mille sujets d'observations à nous offrir ; mais l'espace nous manque pour leur panégyrique.

Nous ne pouvons pourtant pas laisser l'ordre des gallinacés sans dire un mot des migrations périodiques de certains oiseaux désignés sous le nom d'oiseaux de passage. La caille et la palombe, espèce de grand pigeon ramier, tous deux gallinacés, sont de passage en Europe. La caille, malgré la pesanteur de son vol et la graisse dont elle est chargée, traverse deux fois par an, aller et retour, la plus grande largeur de la Méditerranée, d'Afrique en Europe et réciproquement. Il est vrai que c'est tout ce qu'elle peut faire ; elle arrive au terme de son voyage totalement épuisée, et sur certains points du littoral les bandes nombreuses de ces oiseaux, qui viennent s'abattre hors d'état de voler plus loin, renouvèlent dans de petites proportions la pluie de cailles dont parle la sainte Écriture.

Les palombes, douées d'une plus grande puissance de vol, exécutent aussi de plus longs trajets ; venues de l'intérieur de l'Afrique, elles ne s'arrêtent qu'aux Pyrénées pour se disperser dans toute la France.

Les naturalistes se sont longtemps demandé comment la force musculaire des oiseaux voyageurs pouvait suffire à des trajets de si longue haleine, et surtout comment ils osaient se hasarder au-dessus de l'Océan entre le ciel et l'eau, confiants dans la force de leurs ailes : ce n'est que de nos jours que ce phénomène a reçu son explication. L'oiseau voyageur, dans les changements de climats, se fatigue peu tout en se déplaçant avec une grande rapidité ; son instinct lui apprend à chercher dans les couches supérieures de l'atmosphère, les courants aériens dont la direction peut le rapprocher de son but. Une fois qu'il les a trouvés, il s'y laisse aller sans

Digitized by Google

effort, par conséquent sans fatigue, absolument comme les bancs innombrables de sardines, de maquereaux et de harengs, voyagent à l'aide des courants d'un bout à l'autre de l'Océan, à des époques déterminées. Lorsque l'homme, prenant à son tour sa route à travers l'atmosphère, en aura bien étudié les courants pour leur confier ses embarcations aériennes, il ne fera que suivre la leçon que lui donnent, depuis la création, les cailles et les palombes appartenant à l'ordre des gallinacés.

Plusieurs naturalistes admettent comme un ordre à part la division des oiseaux grimpeurs, dont le perroquet des régions tropicales et le piver d'Europe sont les deux types principaux.

Les naturalistes se sont beaucoup occupés de la langue du perroquet, dont l'épaisseur et la forme arrondie sont pour quelque chose, assurément, dans la faculté que possède cet oiseau d'imiter la voix humaine et de répéter assez correctement quelques paroles et des fragments d'airs peu compliqués. Mais l'esprit d'imitation, qui semble naturel à tous les perroquets, contribue au moins autant que la forme de leur langue à cette faculté particulière qu'ils se plaisent à exercer, même lorsqu'ils ne sont pas au service de l'homme. Ainsi, dans les colonies, les perroquets du voisinage d'une habitation retiennent et répètent pour leur agrément personnel les noms de tous les gens de la maison qui s'entendent ainsi appeler à tout moment, et ne reconnaissent pas toujours si l'appel vient d'un homme ou d'un perroquet.

Tous les perroquets sont bons à manger, mais on s'abstient généralement de les détruire pour s'en nourrir ; on préfère les prendre vivants pour en faire le commerce.

Le pivert, fléau des forêts, auxquelles il fait un tort très-considérable, devrait être détruit depuis fort longtemps; des primes offertes pour l'extirper auraient bientôt atteint ce but. Peu d'oiseaux ont donné lieu à plus de fables mieux accréditées. Il y a encore en France des paysans et des bûcherons qui croient aussi ferme qu'à l'Évangile, que le pivert possède le secret d'une *herbe qui coupe le fer*. Voici la recette pour se procurer cette herbe merveilleuse; nos lecteurs apprécieront avec quelle délicatesse nous leur faisons cadeau de cette recette, que bien des gens seraient heureux de payer fort cher. Vous cherchez dans une forêt un arbre attaqué par le pivert. On sait que l'instinct de cet oiseau

Digitized by Google

le porte à faire un trou circulaire dans le tronc d'un grand arbre, afin d'y loger sa famille dans un appartement confortable garni d'un nid fort bien organisé. Vous guettez le moment où le pivert quitte un instant son nid pour des raisons à lui connues ; vous clouez alors solidement, devant l'ouverture qui sert de porte et de fenêtre au logement du pivert, une grille de fer à barreaux serrés, que vous avez apportée dans ce dessein, puis vous vous cachez aux environs. Le pivert à son retour se trouve à la porte de son domicile, et il tente vainement de l'ouvrir. Mais on n'est pas embarrassé pour si peu quand on est pivert. Il va tout aussitôt chercher *l'herbe qui coupe le fer,* et tranche, comme avec un rasoir, les barreaux qui l'empêchaient de rentrer chez lui. Or, pendant l'opération, il a laissé tomber des brins de l'herbe sans pareille dont vous avez soin de faire votre profit. Quant au nom de cette herbe si précieuse, il ne figure dans aucune monographie botanique.

Nous avons hâte d'arriver à l'ordre des passereaux, l'un des plus nombreux, des plus variés, celui de tous qui renferme les êtres les plus gracieux de la création, sans en excepter les plus brillants lépidoptères.

Les passereaux ont pour type le moineau franc, ce hardi commensal de tout le monde, qui, lorsqu'il a bien faim, mangerait dans la main du premier venu sans en être prié. Les deux variétés, le moineau proprement dit et le friquet, peu différents l'un de l'autre, se valent réciproquement, au double point de vue de l'effronterie et de la voracité. En Turquie, leur tête ayant été mise à prix, la race en est éteinte. Chez nous on les tolère, quoiqu'ils commettent réellement de grands dégâts; mais, en y regardant de près, on voit qu'ils détruisent aussi des quantités prodigieuses d'insectes, surtout des chenilles et des hannetons, de sorte que le bien et le mal se compensent ou à peu près. La chair du moineau, bien assaisonnée, vaut celle de l'alouette : en voici une preuve toute fraîche. Un aveugle de Paris, grand amateur d'ornithologie, marchand d'alouettes de son état, s'étant fait lire la dernière loi française contre la chasse, s'est dit que l'occasion était excellente pour faire manger aux Parisiens des pâtés d'alouettes en temps prohibé. S'étant mis d'accord avec un pâtissier renommé, il s'est engagé à lui fournir en toute saison des alouettes ou l'équivalent. L'équivalent était tout simplement le moineau. L'aveugle savait parfaitement les faire mul-

Digitized by Google

tiplier en captivité (le moineau ne demande pas mieux que de multiplier, il ne se fait jamais prier pour cela); de sorte qu'en supprimant la tête et les pattes, ce que le consommateur n'avait garde de remarquer, les moineaux en pâté ont passé et passent encore pour des alouettes pur sang, ayant, outre leur mérite réel, l'attrait puissant du fruit défendu. Une descente de la police, qui croyait saisir du gibier chez le pâtissier et n'a trouvé à saisir que des moineaux, a mis la fraude à découvert, fraude fort innocente d'ailleurs, qui prouve le parti qu'on peut tirer du moineau comme objet de commerce gastronomique.

C'est encore dans les passereaux que les naturalistes ont classé le pinçon, symbole de la gaîté, le rossignol, roi des oiseaux chanteurs, et toutes les tribus mélomanes qui réjouissent nos bois et nos bosquets de leurs accents variés, de leurs modulations pleines d'harmonie. Hâtons-nous d'ajouter que, sans eux, notre climat humide serait infesté de myriades d'insectes dont leur instinct leur apprend à débarrasser l'atmosphère, quoiqu'ils ne soient point exclusivement insectivores, et qu'ils puissent manger des graines en cas de besoin.

Toute une grande division de passereaux porte le nom de *gobe-mouches;* le plus grand de cette division porte en particulier le titre honorable de roi des gobe-mouches; c'est une majesté fort laide, mais fort utile, qui vit exclusivement d'insectes, et devrait par ce motif être épargnée, quoique sa chair soit un excellent manger.

C'est encore dans les passereaux que se rencontre l'hirondelle, l'oiseau voyageur par excellence, aux formes si gracieuses, aux mœurs si poétiques, que quand même elle ne nous rendrait pas le même genre de services que Sa Majesté le roi des gobe-mouches et ses honorables sujets, il devrait être, en tout pays civilisé, défendu de la détruire.

Le corbeau et l'oiseau de paradis, deux types assurément fort différents, dont les rapports avec le moineau semblent excessivement éloignés l'un de l'autre, sont encore rattachés aux passereaux, par les naturalistes, avec toute la tribu des oiseaux-mouches, ce chef-d'œuvre en miniature de la création ailée. Dans cette infinie variété d'oiseaux réunis par la science en un seul et même ordre, les insectivores seuls semblent difficiles à maîtriser; mais la nature,

Digitized by Google

par le genre d'utilité attaché à leur instinct, a suffisamment averti l'homme de respecter leur liberté, de profiter de leurs chansons à l'ombre des bosquets, en protégeant leurs amours, en favorisant leur multiplication, non-seulement inoffensive, mais aussi utile qu'agréable dans le voisinage de nos demeures.

Les échassiers, dont l'ordre suit celui des passereaux, doivent leur nom à la prodigieuse longueur de leurs jambes. Tous ou presque tous pourraient être rendus domestiques avec avantage; la chair de la cigogne est excellente, et ses variétés fort nombreuses ont toutes un égal mérite sous ce rapport. Le héron, dont la chair ne vaut rien, n'est recherché que pour ses belles aigrettes de plumes, qui sont d'uniforme en Belgique et en France, pour le shako des officiers supérieurs d'infanterie. Si vous allez en Hollande, vous entendrez raconter beaucoup de choses étranges du héron, fort commun dans ce pays. Un proverbe hollandais dit d'un beau jeune homme auquel peu de beautés savent tenir rigueur : Il porte sur lui de l'huile de héron. C'est qu'en effet, le héron sait attirer à lui le poisson de manière à n'avoir qu'à choisir en plongeant dans l'eau son long bec entre ses deux longues pattes. Son procédé est trop peu décent pour être décrit; disons seulement qu'il assure son dîner du lendemain, en profitant du goût passionné du poisson pour les conséquences de son dîner de la veille.

L'autruche et le casoar, placés à la tête des échassiers, dans la subdivision des brévipennes, n'ont pour ailes que des moignons, et ne volent pas, par conséquent; mais ils défient à la course les chevaux les plus rapides. L'autruche d'Amérique, plus petite et moins favorisée que celle du vieux continent sous le rapport du plumage, est excellente à manger. Rien ne serait plus facile que de s'en procurer des œufs et de la faire multiplier à l'état domestique; on aurait alors, pour les repas de corps, à servir sur la table une volaille de trente à quarante kilogrammes, aussi tendre et d'aussi bon goût qu'un dinde ou un chapon : est-ce que la chose ne vaut pas la peine d'être essayée? Pour ceux qui n'en voudraient qu'une ration raisonnable, on pourrait la dépecer; une cuisse de cette autruche dépasse en volume et en mérite culinaire un gigot de mouton. De plus, ses œufs, dont un seul fait une copieuse omelette, seraient une fort précieuse acquisition. Et l'homme, dans

Digitized by Google

les pays que la nature a favorisés d'une telle volaille, se conte de la traiter comme gibier!

La palme du mérite gastronomique, parmi les échassiers, appartient au vanneau; le proverbe dit en France : « Qui n'a mangé du vanneau, ne sait ce qu'est un bon morceau. » Le vanneau n'est domestique nulle part, mais il existe un traité d'alliance entre les Hollandais et les vanneaux, traité observé avec plus de bonne foi que ceux de la diplomatie. Les vanneaux se sont engagés sur l'honneur à abandonner leurs œufs aux Hollandais, sauf ceux de la dernière couvée; les Hollandais ont livré moyennant cette concession, aux vanneaux les petites îles inhabitées de l'entrée du Zuiderzée: les clauses du traité s'observent depuis des siècles, sans avoir jamais donné lieu au moindre protocole. Les Hollandais y gagnent des milliers d'œufs de vanneau qui ne leur coûtent que la peine de les ramasser : c'est un excellent manger; les vanneaux y gagnent la possession paisible d'un territoire qui leur convient, et où ils se promènent en maîtres, sans craindre les coups de fusil.

Nous arrivons aux palmipèdes, suffisamment caractérisés par les membranes qui font de leurs pattes de véritables avirons.

Tous les palmipèdes peuvent être utiles à l'homme et se prêtent avec une docilité admirable à la domesticité. Mais l'homme n'en a encore utilisé qu'un bien petit nombre, dont le cygne, l'oie et le canard sont les plus répandus. En fait de canard, nous recommandons aux amateurs le canard muet, répandu dans le département du Var, en France; cette variété joint à tous les autres mérites de son espèce, celui de garder un silence absolu, mérite qui doit un jour la faire préférer aux espèces criardes, partout où la musique est en honneur.

Nous voici au terme de notre revue ornithologique. Nous prions le lecteur de juger impartialement si, d'après les faits que nous lui avons mis sous les yeux, il n'y a pas de la part de l'homme défaut d'intelligence et ingratitude, à négliger tant d'amis, tant de serviteurs, tant de bienfaits, que Dieu met sous sa main, en lui donnant sur la nature le pouvoir le plus légitime de tous, la royauté de l'intelligence!

Digitized by Google

TROUBLES DE GAND SOUS CHARLES-QUINT.

Dans l'histoire des communes, la première place appartient à cette héroïque cité, qui osa plus d'une fois lutter seule contre les souverains de la Flandre, montrant derrière eux toute la noblesse française, et contre ces redoutables ducs de Bourgogne qui avaient réuni sous leur domination la plus grande partie des Pays-Bas. Pour détruire la puissance démocratique des Gantois, toujours menaçante après tant de guerres, il fallut Charles-Quint, oubliant sur le trône d'Occident qu'il était né dans la ville des Artevelde; il fallut le triomphant continuateur de cette politique bourguignonne, qui tendit constamment à substituer la centralisation aux antiques libertés des communes belges. « L'insurrection des Gantois en 1539, observe M. Steur[1], avait pour cause l'excessive hauteur des subsides; pour but, *l'observation des anciennes lois*. L'annulation de leurs plus importants priviléges avait laissé dans l'esprit des habitants de la capitale de la Flandre un souvenir profond de haine et de regret; et plus d'un siècle après les défaites éprouvées à Gavre et à l'Écluse, *il n'y eut pas de Gantois à qui le souvenir de ces journées fatales ne fit monter le sang au visage.* » Ainsi le soulèvement de 1539 fut préparé par une protestation en quelque sorte permanente contre le despotisme des princes bourguignons, par le désir de remettre en vigueur les anciens priviléges, que Maximilien d'Autriche avait singulièrement modifiés dans le traité de Casand de 1492. A ces causes il faut en ajouter une autre que les histo-

[1] *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint*, Bruxelles, 1834, 1 vol. in-4° de 191 pages.

Digitized by Google

riens modernes n'ont pas aperçue. Il est manifeste que les nouvelles doctrines religieuses contribuèrent à provoquer la révolte et à lui donner une portée extrêmement grave; les sectateurs de Luther se mêlèrent aux démocrates, et peut-être faut-il attribuer à cette alliance le hardi projet des chefs de l'insurrection. Il ne s'agissait de rien moins que de soustraire la Flandre à la domination de l'empereur et de fonder dès lors cette république dissidente, que le fameux Hembyse essaya plus tard d'établir en adoptant les lois de Genève.

On peut donc considérer l'insurrection de Gand, en 1539, comme un des épisodes les plus importants de l'histoire des Pays-Bas dans la première moitié du seizième siècle. Naguère les matériaux manquaient pour tracer l'histoire de cette révolte. Indépendamment du mémoire académique de M. Steur, on ne possédait sur cet épisode qu'un ouvrage contemporain d'une grande valeur : nous voulons parler du *Discours sur les troubles advenus en la ville de Gand*, publié par Hoyuck van Papendrecht dans ses *Analecta belgica;* encore cet opuscule s'arrêtait-il au mois de novembre 1539, cinq mois avant l'arrivée de Charles-Quint en Belgique. Une publication récente, due au zèle et aux patientes investigations de l'archiviste général du royaume, éclaircit le dernier acte du drame. M. Gachard a fait paraître dans la collection des chroniques belges inédites, publiée par les ordres du gouvernement, une *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint par un anonyme,* suivie de 330 documents inédits recueillis dans les archives de Belgique, de France et d'Espagne [1]. La relation mise au jour par M. Gachard s'étend jusqu'à l'achèvement de la citadelle (1542), construite d'après les ordres de Charles-Quint pour perpétuer la défaite de la commune. Sur plusieurs points, cette relation fournit des renseignements nouveaux, et elle devient surtout intéressante après l'arrivée de Charles-Quint dans les Pays-Bas; remarquons aussi que seule, elle fait nettement ressortir l'influence du luthéranisme sur les troubles. « L'auteur du manuscrit ne se nomme pas, dit M. Gachard, et il ne fournit aucune indication qui puisse faire connaître s'il était ecclésiastique ou laïque, officier de l'empereur ou simple citoyen. *L'acteur, cest acteur,* telles sont les expressions dont il se sert, quand il parle de lui. On ne peut douter toutefois, d'après son style et son langage, qu'il ne fût wallon, peut être de Lille.... Ce qui est certain, c'est qu'il fut témoin oculaire des faits qu'il raconte, au moins depuis l'entrée de Charles-Quint dans Gand. »

En remontant à l'origine des troubles, il est impossible de ne pas blâmer la conduite du gouvernement, car il fit preuve tour à tour d'une dissimulation qui cachait mal sa faiblesse et son impéritie, puis d'une sévérité non-seulement outrée, mais barbare. François Ier, violant brusquement la paix de

[1] Bruxelles, 1846, 1 vol. in-4° de LXXVIII et 778 pag.

Digitized by Google

Cambrai, avait trouvé nos provinces entièrement désarmées; pour défendre le territoire, le gouvernement avait dû improviser une armée de 30,000 hommes et demander aux états un subside de 1,200,000 fl., nécessaire pour l'entretien des troupes pendant six mois (1537). Les provinces consentirent à cette demande; seule, la ville de Gand refusa sa quote-part (56,400 fl.) dans la portion du subside (400,000 fl.) mise à charge du comté de Flandre. Le refus du premier *membre* de la ville, représentant la haute bourgeoisie, fut absolu; les métiers et la corporation des tisserands, montrant plus de patriotisme, offrirent d'acquitter la quote-part de la ville, non en numéraire, mais en hommes de la Flandre, équipés aux frais de la commune. Le conseil d'État de la reine régente[1] n'élève d'abord aucune objection; mais tout à coup il se ravise : il veut éviter les assemblées populaires à Gand, il semble redouter ces gens de la commune marchant comme autrefois sous le grand étendard de la cité. Les Gantois ayant maintenu leur première décision, le gouvernement déclare que leur consentement est inutile; il prétend que les états de Flandre, quoique composés de *quatre membres*, peuvent voter les aides à la majorité de trois voix contre une et obliger ainsi la minorité à souscrire aux demandes du souverain. Mais jusqu'alors, comme le remarque M. Steur, avait prévalu l'usage de ne réputer obligés que ceux dont le consentement était formel. Les Gantois ayant adressé un acte d'appel à l'empereur, le grand conseil de Malines, saisi de l'affaire, les condamne à payer en numéraire leur part du subside; et quoique cette décision soit confirmée par une lettre de Charles-Quint, les Gantois s'appuient sur leurs priviléges pour combattre des prétentions qu'ils considèrent comme despotiques et illégales[2]. Plus de deux ans s'écoulèrent dans des négociations irritantes. On atteignit le 15 août 1539, époque fixée pour le renouvellement du magistrat et des doyens des métiers de la ville de Gand. Cette élection fut le signal des troubles : l'éloignement de Charles-Quint et l'indécision du gouvernement avaient d'abord encouragé la haute bourgeoisie; maintenant elle était déjà dépassée par un parti extrême, dont les membres portaient le nom de *Creesers*[3]. On citait comme étant particulièrement affiliés à cette faction : les métiers des

[1] Marie, veuve de Louis de Hongrie et sœur de Charles-Quint.

[2] « Le privilége sur lequel iceux de Gand se fondent est celuy qu'ils ont extorquié de feue madame nostre grand'mère en l'an IIIIcLXXVI, immédiatement après le trépas de feu monseigneur le duc Charles, son père et nostre bisaïeul (cui Dieu absoille!), au temps qu'ils feirent décoler le seigneur de Humbercourt et le chancellier, lequel privilége a esté depuis revocquié et annullé par feu empereur Maximilien, nostre grand père. » *Lettre de la reine Marie à l'empereur, septembre* 1537. Recueil de M. Gachard, p. 195.

[3] Il y a plus d'un motif pour croire que *creeser* dérive du verbe *creysschen*. *Creeser* signifie mutin, *muytmacker*. Mém. de M. Steur, p. 161.

Digitized by Google

meuniers, des tapissiers, des bateliers, des cordewanniers, des maréchaux ferrants, et des constructeurs de navires. Quoique formés d'éléments divers, les *Crecsers,* suivant la remarque de M. Steur, avaient un système de politique fixe; système en vertu duquel supplantant les premiers moteurs des troubles, ils prirent les affaires de plus haut, organisèrent la guerre civile, et se révoltèrent contre l'empereur. S'ils ne renversèrent pas complétement le pouvoir de Charles-Quint en Flandre, c'est que leurs moyens d'action n'étaient pas proportionnés à l'étendue de leurs projets; c'est que, d'un autre côté, ils ne purent compter sur une diversion de la France, François et Charles s'étant réconciliés dans l'entrevue d'Aigues-Mortes.

Le récit de l'*anonyme* commence au renouvellement du magisrrat (août 1539). Les Gantois suspendent la levée des impôts et fortifient la commune; les métiers préparent leur artillerie, et, le jour comme la nuit, font des patrouilles dans les rues; on était en guerre non contre l'ennemi extérieur, mais contre le gouvernement. Des capitaines sont élus, les hommes en état de porter les armes divisés par *connétablies,* enfin des députés envoyés aux autres villes de Flandre pour les engager à se joindre aux Gantois. L'alliance est acceptée par plusieurs villes et bourgades, notamment par Courtrai et Audenarde. Bientôt une réaction violente menace tous ceux, anciens magistrats ou bourgeois, qui ne se sont pas opposés aux prétentions du gouvernement. Plusieurs sont arrêtés[1] et, entre autres, un vieillard de soixante et quinze ans, Lievin Pien ou Pyen. Cet homme, blanchi dans les fonctions communales, est appliqué trois fois à la torture en présence de délégués des cinquante-trois métiers et des membres de la *loi* obligés, sous peine de mort, d'assister à cet affreux spectacle. Pendant que le bourreau brisait les membres du vieillard, les plus exaltés criaient : « Tournez encoires ung tour, et estriquiez bien ce méchant qui nous a ainsi desrobé et mangié les biens de la ville, et aussy faict et allé à l'encontre de nos priviléges. » Le 28 août 1539, la magistrature communale, toujours menacée par le parti extrême, prononce une sentence de mort contre Lievin Pien, sous prétexte qu'il a fait à la gouvernante un rapport inexact sur l'affaire de l'aide, qu'il a dérobé des matériaux de la ville pour bâtir sa maison, enfin qu'il a violé le *secret de la ville,* c'est-à-dire, soustrait d'anciennes chartes. Le malheureux vieillard, première victime de cette furieuse réaction, est transporté sur un échafaud dressé en face du S'Gravensteen. Quoique brisé par la torture, il montrait une grande énergie; avant de livrer sa tête au bourreau, il dit au peuple : « Enfants, je sçay bien que, aussitôt que vous aurez vu mon sang, et en dedans brief temps après, que serez dollens de ce que faictes présentement et me regretterez, mais il sera trop tard. » D'autres prisonniers furent égale-

[1] Tous les échevins de 1536 avaient été décrétés de prise de corps.

Digitized by Google

ment torturés, et l'un d'entre eux, Jehan Van Waesberghe, ne survécut pas à ses souffrances.

Les *Creesers*, maîtres de la plèbe et dominant la bourgeoisie par leur audace, s'attaquèrent ensuite à l'autorité souveraine. En 1515, Charles, en sa qualité de comte de Flandre, avait rendu un décret pour assurer l'exécution du traité de Casand, écrit sur parchemin; on appelait ce décret par dérision le *calfvel*. La *collace*, où dominaient les *creesers*, exigea l'anéantissement de cette ordonnance impopulaire; et, malgré l'énergique opposition du grand bailli et de la bourgeoisie, les extrêmes l'emportèrent et imposèrent leurs ordres à la magistrature communale. Le décret de 1515 fut placé sur un bureau dans la maison échevinale; et, en présence de la *loi*, des doyens des métiers, des bourgeois, du peuple, on outragea l'autorité du prince. Le grand doyen des métiers, le doyen des tisserands, le premier échevin de la *keure* et le premier échevin des *parchons* déchirèrent successivement avec un couteau l'ordonnance proscrite; elle fut ensuite remise au peuple et lacérée en mille morceaux. « C'était à qui aurait une pièce de cet acte infâme. Ses fragments nombreux furent portés longtemps par les factieux, qui les attachèrent en signe de ralliement aux bords de leurs chapeaux. » Cet attentat amena la scission qui se préparait depuis quelque temps : non-seulement les bourgeois se séparèrent des *Creesers*, mais les plus notables gentilshommes, officiers de l'empereur, marchands, émigrèrent; leurs biens furent immédiatement confisqués. Le grand doyen des métiers (Jean de Block), ayant aussi quitté la ville, fut remplacé provisoirement par Lievin Ebscap, marchand de bois et maître charpentier, l'un des chefs du parti extrême. L'audace de ce parti devenait chaque jour plus grande. Bien que la magistrature communale eût docilement obéi aux *Creesers*, condamné à mort Lievin Pien et déchiré le calfvel, elle représentait en réalité la bourgeoisie; on lui reprocha sa modération, et elle fut condamnée. Le 17 septembre, la *collace* demandait le remplacement des échevins de la keure; le 19, des députés de la commune allèrent transmettre ce vœu à la reine Marie. La gouvernante, elle aussi, plia la tête; le conseil de Bruxelles croyait qu'une résistance ouverte aurait déterminé une révolte en Flandre et dans les provinces voisines. Des étrangers se seraient joints aux Flamands pour piller les églises et les abbayes, les nobles et les riches; n'ayant tous qu'un même désir : assurer le triomphe du luthéranisme, anéantir la religion catholique, établir une république où *toutes choses* seraient *communes*[1]. La reine Marie avait envoyé à Gand Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, le président du grand conseil de Malines et le seigneur de Liedekerke, chargés secrètement de traiter avec

[1] Voy. le Mémoire de M. Steur, p. 73.

[2] Récit de l'anonyme, p. 23.

Digitized by Google

les doyens et les membres les plus influents de la commune ; mais les négociations ayant été divulguées, le peuple s'irrita et menaça de retenir les envoyés de la reine comme otages si l'on ne procédait incontinent à l'élection d'un nouveau magistrat. Pour ne pas mettre en danger les jours de ses députés, la reine consentit à signer la commission dont ils avaient besoin pour procéder à l'élection; mais, indépendamment d'un acte de protestation qui fut dressé en présence des membres du gouvernement, elle mit sous le cachet en cire du décret ces mots : « *Par force et pour éviter plus grand mal, ay consenti cette commission.* — MARIE[1]. » Les nouveaux échevins, nommés les *magistrats des Creesers*, furent installés, après avoir prêté un serment, dans lequel il n'était plus fait mention de la paix de Casand ni du décret de 1515. Ces grandes concessions ne satisfirent pas encore les chefs des mutins : ils voulaient, dit l'anonyme, faire de la ville une commune non sujette à aucun prince, comme il y en avait plusieurs en Allemagne et en Italie.

Charles-Quint était alors en Espagne; non-seulement la reine Marie l'informait, dans une correspondance régulière, de tous les incidents de l'insurrection des Gantois, mais elle avait de plus envoyé à Madrid Adrien de Croy, comte du Rœulx, gouverneur et capitaine général de l'Artois, avec la mission spéciale de fournir à l'empereur tous les renseignements nécessaires sur les troubles de la Flandre. Charles chargea le comte du Rœulx de faire un dernier effort auprès des Gantois pour les apaiser. Il arriva à Gand le 30 octobre, parut devant la *collacè*, rappela aux habitants la puissance de l'empereur et la reconnaissance qu'ils lui devaient pour les avoir affranchis de la juridiction du parlement de Paris; il exigea ensuite que la commune déposât les armes, qu'elle s'abstînt d'intervenir dans l'exercice de la justice criminelle et que les assises fussent immédiatement rétablies; en cas de refus, il les menaçait de la venue prochaine du plus redoutable potentat de la chrétienté. La bourgeoisie se montrait disposée à seconder le comte du Rœulx : quelques-uns le suppliaient même d'accepter le gouvernement de la ville jusqu'à l'arrivée de l'empereur. Mais les *Creesers* ne voulaient ni s'humilier ni renoncer à leur pouvoir; ils supposaient d'ailleurs que les Turcs et les luthériens empêcheraient bien l'empereur d'intervenir personnellement dans leurs débats. Les plus exaltés sonnèrent le tocsin et se répandirent dans la ville en proférant d'affreuses menaces contre l'envoyé de Charles-Quint et contre la bourgeoisie. La populace gantoise était alors sous l'empire d'un système entièrement désorganisateur. Les pauvres apostrophaient les riches dans les rues en ces termes : « Passez oultre! le temps viendra bientôt que nous posséderons de vos richesses à notre tour, car vous en avez assez possédé, et vous posséderez de nos pauvretés à votre tour; vous saurez ce que c'est d'icelles et nous

[1] Mémoire de M. Steur, p. 82 et 93.

Digitized by Google

saurons ce que c'est de vos richesses, et nous porterons vos belles robes et vous porterez les nôtres qui sont bien laides et de petite valeur. » Déjà les portes de quelques couvents avaient été brisées à coup de haches ; on voulait préluder ainsi au saccagement de la ville entière. Le 4 novembre était le jour fixé pour l'exécution de ce complot : les exaltés et les pauvres devaient piller tous les riches, tant ecclésiastiques que séculiers, et se faire seigneurs de la ville. On devait en même temps se rendre maître du comte du Rœulx et s'emparer de l'hôtel des échevins. Mais cette vaste conspiration fut heureusement éventée. Les nobles, les ecclésiastiques et les bourgeois, aidés par quelques-uns des métiers, prirent les armes et se rendirent avec leur artillerie au couvent des frères prêcheurs ; à quelques pas de là, se réunissaient, près de la maison des tisserands, les factieux et les pillards ; des religieux se jetèrent entre les deux partis et réussirent à calmer les adhérents des *Creesers*, déjà intimidés d'ailleurs par l'attitude énergique de la bourgeoisie. La *collace* consentit à rétablir les droits de ville, proclama l'indépendance du pouvoir judiciaire, ordonna la levée des sequestres, enjoignit aux métiers de déposer les armes et invita tous les artisans à retourner à leurs travaux. Mais à peine le comte du Rœulx eut-il quitté la ville (19 novembre) que la bourgeoisie faiblit de nouveau et se laissa ravir définitivement le pouvoir par les *Creesers*.

En annonçant l'arrivée prochaine de l'empereur, le comte du Rœulx n'avait pas adressé une vaine menace aux Gantois ; depuis plusieurs mois, Charles avait pris la résolution de revenir dans les Pays-Bas, « pour éviter, dit l'anonyme, tous dangers qui, par faute de sa venue, eussent pu avenir en la chrétienté et en la sainte foi d'icelle que plusieurs méchants, tenant la secte luthérienne ès pays de pardeçà, tendaient à destruire et faire *toutes choses communes*, qui estoit leur totale intention. » Que François Ier eût manifesté plus d'une fois le désir de faire les honneurs de son royaume à Charles-Quint, devenu son beau-frère, on ne peut en douter ; mais l'empereur était trop prudent pour se livrer, sans avoir obtenu des garanties, entre les mains de son ancien ennemi. Le 27 septembre 1539, François de los Covos, grand commandeur de Léon, secrétaire de Charles-Quint, et le seigneur de Granvelle, garde des sceaux, sondaient à cet égard le sieur François de Bonvalot, abbé de Saint-Vincent et ambassadeur de l'empereur en France : « Pour ce que nous sçavons bien, lui disaient-ils, que, venant nostre dit maistre à déclarer ouvertement qu'il vueille faire le dit voyage, nous nous en trouverons en mirable peine pour en bailler raison et contentement, mesmement en ce costé, et *que l'on en vouldra remettre toute la charge sur nous*, avons advise de vous en préadvertir, afin que, *en secret*, vous le faictes entendre à la royne (Éléonore, sœur de Charles-Quint) et au dit sieur connestable, et tenez main que le dit seigneur roy très-chrestien, la dite royne, messeigneurs les daulphin et duc d'Orléans et le dit sieur connestable, et aussi le cardinal de

Digitized by Google

cardinal de Lorraine, escripvent lettres affectueuses, pour persuader à Sa dite Majesté cestuy passage, *sans faire mention quelconque qu'ils aient entendu expressément la volonté de Sa dite Majesté*, sinon en fondant les dites lettres sur la parfaicte amitié et ayant regard au prouchain temps d'hiver, auquel ne pourroit bien convenir que Sa dite Majesté Impériale se aventure par mer, et que l'on gloserait ce passage par diffidence; et qu'il pourra passer par le dit France comme par ses propres royaulmes, *selon et comme il vouldra*, et *sans parler d'affaires*, ne y arrester et séjourner oultre son bon plaisir, avec tous les bons mots d'assheurance qui pourront duyre, afin que, en montrant les dites lettres, nostre dit maitre puisse plus justifiement faire le dit voyage[1]. » Une lettre, adressée trois jours après par l'empereur à la reine Marie, prouve qu'il suivait avec intérêt les démarches du grand commandeur de Léon et de Granvelle : « J'ay fait escripre à mon ambassadeur en France les lettres dont la copie va avec cestes, pour regarder comme mon dit passaige sera prins par le roy de France et messieurs ses enfants; que, au moins, puisque je ne puis, sans bailler occasion de diffidence, rechercher autre asseurance, que le dit seigneur roy, ses deux enfants et principaulx ministres m'escripvent sur ce lettres que par honnesteté les obligent, mesmes le dit daulphain, *si par adventure le dit roy deffailloit, comme j'entens que n'est trop sain, et que journellement luy viennent accidents de maladie*; et escripts à mon dit ambassadeur qu'il m'advertisse de tout ce qu'il pourra comprendre, touchant l'asseurance que je puis prendre de mon dit passaige, auquel je suis déterminé de m'adventurer, si je n'entends chose que notablement m'en doige retirer, *puisque la nécessité en est tant grande*, sans m'arrester au parler des gens, qui en tous coustez gloseront ce dit passaige estre comprins trop légièrement et aventureusement. » La crainte des luthériens engageait l'empereur à presser son départ et à réunir des forces imposantes dans les Pays-Bas : « Tenant en considération, ajoutait-il, que, puisque les dits de Gand ont passé si avant et tant se deshontez et perdu le vergoingne que de recourir à la France, il fait grandement à craindre qu'ilz ne facent tout le pys qu'ils pourront, par extrême désespération; et, oires que je tiens qu'ilz ne trouveront faveur ny assistence du cousté dudit France, comme le dit seigneur roy et le connestable l'ont asseuré à mon ambassadeur, fait à doubter qu'ilz ne se vuellent ayder des *desvoyez de la foi, dont, comme j'entens, il y en a grand nombre en mes pays*, et aussi des voisins et estrangiers[2]. » Le 7 octobre, François Ier écrivit de sa main à l'empereur pour l'engager à prendre son chemin par la France, et il ajoutait : « Voullant byen vous asseurer, monsieur mon bon frère, par ceste lettre escrypte et signée de ma

[1] Recueil de M. Gachard, p. 250.
[2] Ibid., p. 252.

Digitized by Google

main, sur mon honneur et en foy de prynce et du meylleur frère que vous ayez, que, passant par mon dit royaume, il vous y sera fayt et porté tout l'honneur, recueyl et bon trayctement que fayre se pourra, et tel que à ma propre personne[1]. » Le 17, le dauphin écrivit à son oncle une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes. En outre, les ministres et les principaux seigneurs de la cour de France écrivirent aussi à l'empereur pour garantir la parole de leur maître.

Ayant obtenu toutes ces assurances, Charles-Quint partit de Madrid le 10 novembre, arriva le 13 à Ségovie et le 20 à Valladolid. Il prit la poste dans cette ville et se fit accompagner du duc d'Albe, du seigneur de Boussu, de don Pedro de la Cueva, maître d'hôtel, du seigneur de Rye, sommelier du corps, du comte d'Egmont, de don Henri de Tolède, des seigneurs de la Chaux, de Flaigy et d'Arbays, gentilshommes de sa chambre, enfin de deux secrétaires d'État : Bave et Ydiaquez. Le garde des sceaux Granvelle avait quitté Madrid le 1er novembre. Dans le trajet de Saint-Sébastien à Fontarabie, l'empereur rencontra le duc d'Orléans, second fils de François Ier; ils firent route ensemble, et le 28, étant arrivés à Bayonne, ils y trouvèrent le dauphin, accompagné du cardinal de Châtillon, du connétable et de plusieurs princes et seigneurs de France. L'empereur s'avançait « donnant partout grâces, élargissements de prisonniers, pardons et rémissions, » et il était accueilli avec une merveilleuse joie. « Voici, s'écriait-on, la paix du royaume et le soutien de toute la chrétienté, de la sainte foi d'icelle, et même l'honneur de notre roi; c'est celui qui soutient la foi évangélique; il est celui qui porte le nom de roi et prince catholique : aussi *Plus oultre* est sa devise, c'est-à-dire, plus oultre augmentera la foy de notre mère sainte Église. » L'empereur arriva le 1er décembre à Bordeaux, et le 10 au château de Loches, où l'attendaient François Ier et la reine Éléonore. Après s'être reposés pendant six jours dans la maison royale de Fontainebleau, Charles-Quint et François Ier se dirigèrent vers Paris. C'était le 1er janvier 1540. Les Parisiens, impatients de voir celui qui avait tenu leur roi captif, s'étaient avancés jusqu'à plus d'une lieue hors des portes; le parlement, les gentilshommes, les marchands, les clercs de l'université, etc., attendaient processionnellement le puissant empereur, le vainqueur de Pavie, devenu l'hôte de François Ier. « *Vive l'empereur Charles avec le roy Franchois*, criait-on, *et paix soit à jamais entre eulx et leurs enfants!* » Les Parisiens offrirent à l'empereur un Hercule en argent doré[2].

[1] Recueil de M. Gachard, p. 259.

[2] « Par malheur, cet Hercule, de l'aveu même du roi, était la plus laide chose qu'il eût jamais rencontrée. Il s'en plaignit aux artistes parisiens qui l'avaient fabriqué; mais ceux-ci, qui se donnaient pour les plus habiles gens du monde, persuadèrent à

Digitized by Google

François avait d'abord annoncé l'intention d'accompagner l'empereur jusque dans les Pays-Bas et même jusqu'à Bruxelles; déjà même on y faisait des préparatifs pour le recevoir convenablement; mais, s'étant ravisé, il fit ses adieux à l'empereur, le 9 janvier, à Saint-Quentin. Le dauphin, le duc d'Orléans, le cardinal de Châtillon, le connétable de France, les ducs de Vendôme et de Nevers, plusieurs autres seigneurs (en tout 1,000 chevaux), suivirent Charles-Quint jusqu'à Valenciennes ; à Cambrai, les seigneurs belges, venus au-devant de leur souverain, s'étaient joints au cortége. L'empereur descendit à Valenciennes dans sa maison nommée *la Salle*, où l'attendait Marie de Hongrie; en peu de jours la ville fut pleine de seigneurs et de gentilshommes; ils arrivaient non-seulement des autres provinces des Pays-Bas, mais d'Espagne, de Naples, de Sicile, d'Italie et d'Allemagne. L'anonyme assure qu'à Valenciennes l'empereur fit aux seigneurs de France de beaux et riches dons. « Il paraît cependant, observe M. Gachard, que la cassette de l'empereur était médiocrement fournie; on lit dans une lettre adressée à la reine Marie, en date du 13 janvier 1540, que c'était en vain que le receveur général des finances et Rombaut de Taxis, maître des postes, s'étaient rendus à Anvers pour solliciter des marchands un prêt de 20,000 ducats dont Charles-Quint avait écrit qu'il avait besoin en France; *ils n'avaient pu y recouvrer un seul denier.* » L'empereur était déjà sur la route de Paris avant que les Gantois eussent voulu croire qu'il venait pour rétablir l'ordre dans leur commune. Mais les messagers qu'ils envoyèrent en France, leur firent connaître la vérité; alors ils commencèrent à s'inquiéter et résolurent de prévenir de faux rapports en déléguant quelques-uns des notables à Valenciennes. La députation, partie de Gand le 11 janvier, était composée de deux représentants du magistrat, de trois de la bourgeoisie, de cinq des métiers et du pensionnaire de la ville. Mais lorsqu'il eut appris que ces députés approchaient de Valenciennes, l'empereur leur enjoignit de retourner à Saint-Amand et d'y attendre ses ordres. La présence des princes français à Valenciennes justifiait cette mesure un peu brutale. « Il n'estoit besoin, disait-on, que les étrangers sussent au vrai les affaires de ceux de Gand, combien qu'ils en sçavoient assez, car on n'avoit parlé plus de demi an auparavant partout le pays d'autre chose que d'eux. » Les princes français ayant pris congé de l'empereur le 24, dès le lendemain les députés de Gand obtinrent audience. Ils se disposaient à présenter leur défense; mais l'empereur les interrompit pour leur dire que « à ces fins il estoit venu en ses pays de par deçà, en bonne diligence et en grand travail et danger de sa personne, par temps d'hiver, que pour mettre et donner bon ordre et police aux affaires de la ville de

S. M. que l'on ne pouvait rien faire de mieux en argent, et ils eurent l'audace d'exiger 2,000 ducats pour leur sale travail... » *Mémoires* de Benvenuto Cellini, ch. VIII.

Digitized by Google

Gand, et *y venir faire les punitions et corrections de méfaits commis par les habitans d'icelle,* selon qu'il trouveroit par raison et justice se devoir faire : *ce qu'il feroit de telle sorte qu'il en seroit mémoire* et que ses autres villes, pays et sujets y prendroient exemple de non faire le semblable, car c'étoit un de ses plus grands désirs; qu'il se trouveroit bientôt de sa propre personne en la ville de Gand, qu'alors il pourvoiroit à tout et *que son dessein était d'y entrer en prince et seigneur souverain.* » Les députés rentrèrent à Gand le 28 avec cette réponse, qui devait augmenter sinon l'irritation, du moins les inquiétudes de la commune.

Déjà les ordres avaient été donnés pour réunir les bandes de guerre et les échelonner sur la route de Gand. L'empereur quitta Valenciennes le 26, arriva le 29 à Bruxelles, et, le 9 février partit pour la capitale de la Flandre, en prenant sa route par Alost et Termonde. Le 14 les Gantois virent enfin leur redouté seigneur : il était précédé de 800 hommes des bandes d'ordonnance, la lance au poing; de quatre à cinq mille piétons allemands, picquenaires, hallebardiers et arquebusiers, marchant tous en ordre de bataille; venait ensuite l'empereur accompagné de la reine de Hongrie, de plusieurs cardinaux, archevêques et évêques, de princes, ducs, marquis, comtes, barons; de la plupart des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or; des ambassadeurs du pape, des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Pologne; d'un grand nombre de gentilshommes de tous pays, de Belgique, d'Espagne, de Naples, d'Italie, d'Allemagne; des officiers de sa maison, des archers de corps et des hallebardiers de sa garde. Les magistrats et les notables de la commune étaient venus, suivant la coutume, au-devant de leur souverain, pour lui présenter les clefs de la ville. Cette entrée imposante se fit dans le plus grand ordre et dura plus de six heures. Les troupes furent réparties de manière à cerner les Gantois en cas d'émeute; du reste, elles faisaient grand guet tant de jour que de nuit. L'arrivée de l'empereur donna une autre physionomie à cette ville autrefois si tumultueuse; la vieille cité des Artevelde et d'Ackerman était devenue la cour du César germanique, roi d'Espagne, de Naples, et dominateur des Indes; des gens de tous quartiers et pays, tant ecclésiastiques que séculiers, affluaient dans la ville, si bien qu'on estima bientôt que 60,000 têtes et 15,000 chevaux avaient été attirés à Gand par le séjour de l'empereur. Ferdinand, roi des Romains, était venu aussi rejoindre son frère, avec plusieurs princes d'Allemagne.

L'empereur, différant de juger les actes des insurgés gantois, ceux-ci reprirent courage. « On ne nous fera rien, disaient-ils entre eux; n'ayons plus de crainte, car si l'empereur nous eût voulu mal, on nous l'eût fait dès qu'il entra en cette ville. » Ils croyaient qu'ils en seraient quittes en payant une grosse amende et les frais de l'arrivée et du séjour du monarque. Ils ignoraient, suivant l'anonyme, que l'empereur faisait besogner secrètement et

Digitized by Google

diligemment; qu'il voulait que tout fût mis par écrit, et sur ce avoir bon conseil et avis, car Charles était un prince froid, sage et mesuré dans toutes ses affaires.

L'empereur fit enfin arrêter les principaux auteurs des troubles; la crainte s'emparant alors des habitants, plusieurs des suspects prirent la fuite; mais, dès le 17, il avait été enjoint aux baillis des différentes villes de Flandre de saisir les Gantois fugitifs. Bientôt les membres de la *loi* comparurent devant l'empereur, assis dans l'une des plus grandes chambres de sa cour, portes ouvertes; après avoir entendu, tête nue, le réquisitoire du procureur du grand conseil de Malines, ils en demandèrent copie avec un délai pour y répondre; dix jours leur furent accordés. Ils réunirent les bourgeois et doyens des métiers pour prendre leur avis; et après les avoir consultés, ils recueillirent les matériaux nécessaires à leur défense. « Ils eussent beaucoup mieux fait de confesser leur mésus, dit notre auteur, en requérant humblement grâce et pardon d'iceulx; et eulx en submettant totalement à la bonne volonté de leur prince et seigneur souverain, qui était natif de la ville, et le roi Philippe, son père, de la ville de Bruges, et par ainsi l'empereur estoit de nation *vrai Flamand;* et s'ils eussent ce fait, ils eussent eu plus doux et plus gracieux appointement qu'ils n'eurent. » Aucun avocat n'osant prêter son éloquence à la commune, le magistrat dut présenter à l'empereur une requête où il exposait les vains efforts qu'il avait faits pour se procurer des défenseurs; alors, l'empereur ordonna qu'il fût fait de sa part commandement à huit avocats et à deux procureurs, avec injonction de prêter leur ministère, à peine d'interdiction et de cent livres d'amende[1]. Les magistrats, aidés par des procureurs, présentèrent leur justification dans une nouvelle audience qui leur fut accordée le 6 mars; ils imputaient les troubles à la mauvaise administration dont la ville avait été victime depuis 1531; ils alléguaient ensuite que, s'ils n'avaient pas consenti à payer en numéraire la quote-part dans l'aide de 400,000 florins, c'est qu'ils ne voyaient ni le pays de Flandre ni la ville de Gand à ce disposés, « pour la pauvreté et le petit gaignage qui lors estoit audit pays et en icelle ville; » que ce refus d'ailleurs, n'était pas sans précédents; enfin que l'offre de la commune, de fournir son contingent en hommes, eût servi d'une manière plus expéditive à résister aux attaques de l'ennemi, si au lieu d'insister sur le payement du subside en numéraire, on eût sommé la ville de satisfaire à ce qu'elle avait promis. Le procureur fiscal répliqua longuement aux Gantois et prit des conclusions d'une sévérité inouïe. L'empereur déclara lui-même qu'il le ferait ainsi, voire bientôt, et de telle sorte qu'il en serait mémoire et que d'autres y prendraient exemple. L'archevêque de Palerme, président du conseil privé, ordonna aux Gan-

[1] Voy. Mém. de M. Steur, p. 125.

Digitized by Google

tois de remettre leur justification par écrit, ainsi que les priviléges qu'ils avaient invoqués; ils connaîtraient plus tard la décision du monarque.

Indépendamment du procès fait à la commune tout entière, les échevins, conjointement avec des commissaires du prince, dirigeaient les interrogatoires des suspects que l'on avait arrêtés. Mais, le 16 mars, l'empereur, « attendu la qualité des cas et délits dont sont chargés lesdits prisonniers, » se réserva de statuer sur leur sort. Le lendemain il ratifia, comme comte de Flandre, la sentence de mort prononcée contre neuf d'entre eux. Ils furent ensuite remis entre les mains du prévôt de l'hôtel qui, le même jour, avant midi, les condamna par jugement à avoir la tête tranchée, leurs corps mis sur une roue hors des portes de la ville et leur tête au bout d'un bâton attaché à ces roues. Ils furent exécutés, vers trois heures, devant le S'Gravensteen. Parmi ces hommes dignes de pitié, car quelques-uns étaient plutôt égarés que coupables, on distinguait *Laurans Claies*, l'un des commis aux biens et revenus de la ville pendant les troubles; *Lievin Derde*, ancien grand doyen des métiers; *Lievin Hebscap*, qui avait exercé les mêmes fonctions; *Guillaume De May*, orfévre de son métier, le plus dangereux des Creesers, l'instigateur de la révolte dans les autres villes de Flandre, le seul peut-être qui ne fût pas à plaindre, car il avait outragé jusque sur le chevalet de la torture l'infortuné Lievin Pyen; enfin, la plus intéressante victime du courroux impérial, *Simon Borluut*, avocat postulant au conseil de Flandre et descendant d'une famille illustre dans la commune[1]. Les quatre autres suppliciés étaient de pauvres artisans. Un déploiement extraordinaire de troupes empêcha les plus hardis de faire le moindre effort pour arrêter cette sanglante réaction.

Le dimanche 21 mars, les échevins, les doyens et les notables de Gand vinrent se mettre à genoux devant l'empereur pour implorer sa miséricorde. Charles répondit : « qu'il n'avait d'autre désir en ce monde que d'être clément et miséricordieux; il s'émerveillait toutefois qu'ils demandassent pardon de leurs méfaits, alors qu'il était bien averti que la plupart des habitants continuaient leur opposition et leurs murmures, et que s'ils en avaient le pouvoir, ils feraient encore pis que ce qu'ils avaient fait. » Il finit en déclarant qu'il y mettrait remède et les empêcherait bien à jamais de mettre leur mauvaise volonté à exécution. Le lendemain, les magistrats allèrent à l'au-

[1] La sentence rendue contre Borluut portait qu'il avait « dicté, escript, et publié, en la bourgeoisie de ceste ville, ung billet contenant divers articles fort mauvaix et séditieulx, grandement contre les haulteurs et auctoritez de S. M., et en ballié copie à ung nommé Van Coppenhoele, homme séditieulx, qui l'a aussi publié, de sorte que partie desdits articles ont été acceptez et ensuyz par *commune collace*... » Recueil de M. Gachard, appendice, p. 360.

Digitized by Google

dience de Marie de Hongrie et lui demandèrent également à genoux d'intervenir en leur faveur auprès de son frère. Il résultait de la réponse de la reine qu'elle serait leur avocate auprès de l'empereur, mais pour l'engager à mettre si bonne police dans la ville de Gand « que toutes bonnes gens auroient cause et matière de eulx en contenter. »

Déjà Charles avait pris la résolution de construire une citadelle pour comprimer l'esprit trop fier de ses concitoyens. Ayant visité avec son frère toute la ville, il choisit l'emplacement de l'antique monastère de Saint-Bavon. Le 24 avril, il posa lui-même la première pierre de la citadelle et les travaux furent immédiatement poussés avec une merveilleuse activité.

Le jeudi, 29 avril, la commune de Gand connut enfin ce que lui réservait la clémence de cet empereur né dans ses murs. Il était sur son trône, environné des princes, des nobles et des membres du grand conseil; les magistrats, les doyens et jurés des métiers furent introduits; mais les portes de l'hôtel restèrent ouvertes afin que le peuple pût ouïr la sentence du monarque. Toutes les chartes de la ville devaient lui être livrées; il confisquait à son profit tous les biens immeubles, revenus, artillerie, etc., appartenant à la commune, aux métiers et aux tisserands; la commune devait, endéans les trois jours, lui faire amende honorable; elle devait lui payer, indépendamment de sa quote-part dans le subside de 400,000 florins, une amende de 150,000 florins d'or, de plus à perpétuité une rétribution annuelle de 6,000 florins, etc., etc. Le même jour, il substitue à l'organisation démocratique de la commune gantoise une autre organisation qui porte l'empreinte de sa politique absorbante. Cette nouvelle constitution est appelée la *concession Caroline :* elle prescrit un nouveau magistrat, des échevins éligibles tous les ans au 10 mai, mais par des commissaires du gouvernement; elle abolit la division politique de la ville en trois membres, supprime les doyens et annule leurs priviléges; supprime également la *collace* sous peine de la vie; défend toute réunion illégale du peuple; ordonne enfin que les comtes de Flandre ne jureront désormais, à leur avénement, que de maintenir les Gantois dans la jouissance de la *concession Caroline.*

En voyant crouler leur antique commune, les Gantois, dit notre auteur, furent à la fois étonnés et merveilleusement courroucés : mais il fallut se soumettre; il fallut même, le 3 mai, faire l'amende honorable imposée à la ville par la sentence du 29 avril. Les échevins des deux bancs, les doyens et jurés des métiers, cinquante membres du métier des tisserands, six de chacun des autres métiers, tous vêtus de robes noires et têtes nues, s'acheminèrent deux à deux vers l'hôtel de l'empereur qu'on nommait le *Wal;* ils étaient suivis de cinquante *Creesers,* ceux-ci en chemise, tête et pieds nus, et la hart au cou. Toutes les troupes avaient pris les armes et faisaient le guet dans les rues; un fort détachement gardait l'entrée de l'hôtel :

Digitized by Google

car on savait bien, dit l'anonyme, que cette réparation se faisait au grand regret des Gantois, qu'il leur était dur surtout d'avoir la hart au cou, et que, s'ils n'eussent été contenus, ils auraient préféré mourir que de subir cette humiliation. L'empereur avait pris place au fond de la cour de l'hôtel, sous une galerie; il avait à ses côtés la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, et il était entouré des princes et seigneurs, des conseillers et de gens de toute qualité. La foule était grande; les curieux, attirés par l'étrangeté de ce tableau, se pressaient même sur les murs et les toits des maisons; mais on remarquait que la plupart étaient étrangers; les habitants ne voulaient pas être témoins de l'humiliation de leur commune, si redoutable autrefois et si florissante! Lorsque les représentants de la ville furent entrés dans la cour, ils se mirent tous à genoux, et le pensionnaire, leur organe, demanda pardon pour eux. Pendant qu'il parlait, plusieurs de ces fiers bourgeois, agenouillés devant le prince, versaient des larmes; mais ce n'était pas le repentir qui les faisait couler, c'était leur défaite! L'empereur ne répondit pas immédiatement au pensionnaire; il semblait réfléchir. Peut-être les rôles avaient-ils été distribués d'avance; toujours est-il que la reine Marie prit la parole pour supplier son frère « de faire ung pardon général à tous les manans et habitans de sa belle ville de Gand, *en l'honneur et mémoire de sa nativité qu'il avoit reçue en icelle.* » Charles feignit de se laisser attendrir; il pardonna, mais à condition que tous les articles de sa sentence rendue le 29 avril seraient exécutés. Du reste, lui-même montra qu'il voulait observer ponctuellement cette sentence : car il fit mourir, le 4 mai, cinq prisonniers qui avaient été exceptés du pardon; et, chose inouïe, ils furent condamnés par le prévôt de l'hôtel « sans que ceux de la loi en eussent plus aucune connaissance comme ils avaient eu des autres neuf. » Deux autres bourgeois compromis, ayant été arrêtés à Bruxelles, furent exécutés au château de Vilvorde.

Le 11 mai, tout était fini : la magistrature fut renouvelée sans opposition, suivant le mode prescrit par la *concession Caroline*.

Le lendemain, Charles-Quint, la reine Marie et le roi des Romains quittèrent la ville; Ferdinand retourna en Allemagne; Charles et sa sœur se rendirent à Anvers. Charles-Quint revint toutefois à Gand le 16 juin; mais, dès le 19, il en repartit définitivement.

Le comte du Rœulx avait été chargé de la garde de la ville et de la direction des travaux de la citadelle. Il avait sous ses ordres 4,000 piétons allemands et les bandes de la gendarmerie à cheval des Pays-Bas. Celles-ci quittèrent Gand au mois d'août, et les piétons allemands s'en allèrent aussi, un mois après. Quelle révolution! Pendant l'hiver, le comte du Rœulx demeura au château de Gand, n'ayant avec lui que cinq à six cents piétons des Pays-Bas, et le peuple resta tranquille; il n'alla pas renverser cette citadelle qui s'élevait

Digitized by Google

déjà menaçante! « Les Gantois se tinrent tous paisibles, et commençaient à s'accoutumer (au nouvel état de choses) et à oublier le passé. »

Tel est, en résumé, le récit de l'historien anonyme des troubles de Gand. Nous étions pressé d'arriver à sa conclusion; témoin oculaire des événements, est-il resté impassible devant cette tragédie? A-t-il quelques paroles mélancoliques pour cette commune déchue, ou un exemple de clémence à opposer à la sévérité de Charles-Quint? Hélas! lisez : « Ce présent livre a esté fait à la gloire et louenge de Dieu le tout-puissant, *et à l'honneur de l'empereur de Romme,* Charles le cinquiesme de ce nom, conducteur d'une partie de son peuple, et *pour exemple* à tous royaulmes, pays, provinches, villes et subgectz. »

En vérité, après avoir lu ce panégyrique, nous retrouvons avec plaisir ces mâles paroles de M. Steur : « Des historiens mercenaires ou ignorants ne virent dans cette honorable opposition des Gantois, que le principe d'une turbulence naturelle qu'aucune considération politique n'avait su ni guider ni soutenir;.... il ne se rencontra, au jour de la vengeance impériale, nul écrivain, nul défenseur qui eût assez de courage pour flétrir la conduite d'un souverain qui méconnut sa parole royale, et foula indignement aux pieds les droits de ses peuples, l'humanité, la justice et l'honneur. » Oui, la justice, car l'opposition des Gantois était légitime dans son principe, fondée sur des actes que l'autorité souveraine ne pouvait ni méconnaître ni violer. Et si la bourgeoisie se laissa supplanter plus tard par une faction extrême, était-ce là un crime assez grand pour motiver cette sentence qui atteignit la commune entière et confondait dans la même condamnation toutes les classes de citoyens, les innocents et les coupables, les opposants et les révolutionnaires, les modérés et les *Creesers?*

Digitized by Google

COSMOS,

ESSAI D'UNE DESCRIPTION PHYSIQUE DU MONDE,

PAR ALEXANDRE DE HUMBOLDT;

Traduit par H. Faye, un des astronomes de l'observatoire royal de Paris
(Première partie) [1].

L'esprit humain n'est pas simplement un miroir où se réfléchirait l'univers. Il possède même plus que la conscience des idées qui se produisent en lui: il a la faculté de descendre au-dessous des surfaces, de scruter la nature intime des choses, de saisir les rapports qui les lient.

Cette seconde vue du monde extérieur appartient à la raison; ce second univers qui comprend les forces, les lois et les harmonies, est le domaine exclusif de la science.

La science ne considère pas toujours la même face des choses. Elle se spécialise en poursuivant séparément des séries particulières de notions homogènes.

D'un autre côté, à mesure qu'elle élève son point de vue, elle étend le cercle des rapports qu'elle embrasse, elle se généralise. Son suprême effort, comme sa dernière fin, serait donc de saisir la totalité de la création et d'expliquer l'ordre de l'univers entier.

C'est une pareille tentative que vient de faire un de ses plus habiles et de ses plus enthousiastes interprètes, M. Alexandre de Humboldt, dans l'ouvrage intitulé *Cosmos*, dont la première partie, traduite de l'allemand en français, a paru récemment. M. de Humboldt, était peut-être parmi les sa-

[1] Un vol. in-8°, Paris, 1846.

Digitized by Google

vants contemporains, le seul auquel il fût permis d'aborder une œuvre aussi grandiose. De nombreux voyages, entrepris dans l'ancien et le nouveau monde, l'ont familiarisé avec les grands aspects de la nature et il en a étudié les détails aussi curieusement que les traits généraux qui les caractérisent. Dans son *Cosmos*, M. de Humboldt résume les travaux qui ont occupé toute sa vie ; il refond les ouvrages qu'il a successivement publiés, pour produire une œuvre complète, qui frappe comme son sujet, comme le monde, par l'unité de l'ensemble et l'harmonieuse variété des parties. L'originalité du *Cosmos* est dans la hardiesse de sa conception. Les sciences diverses, étudiées séparément, n'enseignent, pour ainsi dire, la nature et le monde que par fragments : l'auteur du *Cosmos* rapproche les phénomènes épars et les lois dispersées, pour montrer, aux yeux de l'esprit, le grand tout, obéissant au mouvement qui est sa vie, non pas comme un pénible mécanisme, mais comme un système immense de forces qui se balancent sans perte possible, même sans écarts qui ne soient nécessairement compensés. M. de Humboldt déroulant devant nous les grands tableaux de l'univers, nous a rappelé Bossuet discourant sur l'histoire : tous deux partent des faits; mais c'est la partie intellectuelle de leur œuvre qui saisit l'âme et l'élève jusqu'à ces hautes régions où elle trouve, dans toute sa plénitude, le sentiment de sa force et de sa dignité.

La première partie du *Cosmos* traite du ciel, de la terre, de la vie organique, et s'arrête à l'homme. Avant de commencer la rapide analyse que nous devons en offrir à nos lecteurs, nous dirons, pour ceux qui ne le sauraient pas, que ce mot *Cosmos* est grec et qu'il signifie ordre, monde, ornement. Le second titre que M. de Humboldt a donné à son ouvrage indique assez le sens qu'il attache au premier.

Maintenant nous allons parcourir les points culminants du sujet immense que le savant Prussien n'a pas craint d'embrasser.

La matière est contenue dans l'espace, récipient universel que nous concevons, sans pouvoir lui assigner ni contours, ni limites.

Condensée en globes de grandeurs et de densités très diverses, ou disséminée dans les profondeurs du ciel, sous forme de nébulosités phosphorescentes, elle ne nous révèle son existence que par la propagation des ondes lumineuses et par l'influence de la gravitation sur les parties les plus mobiles du sphéroïde, qui nous porte dans les régions éthérées. Grâce à la vision télescopique, l'homme a pu se faire une idée assez exacte de l'état, de la diffusion et de la répartition de la matière dans l'espace. Il est aujourd'hui bien constaté que la matière cosmique, obéissant à la loi de l'attraction des masses, va toujours se condensant, dans certaines parties du ciel, autour des centres qui s'y forment. Aussi, comme nous voyons dans nos forêts des arbres de même espèce parvenus à tous les degrés possibles de croissance, ainsi

Digitized by Google

on peut reconnaître, dans l'immensité des champs célestes, les diverses phases de la formation graduelle des étoiles.

Les magnifiques zones du ciel austral, comprises entre les parallèles du 50e et du 80e degré, sont les plus riches en étoiles nébuleuses et en amas de nébulosités irréductibles.

Sir William Herschel est le premier qui osa sonder les cieux, pour déterminer les limites de la couche isolée d'étoiles dont nous faisons partie. A peu près vers le centre de cette couche, dont la forme est lenticulaire, se balance le système dont le soleil est le centre et qui se compose de douze planètes, de dix-huit lunes ou satellites, d'une myriade de comètes, enfin d'une multitude d'astéroïdes infiniment petits dont l'existence explique les apparitions d'étoiles filantes et les chutes d'aérolithes.

Dans la partie astronomique de son ouvrage, M. de Humboldt fait parcourir à son lecteur des régions où nous ne pouvons le suivre : nous redescendrons avec lui sur notre étroit domaine, sur la terre.

La figure géométrique de la terre décèle son origine et retrace son histoire aussi bien que l'étude de ses roches et de ses minéraux. Son ellipticité accuse la fluidité primitive ou du moins le ramollissement de sa masse.

La figure, la densité et la consistance actuelles du globe, sont intimement liées aux forces qui agissent dans son sein, indépendamment de toute influence extérieure. Ainsi la force centrifuge, conséquence du mouvement de rotation dont le sphéroïde terrestre est animé, a déterminé l'aplatissement du globe; à son tour l'aplatissement dénote la fluidité primitive de notre planète. Une énorme quantité de chaleur latente est devenue libre par la solidification de cette masse fluide, et si, comme le veut Fourier, les couches superficielles, en rayonnant vers les espaces célestes, se sont refroidies et solidifiées les premières, les parties les plus voisines du centre doivent avoir conservé leur fluidité et leur incandescence primitives. Longtemps cette chaleur interne a traversé l'écorce ainsi formée, pour se perdre ensuite dans l'espace; puis à cette période a succédé un état d'équilibre stable dans la température du globe, en sorte qu'à partir de la surface la chaleur doit aller en croissant graduellement vers le centre.

Notre esprit ne se représente aisément ni la limite qui dans l'intérieur du globe sépare la masse fluide intérieure des couches solides, ni cette gradation insensible par laquelle les couches passent de la solidification complète à la demi-fluidité des substances ramollies, mais non encore en fusion. Les lois connues de l'hydraulique ne peuvent s'appliquer à cet état intermédiaire sans de grandes restrictions. L'attraction du soleil et de la lune, qui soulève les eaux de l'Océan et produit les marées, doit se faire sentir encore sous la voûte formée par les couches déjà solidifiées; il se produit sans doute dans la masse en fusion un flux et un reflux, une variation périodique de la pression que supporte la voûte. Toutefois ces oscillations doivent être fort petites

Digitized by Google

et ce n'est point à elles, mais à des forces intérieures plus puissantes, qu'il faut attribuer les tremblements de terre.

D'après les expériences assez concordantes auxquelles on a soumis l'eau de divers puits artésiens, il paraît qu'en moyenne la température de l'écorce terrestre augmente dans le sens vertical, avec la profondeur, à raison d'un degré du thermomètre centigrade pour 30 mètres. Si cette loi s'appliquait à toutes les profondeurs, une couche de granit serait en pleine fusion à une profondeur de quatre myriamètres (huit lieues), quatre à cinq fois la hauteur du plus haut sommet de l'Himalaya.

La connexité évidente de tous les phénomènes primordiaux de la matière, et le lien caché qui unit entre elles les forces moléculaires, nous conduisent à rattacher à la chaleur centrale du globe les mystérieux phénomènes du *magnétisme terrestre*. D'intimes rapports unissent à la fois le magnétisme du globe et les forces électro-dynamiques à la production de la lumière polaire, ainsi qu'à la chaleur de notre planète dont les pôles magnétiques sont considérés comme des pôles de froid. Il y a plus de 128 ans, Halley soupçonnait que les aurores boréales pourraient bien être de simples phénomènes magnétiques : aujourd'hui la brillante découverte de Faraday, qui fit naître de la lumière par l'action des forces magnétiques, a donné à ce vague soupçon la valeur d'une certitude expérimentale. Tout tend à établir que l'aurore boréale est l'acte qui met fin à un *orage magnétique* : ainsi dans les orages électriques, un phénomène de lumière, l'éclair, annonce que l'équilibre momentanément troublé vient de se rétablir enfin dans la distribution de l'électricité.

Il résulte du phénomène de l'aurore boréale, et c'est là ce qui fait sa grande importance, que la terre est douée de la propriété d'émettre une lumière à elle, une lumière distincte de celle que lui envoie le soleil. L'intensité de la *lumière terrestre*, ou, pour parler plus exactement, la clarté que cette lumière, dans toute sa splendeur, peut répandre à la surface de la terre, surpasse un peu celle du premier quartier de la lune; cette lumière de la terre, dont l'émission ne s'interrompt presque jamais vers les pôles, nous rappelle la lumière de Vénus, dont la partie non éclairée par le soleil brille souvent d'une faible lumière phosphorescente.

Si d'un côté la chaleur centrale de notre planète se rattache à la production des courants électro-magnétiques et de la lumière terrestre qui naît de ces courants, sous un autre point de vue, elle se présente comme la source des phénomènes géognostiques. Dans un tableau général de la nature, l'ébranlement purement dynamique et le soulèvement des continents ou des chaînes de montagnes, l'éruption des gaz et des vapeurs, des boues chaudes, des roches ignées ou des laves en fusion se confondent dans une seule et même conception, celle de *la réaction que l'intérieur d'une planète exerce contre ses*

Digitized by Google

couches extérieures. Cette réaction n'a pas borné son influence à la seule nature inorganique; tout porte à croire que, dans l'ancien monde, de puissantes émissions de gaz acide carbonique se mêlèrent à l'atmosphère, favorisèrent l'acte par lequel les végétaux s'assimilent le carbone, et formèrent ainsi les forêts primitives, origine de l'inépuisable amas de matières combustibles (lignites et charbon de terre) que les révolutions du globe ont enfoui dans les couches superficielles. Outre ces effluves de gaz acide carbonique, on voit encore jaillir du sol du gaz hydrogène sulfuré, des vapeurs sulfureuses, plus rarement des vapeurs d'acide sulfureux ou d'acide hydrochlorique, enfin du gaz hydrogène carboné.

La volcanicité ou la réaction de l'intérieur de notre planète contre son écorce ne doit pas être uniquement considérée comme une cause puissante de bouleversements et de destruction. La géognosie se place à un point de vue plus élevé et envisage les forces volcaniques comme formant de nouvelles roches ou comme modifiant les roches préexistantes.

Les roches de différents genres se produisent encore sous nos yeux par l'épanchement de masses volcaniques en coulées étroites, par l'action de ces masses sur les roches anciennes, par la séparation mécanique de matières suspendues ou dissoutes dans des eaux chargées d'acide carbonique, enfin par la cimentation des détritus de roches de toute nature. Mais ce n'est là qu'un faible reflet de ce qui s'est passé pendant la période chaotique du monde primitif : alors, sous de tout autres conditions de chaleur et de pression, l'activité de notre globe s'est développée avec plus d'énergie, sur un sol moins résistant et dans une atmosphère plus étendue, plus chargée de vapeurs. Aujourd'hui, les énormes fractures de l'écorce terrestre ont disparu, les failles béantes des couches superficielles ont été comblées par les chaînes de montagnes que les forces souterraines ont soulevées et poussées au dehors ou par des roches d'éruption (le granit, le porphyre, le basalte, le mélaphyre) ; à peine s'il est resté, sur une étendue telle que celle de l'Europe, quatre ouvertures, quatre volcans, par où les matières ignées puissent faire éruption. Mais autrefois l'écorce naissante, fracturée en tous sens, encore peu épaisse, soumise à des fluctuations continuelles, tantôt soulevée, tantôt affaisée, laissait presque partout communiquer la masse intérieure en fusion avec l'atmosphère, et les effluves gazeux dont la nature chimique devait varier autant que les profondeurs d'où ils s'échappaient venaient donner comme une vie nouvelle aux développements successifs des formations platoniques et métamorphiques. Ce que nous venons de dire pour la période ignée, nous pouvons le dire aussi de celle où les terrains de sédiment se sont formés. Les couches de travertin qui se déposent journellement à Rome comme à Hobart-Town, en Australie, nous retracent l'image, mais une image bien affaiblie, de la formation des terrains fossilifères. Sous des

Digitized by Google

influences encore peu connues, nos mers actuelles produisent incessamment, par voie de précipitation, d'atterrissement et de cimentation, sur certaines côtes, de petits bancs de calcaire dont certaines parties ont acquis une dureté comparable à celle du marbre de Carrare.

Un fait curieux et qu'il faut remarquer en passant, c'est qu'il n'existe aucun rapport entre les caractères minéralogiques et la distribution géographique des roches. Le géologue s'étonne de voir dans les zones les plus éloignées, au nord comme au sud de l'équateur, les moindres détails se répéter dans la disposition alternante des couches et les mêmes effets se reproduire au contact des masses d'éruption.

Au premier coup d'œil que l'on jette sur la distribution géographique des roches et sur l'étendue que chacune d'elles occupe dans les parties accessibles de l'écorce du globe, on reconnaît que la substance la plus répandue est l'*acide silicique*, ordinairement opaque et coloré. Immédiatement après l'acide silicique vient la chaux carbonatée; puis les combinaisons de l'acide silicique avec l'alumine, la potasse et la soude, avec la chaux, la magnésie et l'oxyde de fer. Les substances comprises sous le nom générique de roches sont des associations déterminées d'un nombre fort restreint de minéraux simples, auxquels viennent se joindre quelques autres minéraux parasites, mais toujours d'après certaines lois fixes.

L'ordre de superposition des strates sédimentaires, des couches métamorphiques et des conglomérats, la nature des terrrains que les roches d'éruption ont atteints ou traversés, la présence des restes organiques et leurs différences de structure, tels sont les indices qui permettent de reconnaître l'âge relatif des formations successives, tels sont les monuments de l'histoire du globe et les points de repère de sa chronologie. L'application des moyens d'épreuve, botaniques et zoologiques, à la détermination de l'âge des roches, a signalé l'ère la plus brillante de la géognosie moderne. Sous l'influence des études paléontologiques, la théorie des formations solides de l'écorce du globe s'est enfin dégagée de ses entraves originelles, pour revêtir un caractère tout nouveau de profondeur et de variété.

Les couches fossilifères sont les catacombes où gisent les *faunes* et les *flores* des époques antérieures. Lorsque nous descendons de couche en couche pour étudier leurs rapports de superposition, des mondes engloutis d'animaux et de végétaux s'offrent à nos yeux, et nous remontons en réalité dans la série des âges. Chaque cataclysme du globe, chaque soulèvement de ces chaines de montagnes dont nous pouvons déterminer l'ancienneté relative, a été signalé par la destruction des espèces anciennes et par l'apparition d'organisations nouvelles.

L'étude analytique du règne animal et du règne végétal du monde primitif a suivi une double direction; il en est résulté deux sciences distinctes.

Digitized by Google

L'une, purement morphologique, décrit les organismes et s'applique à leur physiologie; elle cherche à combler par les formations éteintes, les lacunes qui se présentent dans la série des êtres actuellement vivants : la seconde est plus spécialement géologique; elle considère les restes fossiles dans leurs rapports avec les couches sédimentaires où on les rencontre et dont ils peuvent servir à fixer l'ancienneté relative.

On n'a pas réussi, jusqu'à présent, à reconnaître de relation bien certaine entre l'âge des terrains et la gradation physiologique des espèces qu'ils renferment, tant qu'il s'est agi des invertébrés; au contraire, cette dépendance se manifeste de la manière la plus régulière pour la classe des animaux à vertèbres. Parmi ceux-ci les plus anciens sont les poissons; puis, en parcourant de bas en haut la série des formations, on trouve successivement les reptiles et les mammifères.

Toutes les observations s'accordent sur ce point que les faunes et les flores fossiles diffèrent d'autant plus des formes animales et végétales actuelles que les formations sédimentaires où elles gisent sont plus inférieures, c'est-à-dire plus anciennes.

Ce sont les modifications de l'atmosphère et l'agrandissement de la terre ferme qui ont amené le développement des flores successives. Les plus anciennes couches de transition ne renferment que des plantes marines à feuilles cellulaires. On avait cru pouvoir conclure de certaines vues théoriques sur *la simplicité des formes primitives des êtres organisés*, que la vie végétale avait précédé la vie animale, et que la première était la condition nécessaire du développement de la seconde. Mais aucun fait ne paraît justifier cette hypothèse; d'ailleurs les races humaines qui ont été refoulées autrefois dans les contrées glaciales du pôle arctique, se nourrissent exclusivement de poissons et de cétacés et prouvent, par le fait même de leur existence, qu'à la rigueur les substances végétales ne sont pas indispensables à la vie animale.

Après les couches devoniennes et le calcaire de montagne, vient une formation dont l'analyse botanique a fait de brillants progrès dans ces derniers temps. Le *terrain houiller* comprend non-seulement des plantes cryptogames analogues aux fougères et des monocotylédones phanérogames (des gazons, des liliacées et des palmiers), mais encore des dicotylédones gymnospermes (conifères et cycadées). On connaît déjà près de quatre cents espèces de la flore du terrain houiller. Nous nous bornerons à citer les calamites et les lycopodiacées arborescentes, des lépidodendrons squameux, des sigillaria de vingt mètres de longueur, quelquefois debout et enracinés; ces derniers se distinguent par un double système de fascicules vasculaires; des stigmaria semblables aux cactus; un nombre immense de frondes de fougères, souvent accompagnées de leurs troncs, et dont l'abondance prouve que la terre

Digitized by Google

ferme des époques primitives était purement insulaire; des cycadées et surtout des palmiers; des astérophyllites aux feuilles verticillaires, alliées aux naïades; des conifères semblables à certains pins du genre araucaria, avec de faibles vestiges d'anneaux annuels. Tout ce règne végétal s'est largement développé sur les parties soulevées et mises à sec du vieux grès rouge, et les caractères qui le distinguent du monde végétal actuel se sont maintenus à travers les périodes suivantes jusqu'aux dernières couches de la craie. Mais la flore aux formes si étranges des terrains houillers présente sur tous les points de la terre primitive une uniformité frappante dans les genres, sinon dans les espèces.

Là où plusieurs lits de charbon de terre sont superposés les végétaux ne sont point répartis confusément; le plus souvent ils y sont disposés par genres, de telle sorte que les lycopodites et certaines fougères se trouvent dans une couche, les stigmaria et les sigillaria dans une autre. Pour se faire une idée du degré de développement que la vie végétale avait pris dans le monde primitif et de la masse de végétaux accumulés en certains lieux par les courants et transformés ensuite en charbon par la voie humide, il faut se rappeler les houillères de Saarbruck, où l'on voit cent vingt lits de charbon superposés, sans compter un grand nombre d'autres couches moins épaisses, dont la puissance ne dépasse pas un tiers de mètre; il faut se rappeler qu'il y a des lits de charbon de terre de dix mètres et même de seize mètres de puissance, par exemple à Johnstone (Écosse) et au Creusot (Bourgogne); tandis que les arbres qui couvrent une surface donnée dans les régions forestières de nos zones tempérées formeraient à peine, en cent ans, sur cette surface, une couche de carbone de seize millimètres d'épaisseur. Près de l'embouchure du Mississipi et sur les bords de la mer glaciale où l'amiral Wrangel a vu et décrit des *montagnes de bois*, on trouve encore aujourd'hui des amas considérables de troncs d'arbres charriés par les fleuves et par les courants de la mer; ces couches de bois flotté peuvent donner une idée de ce qui a dû se passer dans les eaux intérieures et dans les baies insulaires du monde primitif. Ajoutons que les couches carbonifères doivent une partie considérable de la matière dont elles sont formées à des masses de gazon, d'arbustes rameux et de petits cryptogames.

Nous venons de dire que des palmiers et des conifères se trouvent réunis dans le terrain houiller; leur association se reproduit dans toutes les formations; aujourd'hui on dirait qu'ils se fuient, on ne les retrouve ensemble que par exception, dans quelques localités montagneuses de l'Amérique du Sud.

Les *lignites* ou les couches de *charbon brun* que l'on retrouve dans chaque division de la période tertiaire, contiennent, au milieu des plus anciens cryptogames terrestres, quelques palmiers, un grand nombre de conifères avec des anneaux annuels bien marqués et des arbustes rameux d'un carac-

Digitized by Google

tère plus ou moins tropical. La période tertiaire moyenne est signalée par le retour des palmiers et des cycadées. Enfin la végétation de la dernière période offre une grande analogie avec la flore actuelle. Nos pins et nos sapins, nos cupulifères, nos érables et nos peupliers y apparaissent sans transition dans toute la plénitude de leurs formes. Les troncs de dicotylédonées, enfouis dans les lignites, se distinguent quelquefois par leurs énormes dimensions et par leur grand âge. Nœggerath a trouvé, près de Bonn, un de ces troncs, sur lequel il a compté 792 anneaux annuels; dans la France septentrionale, à Yseux (près d'Abbeville), on a découvert, dans les tourbières de la Somme, un chêne de quatre mètres et demi de diamètre, épaisseur extraordinaire pour les régions extra-tropicales de l'ancien continent. D'après les recherches de Gœppert, tout l'ambre de la Baltique provient d'un conifère qui, à en juger par les fragments de bois et d'écorce de divers âges, devait former une espèce particulière assez semblable à nos sapins blancs et rouges. L'*arbre à ambre* du monde primitif (*pinites succinifer*) était plus résineux qu'aucun conifère du monde actuel. Non-seulement la résine y est placée, comme dans ces derniers, sur l'écorce et à l'intérieur de l'écorce, mais encore dans le bois lui-même, dont on distingue très-nettement, au microscope, les cellules et les rayons médullaires remplis de succin; cette résine forme aussi de grandes masses blanches et jaunes, entre les anneaux concentriques du ligneux. Parmi les matières végétales enchâssées dans l'ambre, on a trouvé des fleurs mâles et femelles de cupulifères et d'arbres indigènes à feuilles aciculaires; mais des fragments très-reconnaissables de *thuja*, de *cupressus*, et de *castania vesca*, mêlés aux fragments de nos sapins et de nos genévriers, accusent une végétation différente de celle qui règne maintenant sur le littoral de la mer Baltique et de la mer du Nord.

Les progrès récents de la géognosie nous permettent de concevoir comment la détermination des *époques géologiques* à l'aide des caractères fournis par la composition minéralogique des terrains, par la série des organismes dont ils contiennent les restes, par le mode de stratification des couches redressées, contournées ou horizontales, peut conduire, par l'enchaînement intime des phénomènes, à l'étude de la *répartition des masses solides et liquides*, des continents et des mers qui forment l'écorce de notre planète.

Dans les temps les plus anciens, à l'époque des premières formations, le sol continental consistait exclusivement en îles détachées recouvertes de végétaux. Dans les périodes suivantes, ces îles se sont reliées les unes aux autres de manière à former des lacs nombreux et des golfes profondément découpés. Enfin lorsque les chaînes des Pyrénées, des Apennins et des monts Karpathes furent soulevées, les grands continents apparurent presque sous la forme qu'ils ont à présent. Dans l'état actuel de la surface de notre globe, la superficie de la terre ferme est à celle de l'élément liquide dans le rapport

Digitized by Google

de 1 à 2 4/5, ou, d'après Rigaud, dans le rapport de 100 à 270. Les îles réunies égaleraient à peine la vingt-troisième partie des masses continentales. Depuis le 40e degré de latitude sud jusqu'au pôle antarctique, l'écorce terrestre est presque entièrement couverte d'eau; l'hémisphère austral est donc essentiellement océanique.

Il n'est pas donné à la science de scruter bien profondément les grands phénomènes qui ont dû présider à la naissance des continents. Ce que nous en savons se réduit à ceci : la cause agissante est une force souterraine; les continents ne sont point émergés tout d'un coup tels qu'ils sont aujourd'hui; leur formation s'est effectuée peu à peu, à travers une longue série de soulèvements et d'affaissements successifs; elle s'est accomplie enfin par l'agglutination de petits continents d'abord isolés.

Notre planète possède deux enveloppes; l'une est *générale :* c'est l'atmosphère, composée de fluides élastiques; l'autre est *locale,* c'est-à-dire restreinte à certaines régions : c'est la mer, qui délimite la terre ferme et en détermine la figure. Ces deux enveloppes présentent à la fois des analogies et des contrastes. Les contrastes naissent de la différence qui existe entre les gaz et les liquides, par rapport à l'élasticité et au mode d'agrégation de leurs molécules. Les analogies proviennent de la mobilité commune à toutes les parties des fluides et des liquides, et, par suite, elles se manifestent surtout dans les courants et dans la propagation de la chaleur. La profondeur de la mer et celle de l'océan aérien nous sont également inconnues. Dans les mers des tropiques on a sondé jusqu'à 8220 mètres (environ deux lieues de poste) sans atteindre le fond; et si, comme le pensait Wollaston, l'atmosphère s'arrêtait à une limite nette, semblable à la surface ondulée de la mer, la théorie des phénomènes crépusculaires indiquerait une profondeur au moins neuf fois plus forte pour l'océan aérien. Ce dernier repose en partie sur la terre ferme, en partie sur la mer qui porte les couches aériennes les plus basses et les plus chargées d'humidité.

Dans ces deux océans, et à partir de leur limite commune, la température décroît suivant des lois déterminées, soit que l'on s'élève dans les couches aériennes, soit que l'on descende dans les couches aqueuses; mais le décroissement de la chaleur est bien plus lent dans l'atmosphère que dans la mer.

Les perturbations de l'équilibre des eaux et les mouvements qui en résultent sont de trois sortes. Les unes sont irrégulières et accidentelles comme les vents qui les font naître; elles produisent des vagues dont la hauteur, en pleine mer et pendant la tempête, peut aller à 11 mètres. Les autres sont régulières et périodiques; elles dépendent de la position et de l'attraction du soleil et de la lune (flux et reflux). Les *courants* constituent un troisième genre de perturbations permanentes et variables seulement quant à l'intensité.

Digitized by Google

La mer contient dans son sein une exubérance de vie dont aucune région du globe ne saurait donner l'idée. L'étonnement que fait naître la profusion des formes organiques dans l'Océan, s'accroît encore par l'emploi du microscope; on sent alors avec admiration que là le mouvement et la vie ont tout envahi. A des profondeurs qui dépassent la hauteur des plus puissantes chaînes de montagnes, chaque couche d'eau est animée par une multitude de vers polygastriques, d'animalcules phosphorescents, dont les innombrables essaims sont attirés à la surface par certaines circonstances météorologiques et transforment alors chaque vague en une écume lumineuse. L'abondance de ces petits êtres vivants, la quantité de matière animalisée qui résulte de leur rapide décomposition est telle que l'eau de mer devient un véritable liquide nutritif pour des animaux beaucoup plus grands.

La seconde enveloppe de notre planète, l'enveloppe extérieure, universelle est l'océan aérien dont nous habitons les bas-fonds. Les phénomènes spéciaux que présente l'atmosphère sont : 1° les variations de la pression atmosphérique ; 2° la distribution des climats et de la chaleur; 3° la distribution de l'humidité; 4° l'état électrique. Des considérations développées sur ces phénomènes divers, et pourtant en relation intime, achèveraient le cercle qu'il faut parcourir quand on veut avoir une idée complète de la vie inorganique du globe. Mais la science se propose aujourd'hui un but plus élevé. Elle serait loin de satisfaire l'intelligence si elle ne montrait pas l'organisation, sous l'influence des corps gazéiformes et des fluides impondérables, révélant dans la vie véritable, des forces d'un ordre supérieur. La science du monde doit donc rappeler que tous les matériaux dont la charpente des êtres vivants est formée se retrouvent dans l'écorce inorganique de la terre; que, si les végétaux et les animaux sont soumis aux mêmes forces qui régissent les corps bruts, ces forces agissent alors sous des conditions, il est vrai, peu connues que l'on désigne sous le nom de *phénomènes vitaux*.

C'est la vie animale qui domine dans l'éternelle nuit des profondeurs océaniques, tandis que la vie végétale, stimulée par l'action périodique des rayons solaires, est plus largement répandue sur les continents. La masse des végétaux est incomparablement plus grande que celle des animaux. Les grands cétacés, les lourds pachydermes réunis formeraient une masse insignifiante à côté des troncs d'arbres gigantesques de 3 à 4 mètres de diamètre qui remplissent une seule région boisée de l'Amérique du Sud, comme celle qui s'étend entre l'Orénoque, la rivière des Amazones et le Rio da Madeira.

Dans un tableau complet de la nature, des considérations générales sur la vie doivent naturellement conduire à la description de l'espèce humaine. Là arrive en effet M. de Humboldt.

Nous finirons ce rapide sommaire, extrait de la première partie du *Cosmos*, par ces belles paroles qui la terminent :

Digitized by Google

« Depuis les nébuleuses lointaines, depuis les étoiles doubles circulant dans les cieux, nous sommes descendus jusqu'aux corps organisés les plus petits du règne animal, dans la mer et sur la terre; jusqu'aux germes délicats de ces plantes qui tapissent la roche nue, sur la pente des monts couronnés de glaces. Des lois connues partiellement nous ont servi à classer tous ces phénomènes; d'autres lois, d'une nature plus mystérieuse, exercent leur empire dans les régions les plus élevées du monde organique, dans la sphère de l'espèce humaine avec ses conformations diverses, avec l'énergie créatrice de l'esprit dont elle est douée, avec les langues variées qui en sont les produits. Un tableau physique de la nature s'arrête à la limite où commence la sphère de l'intelligence, où le regard plonge dans un monde différent. Cette limite, il la marque et ne la franchit pas. »

Digitized by Google

DE

L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN ANGLETERRE.

Les hommes supérieurs qui dirigent les destinées de la Grande-Bretagne entreprennent en ce moment une tâche difficile dont l'accomplissement doit influer puissamment sur le sort de la génération future et réagir sur la force de l'Etat lui-même, en rendant la nation plus éclairée, plus morale, moins éloignée de l'unité. Il s'agit de généraliser pour l'étendre à toutes les classes de la population, le bienfait de l'éducation publique, aux frais de l'Etat.

Le gouvernement anglais était resté jusqu'à nos jours complètement étranger au développement intellectuel de la nation; aucune école ne dépendait de lui, ni directement ni indirectement; toutes les institutions d'éducation étaient, sans exception, hors de son influence. Il n'y avait donc au budget aucun chapitre sous le titre : instruction publique; aucun fonctionnaire salarié par l'Etat n'intervenait, soit comme inspecteur, soit sous tout autre titre, dans la surveillance de l'éducation nationale.

En 1833, le parlement britannique fut appelé pour la première fois à s'occuper de ce sujet d'une si haute importance. Des fonds lui furent demandés pour venir en aide à la grande association dite *des écoles nationales,* pour les enfants des classes laborieuses; la première somme votée en faveur de l'instruction publique dans les trois royaumes ne fut que de 500,000 fr.; elle était destinée surtout à aider à la construction des écoles, frais auxquels ne pouvaient subvenir qu'avec peine les souscriptions particulières, à peine suffisantes pour les dépenses courantes. Quelque faible que

Digitized by Google

fût la somme votée comparativement à l'étendue des besoins, c'était un premier pas dans une voie où le parlement devait continuer à marcher.

En 1839, un nouveau pas fut franchi ; le gouvernement créa un *conseil d'éducation*, chargé principalement de surveiller l'emploi des fonds alloués aux écoles à titre de subsides ; ce conseil disposa d'abord de 750,000 fr. ; il eut ses inspecteurs et commença à exercer une active influence sur les écoles qui recevaient des secours sur les fonds du budget. D'année en année, son budget particulier alla grossissant ; en 1846, le conseil d'éducation obtint une allocation de 2,500,000 francs.

Tels sont les *précédents*, comme on dit en Angleterre, qui ont préparé les voies à l'exécution du projet que le gouvernement anglais réalise en ce moment.

Cette année, le ministère anglais demande à la chambre des communes, non plus une modeste allocation de fonds qui lui permette d'accroître lentement son influence sur l'éducation nationale, mais une somme qui, si elle lui est accordée, constituera entre ses mains un véritable budget de l'instruction publique. Le ministère s'est bien gardé, du reste, de présenter de prime abord un plan général d'instruction de tous les degrés ; il ne propose point de renverser rien de ce qui existe ; il ne dit pas même clairement et explicitement jusqu'où il prétend aller. Il se borne à demander des fonds, appuyant sa demande sur l'insuffisance évidente des moyens actuels d'instruction mis à la portée du peuple, soit par d'anciennes fondations, soit par des souscriptions particulières ; une partie de ces millions qu'il sollicite servira à subsidier les écoles existantes ; le surplus sera employé à fonder de nouvelles écoles et surtout à former des instituteurs des deux sexes, pour que la marche de l'enseignement ne soit jamais arrêtée par l'insuffisance du personnel. On n'estime pas à moins de *vingt deux mille* le nombre des instituteurs et institutrices nécessaires pour généraliser l'enseignement dans l'empire britannique : c'est cette armée enseignante qu'il faut créer en lui assurant les moyens de se recruter. Il ne faut pas perdre de vue que c'est un vote de confiance que le ministère anglais sollicite en cette occasion ; il n'a pas dit son dernier mot au parlement, ni en présentant sa demande de fonds, ni dans les diverses occasions qui lui ont été offertes de s'expliquer. Ses amis eux-mêmes, ceux qui voteront pour lui dans la chambre des com-

Digitized by Google

munes, ne savent pas, du moins officiellement, ce qui résultera de leur vote. Quelques parties des projets du ministère à cet égard ont transpiré indirectement. Ainsi, par exemple, un membre du cabinet aurait dit tout récemment à un solliciteur qui lui demandait une place d'inspecteur des écoles : il n'y en a pas de vacante en ce moment; mais, dans peu, quand les fonds pour les écoles seront votés, j'aurai une cinquantaine d'inspections à donner. On va même jusqu'à spécifier le taux des émoluments qui seront attachés à ces inspections; on croit savoir qu'il serait assigné à cet objet une somme de 8,500 livres sterling, ce qui donnerait pour chaque inspecteur 170 livres sterling (4,250 fr.) d'appointements.

Déjà le ministère s'est assuré de la majorité sur des questions accessoires; il n'est point sans intérêt de montrer à quelle occasion. Disons d'abord que la mesure, dès qu'elle fut annoncée souleva un pétitionnement universel de la part de toutes les sectes dissidentes qui voyaient avec effroi l'Etat mettre la main à la fois sur la direction de l'enseignement et sur leur liberté religieuse. Car le projet, bien que fort peu explicite, laissait voir néanmoins que le soin de former les instituteurs regarderait exclusivement les ministres du culte anglican, ce qu'on nomme en Angleterre l'église établie (*established church*), et que cette même église, sans toucher aux écoles existantes, aurait toute influence sur les écoles à créer. L'alarme fut vive; mais le ministère avec une rare habileté, parvint presque subitement à la calmer. Aux uns il démontra qu'ils resteraient comme par le passé, les maîtres de l'enseignement de leur croyance et qu'ils auraient une plus large part qu'autrefois dans les secours pécuniaires du gouvernement; aux autres, il remontra la nécessité d'opposer une digue aux envahissements du catholicisme qui fait de si rapides progrès dans la Grande-Bretagne. Bientôt, la presque totalité des dissidents, complétement rassurée, se rallia aux vues du ministère, et lui assura dans le public comme dans les chambres, une immense majorité : il ne tarda point à en faire l'essai.

Les évêques catholiques anglais avaient sollicité du premier ministre une audience pour lui exposer leurs griefs à propos du projet concernant l'éducation nationale : ils avaient essuyé un refus; pour mieux dire, ils s'étaient présentés chez ce haut fonctionnaire et n'avaient point été admis.

Sir William Molesworth fit de cet incident l'objet d'une motion

Digitized by Google

dans la chambre des communes, afin de faire expliquer le ministère et de savoir ce qu'il comptait faire à l'égard des catholiques. La proposition de sir W. Molesworth tendait à faire déclarer que les écoles catholiques auraient une part dans la distribution des fonds demandés pour l'éducation nationale. Il alléguait que les catholiques anglais, qui prétendent être au nombre de 1,500,000, sont au moins 800,000, sans aucune exagération, et que parmi les enfants de cette croyance, un cinquième ne participe à aucun genre d'enseignement.

La proposition de M. Molesworth fut repoussée à 185 voix de majorité. C'est sur cette majorité formidable que le ministère anglais peut compter pour le vote définitif des fonds qui doivent placer l'éducation publique de la nation sous son influence. L'épreuve est décisive, tellement décisive même que M. Duncombe qui avait introduit un amendement pour que, dans les cantons où il n'y aurait qu'une école et où cette école serait entretenue par l'Etat, les élèves catholiques, dissidents ou anglicans y fussent admis sans distinction de croyance, n'a pas même voulu faire subir à sa proposition l'épreuve d'un vote : il l'a retirée. Le sort de la grande mesure préparée par le ministère ne peut donc plus être douteux.

Dans ces circonstances graves, où la direction morale de tout un peuple, et les moyens mis à sa portée pour compléter son développement intellectuel, vont être si profondément modifiés, il n'est point hors de propos de mettre le lecteur au courant des éléments de la question, en lui résumant l'exposé de ce qui existe actuellement en fait d'instruction publique dans la Grande-Bretagne.

Les institutions d'instruction publique dont l'enseignement est totalement ou partiellement gratuit comprennent trois divisions principales : les *écoles de grammaires*, les *écoles libres* et les *écoles de la société nationale*.

Les écoles de grammaire, dont l'existence repose sur des dotations, ont essentiellement pour objet l'enseignement du latin et du grec : elles ouvrent aux jeunes gens studieux des familles pauvres ou peu aisées, les carrières de l'église, de la médecine et du barreau. Elles ont été constamment une pépinière d'hommes distingués dans ces diverses professions; nombre de magistrats et de membres du clergé anglican sont sortis et sortent journellement des écoles de grammaire, principalement fréquentées par cette partie des classes moyennes qui appartient à l'église établie.

Digitized by Google

Le revenu des écoles de grammaire s'élevait en 1842, d'après un rapport officiel, à 3,801,175 fr.; mais on a lieu de croire ce rapport assez peu complet. Il ne tend pas d'ailleurs à donner de ces écoles une idée fort avantageuse; on y rencontre fréquemment des annotations du genre de celle-ci : Le maître est incapable. — Le maître ne réside pas sur les lieux. — L'école est fermée. — Il n'y a pas d'élèves depuis nombre d'années. — Les fidéi-commissaires ont supprimé l'école.

Tout cela ne présente pas, il faut en convenir, les écoles de grammaire sous un jour bien favorable; on sait que maintes fois l'autorité de la cour de chancellerie a du être invoquée pour en réformer les abus les plus criants. Telles qu'elles sont, elles rendent cependant à l'enseignement des services qui ne peuvent être méconnus.

Les *écoles libres*, répondent, quant aux matières qui y sont enseignées, à nos écoles primaires. On y enseigne aux enfants des classes pauvres la lecture, l'écriture et le calcul. Elles sont en partie dotées par des fondations, en partie soutenues par des souscriptions volontaires annuelles. Leur institution remonte à l'époque de la révolution anglaise de 1688. La classe des commerçants et des industriels parvenus à la fortune et à des positions sociales éminentes sans le secours des études classiques, sans avoir passé par les écoles de grammaire, regarda comme un devoir de préparer aux générations à venir les bienfaits d'une instruction élémentaire, non classique. Les fondateurs des écoles libres ont été pour la plupart des bourgeois investis des honorables fonctions d'alderman. Les élèves des écoles libres ne recevaient pas seulement l'enseignement primaire, ils étaient en outre vêtus aux frais de la fondation.

La commission chargée, en 1833, de faire un rapport au parlement sur l'état des écoles libres, évaluait le revenu annuel de ces écoles à 3,554,625 fr.

Les écoles de grammaire et les écoles libres, comprises les unes et les autres dans la cathégorie des *écoles dotées* (endowed schools), sont en ce moment en Angleterre au nombre d'environ 4,000; 150,000 élèves y reçoivent l'instruction, depuis l'enseignement classique des langues et des littératures anciennes jusqu'à l'enseignement primaire; elles ont un revenu approximatif de 7,500,000 fr.

Les *écoles de la société nationale*, ou comme on dit en Angleterre par abréviation, *les écoles nationales* (nationals schools),

Digitized by Google

ne datent que de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Malthus, dans son essai sur la population, publié en 1803, déplore l'insuffisance de ces écoles, et l'abandon de toute direction de la part de l'Etat, sur la nature même de l'enseignement. Les écoles nationales sont, ou *dominicales* ou *quotidiennes* : ces dernières sont les plus utiles pour la propagation de l'instruction primaire parmi le peuple. Elles sont entretenues aux dépens des souscriptions et cotisations des membres de l'association nationale pour l'éducation du peuple; elles n'ont reçu jusqu'à présent de l'Etat que des secours à peu près insignifiants.

La première fois qu'il fut question dans le parlement de venir efficacement en aide à l'association nationale pour l'éducation populaire, cette proposition souleva l'opposition la plus vive. On n'imaginerait pas ce qui fut dit alors sur l'inopportunité, le danger même, d'apprendre à lire, à écrire, aux enfants des mendiants et des vagabonds, comme s'exprimaient en parlant des classes pauvres, plusieurs honorables membres de la chambre des communes. Mais, en peu de temps, les idées à cet égard se modifièrent singulièrement. Aujourd'hui, les sectes dissidentes sont animées d'une certaine émulation entre elles, à qui fera le plus d'efforts pour répandre parmi les enfants de sa croyance l'instruction primaire. On a remarqué à diverses reprises des paroxismes de ce zèle enseignant, soit de la part des sectes dissidentes, quand elles craignaient d'être débordées par l'église établie, soit, dans le cas contraire, de la part de cette église elle-même.

Mais aujourd'hui, les choses ont changé d'aspect. Le haut clergé protestant, l'épiscopat anglican tout entier est à la tête du mouvement; il sent que c'est son jeu que joue en ce moment le ministère, en plaçant l'instruction du peuple sous son influence.

Dans une réunion nombreuse tenue ces jours derniers à Londres, sous la présidence de l'évêque de Londres, assisté de plusieurs autres prélats et grands dignitaires de l'église anglicane, il a été fait une grande manifestation en faveur de la mesure proposée par le gouvernement. Les opposants, quoique nombreux, n'ont pu empêcher l'adoption d'une résolution par laquelle, sur la proposition de l'évêque de Londres, l'assemblée s'est engagée à soutenir par tous les moyens en son pouvoir, le projet du ministère.

Ce qui précède nous semble suffire pour rendre intelligible à nos lecteurs la grande transformation que subit en ce moment l'enseignement public dans la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

LE DANTE.

La renaissance des lettres avait été fatale à la popularité du Dante. L'école classique, uniquement préoccupée des souvenirs de la Grèce et de Rome, dédaignait le représentant poétique du moyen âge. En 1525, l'historien Guicciardini écrivait à Machiavel : « Vous m'avez fait chercher un Dante par toute la Romagne, et c'est à grand'peine que je suis parvenu à trouver le texte, mais je n'ai pu avoir la glose. » Il fut encore moins compris, ou plutôt moins apprécié, pendant les dix-septième et dix-huitième siècle. Alfieri disait qu'il n'y avait peut-être pas trente personnes en Italie, parmi ses contemporains, qui eussent véritablement lu la *Divine comédie*. De nos jours enfin, le Dante a reconquis toute sa gloire; il devait plaire à une génération non-seulement violemment agitée par les passions politiques, mais qui s'est en outre affranchie des règles trop étroites dans lesquelles on avait voulu renfermer la poésie. « On ne dispute plus à Dante, dit M. Charles Labitte, le rôle inattendu de conquérant intellectuel que son génie a su se créer tout à coup au milieu de la barbarie des temps.... C'est un homme complet, à la manière des écrivains de l'antiquité : il tient l'épée d'une main, la plume de l'autre; il est savant, il est diplomate, il est grand poëte. Son œuvre est un des plus vastes monuments de l'esprit humain; sa vie est un combat : rien n'y manque, les larmes, la faim, l'exil, l'amour, les gloires, les faiblesses. »

C'est cette vie si dramatique qui a été retracée naguère par M. le comte Balbo avec un véritable talent, nous dirons même avec amour, tant les détails abondent dans son ouvrage, et ils sont, en général, peu connus, car ils ont été puisés dans les anciennes chroniques d'Italie, que d'autres n'ont pas eu la patience de feuilleter. Le savant ouvrage de M. Balbo a été traduit à

Digitized by Google

Bruxelles par Mme la comtesse de L.....[1], qui consacre aux lettres les loisirs d'une vie opulente, exception trop rare dans les mœurs de la noblesse belge pour que nous n'aimions pas à la signaler. Ce ne serait pas assez de dire que cette traduction est fidèle; on doit ajouter qu'elle a l'élégance, le charme et la spontanéité d'une œuvre originale.

« Les maladies qui attaquent le corps humain, dit Machiavel, sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus tardives; il en est de même de celles du corps politique. Florence fut d'autant plus tourmentée par les factions de l'Italie, qu'elle leur avait fermé plus longtemps toute entrée dans son sein. » Jusqu'en 1215, tandis que l'Italie entière se partageait entre l'empereur et le pape, les Florentins s'étaient tenus en dehors de la lutte politique, ne montrant d'autre ambition que celle de se conserver. Ce fut la fameuse querelle des Buondelmonti et des Amadei qui fit surgir dans Florence les partis guelfe et gibelin. Ces partis, tantôt vainqueurs et tantôt vaincus, ranimèrent la république et lui assurèrent le rang qu'elle occupa pendant le moyen âge. Florence s'accrut promptement en étendue, en population, en richesse et en importance politique. Non-seulement elle domina dans la Toscane, mais elle fut bientôt placée au rang des premières villes de l'Italie[2].

En esquissant la vie du plus grand de ses poëtes, nous aurons l'occasion de rappeler quelques-unes des nombreuses vicissitudes de la république florentine.

La famille du Dante se vantait de descendre d'une ancienne maison romaine. Cependant l'auteur de la *Divine comédie* ne semblait attacher aucune importance à l'illustration réelle ou supposée de ses ancêtres. « Quels ils furent et d'où ils vinrent ici (à Florence), dit-il, est une chose qu'il me convient plus de taire que de raconter. » Alighieri, père du poëte, était juge de profession. Toute sa famille appartenait, du reste, au parti guelfe. Il naquit au mois de mai 1263 et fut baptisé à Saint-Jean, sous le nom de *Durante*, dont on fit le diminutif *Dante*.

Les Gibelins, recrutés en grande partie parmi les nobles, avaient ressaisi le pouvoir. Mais dans le mois même marqué par la naissance du Dante, Charles d'Anjou accourait en Italie pour consommer la ruine des Hohenstauffen, conquérir le royaume de Pouille et de Sicile, et faire passer la péninsule tout entière du parti des Gibelins à celui des Guelfes. Non-seulement Florence chassa les premiers, mais, en 1267, elle confia pour dix ans le pouvoir suprême au roi Charles. Quelques années après, Grégoire X entreprit de pacifier la Toscane; étranger aux factions (il était en Syrie lorsque les car-

[1] *Vie du Dante*, 2 volumes in-8°, Bruxelles, 1844 et 1846. — Cet ouvrage ne se trouve pas dans le commerce.

[2] Machiavel, *Histoire de Florence*, livre II.

Digitized by Google

dinaux l'élurent), il crut que son devoir de pasteur l'obligeait à rétablir partout la bonne intelligence; il fit rappeler les Gibelins. Nicolas III, de la famille des Orsini, alla plus loin; redoutant pour l'Italie la prépondérance française, il enleva à Charles d'Anjou, par le moyen de l'empereur, le gouvernement de la Toscane. Malheureusement le successeur de Nicolas fut précisément un Français, Martin V; dès qu'il eut ceint la tiare, tout changea; Charles récupéra le gouvernement de la Toscane et les factions s'y réveillèrent. Les Florentins s'armèrent contre le représentant de l'empereur, et changèrent l'organisation même de leur commune pour exclure les Gibelins du pouvoir. La forme du gouvernement d'aristocratique devint démocratique (1282). Les corps des métiers décidèrent que leurs prieurs (au nombre de six comme les quartiers) gouverneraient la ville pendant deux mois, et seraient choisis dans l'ordre de la noblesse et du peuple, *pourvu qu'ils fussent marchands ou artisans.*

Tandis que ces révolutions s'accomplissaient, Dante avançait en âge. Son père étant mort, il fut confié au célèbre Brunetto Latini, auteur du *Trésor*, l'encyclopédie du treizième siècle [1]. Brunetto était guelfe comme toute la famille du Dante. « Ce dernier grandit, à l'époque des événements les plus importants et de la plus grande splendeur du parti guelfe, dit son biographe, avec toutes les impressions de ce parti, tempérées peut-être dans son âme généreuse par les excès des Guelfes. »

L'imagination du Dante s'éveillait : la politique et l'amour, dit aussi Balbo, furent les deux grands mobiles de son activité et de son génie.

Dante avait déjà rencontré Béatrix. Elle était fille de Folco di Ricovero Portinari, citoyen riche, fondateur du grand hôpital de Santa Maria Nova. Alighieri, père du Dante, et ses parents, avaient leurs maisons près de Saint-Martin de l'Évêque; Folco Portinari, son épouse, dona Cilia di Gherarde Caposachi, et leur jeune fille nommée Béatrix ou Bix (diminutif du dialecte florentin), habitaient dans le voisinage de Sainte-Marguerite. Le premier jour de mai, c'était la coutume à Florence de fêter le retour du printemps. Les familles Alighieri et Portinari étant liées d'amitié, Dante fut conduit par son père, le 1er mai 1276, chez le père de Béatrix. La grâce de cette enfant laissa dans l'âme du Dante une empreinte ineffaçable. Dans la *Vie nouvelle*, histoire de son premier amour, il raconta en ces termes cette rencontre qui devait exercer sur sa vie une influence décisive : « Neuf fois déjà, après ma naissance, le ciel de la lumière était retourné au même point, quand parut à mes yeux, pour la première fois, la glorieuse *dame* de ma pensée, à laquelle

[1] Brunetto composa son *Trésor* à Paris, où il s'était exilé lorsque son parti eut été chassé de Florence en 1260. — Il revint en 1266 et fut secrétaire de la république, poste que Machiavel devait occuper un jour.

Digitized by Google

beaucoup de personnes, *ne sachant comment la désigner,* ont donné le nom de Béatrix. Elle avait déjà assez vécu en ce monde pour que, dans cet espace de temps, le ciel étoilé se fût porté vers l'orient de la douzième partie d'un degré; en sorte qu'elle m'apparut dans le commencement de sa neuvième année et lorsque j'accomplissais la mienne. Elle m'apparut vêtue d'une couleur rougeâtre, imposante et modeste; et la manière dont sa ceinture retenait son vêtement était appropriée à son extrême jeunesse. Je dis avec vérité, qu'en ce moment *l'esprit de la vie,* qui réside dans la voûte la plus secrète du cœur, commença à trembler avec tant de force, que le mouvement s'en fit ressentir dans mes plus petites veines; et tremblant, il dit ces paroles : *Ecce Deus fortior me, qui veniens dominabitur mihi :* Voilà un Dieu plus fort que moi; il va me dominer!... » L'élégant traducteur de la *Vie nouvelle,* M. Delécluze, observe qu'il est arrivé au jeune poëte florentin ce que beaucoup d'hommes, même très-inférieurs à lui, éprouvent encore de nos jours; tout enfant, il a été frappé de la beauté d'une personne de son âge, dont les traits et les hautes qualités morales, se développant peu à peu, lui ont imprimé dans l'âme un sentiment tendre, mais respectueux, qui l'a porté à faire de Béatrix sa *dame,* son guide, son ange tutélaire, un être abstrait, sur lequel il s'est plu à rassembler toutes les beautés, toutes les vertus, toutes les perfections. L'amour éveilla la poésie dans le cœur du Dante. « Les années se succèdent, et l'attachement respectueux du jeune Dante croit avec la beauté de celle qui l'a fait naître. Bientôt sa passion devint plus vive. Il voit l'amour, et, dans cette vision, il lui semble que celle qui le préoccupe est forcée de se nourrir de son cœur. Incertain sur le sens qu'il doit attacher à cette espèce de songe, Dante, poëte déjà lui-même, écrit en vers et adresse une circulaire poétique à tous les *fidèles d'amour,* à tous les *diseurs en rime,* afin qu'ils l'aident à interpréter le véritable sens de sa vision. De tous ceux qui lui répondent, Guido Cavalcanti est le seul qui lui paraisse avoir saisi la question sous son véritable jour, et à compter de ce moment Dante le nomme son premier, son principal ami. » A l'appel poétique du Dante, Guido avait répondu par un sonnet commençant ainsi : « *Vous avez vu, à mon avis, tout ce qui peut être de quelque valeur.* » En flattant la passion du Dante, Guido obtint sa confiance, et quoiqu'il eût vingt ans de plus que lui, il fut son compagnon pendant toute sa jeunesse. Guido, suivant M. Balbo, avait les sentiments d'un Guelfe qui penchait vers les Gibelins, et ces sentiments il semble les avoir inculquer à son ami.

L'amour platonique du Dante pour Béatrix ne l'empêcha point de continuer ses études. Brunetto Latini lui avait enseigné la philosophie morale et l'avait initié aux mystères du *trivium* et du *quadrivium.* Ami et admirateur de Giotto, Dante s'appliquait aussi au dessin et il excella même dans cet art. Tous les détails intimes concernant le plus grand poëte du moyen âge ont

Digitized by Google

été soigneusement recueillis par son dernier biographe. Il nous apprend que Dante (il avait alors vingt-quatre ans) était soigné dans son extérieur, d'une taille ordinaire, d'une figure agréable et pleine de gravité, parlant peu et lentement, mais très-spirituel dans ses réparties. Ses études ne le portaient point à se renfermer dans la solitude et à se priver de la société. Quoiqu'il ne fût pas très-riche, il était loin d'être pauvre. Il possédait à Florence des maisons très-convenables; il avait en outre des propriétés à Camerata, dans le canton de Plaisance, et dans la plaine de Ripoli; enfin, un mobilier considérable et précieux.

Jeune, beau, possesseur d'une fortune honnête, déjà rangé parmi les premiers poëtes contemporains, cité aussi pour son courage, comment Dante n'épousa-t-il point sa *dame?* C'est un mystère que l'histoire n'a pas éclairci. Béatrix fut unie au chevalier Simon de Bardi et resta pour Dante l'objet d'un culte respectueux. « Boccace lui-même, quelque mauvaise langue qu'il fût, affirme que l'amour de Dante fût toujours très-honnête, et que jamais un regret, un mot, un geste, ne trahit le moindre désir condamnable, ni dans l'amant, ni dans l'objet aimé. On voit encore, d'après la suite de la *Vita nova,* que Béatrix refusa constamment le salut au Dante, et qu'elle le fuyait dans les sociétés. Il est prouvé en outre qu'il n'assista point aux derniers moments de sa vie. » Béatrix fut enlevée à l'amour du Dante le 9 juin 1290 : le désespoir du poëte, retracé dans la *Vita nova,* fut poignant. Il eut même le dessein de s'ensevelir dans un couvent de l'ordre de Saint-François : déjà il était frère mineur, lorsqu'on ne sait quelle révolution dans ses idées le rendit au monde. Le poëte raconte qu'une jeune et belle dame, qui se montra sensible à ses chagrins, lui fit naître l'idée d'accepter une consolation qui semblait lui être offerte par le ciel. Dante sentit plus d'un combat intérieur que se livraient son honneur et ses désirs; mais il en sortit triomphant, et Béatrix resta reine de son âme. Résolu de ne plus rien dire qui n'eût pour objet les louanges de Béatrix, il termine par cette promesse la *Vita nova :* « J'eus alors une vision extraordinaire, pendant laquelle je fus témoin de choses qui me firent prendre la ferme résolution de ne plus rien dire de cette bienheureuse, jusqu'à ce que je pusse parler tout à fait dignement d'elle; et pour en venir là, j'étudie autant que je peux, comme elle sait très-bien. Aussi, dans le cas où il plairait à celui par qui toutes choses existent que ma vie se prolongeât, j'espère dire d'elle ce qui jamais encore n'a été dit d'aucune autre. » C'était annoncer la *Divine comédie.*

Trois ans après la mort de Béatrix, Dante, tout en gardant le souvenir de son premier amour, consentit néanmoins, sur les instances de sa famille, à entrer dans la vie positive. Il épousa Gemma; elle était fille de Manetto de' Donati et appartenait à une puissante famille guelfe, qui avait pour chef messer Corso Donati. Cette même année fut signalée par le triomphe du peu-

Digitized by Google

ple, qui voulait être gouverné suivant les lois et par l'abaissement des nobles trop portés à les enfreindre. Pour s'affranchir de la tyrannie des grands, les chefs des corps de métiers arrêtèrent que chaque *seigneurie*, en entrant en charge, nommerait un gonfalonier (ou officier) de justice, choisi parmi le peuple, qui aurait à ses ordres un corps de mille hommes, enrôlés sous vingt bannières, avec lequel il serait prêt à protéger l'exécution des lois; les grands n'ayant pas voulu reconnaître ce pouvoir, on statua qu'ils ne pourraient être membres de la Seigneurie. Alors beaucoup de citoyens qui n'étaient ni tyrans, ni revêtus d'une grande autorité, sortirent de la classe des grands pour entrer dans celle du peuple. Soit en haine de messer Corso, soit, comme notre Artevelde, pour parvenir aux charges de la république, Dante fut au nombre des nobles qui se firent immatriculer dans les corps de métiers. Dans un registre contenant les actes de 1297 à 1500 du corps des médecins et apothicaires, il se trouve inscrit en ces termes : « *Le Dante d'Aldighieri des Aldighieri, poëte florentin.* » Ce fut par la diplomatie qu'il entra dans la carrière des emplois; mais remarquons que dans ce temps les envoyés n'étaient pas à poste fixe; ils revenaient dans leur patrie aussitôt que les affaires dont on les avait chargés étaient conclues; ils allaient et revenaient seuls, à cheval, sans aucune pompe.

Le parti guelfe s'était divisé en Guelfes purs ou *noirs*, et en modérés ou *blancs;* de leur côté, les Gibelins commençaient aussi à se partager en Gibelins purs, qu'on appelait *secs*, et en Gibelins tendants au guelfisme, qu'on appelait *verts*. Dante appartenait au parti des blancs, c'est-à-dire des Guelfes modérés. Tandis que les querelles des Donati, représentant les noirs, et des Cerchi, représentant les blancs, ensanglantaient la république, Dante était élu prieur pour deux mois, suivant la coutume. Un légat du pape était venu à Florence pour remédier à ces discordes; mais ayant manifesté une trop vive sympathie pour les noirs, il devint suspect aux blancs et partit en excommuniant la ville. « Tout était en armes dans Florence. Les fureurs des hommes puissants imposaient silence aux magistrats et aux lois. Les Donati et leur parti étaient plus effrayés, parce qu'ils pouvaient moins. Corso et les autres chefs des noirs se réunirent donc pour délibérer sur leurs intérêts. On convint de demander au pape un prince de sang royal, pour venir réformer Florence. Ils pensèrent que cet expédient mettrait à la raison la faction des blancs. Cette assemblée et sa délibération furent dénoncées aux prieurs comme une conjuration contre la liberté. Les deux factions avaient les armes à la main. Les prieurs, *encouragés par les conseils et la prudence du Dante*, l'un d'eux, armèrent le peuple de la ville et beaucoup d'habitants de la campagne, qui s'unirent à lui ; puis ils forcèrent les chefs des partis à mettre bas les armes, et exilèrent Corso Donati et plusieurs autres des noirs. Pour montrer leur impartialité dans ce jugement, ils exilèrent aussi quelques-uns des

Digitized by Google

blancs, *qui revinrent bientôt sous des prétextes colorés de motifs plausibles*[1]. » Le prince de sang royal que les noirs avaient demandé au pape pour relever leur parti était Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Les blancs firent tous leurs efforts pour s'opposer à l'arrivée du prince, ou du moins pour négocier des conditions avec lui. On décida qu'une ambassade serait envoyée à Rome. Lorsqu'on en vint à délibérer pour savoir qui serait le chef de cette ambassade, Dante, dont l'influence était grande sur son parti, fut désigné à l'unanimité. « Mais si je remplis cette mission, répondit-il avec fierté, qui restera ici? et si je reste ici, qui la remplira? » Il alla toutefois à Rome et s'opposa énergiquement à l'intervention étrangère (1301). Mais les noirs l'emportèrent, et Charles de Valois, nommé par le pape comte de Romagne et pacificateur de la Toscane, entra dans Florence. Aussitôt une violente réaction éclate contre les blancs; les Cerchi et leurs partisans sont exilés; et le Dante, sous le poids d'une condamnation particulière parce qu'il s'était opposé à l'entrée du prince français, sortit pour jamais de la ville. Sa maison fut détruite et ses biens confisqués. Il laissa à Florence sa femme et ses sept enfants, sous la protection des chefs du parti noir, Gemma étant unie aux Donati par les liens du sang. Pour lui, pauvre et irrité, il s'en alla errant çà et là dans toute la Toscane.

Dante, comme nous l'avons vu, était un guelfe modéré; chassé comme suspect de gibelinisme, sa fierté et sa colère firent de lui un Gibelin. S'il faut en croire Boccace, il ne pouvait, depuis son exil, entendre même des enfants et des femmes parler des affaires publiques, et dire du mal des Gibelins, sans entrer en fureur au point qu'il leur aurait jeté des pierres s'ils n'avaient point voulu se taire.

Comme poëte, Dante se montrait aussi fort irritable, si par malheur il entendait estropier ses vers. « Un jour Dante, sortant de chez lui après dîner, entendit, en passant par la porte Saint-Pierre (à Florence), un serrurier qui battait le fer sur son enclume en chantant quelques-uns de ses vers entièrement altérés, mutilés et tronqués; il ne dit rien, mais s'approchant de la boutique où le forgeron avait les instruments de son métier, il prend le marteau et le jette dans la rue, puis les tenailles, puis les balances, et toutes les autres ferrailles. Le forgeron se tournant vers lui d'un air brutal : « Que diable faites-vous là? êtes-vous devenu fou? — Et toi-même, réplique Dante, que fais-tu? — Je fais mon métier et vous gâtez mes outils en les jetant dans la rue. — Si tu ne veux pas que je gâte ce qui est à toi, ne gâte pas ce qui m'appartient. — Et qu'est-ce donc que je vous gâte? — Tu chantes mes vers, et tu ne les dis pas comme je les ai faits; je n'ai pas d'autre métier et tu me le gâtes. » Le forgeron, stupéfait, ne sachant que répondre, reprend ses ou-

[1] Machiavel, livre II.

Digitized by Google

tils, retourne à son travail, et par la suite, quand il voulut chanter, il chanta du *Tristan* ou du *Lancelot*, et laissa le Dante tranquille[1]. » Nous puiserons dans l'ouvrage de M. le comte Balbo une autre anecdote non moins curieuse sur la préoccupation du Dante dans ses études. « Voici ce qui lui arriva un jour étant à Sienne, où il s'était arrêté par hasard devant la maison d'un pharmacien. On lui avait apporté là un petit livre qu'on lui avait promis, livre qui était en grande réputation parmi les hommes capables d'en juger et qu'il n'avait jamais vu. Il ne prit pas en ce moment le temps de le transporter plus loin ; la poitrine appuyée sur le comptoir de la boutique, le livre posé devant lui, il se mit à le lire avec une incroyable avidité; et quoique peu après, dans cette même rue, en sa présence, vint à commencer la fête générale des Siennois, où les jeunes gens se préparaient avec un grand appareil à célébrer des joutes et des tournois, au milieu desquels la rumeur publique augmenta encore, comme il arrive en pareil cas, par le bruit de divers instruments et les applaudissements des spectateurs; tout ce bruit ni aucune autre circonstance, telles que les danses des femmes gracieuses et les jeux des cavaliers joyeux et élégants, rien ne fut capable de l'exciter à regarder, et personne ne le vit changer d'attitude ou lever une seule fois les yeux de dessus son livre. Placé là à l'heure de none, le soir se passa, et il avait tout lu, tout compris, avant de se lever. Comme on lui demandait comment il avait pu se priver de voir une fête aussi brillante qui venait d'avoir lieu sous ses regards, il répondit qu'il ne s'était aperçu de rien. » — « Toute la vie, tous les ouvrages du Dante nous font voir tour à tour, dit M. Balbo, qu'autant il était actif dans la société et ennemi des cafards, autant il était ami des pensées et des inspirations de la solitude. »

L'auteur de la *Vie du Dante* caractérise parfaitement la révolution qui s'opéra dans les partis sous le règne de l'ambitieux Philippe de Valois. Le parti guelfe devint peu à peu un parti français, à tel point que le roi de France fut plutôt considéré comme son chef que le pape; à moins toutefois que l'on ne considère le pape comme chef des modérés et le roi comme celui des exagérés. En effet, dans les événements de Florence, le pape fut pacificateur sincère, tandis que Charles de Valois se montra l'ennemi déclaré de la paix et de la modération. Aussi excuse-t-on l'abandon fait par le Dante de ce parti guelfe qui cessa d'être national pour servir l'étranger. La colère gibeline du grand poëte fut triple; elle s'éleva contre les Guelfes en général: contre les papes qui fondèrent ce parti; et contre les rois de France, chefs actuels et exagérés du même parti. Benoît IX, qui s'était affranchi de l'influence française, essaya vainement de réconcilier les blancs et les noirs; la mission de paix du cardinal d'Ostie n'ayant pas réussi, le pape appela auprès

[1] *Vie du Dante*, I, p. 355.

Digitized by Google

de lui, à Pérouse, douze des principaux chefs du parti guelfe noir qui commandaient à Florence. Lorsqu'ils se furent rendus à la cour pontificale avec une escorte de cent cinquante cavaliers, les bannis préparèrent dans le plus grand secret une entreprise contre Florence, privée de ses chefs, divisée par les partis intérieurs, et naguère dévastée par l'incendie. Cette entreprise échoua par suite de la légèreté et de la précipitation de ceux qui la conduisirent; elle avait été faite d'ailleurs contre les intentions du pape et ressemblait à une trahison. Elle fut également blâmée par le Dante; et il se sépara même de ses compagnons d'exil. On présume que ce fut après cette rupture (juillet 1304) qu'il se rendit à l'université de Bologne pour y continuer ses travaux. Il y resta jusqu'au 1er mars 1306, époque où les Bolonais, après s'être rapprochés des noirs de Florence et avoir chassé les blancs exilés, furent interdits et privés de leur université par un légat du souverain pontife. Les étudiants se retirèrent à l'université de Padoue, et le Dante fixa également sa demeure dans cette ville. Il semble que vers cette époque le Dante s'était fatigué de son exil; tout en conservant sa fierté, il fit quelques avances au parti qui dominait à Florence. « On raconte qu'à son retour de Vérone, il prit un genre de vie humble, cherchant par de bonnes œuvres et de bons procédés à obtenir la grâce de pouvoir retourner à Florence, par le rappel spontané de ceux qui gouvernaient le pays. Il se donna beaucoup de peine pour cela, en écrivant non-seulement à divers habitants qui prenaient part au gouvernement, mais même au peuple. Il le fit, entre autres, dans une lettre assez longue, qui commence ainsi : « O mon peuple, que t'ai-je fait? » (*Populo mi, quid feci tibi?*) Il est donc clair que ces espérances de rentrer dans la patrie et ces lettres si conciliantes doivent trouver place entre les années 1304 et 1306, en même temps que le Dante reprenait sa vie studieuse et qu'il séjournait aux universités de Bologne et de Padoue [1]. »

La femme du Dante, restée à Florence, venait de retrouver, en visitant un vieux coffre, l'ébauche en langue latine des sept premiers chants de la *Divine comédie*. Cette ébauche ayant été envoyée au Dante, il donna suite à son projet, mais en abandonnant la langue latine pour la langue vulgaire; on prétend que l'*Enfer* fut écrit en deux ans, au milieu des voyages, des factions et des affaires. Dante acheva cette sublime composition vers la fin de 1308 ou au commencement de 1309, à Lunigiana, sorte de terre neutre qui, depuis un temps immémorial, était la demeure habituelle des exilés florentins de tous les partis.

La situation du parti gibelin étant alors désespérée, le Dante perdit enfin l'espoir de rentrer dans sa patrie et il résolut non-seulement de quitter les environs de Florence, mais même de passer les monts. M. Balbo pense que le

[1] *Vie du Dante*, II.

Digitized by Google

départ du Dante fut aussi déterminé par le désir d'étudier la théologie à l'université de Paris pour composer le *Purgatoire*, où commence la partie théologique de la *Divine comédie*. Avant d'abandonner l'Italie, le Dante confia le manuscrit de l'*Enfer* au père Hilarion, du monastère de Sainte-Croix du Corbeau, à l'embouchure de la Magra. En envoyant ce manuscrit à messire Uguccione della Faggiola, le père Hilarion lui rendit compte de la visite du Dante : « .... Cet homme, ayant formé le projet d'aller au delà des monts, et passant par le diocèse de Luni, soit par dévotion pour cet endroit, soit pour toute autre raison, vint s'arrêter audit monastère. Dès que je le vis, comme il était encore inconnu à moi et à mes frères, je lui demandai ce qu'il voulait. Il ne répondit pas une seule parole, mais il regarda la construction du lieu, et je lui demandai de nouveau ce qu'il désirait ou cherchait. Lui alors, jetant ses regards autour de lui, sur moi et sur mes frères, nous répondit : *La paix*. Alors augmenta de plus en plus en moi le désir de connaître de quelle condition était cet homme, et l'ayant pris à part, je causai avec lui et je le connus; car bien que je ne l'eusse jamais vu avant ce jour, sa réputation était venue jusqu'à moi depuis longtemps. — Lorsqu'il eut ensuite bien vu que j'étais attentif, et qu'il se fut assuré de mon désir d'entendre ses paroles, il tira de son sein, d'une manière toute particulière, un petit livre qu'il me montra, et me dit : « Voici une partie de mon ouvrage que peut-être vous n'avez jamais vue; je vous laisse ce manuscrit afin que vous conserviez de moi un plus durable souvenir. » Et après qu'il m'eut remis ce petit livre, et que je l'eus accepté avec reconnaissance, je l'ouvris devant lui et j'y jetai les yeux avec affection. Puis comme je m'étonnais que les mots fussent en langue vulgaire, il me demanda pourquoi. « Je suis surpris, lui répondis-je, de cette manière d'écrire, tant pour la difficulté, que parce qu'il me semblait inconcevable que l'on pût exprimer en langue vulgaire un sujet aussi ardu, et qu'il ne me paraissait pas convenable de revêtir tant de science d'un habit si peu noble. — Tu as certainement raison, me dit-il, et lorsque dès l'origine (peut-être avec l'inspiration du ciel), l'idée de cette entreprise germa dans mon esprit, je choisis pour l'exécuter la langue la plus convenable.... Mais ayant considéré la situation du siècle présent, je vis à quel degré d'avilissement sont tombés les chants des illustres poëtes, et c'est précisément pour cela que les hommes généreux qui, en de meilleurs temps, écrivaient ainsi, ont, hélas! abandonné les arts libéraux aux plébéiens; c'est pour cela que j'ai déposé la pauvre lyre dont j'étais pourvu, et que j'en ai apprêté une autre plus conforme aux goûts des modernes. Pourquoi donner une nourriture forte à des bouches qui sont encore à la mamelle? »

Le Dante se rendit donc à Paris et se mêla à la foule studieuse de la rue des Fouarres, ainsi nommée parce que, comme il n'y avait pas alors de bancs aux écoles, les étudiants y portaient de la paille ou du foin, qu'ils chan-

Digitized by Google

geaient et remplaçaient par des herbes odoriférantes les jours de fête. « Notre grand et studieux exilé, ajoute M. Balbo, alla donc, pauvre et nécessiteux, s'asseoir sur la paille dans cette rue. Mais qu'y a-t-il de si étrange dans la pauvreté, peut-être en partie volontaire, de cet homme, qui était l'adversaire et le déserteur du parti guelfe français, l'ennemi personnel de la maison royale de France, à laquelle il se préparait à lancer ses invectives, et qu'il décriait même déjà dans ses écrits? » Suivant Boccace, le Dante se rendit ensuite en Angleterre; d'autres ont ajouté qu'il alla également s'asseoir sur les bancs de l'université d'Oxford. Mais c'est là, dit M. Balbo, une de ces conjectures qu'il n'y a moyen ni d'affirmer ni de contredire.

A l'avénement de Henri VII, de la maison de Luxembourg, la situation du parti gibelin parut devoir changer. Avant de passer les Alpes, Henri attendit à Lausanne, dans l'été de 1310, les ambassadeurs des villes d'Italie. Florence seule, soumise plus que jamais aux guelfes noirs et craignant le retour des exilés, n'envoya pas saluer le nouvel empereur. « Ils ont mal fait, dit Henri, car notre intention était de chercher à rendre tous les Florentins bons et fidèles, unis et non divisés, d'établir *notre chambre* dans leur ville, et de la faire la meilleure de notre empire. » Après avoir pris la couronne de fer à Milan (1311), il y reçut le serment de presque toutes les villes, à l'exception de Gênes, de Florence et de Venise. Pour pacifier la Lombardie, il mettait des vicaires et faisait rentrer les exilés guelfes dans les villes gibelines, les Gibelins dans les villes guelfes. En apprenant que Henri VII était descendu en Italie, le Dante avait également repassé les Alpes, espérant rentrer dans Florence à la suite du monarque vainqueur. Les exilés pressaient l'empereur de marcher contre Florence. « Seigneur, lui écrivait le Dante, tu es le plus excellent de tous les princes, et tu ne vois pas, de la hauteur souveraine de ton regard, où git à l'abri des chasseurs le petit renard de cette peste. En vérité, ce n'est ni dans le courant du Pô, ni dans celui du Tibre, que va se désaltérer cette bête rusée; c'est l'eau de l'Arno que ses perfidies empoisonnent. Peut-être ne le sais-tu pas? Cette mort cruelle s'appelle Florence.... Cesse donc de retarder ta venue, rejeton sublime d'Isaïe... : les Philistins fuiront, et Israël sera libre. Alors notre héritage, dont nous pleurons sans cesse la perte, nous sera restitué aussitôt. C'est ainsi que nous qui, maintenant exilés à Babylone, pleurons au souvenir de Jérusalem la sainte, changerons alors nos misères et nos confusions, lorsque, redevenus citoyens, nous respirerons dans la joie et dans l'allégresse. » La prise de Brescia n'effraya point les Florentins; ils furent inflexibles. Aux sommations de l'empereur, ils répondirent « que jamais les Florentins n'avaient courbé la tête devant un maître. » Simulant néanmoins des intentions pacifiques, ils avaient publié une amnistie, mais elle était illusoire : quatre cent vingt-neuf personnes ou familles, parmi lesquelles le Dante, en étaient exclues. Enfin Henri VII s'approcha de Florence

Digitized by Google

(1312); pendant trois mois il campa devant la ville, mais sans pouvoir y pénétrer. Dante s'était servi de la parole pour animer l'empereur; mais il s'abstint de porter les armes contre sa patrie. Bientôt ses espérances et celles du parti gibelin furent anéanties; Henri VII mourut à Buonconvento, près de Sienne, le 24 août 1313. Non-seulement Dante le loua dans la *Divine comédie*, mais il avait en outre le dessein de lui dédier le manifeste du parti gibelin, le livre de la *Monarchie* auquel il travaillait alors. « La monarchie que le Dante cherche à répandre, dit M. Balbo, n'est pas celle d'un roi sur un peuple particulier, et il ne combat point pour cette forme de gouvernement contre celle de l'aristocratie ou de la démocratie; car, au contraire, ces trois formes, ces trois politiques, il les nomme *obliques* et incompatibles avec la liberté. La monarchie désirée par le Dante, c'est la monarchie universelle. De nos jours, où les nations, constituées heureusement chacune en elle-même, n'ont rien d'aussi cher, rien d'aussi sacré sur la terre que leur nationalité, et ne remercient le ciel de rien tant que de la leur avoir donnée, ou ne le prient pour rien d'autre que pour l'obtenir, il suffit d'exprimer un désir comme celui du Dante pour le faire paraître à la fois impossible à réaliser, et pour que l'idée seule en semble presque impie. Mais alors il n'en était pas ainsi. Nous avons ici l'aveu de l'un des *coupables*, confirmé du reste par l'histoire tout entière, depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint. Le but, l'espoir, le droit prétendu et défendu par les empereurs et leur parti, soit sous le nom d'impérial, soit sous celui de gibelin, ne fut autre chose que cette monarchie universelle tant abhorrée ou ridiculisée de nos jours. »

Depuis la mort de Henri VII, Uguccione de la Faggiola soutenait presque seul le parti gibelin dans l'Italie méridionale contre le pape Clément V, Robert, roi de Pouille, Florence, Lucques et Sienne. Dante alla se placer sous la protection d'Uguccione, et ce fut à Pise qu'il termina la *Monarchie* et le *Purgatoire*. A la mort de Clément V (10 avril 1314), le Dante fit acte de bon Italien en engageant les cardinaux à élire pour pape un indigène. « Le désir du Dante, dit M. Balbo, ne laisse pas que de montrer qu'il fut moins touché par les intérêts particuliers de son parti, que par les intérêts plus généraux de l'Italie et de la chrétienté, sur lesquels il ne se trompait point ici[1]; et peut-être, malgré sa colère contre les papes, leurs tentatives en faveur des exilés, par le moyen des légats, lui revenaient-elles à l'esprit, et se flattait-il de l'espérance que ces tentatives se renouvelleraient encore sous un nouveau pape italien; mais quoi qu'il en soit de son plus ou moins de désintéressement, on voit clairement ici son désir impartial pour l'un comme pour l'autre de ces

[1] Le saint-siége avait été transféré à Avignon en 1309. Le Dante demandait que le pape revînt à Rome.

Digitized by Google

deux pouvoirs[1], qu'il considérait comme les ornements légitimes et comme les chefs de la nation italienne. »

Uguccione, ayant été chassé de Pise par un soulèvement guelfe, se réfugia à Vérone, auprès du vicaire impérial et podestat de cette ville, Can della Scala, appelé le Grand; le Dante l'y suivit (1316). Il avait alors cinquante ans passés. Voici son portrait tracé par Boccace : il marchait un peu courbé; son maintien était grave et doux; il portait toujours des vêtements convenables à un homme de son âge; son visage était long, son nez aquilin, ses yeux gros plutôt que petits, ses joues grandes; sa lèvre inférieure avançait sous la lèvre supérieure; son teint était brun, ses cheveux et sa barbe épais, noirs et crépus; sa figure avait toujours une expression mélancolique et pensive. A ce sujet Boccace raconte une anecdote assez plaisante. Un jour, à Vérone, alors que la renommée de ses ouvrages était déjà fort répandue (surtout cette partie de sa comédie qu'il a intitulée l'*Enfer*), et que beaucoup d'hommes et de femmes le connaissaient de vue, il arriva que comme il passait devant une porte où plusieurs femmes étaient assises, l'une d'elles dit tout bas aux autres, assez haut cependant pour qu'il l'entendît ainsi que ceux qui l'accompagnaient : « Voyez donc celui-ci qui va en enfer et qui en revient quand il lui plaît pour nous en rapporter des nouvelles. » Une autre ajouta naïvement: « En vérité, tu dois avoir raison, vois comme il a la barbe crépue et le teint brun, à cause de la chaleur et de la fumée qu'il y a là-bas. » En entendant prononcer de telles paroles derrière lui, sachant qu'elles provenaient de la croyance naïve de ces femmes, Dante éprouva du plaisir et presque du contentement de voir qu'elles avaient cette opinion, puis il continua son chemin en souriant. La cour de Cane Grande était alors la plus brillante de l'Italie: on y voyait des guerriers, des écrivains, des savants, des poëtes, des artistes, des courtisans, des ménestrels. Tout ce monde avait, dans le palais du podestat, des quartiers garnis et séparés, avec des ameublements et des emblèmes adaptés au goût de chacun : des triomphes pour les guerriers, les bosquets sacrés des Muses pour les poëtes, Mercure pour les artistes, le Paradis pour les prédicateurs, la Fortune pour les exilés. Toutefois Cane et le Dante, l'orgueilleux podestat et le fier poëte, ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence; peut-être Cane ne pouvait-il pardonner au Dante d'avoir placé dans le *Purgatoire*, avec des paroles de blâme, son père et son frère naturel; de son côté, Dante, tombé dans le besoin, devait attendre autre chose du protecteur des Gibelins qu'un humble emploi de juge. Il faut ajouter que Cane avait

[1] L'autorité impériale et l'autorité pontificale. Pour expliquer la contradiction qui existe entre la *Monarchie* et cette lettre aux cardinaux, M. Balbo fait remarquer que si le Dante était assez gibelin pour demander l'indépendance de l'empereur, il ne l'était pas au point de vouloir la dépendance du pape.

Digitized by Google

reconnu pour empereur Frédéric d'Autriche, tandis que le Dante était partisan de Louis de Bavière. La magnificence discourtoise du maître prouva que le Dante avait bien raison de trouver amer le pain d'autrui (*come sa di sale lo pane altrui*). Il y eut un jour un jeune garçon qui se cacha aux pieds du Dante et qui amoncela devant lui tous les os qu'avaient jetés les convives, suivant l'usage de ce temps-là. Lorsque la table fut desservie et que l'on aperçut ce monceau, le maître faisant semblant de s'en étonner : « Voyez, dit-il, comme le Dante est un grand mangeur de viandes. » Le poëte offensé répliqua immédiatement : « Monseigneur, vous ne verriez pas tant d'os, si j'étais un chien [1]. » Pendant le séjour du Dante à Vérone, une nouvelle tentative fut faite pour le ramener à Florence. La dernière révolution de Pise avait modéré les craintes et les colères guelfes de ceux qui gouvernaient Florence. C'était un vieil usage, dans cette ville, le jour de la fête de Saint-Jean, de faire grâce à quelques condamnés, que l'on offrait au saint avec un cierge à la main, et à qui l'on faisait payer une amende; en 1317, les condamnés politiques furent admis à jouir de cette grâce, réservée jusque-là aux malfaiteurs. Un neveu du Dante et quelques autres de ses amis le pressèrent de l'accepter aussi. Il refusa. « Est-ce donc là, répondit-il, le rappel glorieux auquel pouvait s'attendre le Dante Alighieri, après avoir subi à peu près quinze années d'exil? Est-ce là la récompense que l'on devait à une innocence reconnue de tous, le prix de mes sueurs et de mes fatigues continuelles à l'étude? Habitué aux idées de la philosophie, loin de moi une bassesse de cœur si téméraire et si terrestre que d'aller me laisser offrir, presque garrotté, comme un Ciolo et d'autres infâmes! Loin de moi, qui ai prêché la justice, d'aller, après avoir souffert l'injustice, compter mes deniers à ceux qui ont été injustes envers moi. Ce n'est pas là le chemin par lequel je veux retourner dans la patrie.... »

En quittant Vérone (1318), le Dante séjourna pendant quelque temps au monastère de Fonte Avellana, près de Gubbio, où il continua le *Paradis*, puis au château de Colmorallo, chez son disciple et son commentateur en vers, messire Boson de Raffaelli, enfin à Udine, antique siége des patriarches d'Aquilée. Ce fut là probablement qu'il acheva son immortel poëme; on dit aussi qu'il y écrivit l'histoire des deux partis guelfe et gibelin. Cet ouvrage est malheureusement perdu.

Vers 1320, le Dante se rendit à Ravenne, son dernier asile. Il fut honorablement accueilli par le seigneur de la ville, Guido Novello de Polenta, neveu de Francesca da Rimini. Le refuge que Guido offrit ou accorda libéralement au poëte montra, suivant l'observation de M. Balbo, que ce seigneur avait été

[1] Mme de L..... observe qu'il y a dans l'italien un jeu de mots intraduisible sur le nom de Cane Grande : *Voi non vedreste tant' ossa se* Cane *io fossi.*

Digitized by Google

loin de s'offenser de la manière dont le Dante avait célébré la faute de sa tante, faute que tout le monde connaissait depuis longtemps, mais à laquelle on n'accorda des larmes qu'après ce chant immortel. M. Balbo remarque en outre que Guido était guelfe tout autant que l'autre protecteur du Dante, le patriarche d'Udine, Pagano della Torre; ce qui prouve que le Dante s'était enfin réduit à pouvoir vivre avec les hommes du parti contraire au sein. « Il n'est pas probable qu'il ait espéré de rentrer dans sa patrie par la protection de l'un et de l'autre; car, outre les insultes adressées aux magistrats de Florence et aux papes dans les derniers chants du *Paradis*, le témoignage de Boccace démontre qu'il avait perdu tout espoir. » Le Dante, après avoir tant souffert, se résignait maintenant à son sort : il traduisait les psaumes de la Pénitence. Il fut distrait de cette pieuse occupation par une mission dont les seigneurs de Polenta le chargèrent auprès des Vénitiens. Au retour de cette ambassade, le Dante tomba malade et mourut le 14 septembre 1321.

Après avoir raconté tous les incidents de cette vie si laborieuse, si agitée, si dramatique, M. le comte Balbo propose l'activité incessante du Dante comme exemple à l'indolente Italie. « Aux hommes de génie, dit-il, la gloire dans le temps, mais à tous les hommes de bonne volonté la gloire dans l'éternité, et cette grande, cette souveraine et patriotique vertu de l'activité qui a été si utile à l'Italie, chacun de nous peut du moins l'imiter dans le Dante. Le génie ne s'imite pas, ou il s'imite mal, mais on peut toujours imiter les vertus, et principalement celle qui est ensuite la mère de toutes les autres. Jamais peut-être personne ne donnera plus à la patrie un trésor de gloire et de pensées pareil à celui que nous a laissé le Dante, mais apportons chacun notre obole. »

Digitized by Google

ÉTUDES SUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, par M. Horace Say, membre du conseil général du département de la Seine et de la chambre de commerce de Paris [1].

Les économistes de notre époque ne sont pas seulement, comme leurs devanciers, des théoriciens habiles et profonds : ils se dévouent avec ardeur à l'étude des faits, ils recueillent patiemment les détails les plus minimes, ils exposent enfin dans leurs livres, avec une lucidité remarquable et une exactitude mathématique, tantôt l'organisation d'un pays, tantôt celle d'une province ou d'une ville. Tandis que M. Léon Faucher traçait un tableau animé de la Grande-Bretagne, M. Horace Say, fils du célèbre propagateur de l'économie politique en France, explorait Paris et le département de la Seine. En publiant le résultat de ses études et de ses recherches, non-seulement il a rendu un service réel à ses concitoyens, mais il a fourni en outre d'utiles enseignements aux nations voisines. Ce n'était pas chose aisée que de répandre la lumière sur une organisation extrêmement compliquée, que de mettre en œuvre une si grande variété de matériaux ; toutefois M. Say a su faire un livre attachant, dont le cadre pourrait même servir de modèle à ceux qui se sentiraient la force d'essayer un travail analogue sur Bruxelles, Vienne ou Berlin.

M. Horace Say, appelé depuis dix ans dans le conseil général du département de la Seine, a compris que, à côté de l'expédition courante des affaires de chaque jour, il y avait dans l'organisation municipale en général et dans la vie spéciale d'une ville comme Paris un beau sujet d'étude. Il a eu pour but de combattre deux erreurs : l'une qui porte à confondre sans cesse la ville

[1] Paris, 1 vol. in-8°, 1846.

Digitized by Google

de Paris, proprement dite, avec le gouvernement central qui y réside; l'autre qui consiste dans l'exagération des revenus et des richesses attribués à la ville de Paris et à la zone de banlieue à laquelle on a donné le nom de département de la Seine. Il voudrait ensuite populariser la science administrative, trop peu connue, et montrer qu'un juste équilibre peut exister entre le principe envahisseur de la centralisation et celui de l'indépendance locale, compatible avec la nécessité de maintenir l'unité nationale. En présentant l'analyse de quelques parties de l'excellent ouvrage de M. Say, nous ferons surtout ressortir les détails qui peuvent intéresser directement ou indirectement la Belgique.

La constitution a élevé Bruxelles au rang de capitale de la monarchie belge; mais aucune loi ne l'a placée hors du droit commun quant à l'organisation communale proprement dite. L'accroissement prodigieux des faubourgs pourra exiger un jour peut-être de nouvelles mesures législatives; mais, en attendant, l'organisation de la capitale ne diffère point de celle des autres villes. Paris et le département de la Seine sont, au contraire, soustraits à la loi commune. Ce caractère exceptionnel de l'organisation de Paris puise son origine dans l'instinct de conservation des différents gouvernements issus des révolutions. On n'oubliera jamais l'importance acquise par la commune de Paris sous Bailly et Pétion; en 1830, ce fut encore de l'hôtel de ville que partirent les premiers ordres des autorités nouvelles. Or, comment confier à la seule administration des bourgeois de Paris un lieu où s'organisent si facilement les gouvernements provisoires? « Dans chaque département, le gouvernement central est représenté par un préfet qui agit au nom du roi et représente simultanément chacun des ministres : le département de la Seine en a deux (le préfet de la Seine et le préfet de police); encore ne sont-ils pas appelés à se partager, dans l'application, un pouvoir aussi étendu, aussi complet qu'exercent ailleurs tous les autres. A Paris, le gouvernement est toujours présent, chaque ministre y peut agir sans l'intermédiaire de l'un ou de l'autre préfet, ou du moins la responsabilité personnelle de ceux-ci est, dans la plupart des cas, couverte par l'absence de toute initiative de leur part. Mais, si les deux préfets du département de la Seine ont moins d'action préfectorale que les autres, leurs fonctions prennent une grande importance des attributions municipales qui leur sont dévolues; ils sont les véritables *maires* de Paris, et c'est avec eux seulement que le conseil municipal est appelé à débattre les intérêts de la commune. Encore y a-t-il ici une distinction à faire, et les attributions municipales elles-mêmes ne sont-elles pas complètes dans le partage qui en est fait entre eux; ils ne sont point chargés de la tenue des registres de l'état civil, ni de la célébration des mariages, etc. Pour toutes ces affaires courantes, la ville de Paris a été partagée en douze sections, improprement appelées des arrondissements, et pour chacune desquelles il y a

Digitized by Google

un maire et deux adjoints. Ces maires et ces adjoints sont choisis par le roi sur une liste de douze candidats formée par élection : ils ne doivent pas correspondre entre eux et restent sans influence sur la direction des affaires communales, dont la gestion est mise ainsi entre les mains d'agents directs du gouvernement, qui ne s'appuient sur aucune base élective. L'organisation du département de la Seine et de la ville de Paris a été établie ou plutôt modifiée par la loi spéciale du 20 avril 1834 ; celle du 18 juillet 1837 sur les attributions municipales porte qu'il sera ultérieurement statué en ce qui concerne les attributions municipales pour la ville de Paris : ce travail reste à faire. » La composition du conseil général du département est aussi toute spéciale : il contient quarante-quatre membres, dont trente-six sont nommés à Paris, et dont les huit autres appartiennent par moitié aux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. Le conseil général n'a qu'une session de quinze jours par an, généralement au mois de novembre. Pendant ces quinze jours, le conseil apure les comptes de l'exercice clos et délibère sur le budget de l'année suivante; à peine a-t-il le temps d'effleurer quelques-unes des questions d'intérêt général qui lui sont soumises ou qu'il appartiendrait à son droit d'initiative de soulever. Les précautions de la loi sont encore dues, suivant M. Say, à l'intérêt de conservation du gouvernement.

Le département de la Seine se distingue aussi des autres par la proportion plus forte qu'il supporte dans les impôts de toute nature. Il ne contient que le 30me des habitants de la France[1] et on ne lui attribue pas plus que la 28me partie de la richesse nationale; cependant il fournit seul plus du 10me des recettes générales du trésor. M. Say voit là une atteinte aux principes de l'égalité proportionnelle dans les charges publiques. Le budget départemental de la Seine s'élève à environ sept millions; le budget municipal ne monte pas à moins de quarante-six millions. « Ce chiffre, tout élevé qu'il est, dit l'auteur, ne suffirait pas du reste à prouver, comme on le croit généralement, que la ville de Paris soit riche, car il n'y a richesse absolue pour une commune que lorsque les revenus excèdent les dépenses indispensables, et que les branches diverses des services publics sont assurées pour toutes les éventualités, *ce qui est loin d'être ici le cas.* » Le produit de l'octroi est la ressource principale et presque unique des villes : or, c'est là une ressource précaire; l'auteur le prouve, et il va en même temps au-devant de ceux qui demandent la suppression des octrois. « Sur des recettes brutes réalisées en 1844 pour près de quarante-six millions dont il conviendrait de retrancher d'abord près de deux millions versés par l'État pour sa part dans les dépenses de la garde municipale, l'octroi a produit seul environ trente-deux mil-

[1] D'après le dernier recensement, la population de la France s'élève à 35,400,486 habitants; et celle du département de la Seine, à 1,364,567.

Digitized by Google

lions. Et les frais de perception de cet impôt étant seulement de 5 fr. 95 c. pour cent francs reçus, le produit net de ce chapitre a dépassé trente millions. Déduisant de ce produit la dîme du trésor [1], on aura le revenu municipal, revenu précaire, basé sur un impôt qui est inégalement réparti, et dont les produits sont sujets à diminuer avec l'intempérie des saisons et chaque fois qu'il se manifeste quelque crise commerciale ou politique, et alors précisément qu'on aurait à pourvoir à de plus fortes dépenses. Et cependant, le taux de ce revenu est à peine suffisant dans l'état actuel des choses pour les besoins de la ville de Paris; non pas qu'on ne puisse avec raison blâmer l'emploi qui a été fait d'une partie des ressources, mais parce qu'en examinant tout ce qu'il serait désirable de faire dans un intérêt bien entendu de la population, dans celui, par exemple, si pressant de la circulation et de la salubrité publiques, on voit qu'on pourrait employer utilement des sommes bien plus fortes encore. Toute demande de suppression de l'octroi devrait donc être précédée de l'exposé d'un plan de finances qui permettrait d'espérer un revenu municipal équivalant à celui que donne actuellement cet impôt.» Personne ne méconnaîtra la sagesse de ce conseil; M. Say semble voir avec une certaine appréhension cependant cette nombreuse population qui se porte hors de Paris pour se soustraire aux charges municipales. La capitale de la France offre à cet égard le même tableau que la capitale du royaume de Belgique : de nouvelles villes se pressent autour de l'enceinte gardée par les employés des taxes. De même que les communes de Molenbeek, de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles, les communes de Montrouge, de Vaugirard, de Bercy, de la Villette, etc., présentent des populations qui ont décuplé en peu d'années. L'auteur est alors conduit à rechercher comment l'on pourrait parvenir à la suppression de l'octroi. Ses considérations méritent l'attention des administrateurs, des économistes et des hommes d'État : « Dans l'état actuel des finances publiques en France, avec les besoins toujours croissants du trésor, en présence des grandes entreprises préparées dans un but de développement général des forces productives du pays, il est difficile de demander au gouvernement central d'abandonner une source quelconque de revenu. C'est cependant là que pourrait se rencontrer la seule solution possible du grand problème de la suppression des octrois. Si l'État consentait à appliquer une partie de l'accroissement annuel des taxes indirectes, qui seules ont permis au budget de grossir de 400 millions en douze ans, à la décharge de l'impôt des patentes; ou du moins si les produits de cette contribution étaient successivement abandonnés aux villes, dans une proportion déterminée par la plus value résultant des contributions indirectes, jusqu'à ce que

[1] On sait que le trésor retient annuellement cinq millions sur le produit de l'octroi de Paris.

Digitized by Google

les patentes ne fussent plus que des taxes municipales; alors non-seulement elles se percevraient avec plus de facilité, mais elles produiraient encore promptement de plus fortes rentrées. Paris, par exemple, y pourrait trouver facilement 12 à 15 millions, qui, réunis aux sommes que le trésor reçoit en ce moment sur le budget municipal, et qu'il abandonnerait aussi, arriveraient à un total qui permettrait à cette ville de renoncer à la majeure partie des droits d'octroi, aujourd'hui seule source de son revenu. D'un autre côté, la suppression, ou, en attendant, une diminution considérable sur l'octroi, permettrait à l'État de percevoir plus facilement des contributions indirectes plus fortes sur une partie des denrées de consommation et lui offrirait une ample compensation pour son sacrifice. Ce qui est dit ici des patentes s'appliquerait en grande partie à la contribution personnelle et immobilière, ainsi qu'à celle des portes et fenêtres. Le mal de notre système financier, c'est que les impôts de toute nature, directs et indirects, étant tous perçus et centralisés au profit du trésor, on ne peut pourvoir aux dépenses locales qu'au moyen de surcharges sur des matières imposables déjà frappées; c'est par des centimes additionnels, qui égaleront bientôt le principal tout entier des contributions directes, qu'il est pourvu aux dépenses départementales, et les villes ne trouvent ensuite moyen de pourvoir à leurs dépenses les plus indispensables que par quelques faibles centimes sur les mêmes contributions, et en frappant des denrées soumises déjà pour la plupart à des contributions indirectes, de nouvelles taxes de la même nature, qu'on a appelées droits d'octroi. » Dans un chapitre suivant, M. Say ajoute que l'impôt des patentes, *portant essentiellement sur les populations urbaines*, aurait dû particulièrement être laissé aux communes. Quant à l'impôt des portes et fenêtres, il croit que les autorités locales, en répartissant de semblables contributions, le feraient toujours avec équité, et que les contribuables supporteraient plus facilement des charges dont ils recevraient l'équivalent en dépenses faites pour eux et sous leurs yeux.

M. Say s'occupe ensuite avec détail des routes, des prisons, des enfants trouvés et des aliénés, trois services qui ont pris un tel développement dans le département de la Seine, que le budget est chaque année arrêté en déficit. « Les travaux des fortifications de Paris ont mis les chemins dans un état déplorable; une indemnité demandée à cette occasion au ministre de la guerre a été refusée, et cependant les frais extraordinaires de réparations des routes ne sont encore qu'une faible partie du tort que cause au département de la Seine cette grande entreprise, votée par les chambres dans un intérêt national, mais qui frappe une large zone de territoire de servitudes militaires et de stérilité. » Le ministre de l'intérieur pourvoit directement sur son budget à la dépense des condamnés aux travaux forcés, des reclusionnaires et des condamnés correctionnellement à plus d'un an. Quant aux pri-

Digitized by Google

sons départementales, elles renferment les prévenus, les condamnés à moins d'un an, et ceux qui attendent le moment d'être transférés soit dans les maisons centrales soit aux bagnes. Après avoir fourni de nombreux renseignements sur cette dernière catégorie de prisonniers, M. Say s'élève justement contre l'incarcération en commun, dont les conséquences sont déplorables; l'auteur démontre que, dans ce système, la prison, au lieu de corriger, pervertit davantage. Les améliorations successivement apportées dans les prisons pour les femmes ont déjà beaucoup avancé à leur égard une véritable réforme pénitentiaire. Suivant M. Say, la plus heureuse innovation a été de les soumettre à la surveillance de personnes de leur sexe, et de choisir, pour cette mission importante et délicate, des dames qui, par leur caractère et leur tenue régulière, devaient s'attirer le respect et la confiance. Bien que ces surveillantes n'appartiennent à aucune congrégation religieuse, le service de la maison de Saint-Lazare ne laisse rien à désirer sous ce rapport. L'auteur examine ensuite une question d'une haute importance : il s'agit de la concurrence que le travail des prisons fait à l'industrie libre. « Le travail des prisonniers, dit-il, occasionne, dans plusieurs branches d'industries, une concurrence fâcheuse aussi au travail des hommes. Ainsi, outre l'industrie du chaussonnier, qui est désormais concentrée dans les prisons, et qui est par le fait l'industrie de ceux qui n'en ont aucune, il y a au dépôt des condamnés de grands ateliers de cordonniers et de tailleurs; c'est là que se font les uniformes que beaucoup de compagnies de messageries ou de chemins de fer donnent à leurs employés. A la maison de répression de Saint-Denis on exerce plusieurs états; l'industrie du cartonnage y est poussée très-loin, et l'on voir sortir des mains grossières de vagabonds et de mendiants ces boîtes élégantes, de formes variées et d'une fraîcheur admirable, qui garnissent ensuite les plus jolies boutiques de nos confiseurs aux approches du jour de l'an. Dans les maisons centrales de détention, on trouve de véritables fabriques. Le pénitencier militaire de Saint-Germain est même un modèle en ce genre.... Il est utile, sans doute, de donner ainsi de bonnes habitudes de travail, et d'enseigner un état qui puisse les faire vivre honnêtement, à ceux qui ont commis des fautes; mais leur vie est, en attendant, rendue plus douce aux dépens du bien-être de ceux qui, se conduisant bien au dehors, ne cherchent pas à se faire admettre dans ces vastes phalanstères, où l'on finira sans doute par rendre le travail attrayant. » Le projet de loi présenté sur les prisons laisserait au gouvernement le droit de déterminer par voie de règlement d'administration publique, la proportion dans laquelle une partie du produit du travail des détenus pourrait leur être attribuée, en ayant égard aux catégories dans lesquelles ils auraient été rangés; en principe, le droit de propriété sur aucune partie des fruits de leur travail ne serait reconnu aux détenus : tout ce qui leur serait accordé aurait le caractère d'une récompense

Digitized by Google

pour le cas de conduite régulière. Mais cette loi ne détruit pas les inconvénients qui naissent de la concurrence que les travaux des prisonniers font au travail des ouvriers libres. M. Say propose de ne faire exécuter par les détenus que des travaux dont l'État emploierait les produits, ou du moins ceux qui se rapporteraient à des professions, comme celle de cordonniers ou de tailleurs, pour lesquelles la concurrence au dehors est tellement grande, que la concurrence des prisons est à peine sensible à leur égard.

Les frais relatifs aux cultes se maintiennent, sur le budget communal de Paris, au-dessous de 100,000 francs, faible sacrifice pour une population d'un million d'habitants. Sur trente-sept paroisses catholiques, deux seulement font occasionnellement appel à la caisse municipale, qui, aux termes du décret du 30 décembre 1809 et de la loi de germinal an x, doit pourvoir à l'insuffisance des ressources des fabriques pour celles des dépenses qui sont déclarées obligatoires. « La discussion de ces budgets des fabriques, observe M. Say, révèle quelques-unes des misères humaines; toutes les églises catholiques veulent être autorisées à faire des dépenses extraordinaires pour attirer le public et augmenter le prix de location des chaises et le produit des quêtes; toutes veulent de la musique, et chacune à l'envi veut enlever à ses rivales les prédicateurs les plus en renom pour prêcher l'Avent ou le Carême. N'y aurait-il donc pas moyen de pourvoir d'une manière plus digne aux besoins religieux de la population? et n'arrivera-t-il pas un jour où elle saura y pourvoir spontanément d'elle-même? »

Le chapitre dans lequel M. Say expose l'état de l'instruction primaire à Paris est un des plus importants de son livre. Disons d'abord que la ville de Paris subvient, sur son budget, à toutes les dépenses de l'instruction primaire, en ce qui la concerne, et y affecte plus d'un million. Les écoles communales se trouvent dans une situation prospère; mais les écoles privées laissent beaucoup à désirer. Elles sont tellement médiocres à Paris, suivant M. Say, que la plupart des enfants, après les avoir fréquentées pendant quatre ou cinq années, sont en général hors d'état de soutenir l'examen d'entrée pour la première année d'études de l'école supérieure. L'enseignement individuel a disparu des écoles communales pour faire place à l'enseignement mutuel; l'enseignement simultané a été conservé par les frères de la doctrine chrétienne. Les détails fournis sur les frères par M. Say seront lus avec intérêt; nous les résumerons : « Pour des écoles qui exigent un personnel nombreux, on a dû renoncer à avoir d'autres maîtres que des frères de la doctrine chrétienne, pour lesquels les traitements sont beaucoup moins élevés que pour les instituteurs laïques. Ils sont payés 750 francs par an, tandis que le traitement des instituteurs est au minimum de 1,800 francs avec augmentation de 200 francs après chaque période de cinq ans de bons services, jusqu'à un maximum de 2,400 francs par an. La réunion en communauté rend

Digitized by Google

la vie des frères plus économique; elle est d'ailleurs plus frugale; ils n'ont point de familles et jouissent des avantages qu'il peut y avoir à faire partie d'une congrégation à laquelle, dans un intérêt religieux ou politique, on fait de fréquentes donations. Ainsi, la congrégation a été, plus ou moins régulièrement, mise en possession d'un très-grand immeuble, rue du Faubourg Saint-Martin, où est établie la maison centrale, avec école intérieure normale, et établissement d'un internat; elle a de plus, dans différents quartiers de Paris, des maisons conventuelles près des écoles où les frères se retirent dans l'intervalle des classes. Les règles de l'institut donnent au supérieur un pouvoir sur les frères, qui paralyse l'action que l'autorité municipale doit conserver sur l'instituteur; et sans parler de la férule, à l'usage de laquelle ils n'ont pas renoncé complétement, ce qu'il y a de plus contraire à la loi de 1833, c'est le vœu de ne recevoir les enfants qu'à titre gratuit dans les écoles, tandis que la gratuité doit être l'exception, et que la règle légale, aussi bien que la loi naturelle, veut que les familles pourvoient, autant que possible, à l'éducation de leurs enfants. Les arts graphiques sont particulièrement soignés dans les écoles des frères; mais on peut leur reprocher d'inspirer dans l'enseignement moral l'obéissance passive, au lieu de développer par le raisonnement le sentiment du devoir et l'inspiration des bons penchants; l'instruction religieuse s'occupe toujours chez eux plus de la forme que du fond. Les écoles mutuelles se sont perfectionnées de leur côté plus rapidement encore, et, telles qu'elles sont instituées à Paris, elles méritent à tous égards la préférence. Cependant un grand nombre de parents, ayant le choix entre les deux méthodes, donnent journellement la préférence aux écoles simultanées, et les classes y sont remplies au delà de ce que prescrivent les règles de salubrité, que les autorités municipales ne peuvent arriver à faire prévaloir : cela tient en partie à ce que, ces écoles étant en général en rapport avec des maisons de secours, beaucoup de familles pauvres pensent qu'elles seront plus favorisées en agissant ainsi; et en partie aussi à l'enseigne d'*Écoles chrétiennes* dont les frères ont semblé s'arroger le monopole, bien que l'enseignement moral et religieux n'en soit pas moins chrétien, quoique s'adressant davantage à la raison, peut-être, dans les écoles mutuelles. » M. Say signale ensuite les obstacles qui ont retardé la création d'écoles mutuelles dans plusieurs quartiers; c'est surtout la grande dimension nécessaire pour la seule classe dont elles se composent, et la nécessité aussi d'y joindre une autre classe non moins grande, ou préau couvert, pour les récréations. Au surplus, chaque fois que la ville de Paris a pu disposer d'un terrain suffisant, elle en a profité pour réunir dans une même construction une école mutuelle de garçons, une école mutuelle de fille et une salle d'asile. Il est bien entendu qu'il ne peut y avoir aucune communication entre les écoles de garçons et celles de filles. M. Say est d'avis que l'enseigne-

Digitized by Google

ment doit être maintenu dans les limites de l'instruction primaire proprement dite; il voudrait cependant, et ce vœu trouvera un écho en Belgique, que l'on donnât aux enfants quelques notions simples et élémentaires du droit public. « Quelque humble, en effet, que doive être un jour la condition de l'enfant qui n'a pu suivre d'autres leçons que celles de l'école primaire, il aura comme citoyen des droits et des devoirs qu'il lui importe, qu'il importe surtout à la société qu'il connaisse. » Les *prix d'apprentissage* sont assurément une des plus heureuses, une des plus salutaires innovations admises par les autorités municipales de Paris. Chaque école décerne annuellement un de ces prix : il consiste dans une pension que le lauréat touche pendant trois années afin de lui faciliter l'apprentissage d'un art ou d'un métier. La ville de Paris a fondé deux écoles primaires supérieures, celle de la rue Neuve Saint-Laurent et l'école François Ier. Le programme de la première diffère peu de celui des écoles primaires supérieures belges; et le cours des études y est également partagé en trois années. Mais l'école François Ier est le premier essai un peu complet qui ait été fait d'un enseignement professionnel, préparant convenablement les jeunes gens pour toutes les carrières de l'industrie. Le cours complet des études est réparti sur six années; cette longue durée offrait des inconvénients : ils ont été prévus. « Le programme des cours et la distribution des études ont été calculées de manière à présenter à la fin de chaque année un ensemble de connaissances acquises, dont l'élève tirerait toujours avantage s'il ne pouvait consacrer à l'étude le temps entier que réclame le cours complet d'éducation offert aux jeunes gens qui la fréquentent. Les inconvénients du système opposé suivi dans l'enseignement universitaire ont à peine besoin d'être signalés; ceux qui n'ont pas parcouru la série des classes n'ont jamais qu'une instruction incomplète, dans laquelle on peut signaler l'absence des notions les plus élémentaires de connaissances qu'il leur serait cependant essentiel de posséder. » Il est à regretter que M. Say n'ait pas fourni de plus amples détails sur l'école François Ier. L'enseignement professionnel, dont l'importance est si grande, n'a pas été suffisamment étudié en Belgique; il faudrait des établissements intermédiaires entre les écoles spéciales annexées aux universités et les écoles primaires supérieures fondées par la loi de 1842. Lorsque viendra le moment de discuter le projet de loi sur l'instruction secondaire, il y aura peut-être lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas d'organiser en même temps que l'enseignement classique un enseignement professionnel du deuxième degré, c'est-à-dire moyen ou intermédiaire.

D'après le dernier recensement triennal, il y avait à Paris, au 31 décembre 1844, 66,148 indigents inscrits et secourus par les *bureaux de bienfaisance*. Chaque bureau est composé : du maire de l'arrondissement, président de droit; des adjoints et de douze administrateurs se renouvelant par tiers

Digitized by Google

et nommés par le gouvernement sur une liste de quatre candidats, dont deux désignés par le conseil général des hospices et deux par le bureau lui-même. Les bureaux se servent, pour leurs distributions aux indigents, de maisons de secours dirigées par des sœurs de charité; il y a une ou plusieurs de ces maisons par arrondissement. « Les sœurs qui desservent les maisons de secours font, sans doute, preuve d'un grand dévouement, bien que trop systématiquement disposées peut-être à résister aux injonctions des autorités civiles. Elles appartiennent à différentes congrégations, et l'administration trouve en cela l'avantage de ne pas être dans la dépendance d'une seule, ce qui présenterait souvent des dangers; car l'esprit de corps et de domination, et les erreurs auxquelles peut pousser un zèle religieux exagéré, sont des inconvénients inhérents à toute organisation congréganiste, quelle que soit d'ailleurs la pureté des intentions qui ait présidé à sa formation. » Adoptant les sages considérations émises par M. Vée dans le *Journal des économistes*, M. Say insiste sur ce que le secours donné par l'administration ne doit intervenir que rarement et comme complément de la charité privée. « C'est, d'une part, dit-il, le seul moyen d'empêcher qu'il ne soit considéré comme un droit; c'est en même temps la seule manière qu'il y ait de ménager les ressources de façon à rendre le secours ainsi donné assez fort pour être efficace. Il faut encore aller, autant que possible, trouver l'indigent à son domicile, non-seulement pour lui épargner des déplacements pénibles, mais encore et surtout pour éviter tout ce qui pourrait amortir ou flétrir chez lui le sentiment d'une certaine valeur personnelle. »

M. Say s'occupe longuement de l'architecture et des architectes; il recherche le *style* qui serait le mieux approprié aux besoins et aux mœurs de l'époque. En critiquant, avec beaucoup de sens, l'éducation donnée aux élèves de l'école de Paris, il semble avoir eu également en vue d'autres institutions. « L'architecture s'enseigne à Paris à l'école des beaux-arts. Pour obtenir admission dans cette école, il faut savoir faire un beau dessin; tout le surplus est considéré comme fort peu utile. Pour en sortir avec honneur, il faut faire un dessin plus beau encore, et obtenir d'être envoyé, aux frais du gouvernement, à l'école que la France entretient à Rome. Arrivé sous le beau ciel de l'Italie, l'élève en architecture, camarade du peintre, du sculpteur, du musicien, sent s'épanouir son imagination; il saisit son pinceau; ses aquarelles prennent plus de vigueur; il fait des ciels d'un bleu d'azur et reproduit toutes les ruines. Il finit toutefois par se calmer, et s'armant d'un mètre rigoureux, il prend les dimensions de tous les vieux pans de mur, et entreprend alors le grand travail de réédifier et de restaurer, sur le papier s'entend, les monuments de la Rome antique. Ayant atteint l'âge d'homme, il revient enfin en France, particulièrement familiarisé avec les usages d'un monde qui n'est plus, mais connaissant peu les besoins de notre époque; sachant

Digitized by Google

fort peu de mathématiques, moins encore de physique, de chimie, de mécanique; ayant peu songé à calculer les forces, le poids, les résistances des matériaux de construction, et n'ayant aucune idée de l'emploi qu'on est parvenu à faire en Allemagne ou en Angleterre du bois ou du fer, non plus que des méthodes employées en Prusse et en Russie pour faire fermer les portes et pour obtenir des logements chauds.» Les administrateurs communaux des villes de Belgique trouveront aussi d'utiles enseignements dans l'excellent chapitre consacré aux travaux de voirie, aux améliorations nombreuses effectuées à Paris depuis quelques années. La marche du choléra fournit à M. Say l'occasion de prouver « qu'en ouvrant de larges voies de communication dans les villes, non-seulement on les embellit, non-seulement on y facilite les rapports entre tous ceux qui les habitent, mais encore on y augmente les chances de vie des habitants, on allonge la vie moyenne de la population.»

Dans le chapitre consacré à la préfecture de police, M. Say donne des détails fort intéressants sur les approvisionnements de Paris. Les renseignements suivants concernent une des plus graves questions du moment : « Il y a maintenant (à Paris) six cents boulangers, et de plus un établissement autorisé par exception, pour l'essai d'un pétrin mécanique. Les boulangers sont partagés en quatre classes, suivant le nombre de sacs de farine qu'ils emploient par jour; et cette classification sert à déterminer la quantité de farine qu'ils doivent avoir en provision. Les boulangers sont, en outre, tenus de déposer comme garantie, dans les magasins du grenier d'abondance, vingt sacs de farine de première qualité, du poids net de cent cinquante-sept kilogrammes. De l'ensemble de ces dispositions il résulte que l'approvisionnement général, tant dans les dépôts publics que chez les boulangers, doit être maintenu en ce moment (1846) à cent vingt et un mille cent quatre-vingt-huit quintaux métriques de farine, ce qui représente la consommation d'un mois. Le prix du pain est périodiquement taxé, tous les quinze jours, par le préfet de police, d'après les mercuriales de la halle aux farines, en prenant pour base de l'évaluation, qu'un sac produit cent deux pains de deux kilogrammes, et que les frais de fabrication s'élèvent à onze francs. Si ces mesures et cette taxation n'ont pas une utilité réelle quant à la sûreté de l'approvisionnement de la capitale, on pourra un jour au moins y puiser quelques renseignements statistiques qui ne manqueront pas d'intérêt. Il résulte du tableau général de la taxe du pain, publié par le préfet de police à la suite de la collection de ses ordonnances, que *depuis quarante ans le prix moyen de la farine, loin d'augmenter, a au contraire légèrement diminué.* Si l'on songe en même temps à l'accroissement de la population, on restera convaincu que l'agriculture a fait, pendant cet intervalle, de grands progrès, et a su tirer de la même étendue de terre une beaucoup plus grande provi-

Digitized by Google

sion de froment. C'est dans des faits de ce genre, dans la sécurité des transactions, dans la facilité nouvelle des communications, que les habitants de Paris doivent puiser des motifs de sécurité quant à leurs subsistances, beaucoup plus que dans la limitation du nombre des boulangers, dans la formation de leur syndicat, et dans la taxe périodique du pain. »

Les renseignements que nous avons puisés dans l'ouvrage de M. Say suffiront pour faire apprécier toute l'utilité, toute l'importance de ce beau travail administratif. L'auteur a su revêtir d'une forme attrayante les notions les plus arides; ses idées sont bien mûries et clairement énoncées. Ce sera la gloire des économistes français de vulgariser la science administrative (encore si peu connue, dit M. Say) par des ouvrages soigneusement élaborés et mis à la portée de toutes les intelligences. De semblables travaux devraient aussi être entrepris en Belgique : ils hâteraient les réformes utiles, en éclairant les conseils communaux, les conseils provinciaux et même les chambres.

Digitized by Google

DES INSECTES,

DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'HOMME.

L'unité de la nature animée semble difficile à retrouver dans l'examen d'un insecte comparé à un être d'un ordre plus élevé. Mettez, par exemple, une mouche à côté d'un éléphant, les rapports entre ces deux animaux n'ont assurément rien de bien marqué. Pourtant l'un et l'autre sont supportés par des organes de locomotion; l'un et l'autre possèdent la volonté, quoiqu'à un degré différent; l'un et l'autre ont une tête, siége des organes de la volonté, de l'ouïe, de la vue, du goût, de l'odorat: que de points d'analogie! Les anciens naturalistes se sont émerveillés sur les transformations des insectes, qui offrent en effet quelque chose de réellement saisissant. Mais tous les animaux d'un ordre plus élevé subissent des transformations analogues, bien plus merveilleuses encore que celles des insectes; seulement elles ont lieu avant la naissance à l'intérieur de l'œuf de l'oiseau ou du corps du mammifère, et nous n'avons pas occasion de les observer journellement comme celles des insectes qui se passent à l'extérieur. Le mot insecte signifie coupé en deux; le plus grand nombre des animaux de cet ordre est en effet, comme la mouche et la guêpe, séparé ou coupé en deux parties distinctes. Chez quelques insectes tels que les mouches ichneumones, ces deux parties ne communiquent entre elles que par un filament d'une excessive ténuité. Mais les limi-

Digitized by Google

tes d'un article de revue ne nous permettent pas même d'aborder les mille prodiges de la structure des insectes, dont l'étude constitue, sous le nom d'entomologie, une branche distincte de l'histoire naturelle. Bornons-nous donc à indiquer les rapports du monde des insectes avec l'humanité.

Ces rapports sont nombreux et importants ; ils le seront encore davantage, la science aidant, quand l'homme comprendra les services qu'il peut attendre d'une foule d'insectes sous leurs diverses formes. Dans l'état actuel des choses, où tout s'évalue en argent, les capitalistes ne peuvent refuser leur estime au *bombyx* qui produit tous les ans de la soie pour des centaines de millions ; à la *cochenille* (bien que ce soit une punaise), qui donne aussi des produits d'une grande valeur, et à l'*abeille* laborieuse, dont le miel et la cire occupent un rang distingué parmi les objets commerçables. Le teinturier et l'homme de lettres doivent une égale considération au *cynips* presque microscopique, dont la piqûre sur la feuille du chêne produit la noix de galle, sans laquelle nous serions fort embarrassés pour faire de l'encre et aussi pour faire porter à l'Europe moderne ce deuil général dont l'a affublée la mode des habits noirs. Voilà pour le présent. Telles sont les obligations actuelles du genre humain envers les insectes. Ces obligations sont destinées à s'étendre sur une échelle indéfinie dans l'avenir. Nous jetterons d'abord un coup d'œil sur les bases de la classification des insectes, et sur les caractères les plus saillants qui peuvent en faciliter l'intelligence.

Un premier caractère divise l'ensemble de tous les insectes : les uns ont des ailes, les autres en sont dépourvus. Ces derniers, qui devraient être compris sous la dénomination générale d'*aptères* ou non-ailés, ne sont point à proprement parler des insectes, les parties de leur corps n'offrant pas la séparation tranchée d'où dérive ce mot. Ils n'ont point de transformation hors de leur œuf, et naissent, sauf la grandeur, tels qu'ils seront toute leur vie. Les naturalistes ne les rattachent aux insectes que faute de leur trouver une meilleure case dans la chaîne des êtres. On les divise en quatre classes : les myriapodes, ou dix-mille-pieds (c'est une figure de rhétorique), les thysanoures, les parasites et les suceurs. Passons sur ces trois derniers ordres, si vous voulez bien. Ils ne comprennent que des animaux dont il est presque indécent de rappeler

Digitized by Google

l'existence. Tout ce que nous avons à en dire, c'est qu'ils disparaîtront d'eux-mêmes, à mesure que, par une organisation sociale moins imparfaite, le genre humain saura s'affranchir de deux grands fléaux allant toujours de compagnie : misère et malpropreté. Car, pour cette classe d'animaux comme pour toutes les autres, l'homme n'a pas besoin de s'occuper directement de détruire les espèces nuisibles ; il suffit de multiplier les espèces utiles et de faire cesser les conditions d'existence des autres ; dès qu'elles ne sont plus en puissance d'être, il n'y a pas besoin de les tuer : elles ne sont plus. Partout la nature a soin de supprimer les espèces ennemies de l'homme, insectes ou bêtes féroces, dès que l'homme, par son travail intelligent, a su mériter d'en être affranchi.

Les insectes qui ont des ailes sont classés d'après le nombre et la disposition de ces organes. Ce caractère bien qu'assez général et fort commode pour la classification, n'offre pourtant rien d'absolu. Ainsi dans les fourmis, les ailes, adoptées cependant comme caractère distinctif, ne sont que temporaires, et chez plusieurs papillons, le mâle seul est ailé ; de sorte qu'il faudrait rigoureusement placer les deux sexes dans deux ordres distincts, ce qui serait absurde.

Les plus nombreux des insectes ailés se nomment coléoptères ou ailes épaisses. Les naturalistes leur attribuent quatre ailes, ce qui, par parenthèse, est faux, car les deux ailes supérieures ne sont point des ailes et n'en remplissent pas les fonctions. Ce sont des plaques d'une substance cornée, souvent parées comme chez la cantaride et le carabe des plus riches couleurs. Cet organe particulier se nomme *élytre*. Les élytres des coléoptères offrent une grande résistance et leur substance est si peu altérable qu'on rencontre fréquemment des élytres d'insectes fossiles dans des formations géologiques fort anciennes. On voit par là qu'à un certain âge de notre planète, il a dû y avoir des hannetons de la grosseur d'un merle, et l'on ne peut pas regretter bien vivement que la race en soit éteinte. Les genres et espèces des coléoptères sont si prodigieusement multipliés qu'il a fallu les diviser en quatre grandes classes d'après le nombre des articulations de leurs pattes. Les rapports des coléoptères avec l'homme sont jusqu'à present peu nombreux. La médecine utilise les propriétés corrosives de la cantaride qui appartient à cet ordre. Si nous savions nous faire des amis parmi certains coléoptères qui ne demandent pas mieux que de faire bon

Digitized by Google

ménage avec l'homme, il nous serait facile de multiplier ceux qui vivent exclusivement d'autres insectes, par exemple le carabe si commun dans nos jardins et fort connu sous le nom de jardinière, et le lithophile à qui la nature a donné un goût tout particulier pour les pucerons, fléaux de nos arbres à fruits. En suivant l'ordre adopté par les naturalistes, nous rencontrons les hémiptères dont les ailes à moitié coriaces ne leur servent guère qu'à sauter, les névroptères aux ailes fortes, marquées d'un grand nombre de nervures; les hyménoptères à ailes soudées ou *mariées* les unes aux autres; les lépidoptères (ailes brillantes), comprenant toute la tribu des papillons, et les diptères, suffisamment caractérisés par leurs ailes au nombre de deux seulement : c'est à cet ordre que l'homme est redevable du cousin.

Enfin les naturalistes ont admis sous le nom de rhipiptères (ailes en éventail) des insectes presque microscopiques qui constituent s'il est permis de s'exprimer ainsi, la vermine des hyménoptères aux dépens desquels ils vivent en parasites.

Que le lecteur ne s'effraye pas de cette énumération un peu longue que nous présentons seulement pour donner une idée de l'immense diversité que la nature s'est plue à manifester dans la production des insectes. Nous n'avons à parler que de ceux qui entretiennent des relations amicales ou hostiles avec le genre humain. Il y aurait bien une troisième division à établir pour ceux qui, comme la mouche vulgaire, nommée à si juste titre importune (*musca importuna*), nous gênent sans précisément nous nuire, et s'établissent dans nos demeures sans y être invités. Nous renvoyons le lecteur aux œuvres d'un homme qui avait poussé fort loin l'étude de l'anatomie des insectes quoique ce ne fût pas son métier, puisqu'il avait une trentaine de millions de ses semblables à gouverner par la grâce de Dieu. L'empereur François II d'Autriche, père de l'empereur actuel, a laissé plusieurs mémoires en latin fort remarquables sur l'entomologie, notamment un opuscule fort curieux, intitulé : *De muscarum castratione.* Ce titre n'est pas traduisible.

Parmi les insectes utiles, le premier rang ne peut être contesté au bombyx dont la chenille, si connue sous le nom de ver à soie, se chargerait volontiers d'habiller tout le genre humain. Nous n'aborderons point ici l'art d'élever le ver à soie, art porté à une si

Digitized by Google

rare perfection en Italie par Dandolo, en Piémont par Bonafous, en France par Camille Beauvais. Il nous suffira de rappeler quelques particularités peu connues et d'expliquer quelques termes dont le sens a besoin d'être vulgarisé. Dans tous les patois du midi de la France, le ver à soie se nomme *magnan*, c'est le participe présent du vieux verbe wallon *magni*, conservé sans altération dans le patois liégeois. De là vient le mot magnanerie qui désigne également l'art d'élever le ver à soie et le bâtiment dans lequel cet art se pratique. Ces deux expressions sont d'une rare justesse. Aucun animal au monde n'est doué d'un si prodigieux appétit que le ver à soie. Pendant six semaines il mange journellement de trois à cinq fois son poids d'une nourriture toujours la même, et sa voracité est plus grande à la fin qu'au commencement de ce repas de quarante jours environ, interrompu seulement de temps en temps par quatre sommes de trente à trente-six heures chacun. Telle est l'existence mangeante du ver à soie. Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'après un dîner de cette force il n'ait plus faim. Parvenu à l'état de papillon, il ne mange plus : comme tous les lépidoptères, il sort tout joyeux de sa chrysalide, se reproduit et meurt, sans aucune souffrance apparente. Si vous voulez être témoin d'un des plus admirables phénomènes de la nature animée, considérez cette grosse chenille parvenue à toute sa grosseur, lorsqu'elle cesse de manger pour commencer à filer. D'abord, elle tire de son corps, avec ses deux premières paires d'articulations faisant l'office de pattes, des filaments grossiers qu'elle attache avec beaucoup d'intelligence aux branches de broussailles mises dans ce dessein à sa portée. Puis, son domicile bien consolidé, elle se dévide elle-même comme un écheveau pour former sa véritable demeure, son palais de soie, matière première si précieuse pour l'industrie de l'homme. Ouvrez le corps de la chenille à ce moment, après avoir fendu son cocon qu'elle vient de terminer, vous la verrez se transformer en une chrysalide renfermée dans une sorte d'étui de substance cornée. Maintenant si vous voulez sacrifier un certain nombre de cocons du même âge, ouvrez-les de quart d'heure en quart d'heure, et vous serez témoin de toutes les phases de la formation réellement miraculeuse du lépidoptère. Cette chenille qui, fendue une heure avant de commencer à filer, ne vous aurait montré dans son intérieur qu'un tube digestif et une substance visqueuse, matière première

Digitized by Google

de la soie, cet être si imparfait et si peu compliqué dans son organisation, après avoir retiré de sa propre substance les matériaux de son logis, reçoit tout à coup et comme par magie la faculté de former, avec ce qui lui reste de matière organique, une tête, des yeux, des antennes, un corselet, un abdomen, des ailes et des pattes articulées. Placez sous un fort microscope un peu de la poussière blanche de ses ailes adhérant après vos doigts si vous y touchez : vous verrez que chaque grain de cette poussière si divisée est une plume parfaitement formée avec son bec tubulaire et ses barbes soyeuses, tout à fait semblable aux plumes du ventre des oiseaux. Et tout cela s'est fait à un signal donné par la nature, en un petit nombre d'heures, en vertu d'une loi mystérieuse manifestée par une force qui attendait pour agir la fin du travail de la chenille, après qu'elle avait accompli l'œuvre à laquelle la destinait la nature.

Des faits exactement semblables s'accomplissent chez tous les lépidoptères. Leur courte existence, sous leur dernière forme, est évidemment remplie de joie et de tendresse, dégagée de soucis et de travaux. Probablement le lépidoptère est affecté d'une sensation agréable par l'odorat, peut-être aussi par la vue, lorsqu'il visite les corolles des fleurs. Les yeux, au nombre de quatre ou de six, dont la nature l'a doué lui permettent sans aucun doute de décomposer la lumière d'une façon dont nous n'avons pas d'idée, et de voir une foule de formes et de nuances dont l'harmonie qui nous échappe charme sans doute les heures rapides que la nature lui accorde comme récompense des peines et des dangers de sa vie antérieure.

On a beaucoup agité, il y a quelques années, la question de la coloration des cocons, obtenue par des substances colorantes données en poudre, sur la feuille de mûrier, au ver à soie pendant son dernier âge. On avait prétendu que l'indigo et la garance avaient produit par ce moyen de la soie naturellement bleue et rouge M. Bonafous n'a obtenu par des expériences directes qu'une nuance bleuâtre provenant de la consommation de l'indigo par des vers de la race sina, dont la soie est naturellement d'un blanc très-pur. Il reste probablement des découvertes importantes à faire dans cette voie.

L'un des obstacles les plus sérieux à l'élève du ver à soie,

Digitized by Google

c'est l'action des froids tardifs sur la feuille du mûrier dans les plaines voisines des montagnes. Il arrive assez souvent que la feuille naissante du mûrier est détruite par une petite gelée lorsque les vers sont déjà éclos. Il semble que dans ce cas l'innombrable couvée soit condamnée à mourir de faim. Il y a peu d'années encore, le mal paraissait sans remède. Mais la nature, dans sa bienveillante sollicitude, a donné au ver à soie comme à tous les animaux d'une grande utilité pour l'homme, un tempérament robuste qui le met à l'abri d'une semblable catastrophe. On connaît aujourd'hui deux moyens de l'en préserver. Le plus simple consiste à placer dans une glacière les vers récemment éclos ; ils s'y engourdissent et peuvent y rester plongés dans un sommeil léthargique, prêts à se réveiller sous l'influence d'une douce température, aussitôt que le mal causé par les gelées aux feuilles de mûrier aura été réparé. L'autre ressource consiste dans la feuille d'un arbuste de l'Amérique du Nord, nommé *maclura*. La feuille de cet arbre ne suffit pas, à la vérité, pour donner au ver à soie la faculté de produire son fil précieux, mais il peut la manger impunément pendant ses deux premiers âges et donner la quantité ordinaire de soie de bonne qualité, lorsqu'on le met pour le reste de son existence au régime de la feuille de mûrier. En Chine, sur la terre natale du ver à soie, l'éducation de cet insecte est infiniment plus simple, si simple même que l'on ne comprend pas comment elle pourrait l'être davantage. On les traite en véritables chenilles qu'ils sont en effet ; ils consomment la feuille sur place et l'éleveur n'a que la peine de ramasser les cocons suspendus aux branches du mûrier dont il a eu soin d'écarter les oiseaux, qui en sont fort avides. En Europe, l'inconstance du climat ne permet pas l'emploi de ce procédé primitif au moins pour les espèces qui donnent la meilleure soie. Mais les missionnaires français en Chine s'occupent en ce moment de naturaliser en France une espèce nouvelle de bombyx qui vit aux dépens de la feuille du chêne, et dont la soie grossière, mais abondante et très-solide peut avoir une grande importance industrielle.

Nous regrettons d'avoir à constater que ces différents bombyx, actifs travailleurs au profit de l'homme, sont fort mal apparentés. D'autres bombyx, très-proches cousins du ver à soie, particulièrement le bombyx caya, font un tort considérable aux arbres fruitiers de nos jardins. Ce bombyx serait même le désespoir du jar-

Digitized by Google

dinier, sans la tribu des oiseaux chanteurs, qui a mission de rechercher ses chenilles pour les détruire.

Après le ver à soie, l'abeille se présente en première ligne, parmi les insectes, dans l'ordre de leur utilité à l'égard du genre humain.

L'*abeille*, qui a donné lieu à tant de fables dans l'antiquité et à tant d'erreurs de nos jours, n'est bien connue que depuis le commencement de ce siècle. La cherté du sucre, pendant la guerre maritime, avait engagé le gouvernement de l'empire à encourager l'*apiculture* dont plusieurs hommes supérieurs s'étaient activement occupés. Aujourd'hui le phénomène si bizarre de la production des abeilles mâles, femelles et neutres, dans des proportions toujours à peu près les mêmes, se présente sous un aspect entièrement nouveau. Les œufs, quel que soit l'insecte qui doit en sortir, sont parfaitement identiques; les vers auxquels ces œufs donnent naissance n'offrent pas non plus des différences saisissables à nos instruments d'observation les plus délicats. Pourtant, de ces œufs et de ces vers si parfaitement semblables entre eux, il naît des mâles, des femelles et des neutres. On avait bien remarqué depuis longtemps que les cellules renfermant les larves qui devaient devenir des abeilles de ces trois différentes classes n'avaient ni la même forme, ni la même étendue; mais on n'en savait pas davantage. Une observation plus approfondie a permis de reconnaître que la forme et la dimension des cellules étaient la cause unique, et réellement merveilleuse par sa simplicité, qui produisait toutes ces différences. Le ver né dans les cellules des neutres, ou abeilles ouvrières, se trouve dans des conditions telles, qu'au moment de sa transformation, les organes reproducteurs s'oblitèrent et disparaissent. Le même ver, né dans une cellule royale, produit une femelle ou reine, espoir de la ruche à venir. Les ouvrières ont-elles la conscience de cette conséquence de leur travail? C'est une question impossible à résoudre. On sait cependant qu'elles ont soin de ménager toujours dans chaque ruche plusieurs loges royales, et de tuer toutes les jeunes reines au moment de leur naissance, excepté une et quelquefois deux. Dans ce dernier cas, un duel à mort décide de la suprématie de l'une des deux reines; la survivante règne forcément sur l'essaim qui, sans elle, ne pourrait se reproduire. Il est fort difficile d'expliquer l'espèce de sentiment qui porte les abeilles ouvrières à prendre un soin si passionné des larves qui doivent donner naissance à des animaux

Digitized by Google

dont les liens de parenté avec elles n'existeront qu'au degré collatéral. Jamais tantes n'ont montré pour leurs nièces un dévouement aussi absolu ; car les abeilles du jeune essaim ne seront que les nièces des ouvrières qui s'épuisent à leur préparer le logement et la nourriture. Quoi qu'il en soit, l'un des grands pas franchis tout récemment par l'apiculture, c'est la vérification d'un fait qu'on aurait dû connaître depuis longtemps, savoir que si les essaims donnent peu de produits en cire et en miel, c'est tout simplement parce qu'on les loge trop à l'étroit. Donnez aux abeilles un peu plus d'espace à remplir, elles sauront bien, par un redoublement d'activité, se préparer une provision plus abondante, dont vous pourrez prendre votre part légitime sans les exposer à mourir de faim.

Un autre progrès non moins remarquable consiste à faire passer les essaims d'une ruche dans une autre, pour opérer à son aise la récolte de la cire et du miel, sans être obligé de tuer ces pauvres bêtes pour les voler. Si l'on considère que l'abeille prépare sa cire et son miel sans enlever aux végétaux utiles à l'homme aucune portion essentielle de leur substance, et qu'elle convertit en ces deux matières d'une grande valeur, des matières premières dont, sans elles, les hommes ne tireraient aucun parti, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'homme devrait propager avec des soins pleins d'affection ces admirables républiques auxquelles préside l'ordre maintenu seulement par la bonne volonté, et qu'il se prive d'une grande source de bien-être et même de richesses, par la crainte puérile qu'inspire l'aiguillon des abeilles, arme redoutable qu'elles n'emploient jamais contre leurs amis. Or, il est toujours facile de maintenir entre l'homme et l'abeille des relations réciproquement utiles, sur le pied de la plus cordiale amitié.

La *cochenille*, dont les produits ont dans le commerce une grande valeur sous un petit volume, appartient à un genre chez lequel les sentiments, et même la sensibilité organique, sont comme l'intelligence excessivement limités. De quels raisonnements, de quelle mémoire, de quel exercice de sa volonté peut faire usage l'insecte qui, comme la cochenille, naît, se reproduit et meurt, attaché et presque immobile sur la plante à la surface de laquelle il est né ? Telle est en effet la cochenille, dont la multiplication et la récolte sont confiées aux moins soigneux de tous les hommes.

Digitized by Google

les Mexicains et les colons des îles de Madère et du Cap-Vert : aussi n'exige-t-elle aucun soin. Il suffit de se procurer quelques individus vivants et de les déposer, après la saison des pluies, sur les plantes du *cactus opuntia ;* bientôt ces plantes en sont littéralement couvertes; il n'y a d'autre peine à prendre que de les enlever et de les faire sécher pour les livrer au commerce, en en laissant assez, chaque fois, pour continuer la reproduction. Rien, jusqu'à présent, dans le règne végétal, n'a pu remplacer le rouge éclatant fourni par la cochenille, et si connu des peintres sous le nom de carmin, bien que le rouge extrait de la garance approche beaucoup du vrai carmin obtenu de la cochenille.

Le *cynips,* plus agile et plus sensible que la cochenille, est chargé par la nature de fournir à l'homme la matière première indispensable de la teinture en noir et de l'encre, dont il se fait de nos jours une si prodigieuse consommation. L'homme se comporte en ami à l'égard du cynips, quoiqu'il y ait entre eux, dans l'échelle des êtres, une distance telle qu'il leur est difficile de communiquer ensemble, et de s'apprécier réciproquement. Le cynips est une jolie petite mouche, au corselet noir, aux ailes transparentes, si peu volumineuse qu'on saurait à peine qu'elle existe, sans la maladie que cause sa piqûre à la feuille du chêne. Cette piqûre a pour but de préparer les vivres et le logement au ver qui naîtra de l'œuf déposé dans la plaie. En effet, le suc de la feuille piquée s'extravase et prend l'apparance d'un fruit très-connu dans le commerce sous le nom de noix de galle. L'homme en s'emparant de la noix de galle ne fait aucun tort au cynips. L'homme n'emporte la maison du cynips que quand celui-ci a déménagé, et comme il ne se proposait pas d'y rentrer, il ne s'en met nullement en peine. Mais l'homme aurait dû, lui, se mettre en peine de rechercher les moyens de favoriser la multiplication du cynips et des noix de galle, dont les meilleures se récoltent sur les feuilles du chêne vert, dans la Syrie et l'Asie Mineure. Le cynips n'est point au courant des usages Européens; il ne lit jamais le journal des modes, et il lui est permis d'ignorer combien nous avons besoin de son travail pour continuer à porter cet uniforme lugubre adopté par tous les gens comme il faut de l'Occident, et à mettre énormément de noir sur du blanc, la plume à la main. Il serait donc fort à propos de suppléer à cette ignorance très-excusable du cynips, et d'étudier sa nature

Digitized by Google

de façon à mettre au niveau des besoins de la consommation la production de la noix de Galle, matière première souvent rare et toujours assez chère dans le commerce.

Il peut paraître bien difficile, sinon impossible, de réaliser le vœu que nous exprimons ici, de faire naître les cynips en plus grand nombre, de les placer dans des conditions de reproduction meilleure que celles où les place la nature : c'est une erreur qu'il importe de combattre. On opère sur une échelle immense la reproduction pour ainsi dire illimitée d'un autre insecte bien autrement petit et délicat, qui ne se doute guère des services que nous nous plaisons à lui rendre, dans notre intérêt, bien entendu, non pas pour ses beaux yeux, quoiqu'il en possède quatre, fort agréablement taillés à facettes. La mouche *ichneumone,* près de laquelle un cynips paraît un fort gros animal, a pour condition de propagation, au moment de son éclosion, de trouver à sa portée, car ses ailes ne lui permettent pas les longs voyages, des chenilles quelconques, ou, pour parler correctement, des larves de la famille des lépidoptères, principalement du genre phalène. La chenille piquée de la mouche ichneumone continue à vivre; mais elle ne fait pas de chrysalide. C'est le procédé que la nature emploie pour arrêter, lorsqu'elle dépasse certaines limites, la multiplication de certains lépidoptères. Or, quand les chenilles se montrent dans un canton en trop grand nombre, et qu'en les examinant les forestiers n'en observent point qui soient attaquées de l'ichneumone, ils vont chercher des chenilles atteintes de cette indisposition, et les déposent sur les arbres infestés de chenilles bien portantes. A mesure que les mouches ichneumones sortent du corps des chenilles malades, elles vont pondre dans le corps des chenilles saines, et l'on n'en revoit pas une seule au printemps de l'année suivante. Ce service d'une si haute importance que l'homme sait obtenir d'une si petite mouche pour la conservation de ses forêts, comment est-il parvenu à se le procurer, à se faire un utile auxiliaire d'un insecte qui n'en a certes nullement la conscience, et qui, pour la plupart, périrait sans se reproduire, si l'homme ne mettait sa multiplication en puissance d'être? Il lui a suffi pour cela d'observer les faits, d'étudier les conditions de reproduction de la mouche ichneumone : qu'il fasse de même à l'égard du cynips, et la noix de galle sera multipliée pour ainsi dire à volonté. C'est ce qui devrait être de tous les

Digitized by Google

produits de la vie animale ou végétale qu'il est donné à l'homme d'utiliser d'une manière quelconque.

Nous bornons ici notre revue fort incomplète des rapports des êtres animés avec l'homme; nous avons montré combien ces rapports pourraient et devraient être multipliés : c'est là la voie où doit désormais marcher la science de l'histoire naturelle. La vie végétale et la vie animale ont dès à présent peu de secrets pour la science; que le savoir sorte des voies de l'abstraction; qu'il fasse marcher de front avec l'étude purement spéculative des faits, l'étude de leurs applications, et toutes les séries des êtres, depuis la mousse jusqu'au chêne, depuis le polype à demi végétal jusqu'au quadrumane intelligent, s'empresseront d'accepter ses lois, de croître à volonté sous son regard, de concourir au bien-être ou au charme de son existence. Tel est, nous en sommes convaincus l'un des plus beaux et des plus utiles emplois de l'intelligence humaine dans ses rapports avec la nature.

Digitized by Google

VOYAGE DE M. MARTIUS AU BRÉSIL.

Le gouvernement bavarois dirigea, il y a quelques années, dans un but purement scientifique, une expédition vers l'intérieur de l'Amérique méridionale à travers les régions les moins connues de l'immense empire du Brésil, terre vierge et féconde, capable de nourrir le genre humain tout entier presque sans travail, par son exubérante fertilité. Une somme considérable avait été allouée pour cette expédition, formée de naturalistes et de dessinateurs, pouvant par conséquent étudier la nature et la copier, pour en rapporter à l'Europe la description et l'image correcte. L'un des botanistes de cette savante caravane, M. Martius, a écrit principalement au point de vue botanique, la relation de ce voyage long et périlleux, où le malheureux naturaliste Sellow, jeune et plein d'avenir, a perdu la vie en voulant passer un fleuve à la nage. M. Martius a écrit en latin, langue qu'il sait manier avec un rare bonheur, mais qui prive un grand nombre de lecteurs du plaisir de parcourir son livre où tout ce qui n'est pas science pure offre l'attrait d'un style élégant, animé, qui s'élève souvent jusqu'à la poésie. Nous donnerons une idée de cette relation attachante, dans laquelle M. Martius a cherché, comme il le dit lui-même, à rendre les objets décrits, présents comme s'ils étaient en effet sous les yeux du lecteur.

Il fut déterminé à visiter le nouveau monde par l'enthousiasme avec lequel M. G. de Langsdorff l'avait entretenu de la nature si étrangement belle et sublime de l'empire du Brésil, dans sa Flore brésilienne; le jeune homme s'était promis de ne pas mourir sans voir toutes ces merveilles; il en saisit avec empressement l'occasion.

En débarquant, dit il, j'étais bien prévenu du spectacle qui m'attendait:

Digitized by Google

mais la réalité l'emportait sur tous les rêves de mon imagination. Mes transports d'admiration partagés par mon ami le jeune peintre Euder, amusèrent beaucoup M. de Langsdorff qui nous accueillit en qualité de consul général. Parvenus au pied des monts Orgàos, dans l'habitation de M. de Langsdorff, nous marchions d'extase en extase. C'est que rien ne peut donner une idée de cette nature; les montagnes terminées par d'énormes piliers de granit presque cylindriques, debout sur leur base, semblables aux tuyaux d'un orgue immense, ne ressemblent à rien, ne rappellent rien qu'on ait pu voir autre part. Au pied de ces montagnes, le sol lui-même est vivant, il respire la vie sous les formes les plus riches et les plus variées. Jamais la végétation ne s'arrête, jamais elle ne se ralentit : elle va si vite, si vite que les grands végétaux n'ont pas le temps de prendre le dessus; les graines des fruits tombés d'un arbre, les rejetons élancés de sa base, deviennent bientôt si vigoureux qu'ils étouffent leur père. L'arbre mort, disparaît lui-même, non-seulement sous les masses de verdure de sa postérité, mais encore sous une multitude de plantes parasites, appartenant principalement à la famille des orchidées, qui s'en emparent dès qu'il commence à dépérir. L'œil n'est donc jamais attristé, comme dans nos forêts, par des arbres que la vie abandonne; il ne peut s'arrêter que sur une végétation continuellement rajeunie. Dans toute cette partie du Brésil, on ne trouverait pas un végétal de plus de quarante à cinquante ans; la plupart sont morts dans la presse avant d'atteindre cet âge. Il faut quelque temps au regard pour s'habituer à se reconnaître dans cette cohue de belles plantes enchevêtrées les unes dans les autres. Dans les buissons percent des arums, des ananas, qu'on prendrait pour les produits d'arbustes à travers lesquels ils se sont insinués; plus haut, des plantes grimpantes de toute espèce se suspendent aux branches inférieures des plus grands arbres, le tout pêle-mêle, dans une adorable confusion.

L'Européen cherche en vain dans tout cela des physionomies de connaissance. A la vérité, l'herbe est bien mêlée de plantes que tout le monde connaît en Europe, des begonia, des gesneria, des amaryllis. Mais, d'une part, elles ont là des proportions, des nuances, des formes que nous ne leur connaissons pas; de l'autre, elles sont noyées dans un océan de floraison et de feuillage qui n'ont pas d'analogues dans nos souvenirs. Telles sont, entre autres, les touffes épaisses des *mélastomacées* qui doivent leur nom à la couleur noire bon teint dont leurs baies teignent la bouche de ceux qui les mangent sans précaution.

Mais un autre genre de diversité encore plus saisissant, c'est celui qui résulte du caractère propre de chaque masse de grands végétaux, et de la manière dont ces végétaux sont groupés.

M. Martius, quoiqu'il insiste peu sur les mœurs des naturels du pays, donne accidentellement une idée favorable de leur caractère doux, bienveillant, inoffensif, et pourtant sauvage dans le sens d'une excessive timidité. Quelques

Digitized by Google

peuplades poussent ce défaut à un tel excès que, sans éprouver de la part des autres tribus, ni à plus forte raison de la part des Européens, rien qui ressemble à des dispositions hostiles, elles recherchent les solitudes les plus profondes, ne trouvant jamais à leur gré le désert assez désert. Les autres, et c'est le plus grand nombre, vous font volontiers, en qualité de guides, les honneurs de leur pays, surtout de leurs forêts qu'ils désignent sous différents noms, selon leur aspect et leur caractère; car ils aiment cette magnificence de la nature sans trop la comprendre autrement que par son splendide ensemble, et c'est leur faire évidemment plaisir que de l'admirer en leur présence.

Les forêts de l'immense bassin de l'amazone ont un aspect tout particulier, tout imprévu, même pour le naturaliste qui en connaît déjà les principaux éléments. Guidé par ses amis les Indiens, M. Martius y pénétra pendant la saison sèche, alors que l'Amazone coule paisible et limpide, comme un fleuve civilisé. C'était, dit-il, comme une immense colonnade d'une incomparable grandeur. Le tronc de chaque arbre avait là, ce que je n'avais observé nulle part ailleurs, une longueur de plus de dix mètres, sans nœuds, sans branches latérales, sans ramifications, même chez les espèces qui se divisent naturellement pour former une tête ou une pyramide. Il ne me vint point à l'idée de m'en rendre compte dans le premier moment. Les Indiens voyant que je considérais cette égale disposition de ces arbres si divers avec un air d'étonnement, me montraient le fleuve et cherchaient à m'expliquer la cause de ce phénomène que je vérifiai quelques mois plus tard. Nous étions dans la partie du bassin de l'Amazone ou ce roi des fleuves du nouveau monde règne sans opposition. L'homme est si petit, si faible, il se sent tellement débordé, écrasé par cette énergie de toutes les forces de la nature, qu'il ne lutte pas contre elles. Personne n'a encore proposé d'endiguer l'Amazone ni de détourner ses eaux pour des usines, ou pour l'irrigation; rien ne règle donc les limites de ses inondations; elle déborde tout à son aise, et monte de dix mètres, quand il lui plaît : c'est la hauteur de ses crues ordinaires. Il paraît que la végétation de sa spacieuse vallée se tient pour avertie et prend ses mesures en conséquence. Lorsque plus tard j'assistai au spectacle du débordement dans toute sa puissance, au confluent de l'Amazone et du Rio-Negro, presque aussi larges l'un que l'autre, la nacelle que mes rameurs indiens faisaient glisser sous la forêt avait juste la place de circuler dans ce labyrinthe; l'eau était montée jusqu'aux ramifications des arbres dont les fruits étaient alors, comme leurs guirlandes de fleurs, tous à notre portée; ils connaissaient, eux, le niveau habituel de l'inondation. Les végétaux d'ordinaire plus humbles dans leurs dimensions, les roseaux, les aroïdes, devenaient gigantesques sous la même influence; leurs feuilles, leurs fleurs, pour venir à la surface de l'eau, se faisaient des pédoncules et des hampes de dix mètres de long. C'est là, et non dans nos serres d'Europe où le manque d'air, d'espace et de sol natal les rape-

Digitized by Google

tisse ou les dénature, qu'il faut admirer les splendides végétaux d'utilité ou d'ornement de cette partie du nouveau monde, le cacaotier chargé de ses fruits semblables à des melons, l'inga aux panaches écarlates retombants, et par-dessus tout, la *carolinea princeps*, dont les fleurs d'un blanc éblouissant, forment des tubes d'un pied de profondeur.

En s'écartant du lit du fleuve pour s'approcher des pentes qui forment les limites de son bassin, on voit graduellement la végétation reprendre ses proportions ordinaires, si bien qu'il semble que ce soit toute une autre nature, même là où le fond de la végétation est à peu près composé des mêmes groupes.

Hors du rayon d'action des débordements et des bornes latérales du bassin de l'Amazone, la scène change, non point à chaque pas, tout est taillé sur de trop larges proportions, mais par régions, conformément aux sols et aux formations géologiques. Ainsi, dans plusieurs grandes provinces, d'immenses espaces sont uniformément parsemés de bosquets séparés par des espaces nus et découverts. Cette multitude de petits bois isolés, au lieu d'une grande forêt continue, produit la plus singulière impression. Tous sont uniformément circulaires, ayant au centre une touffe de très-grands arbres, puis d'autres moins élevés, toujours en diminuant, jusqu'aux herbes et aux sous-arbrisseaux qui forment la circonférence. Le voyageur naturaliste est naturellement tenté de pénétrer dans ces bosquets; ils renferment en effet des richesses végétales très-variées, et cela, en raison de la disposition du sol qu'ils recouvrent. Si la végétation était supprimée, on verrait que la place de chaque petit bois est un affaissement circulaire du sol, un véritable bassin, dont le centre, plus ou moins marécageux, conserve pendant les plus fortes chaleurs une humidité favorable au développement des grands végétaux, tandis que les bords, atteints par la sécheresse, ne peuvent nourrir que des broussailles. Il en peut coûter cher à qui veut s'introduire sans précaution dans ces fourrés d'un accès peu facile; ils sont le domicile des serpents et des lézards de grande taille qui forment la population du pays, et qui reçoivent fort mal les imprudents que la passion de l'histoire naturelle pousse à les déranger en les visitant sans être invités. Aussi bien des plantes, des insectes, des reptiles, inconnus dans les collections d'Europe, attendent dans ces bosquets le moment d'y prendre place. L'expédition dont M. Martius faisait partie a largement contribué à étendre sous ce point de vue le domaine de l'histoire naturelle.

En quittant la région dont nous avons essayé de donner un aperçu d'après M. Martius, nous entrons avec lui dans une autre plus élevée, entrecoupée de roches primitives qui percent le sol de toutes parts. La décoration change. L'eau et même la terre végétale sont ici excessivement rares; la nature a créé une végétation appropriée à ce terrain. Les plantes qui dominent, les vellozia,

Digitized by Google

arbres de troisième grandeur, n'ont que quelques bouquets de feuilles aux extrémités de leurs branches nues. De grandes étendues sont garnies de vellozia espacés presque régulièrement, comme si c'était une plantation faite de main d'homme. Là se montrent nombreux trois sortes d'animaux qui vivent aux dépens les uns des autres. La grosse fourmi nommée *termite* s'y construit des dômes de plus d'un mètre de haut; le tamanoir, au museau effilé, consomme énormement de termites: c'est sa nourriture ordinaire; vient ensuite le chien sauvage du Brésil, dont la cuisine se fonde sur la chasse au tamanoir.

En se rapprochant de la côte, un sol plus riche offre graduellement une moins maigre végétation; puis on retrouve tout à coup en rentrant dans le bassin d'un fleuve ou d'une rivière la végétation luxuriante des terres fertiles du climat des tropiques. M. Martius décrit ces contrastes avec un rare bonheur. Ce fut dans cette partie de son voyage qu'il visita les géants de la forêt primitive, les arbres qui peuvent à bon droit passer pour les doyens de tout le règne végétal. «J'entendais, dit-il, répéter à mes guides, les mots *Caa-été*, qui signifient la vieille forêt; il me semblait, en effet, que plus nous avancions dans son épaisseur, plus les arbres se montraient antiques et gigantesques. Comme je manifestais mon admiration pour ces arbres vénérables, les Indiens me disaient : Vous ne voyez rien encore; ce n'est point encore ici la vieille forêt; tout à l'heure, vous verrez ce qui mérite vraiment ce nom.

«Je remarquais qu'à mesure que nous avancions les arbres devenaient plus rares, chacun d'eux occupant un plus grand espace; le sol, sous leur ombrage, était à peu près dégarni de végétaux de dimensions moindres. Enfin nous parvînmes au cœur même de la forêt la plus antique, et les Indiens se mirent à frapper dans leurs mains en criant tous ensemble : *Caa-été!*

«Je demeurai stupéfait d'admiration. Ce que je voyais, ce n'étaient plus des arbres, c'étaient d'énormes colonnes lisses et cylindriques debout sur une base noueuse et de proportions tellement colossales, que j'avais peine à en croire mes yeux. Avant de nous mettre en devoir de mesurer, autant que la chose était possible, la masse de ces arbres prodigieux, nous nous livrâmes pendant quelques instants à l'examen de cette partie de la forêt vraiment primitive. Rien ne croît sous leur ombrage; le sol, quoique fertile, est absolument nu. Probablement les graines qu'ils produisent, et dont nous ne trouvâmes au reste aucune trace, ne peuvent se développer, principalement faute d'air. Un seul arbre, évidemment venu là par accident, faisait ressortir la grandeur de ses voisins. C'était un eugenia qui pouvait avoir deux siècles, et qui partout ailleurs aurait passé pour un grand arbre. Mais là il faisait l'effet d'un humble arbuste, d'une simple broussaille. Nous passâmes longtemps à contempler les rois de la forêt, puis nous mesurâmes le plus grand à sa base. Il avait quatre-vingts quatre pieds de tour; à vingt pieds au-dessus du sol sa circonférence était encore de soixante pieds. Par des calculs approximatifs, nous estimâmes

Digitized by Google

que le plus grand pouvait contenir 250,000 pieds cubes de bois pesant 1,200,000 kilogrammes. Nous cherchâmes ensuite à nous rendre compte de son âge. Pour avoir des données précises, il aurait fallu le scier horizontalement et compter les cercles formés chaque année par ses couches ligneuses. D'abord c'eût été dommage, ensuite ce n'était pas facile. Quant aux plus beaux, celui qui nous paraissait le doyen de tous les arbres du nouveau monde, nous ne voulûmes point y toucher par respect. Nous fîmes seulement une forte entaille dans le tronc d'un de ses voisins presque aussi âgé que lui. L'accroissement moyen annuel indiqué par les couches ligneuses, mises ainsi à découvert était d'une demi-ligne. Le demi diamètre du plus grand arbre fut évalué par nous à 2,736 lignes. Il pouvait donc être né 584 ans avant Jésus-Christ, à peu près au temps où chantait Homère, si tant est qu'Homère ait jamais chanté. Il aurait eu par conséquent 332 ans du temps de Pythagore. Je dois dire que d'autres calculs presque aussi probables, faits par un de mes compagnons de voyage, M. Spix, faisaient remonter l'âge de cet arbre jusqu'à 4104 ans.

« Un point important restait à déterminer : à quel genre, à quelle espèce appartenait cet arbre? Les Indiens le nommaient *juttaï* ou *jataïe;* c'est le nom qu'ils donnent à deux arbres bien connus, l'*hymenea courbaril* et l'*outea guyanensis*. Le sol, nous l'avons dit, ne portait ni graines ni fruits tombés de l'arbre; nous ne trouvions pas même une feuille ou une fleur desséchée pour nous servir d'indication. Le feuillage attaché au sommet des branches à une hauteur vraiment désespérante était tout à fait hors de notre portée. Grimper le long de cette écorce lisse comme la surface d'une pierre polie, pas moyen de l'entreprendre. Nous n'avions avec nous ni cordes ni crochets. Des lianes, suspendues aux arbres d'un rang inférieur à quelque distance, auraient pu à la rigueur nous tenir lieu de cordes; mais nous les trouvâmes à demi-pourries de vétusté, hors d'état de pouvoir servir à tresser une corde capable de porter un homme. Et puis il nous aurait encore manqué des crochets pour fixer cette corde. J'avoue à ma honte, car pour un botaniste c'est une véritable défaite, que je me retirai vaincu, renonçant à déterminer avec précision le genre et l'espèce de ces arbres les plus beaux du monde, très-certainement antérieurs de plusieurs siècles à l'ère chrétienne. »

Voilà dans quelles proportions la nature végétale livrée à elle-même a développé sa force productrice : le Caa-êtê des Brésiliens est le plus beau spécimen de sa puissance.

Il semble qu'après avoir joui de ce spectacle, M. Martius et ses compagnons de voyage ne devaient plus s'attendre à rien voir de capable d'exciter leur étonnement et leur admiration au même degré. Mais l'imprévu n'est pas rare au Brésil. Par exemple, tout le monde connaît les cactus, et parmi les cactus, ces belles plantes à feuilles plates élégamment festonnées faisant fonction de tiges,

Digitized by Google

et portant de belles fleurs roses ou pourpres. Les botanistes les nomment épiphiles : on en voit dans toutes les serres et même dans beaucoup d'appartements. Au Brésil une plante de ce genre, le *phyllantus*, étale entre les fentes des roches de granit des feuilles charnues analogues à celles des épiphiles qui n'ont pas moins de quinze pieds de développement, garnies sur leurs bords de fleurs immenses blanches et pourprées. Ces roches ainsi décorées sortent de terre au milieu de bosquets de croton ou arbre à cire et d'asclépiade dont les fleurs semblent être de sucre candi. Sur les terrains humides du voisinage croissent les *heliconia* et les *strelitzia*, formant comme les plates-bandes d'un immense parterre.

Au bord de l'Océan, la nature végétale ne se tient pas pour battue; elle établit son empire dans la mer même, et les arbres de la famille des rhizophores qui garnissent une partie des côtes plates du Brésil bravent les plus violents efforts des vagues furieuses. C'est que ce ne sont point des arbres isolés : c'est un seul arbre sur plusieurs lieues de longueur. Les racines courbées en arcades continues se tiennent toutes et ne forment qu'une seule souche de laquelle s'élève une forêt maritime d'arbres de quinze à quarante-cinq pieds. Le plus beau spécimen de cette végétation phénoménale se voit sur la côte d'Ubatava, dans la province de Saint-Paul.

Figurez-vous pour un moment que vous êtes comme M. Martius, possédé de la douce passion de la botanique, et jugez des plaisirs qu'il a dû goûter pendant toute la durée de ses longues explorations au Brésil, d'où chaque jour d'autres botanistes expédient à l'Europe de nouvelles plantes d'ornement, objet d'envie des amateurs, objet d'un commerce très-lucratif pour les horticulteurs de profession. N'est-il pas à regretter que les descriptions si animées de M. Martius restent enfouies dans un in-folio écrit en latin?

Digitized by Google

LES

MINISTRES DE MARIE-THÉRÈSE.

La mémoire de Marie-Thérèse est encore hautement vénérée en Belgique : le peuple célèbre sa piété; les classes éclairées apprécient surtout les résultats de sa politique à la fois modérée et progressive. Quoique extrêmement dévote, parfois même intolérante, la rivale de Frédéric II n'eut pas la prétention de détourner le courant des idées qui réveillaient l'Europe; elle ne voulut point retenir dans les ténèbres les États sur lesquels elle régnait, tandis que le progrès inondait de ses rayons bienfaisants les autres monarchies européennes. Douée à un haut degré, dit un historien, de cette perfection de bon sens, véritable génie des souverains, elle s'était aperçue, pendant ses malheurs, de l'extrême différence qui rendait l'Allemagne catholique trop inférieure à la protestante. Elle s'efforça donc de ramener l'une au niveau de l'autre; elle étendit de même sa main bienfaisante sur la Belgique, pour la tirer de sa léthargie séculaire : car, en développant ses forces, elle augmentait les ressources et la puissance de la monarchie entière. Tout en tenant compte de l'ébranlement produit en Europe par les enseignements de la philosophie française, de ce tourbillon qui entraînait peuples et rois, on peut toutefois assigner pour mobile à la politique progressive de Marie-Thérèse le désir de ne pas se laisser éclipser par la Prusse. Aussi, voit-on que, après le traité d'Aix-la-Chapelle, prévoyant une lutte décisive avec Frédéric II, elle inaugure une politique nouvelle, en remplaçant des ministres impuissants par un novateur, le prince de Kaunitz; en même temps les plus hautes fonctions dans les Pays-Bas sont également conférées à des adversaires du système d'immobilité. La guerre de sept ans ayant été terminée à Hubertsbourg (1763), la politique autrichienne acquiert encore plus de fermeté et de hardiesse. Une guerre vigoureuse est faite aux abus; rien n'échappe plus aux réformes : elles atteignent l'organisation politique, le clergé, l'enseignement,

Digitized by Google

l'industrie, le commerce. Une nouvelle ère s'ouvre pour les Pays-Bas : autant les esprits avaient été languissants pendant les dernières années de la domination espagnole, autant ils deviennent actifs. Peut-être nous saura-t-on gré de réunir ici quelques détails sur les ministres si éclairés qui concoururent au bien des peuples sous le règne de Marie-Thérèse.

Le pouvoir exécutif était confié dans les Pays-Bas au lieutenant du prince : il avait le titre de *gouverneur et capitaine général*. Suivant le traité d'Arras, le gouverneur des Pays-Bas devait appartenir à la famille régnante. Il fut fait d'abord une exception en faveur du prince Eugène de Savoie, représenté à Bruxelles par le marquis de Prié; mais le prince ayant résigné ses fonctions en 1725, la clause, que nous avons rappelée, fut constamment observée pendant toute la durée de la domination autrichienne. La cour de Vienne envoya successivement en Belgique l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de l'Empereur Charles VI; le prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse; le duc Albert de Saxe-Teschen, et l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Joseph II; enfin l'archiduc Charles, fils de Léopold II. Une innovation avait cependant été introduite dans l'administration supérieure lorsque les Pays-Bas passèrent à la maison d'Autriche (1715) : on avait adjoint au gouverneur un ministre plénipotentiaire. Ce fut en cette qualité que le maréchal de Königsegg prit possession des Pays-Bas pour Charles VI; mais il fut bientôt remplacé par le marquis de Prié dont l'orageuse administration dura jusqu'au commencement de l'année 1725. La place resta alors vacante jusqu'en 1743 qu'elle fut conférée au comte de Königsegg-Erps, neveu du maréchal, pendant l'absence du prince Charles de Lorraine. Au comte de Königsegg succéda, en janvier 1745, le comte de Kaunitz-Rittberg, plus tard prince et chancelier de l'empire. Le maréchal comte de Bathiani vint remplacer M. de Kaunitz au mois de juin 1746, et il eut lui-même pour successeur, en 1749, le marquis de Botta d'Adorno, qui tint les rênes de l'administration jusqu'en 1753. Le ministère fut ensuite occupé jusqu'en 1770 par le comte Charles de Cobenzl; et de 1770 jusqu'en 1783, par le prince de Starhemberg. Les derniers ministres de la domination autrichienne furent le comte de Belgiojoso, le comte de Trauttmansdorff et le comte de Metternich, père du chancelier actuel de l'empire d'Autriche.

Les prérogatives du ministre plénipotentiaire étaient fort étendues. Il était à la fois le représentant du souverain de l'Autriche auprès du gouverneur de la Belgique, et le premier agent du pouvoir confié à ce dernier. En effet, le gouverneur répondait rarement aux requêtes qui lui étaient présentées avant d'avoir pris d'abord l'avis du ministre. Il remplaçait le gouverneur lorsque celui-ci s'absentait du pays. La seule différence qu'il y eût entre les *patentes* des ministres plénipotentiaires et celles des gouverneurs, c'est que les premiers n'étaient pas expressément autorisés à réunir les chevaliers de la Toison

Digitized by Google

d'or, à convoquer les états des provinces, à conférer les emplois et bénéfices et à exercer le droit de grâce. On a remarqué cependant [1] que toutes ces prérogatives étaient exercées, pendant l'absence du gouverneur, par le ministre plénipotentiaire, quoiqu'elles ne fussent pas mentionnées dans ses patentes. Le ministre n'était responsable que vis-à-vis du souverain; quant à ses émoluments, des documents contemporains portent à 100,000 florins les sommes qui étaient perçues annuellement par le comte de Cobenzl; mais ce chiffre nous paraît exagéré [2]. Le second fonctionnaire était le *secrétaire d'État et de guerre;* il dirigeait les bureaux du gouvernement et tenait le protocole des délibérations dans les conseils présidés par le gouverneur ou par le ministre. Le nombre des officiaux ou employés était fort considérable; il est vrai que l'on ne se montrait pas très-exigeant quant à la tâche qu'ils devaient remplir. C'était l'âge d'or de la bureaucratie. Les employés commençaient leur travail à dix heures du matin; ils l'interrompaient à midi, le reprenaient à trois heures et finissaient leur journée à cinq heures [3]. Sous le règne de Marie-Thérèse le poste de secrétaire d'État fut également confié à des progressistes; cette place rapportait 10,000 florins par an, indépendamment du logement. Pour compléter cet aperçu de l'ancienne organisation du pouvoir dans les Pays-Bas, il nous reste à montrer comment les affaires de nos provinces étaient dirigées à Vienne. En 1757, lorsque commença la guerre avec la Prusse, Marie-Thérèse supprima les deux conseils suprêmes des Pays-Bas et de la Lombardie et attribua leurs prérogatives à la chancellerie de cour et d'État. Cette réorganisation devait imprimer plus de célérité et de vigueur à l'administration en soumettant toutes les parties de l'empire à un système uniforme. Le chancelier proposait à l'impératrice les ordres qu'il fallait donner au gouvernement des Pays-Bas, et lui rendait compte des rapports qui lui étaient adressés par le gouverneur et le ministre plénipotentiaire. Le chancelier se faisait aider par un conseiller référendaire chargé spécialement des affaires de la Belgique [4]. Ainsi c'était le prince de Kaunitz qui, de Vienne, surveillait la marche de l'administration supérieure de nos provinces.

Né en 1711, le comte de Kaunitz avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Mais la mort de son frère lui ayant fait changer de vocation, il entra dans la carrière diplomatique et débuta dans l'ambassade de Turin. Sa première dépêche fut conçue d'une manière si supérieure que le comte d'Uhl-

[1] Neny, *Mémoires des Pays-Bas autrichiens,* II, chap. XVIII.

[2] En effet, le traitement dont jouissaient les derniers ministres plénipotentiaires (MM. de Trauttmansdorff, Belgiojoso et Metternich), ne dépassait pas 33,000 florins.

[3] *Lettres sur l'état présent des Pays-Bas autrichiens* (Londres, 1778), Ire partie.

[4] Neny, II, chap. XX.

Digitized by Google

feld, en la présentant à Marie-Thérèse, lui dit, comme si l'ambassadeur eût été présent. « Voilà votre premier ministre [1]. » De Turin, il passa à Bruxelles; après avoir été ensuite un des négociateurs du traité d'Aix-la-Chapelle, il fut envoyé comme ambassadeur à Paris : lié avec le duc de Choiseul et tout le parti philosophique, il put dès lors travailler à rapprocher les deux nations, à jeter les bases du fameux traité d'alliance signé en 1756. Du reste, Kaunitz avait encore eu d'autres succès à Paris. Il était d'une taille haute et déliée; quoiqu'elle manquât d'animation, sa physionomie annonçait beaucoup de sens et de sagacité; ses traits étaient réguliers, son regard vif et pénétrant. Sous un air de franchise, il cachait une dissimulation profonde; et comme il n'avait point de confident ni d'ami particulier, ses secrets étaient impénétrables. On vantait son intégrité et le talent qu'il possédait de présenter avec clarté les affaires les plus compliquées; mais on lui reprochait un amour-propre désordonné. Frédéric II l'a peint en deux mots : frivole dans ses goûts, profond dans les affaires.

Lorsque les attributions de l'ancien conseil suprême des Pays-Bas eurent été réunies à la chancellerie, M. de Kaunitz présenta à l'impératrice un rapport sur la situation de nos provinces (1758) [2]. Il indiquait dans ce rapport les principes qui l'avaient guidé comme ministre dirigeant; remarquons cependant que la guerre avec la Prusse le forçait à contenir ses secrètes sympathies et à modérer la marche trop vive des fonctionnaires progressites des Pays-Bas. C'eût été, disait-il, multiplier les embarras de la guerre et risquer le sort des meilleures affaires que de les entamer dans des moments où le bien général de la monarchie exigeait que l'Autriche ménageât ses voisins, la bonne volonté des états provinciaux, le zèle et l'attachement des sujets, en les portant même jusqu'à l'enthousiasme. Toute affaire douteuse, mais inquiétante pour les états, avait donc été renvoyé à des temps paisibles; tout objet d'administration, susceptible de réforme, mais sujet à des contestations, avait été réservé pour la paix. Cette temporisation était donc une affaire de circonstance, non une maxime permanente d'administration. Le chancelier ajoutait qu'il avait porté le même esprit de modération dans les objets du ressort de la juridiction ecclésiastique; toute nouveauté avait été absolument interdite et la paix fortement recommandée. Peut-être, en bon diplomate, M. de Kaunitz voulait-il entrer plus avant dans la confiance de Marie-Thérèse en flattant ses sentiments de piété. Il disait donc avoir remarqué, en différentes occasions, qu'il était des gens aux Pays-Bas assez mal disposés à l'égard du clergé; mais il se flattait d'avoir barré leurs desseins.

M. de Kaunitz faisait allusion à deux actes, d'une portée grave, en effet.

[1] Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, V, p. 188.

[2] Ce rapport a été inséré dans les *Analectes Belgiques* de M. Gachard, p. 455-466

Digitized by Google

Une jointe ou commission, composée de M. de Neny, président du conseil privé, du comte de Figuerola, conseiller d'État, du baron de Cazier, président de la chambre des comptes, de M. de Cordeys, trésorier général des finances, et de M. de Stassart, membre du conseil privé, avait proposé d'obliger tous les évêques des Pays-Bas à prêter serment de fidélité au souverain, avant leur prise de possession. Ce projet abandonné par Marie-Thérèse, fut mis à exécution vingt-quatre années plus tard par un réformateur plus hardi, Joseph II. La même commission avait élaboré un projet de loi tendant à restreindre la liberté des mariages. On voulait faire cesser les plaintes que les pères de famille et les tuteurs adressaient assez fréquemment au gouvernement, de ce que, sans leur consentement et contre leur gré, leurs enfants mineurs ou pupilles contractaient des mariages disproportionnés et désavantageux, moyennant les suppléments de consentement que leur accordaient les officiaux des diocèses. La cour de Rome ne fut pas plutôt instruite de ce projet qu'elle s'en plaignit par son nonce à Vienne; et la guerre obligeant Kaunitz à des ménagements, il enjoignit au ministère de Bruxelles de laisser reposer l'affaire. Nous verrons qu'elle fut reprise en 1768. Kaunitz, dans la suite, se montra bien plus hostile au clergé que les fonctionnaires de Bruxelles; on le vit même, en 1781, manquer de respect au chef de l'église. Lorsque Pie VI se rendit à Vienne pour arrêter la main révolutionnaire de Joseph II, il fit, lui pontife, la première visite au chef du cabinet autrichien. Or, M. de Kaunitz n'alla pas même à sa rencontre; il attendit le pape dans un cabinet reculé, en habit négligé du matin [1].

A la fin de son rapport, le chancelier exposait que tous les efforts du gouvernement s'étaient concentrés pendant l'année sur les moyens de soutenir les armées. « C'est l'endroit brillant, disait-il, des mérites distingués que s'est faits le comte de Cobenzl dans son administration; il a trouvé en deux années de temps vingt et un millions et au delà pour le service de V. M. » Il ajoutait que les Pays-Bas avaient fourni en outre près de 12,000 recrues; qu'on avait relevé et réparé les fortifications de la citadelle d'Anvers et que ce seul objet avait coûté près de 100,000 florins.

Autant le gouvernement de Marie-Thérèse s'était montré timide pendant la guerre de sept ans, autant il se montra franchement novateur après la pacification de Hubertsbourg. Quelle que fût la dévotion de Marie-Thérèse [2],

[1] Saint-Priest, *Histoire de la chute des jésuites*, p. 243. Cet historien blâme fortement la conduite tenue par M. de Kaunitz en cette circonstance. « L'ivresse du pouvoir, dit-il, équivaut trop souvent à l'absence de toute culture. Il serait difficile de décider quel est le plus réellement grossier d'un paysan sauvage ou d'un favori gâté. L'un ignore ce que les hommes se doivent, l'autre ne s'en souvient plus. »

[2] Nous empruntons à un contemporain des détails sur la manière de vivre et les

Digitized by Google

elle prétendit émanciper le pouvoir civil et s'associer à cette espèce de ligue qui s'était formée dans les régions supérieures de la société contre les traditions du moyen âge, contre l'immobilité dans l'administration, dans les sciences et les arts. Création d'académies, réforme de l'éducation publique, réhabilitation de la classe industrielle, modération de la féodalité en Bohême, suppression de l'inquisition à Milan, réduction dans le nombre des religieux en retardant l'âge de l'émission des vœux; tels furent les actes qui annonçaient une politique nouvelle. Marie-Thérèse aurait même porté des coups plus rudes à l'ordre monacal, elle aurait diminué le nombre des couvents pour augmenter celui des métairies et des fermes, sans l'opposition de l'Angleterre [1]. Elle s'associa cependant à la suppression des jésuites, quoique son confesseur fût membre de la Société. Pressé par les princes de la maison de Bourbon, l'infortuné Clément XIV fondait ses hésitations sur la crainte de s'attirer le ressentiment de Marie-Thérèse; jusqu'au dernier moment même, il espéra que la cour de Vienne s'opposerait à la destruction de la Société. Marie-Thérèse envoya son consentement et y mit la condition expresse qu'elle disposerait arbitrairement des biens des jésuites, sauf à compenser les pertes des individus par des pensions [2].

Les Pays-Bas ne restèrent point en dehors du mouvement progressif. Cobenzl fut leur Kaunitz; son ministère de dix-sept ans (1753 à 1770) forme une des périodes les plus intéressantes de nos annales. Le comte Charles de Cobenzl était né à Laybach en 1712 et s'était également élevé en suivant la carrière diplomatique [3]. Ses portraits, encore disséminés dans quelques-uns

occupations ordinaires de Marie-Thérèse, lorsqu'elle fut devenue veuve. « Elle se lève à cinq heures du matin en été, et à six heures en hiver. Après ses prières particulières, elle entend une messe, puis elle s'occupe d'affaires. A neuf heures, elle assiste à une seconde messe. Elle dîne ensuite très-sobrement et presque toujours seule. Immédiatement après, elle se remet au travail. A Schœnbruun, si le temps le permet, elle passe quatre ou cinq heures sous un berceau, dans les jardins. Une ceinture tient attachée devant elle, un petit coffre rempli de divers papiers et mémoires, qu'elle lit avec la plus grande attention. A six heures du soir, elle assiste à la bénédiction, et elle exige que ses filles y soient toujours présentes. Lorsque, par hasard, elles s'en dispensent, elle fait demander si elles ne sont pas malades, et, dans le cas contraire, elle les réprimande fortement... » Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, V, p. 450.

[1] L'Angleterre se fit l'apologiste des moines mendiants. Devenue industrieuse, l'Autriche aurait fini par se passer de subsides britanniques, et c'est là ce qu'il fallait empêcher à tout prix. Saint-Priest, *Histoire de la chute de l'ordre des jésuites*, p. 210.

[2] Saint-Priest, p. 156.

[3] Son fils, Louis de Cobenzl, né à Bruxelles en 1753, fut ambassadeur auprès de Catherine II, et signataire des traités de Campo-Formio et de Lunéville. Il mourut

Digitized by Google

de nos édifices publics, dénotent un caractère ferme, une brillante intelligence. En effet, d'après le témoignage des contemporains, le comte de Cobenzl joignait aux talents de l'homme d'État une âme forte, un esprit solide; les plus grands obstacles ne lui faisaient jamais abandonner un projet qu'il avait conçu quand il le croyait utile. D'un esprit prompt et décidé, il pouvait dicter quatre lettres à la fois en quatre langues différentes. Il n'avait pas cette morgue rebutante que l'on reprochait aux fonctionnaires allemands; il ne refusait jamais aucun des avis qu'on lui donnait; du reste, son abord était facile, ses manières insinuantes. Le peuple même pouvait pénétrer jusqu'à lui; il n'avait pas d'audience réglée : à toute heure, et quelquefois à quatre heures du matin, sa porte était ouverte. On lui a reproché d'aimer trop les femmes; mais elles ne l'ont jamais gouverné. Tout en donnant sa confiance, il n'était point maîtrisé par celui qui l'obtenait [1]. Ministre progressiste, il protégeait les sciences et les arts avec enthousiasme, il se montrait ennemi décidé des abus ecclésiastiques, il favorisait les idées nouvelles, philosophiques et économiques; tous ses efforts tendaient enfin à augmenter la prospérité matérielle de la Belgique, et à lui faire reprendre, dans les lettres et les arts, le rang qu'elle occupait dans la première moitié du dix-septième siècle. Le comte de Cobenzl se montrait dévoué à la Belgique, mais sans jamais oublier son rôle de ministre autrichien. Il ne croyait pas le progrès incompatible avec le despotisme; il considérait même les antiques libertés des Belges comme des obstacles qui devaient entraver la réalisation des réformes projetées par la cour de Vienne. Ces priviléges, legs du passé, en portaient sans doute l'empreinte : mais autant ils déplaisaient aux gouvernements de Madrid et de Vienne, autant ils devaient être cher aux Belges, qui les considéraient comme une digue opposée aux abus et aux violences de la domination étrangère.

Pendant la grande lutte du seizième siècle, le commerce avait abandonné Anvers pour enrichir Amsterdam et Rotterdam; les guerres de Louis XIV avaient porté ensuite le dernier coup à notre industrie. Déchue du rang qu'elle occupait sous Charles-Quint et au commencement du règne de Philippe II, la Belgique était devenue une contrée essentiellement agricole. Le nombre des habitants diminué dans les villes, avait augmenté dans les campagnes; la population y était devenue plus considérable que dans les anciens temps [2]. Sans négliger les intérêts de l'agriculture, le comte de Cobenzl,

en 1808. Son neveu, Philippe de Cobenzl, fut vice-chancelier de cour et d'État; il mourut à Vienne en 1810, et avec lui s'éteignit la famille des Cobenzl, dont il était le dernier rejeton.

[1] *Lettres sur les Pays-Bas autrichiens*, I.

[2] Shaw, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, sect. VIII.

Digitized by Google

appuyé par le cabinet de Vienne, s'efforçait de faire sortir les Belges de leur léthargie commerciale. Il fallait avant tout secouer la funeste tutelle des puissances maritimes qui, après la bataille de Ramillies, avaient imposé aux Pays-Bas un tarif favorisant d'une manière exorbitante l'importation de leurs produits manufacturés. Lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle eut affermi la couronne sur la tête de Marie-Thérèse, elle cessa de sacrifier les intérêts de ses peuples à ceux de l'étranger; pour relever l'industrie belge, des droits d'entrée plus considérables furent établis sur les marchandises provenant de la Hollande, de l'Angleterre et de la France. D'autres priviléges sollicitèrent l'activité nationale; on attirait en même temps dans le pays des étrangers, qui apportaient avec eux de nouvelles branches d'industrie. Lorsqu'ils virent le commerce renaissant, des Anglais, aux idées larges et fécondes, vinrent s'établir dans les Pays-Bas; on leur dut la création d'une banque à Bruxelles, institution entièrement nouvelle dans nos provinces [1]. Divers obstacles contrariaient cependant les vues de l'administration autrichienne. Elle avait surtout à lutter contre un préjugé fatal, naguère favorisé par le gouvernement espagnol : le travail, disait-on, dégrade les gens de condition! Quoique la plupart des familles de l'aristocratie sortissent d'un négociant riche, ce préjugé faisait d'autant plus de mal que la possibilité d'acheter les titres de noblesse multipliait le nombre des oisifs. Dans l'ordonnance de 1730, tous les titres, depuis celui de duc jusqu'à celui de chevalier, étaient tarifés; on avait même prévu le cas où un homme de condition voudrait *trafiquer en gros sans déroger à la noblesse :* l'autorisation nécessaire coûtait 146 florins. Le comte de Cobenzl, pour rabaisser la vanité des roturiers opulents, ne manquait point, lorsque l'occasion s'en présentait, de tourner en ridicule le trafic des titres. Un riche négociant de Bruxelles était venu lui demander s'il pourrait obtenir le grade d'écuyer. « Oui, répondit le ministre, vous pouvez, si vous « voulez, vous décorer même du titre de duc. Mais je vous avertis que vous « n'obtiendrez jamais celui d'archiduc : excepté ce titre, tous les autres sont « à vous, si vous voulez les acheter [2]. » Un autre obstacle qui entravait le mouvement industriel, c'était l'immobilisation des immenses capitaux possédés par les abbayes. Elles avaient en coffre des sommes d'argent très-considérables qui, augmentant chaque année, diminuaient la masse du numéraire en circulation [3]. Marie-Thérèse ne coupa point la racine du mal comme Joseph II; mais, éclairée par le ministère de Bruxelles, elle le combattit. La célèbre ordonnance du 15 septembre 1753, destinée à prévenir l'agglomération des biens en des mains mortes, avait inauguré le ministère du comte de

[1] Shaw, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, sect. V.

[2] *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* (Amsterdam, 1782), t. Ier.

[3] *Ibid.*, t. Ier.

Digitized by Google

Cobenzl. Cette ordonnance, due principalement aux conseils de M. de Stassart, membre du conseil privé, rappelait l'édit perpétuel de Charles-Quint, de l'an 1520, et déclarait absolument prohibées et nulles les transmissions de propriété, opérées par acte de dernière volonté, au profit des établissements de mainmorte; elle exigeait en outre le consentement du prince et des chefs-villes, pour les mutations entre-vifs au profit de ces mêmes établissements. Cette agglomération toujours croissante des biens de mainmorte était considérée comme désastreuse par les hommes d'État les plus expérimentés. « Il n'en serait que mieux, disait le docte conseiller Wynandts (beau-père de M. de Neny), si le consentement du prince ne s'accordait jamais. » Au surplus, l'édit de 1753 fut complétée par de nouvelles dispositions promulguées en 1754, 1755, 1766, 1772, 1773 et 1775 [1]. Les encouragements donnés au travail par le gouvernement de Marie-Thérèse produisirent des résultats. Quoique les Flamands, dit un contemporain [2], ne fournissent plus l'Europe comme autrefois avec les produits de leur industrie, et bien que leurs manufactures soient bien inférieures à celles des autres nations, cependant ils ont encore des fabriques importantes.

Le commerce proprement dit avait attiré comme l'industrie la sollicitude éclairée du ministère de Bruxelles. Privés des avantages qu'ils devaient attendre de l'établissement de la compagnie d'Ostende, les commerçants des Pays-Bas se servirent comme auparavant de la voie de Cadix et de Séville; sous le nom de leurs correspondants étrangers, les négociants d'Anvers, de Bruges et de Gand faisaient tous les ans des envois très-considérables dans les colonies espagnoles et en retiraient de très-gros bénéfices [3]. Ces spéculations lointaines ne satisfirent pas le comte de Cobenzl; il voulut que la Belgique eût en quelque sorte le monopole du transit pour les marchandises de l'Europe occidentale. Il se proposait en conséquence d'enlever aux ports et aux villes maritimes de la Hollande une partie de leur commerce de commission [4]. Pour réaliser ce plan, il fallait que les marchandises expédiées sur Ostende et destinées pour l'Allemagne pussent être transportées par terre à moins de frais que ne pouvaient les expédier par eau les commissionnaires des ports hollandais. M. de Cobenzl triompha de tous les obstacles; il fit ouvrir des routes, creuser des canaux, élever des entrepôts. Des ports de Flandre, les marchandises furent expédiées vers la principauté de Liége, l'Allemagne, la France, la Lorraine, la Suisse; et, par la nouvelle route de Namur à Luxembourg, on se

[1] Faider, *Études sur les constitutions nationales*, p. 88.
[2] Shaw, *Essai*, sect. VI.
[3] *Lettre sur les Pays-Bas*, II.
[4] *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, II.

Digitized by Google

mit en communication avec la Lorraine, l'électorat de Trèves, la Souabe et la Lombardie.

M. de Cobenzl était ennemi de la routine, des abus, des préjugés; mais il ne pouvait toujours exécuter les projets qu'il avait conçus : le prince Charles de Lorraine, pour ne pas risquer sa popularité, hésitait toutes les fois qu'il s'agissait de mesures de rigueur à prendre à l'égard des états. Cependant son ministre sut l'amener à combattre les abus qui s'étaient glissés dans la perception des impôts, confiée aux administrations provinciales et communales. « Cette gestion, disait le prince de Kaunitz à l'impératrice, est inexacte et « peut être partiale et infidèle dans les assiettes déjà défectueuses par les ma« tricules qui en font la base [1]; lente et négligente dans les recouvrements; « coûteuse et quelquefois prodigue en dépenses frivoles, comme fêtes, voyages, « honoraires de toute espèce, etc.; peu instruite des grands principes d'éco« nomie; attachée à des routines, des us et coutumes contraires aux vues « d'amélioration dont les sources des revenus qu'elle administre sont suscep« tibles; enfin jalouse de ses prérogatives, et toujours attentive à les mettre « en opposition avec la surveillance du gouvernement. » Adoptant l'idée du comte de Cobenzl, le chancelier fit établir sous la dénomination de *Jointe des administrations et des affaires des subsides*, un département spécial chargé de surveiller la gestion des états des provinces et des magistrats des villes. Ce département rendit les plus grands services : par ses soins, la situation financière des administrations provinciales et municipales fut enfin approfondie, et des règlements sages eurent pour résultat de simplifier leur gestion, de diminuer leurs dépenses, de réduire les impôts qu'elles percevaient sur les habitants, et de les libérer d'une notable partie de leurs dettes [2].

Le projet de loi sur les mariages, nous l'avons dit, fut remis à l'étude en 1768. Le cabinet de Vienne voulut que l'on donnât comme bases à cette loi les principes qu'il avait déjà adoptés pour régler les rapports entre la puissance civile et le clergé. Le gouvernement de Marie-Thérèse annonçait que, à l'exception de la prédication de l'Évangile, du soin du culte, de l'administration des sacrements, en tant qu'ils sont purement spirituels, et du soin de la discipline interne de l'église, il n'y avait aucune sorte d'autorité, aucune prérogative, aucun privilége, aucun droit quelconque, que le clergé ne tînt uniquement de la volonté libre des princes de la terre; en conséquence, tout ce que ceux-ci avaient accordé ou établi, et qu'il dépendait de leur bon plaisir d'accorder ou de refuser, pouvait être changé, et même révoqué tout à fait par eux, lorsque le bien général l'exigeait, et qu'aucune loi fondamentale de l'État n'y mettait obstacle; l'autorité du sacerdoce n'était pas même arbi-

[1] Plusieurs de ces matricules dataient du dix-septième siècle.

[2] *Analectes Belgiques*, p. 401-410.

Digitized by Google

traire et entièrement indépendante quant au dogme, au culte et à la discipline : le maintien de l'ancienne pureté du dogme, ainsi que la discipline et le culte, étant des objets qui intéressent si essentiellement la société et la tranquillité publique, que le prince, en sa qualité de souverain chef de l'État, ainsi que de protecteur de l'Église, ne pouvait permettre à qui que ce fût de statuer sans sa participation sur des matières d'une aussi grande importance [1]. Ces maximes furent communiquées aux chefs des tribunaux supérieurs de justice; et on les chargea de discuter en secret, avec deux ou trois membres de leur compagnie, une série de questions qui devaient servir de fondements à la loi projetée. Mais telle fut la lenteur ou le mauvais vouloir des magistrats que, lors de l'avénement de Joseph II, tous les avis n'étaient pas encore parvenus au conseil privé. Les conseils de justice s'opposèrent de même à la suppression de la torture que le ministère proposait en 1765. Du reste, cette barbare institution avait été adoucie dans les Pays-Bas. « La torture est encore ici en usage, disait Derival en 1782 [2], mais la loi ne veut pas qu'on la fasse subir avant d'avoir acquis non des semi-preuves, car les bons criminalistes n'en admettent pas, mais des preuves presque complètes, et elle ne sert proprement qu'à procurer aux juges une conviction plénière, par la voie des circonstances secrètes qu'on oblige l'accusé de révéler *par des tourments qui ne consistent qu'en des attitudes pénibles.* »

Le comte de Cobenzl ne se préoccupait pas moins des intérêts moraux de la Belgique que de ses intérêts matériels. Dès qu'il eut pris les rênes de l'administration, il porta son attention sur le vaste établissement auquel on avait laissé le monopole de l'enseignement supérieur. Pendant toute sa carrière, M. de Cobenzl s'efforça, dans les limites de ses pouvoirs, de détruire les abus qui s'étaient glissés dans l'université de Louvain, de déraciner ses gothiques préjugés, de réveiller la vie dans ce corps presque éteint, de le mettre en contact avec les nouvelles idées qui circulaient en Europe. L'enseignement philosophique était suranné; l'enseignement littéraire, nul. On trouvait dans les Pays-Bas nombre d'hommes sachant par cœur Cujas et Papinien, mais ne pouvant, dans l'occasion, citer un vers ni d'Homère, ni d'Horace, ni de Virgile, et à qui Voltaire, Racine et Corneille étaient tout à fait étrangers [3]. Un des premiers actes du comte de Cobenzl fut de confier la haute surveillance de l'université de Louvain à un commissaire royal (décret du 18 juillet 1754); et il investit de cet emploi un des hommes les plus éclairés du gouvernement, M. le comte de Neny. L'université, dont l'orthodoxie avait été si souvent vantée par les papes, n'avait pas cependant la confiance des jé-

[1] *Analectes Belgiques*, p. 466.

[2] *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, I.

[3] *Lettres sur les Pays-Bas*, I.

Digitized by Google

suites parce qu'elle avait combattu avec énergie leurs doctrines et leurs prétentions; aussi un certain nombre de jeunes gens, soumis à l'influence de la Société, allaient-ils continuer leurs études dans l'établissement qu'elle dirigeait à Douai. Un décret du 22 décembre 1755 défendit, sous les peines les plus sévères, à tous les Belges, d'aller faire des cours de philosophie, publics ou privés, ailleurs que dans l'université de Louvain ou en d'autres universités des États autrichiens.

Malgré les sages règlements qu'il avait fait publier pour rajeunir en quelque sorte la vieille université (dont on avait quasi oublié l'existence hors des Pays-Bas, disait Kaunitz), M. de Cobenzl n'était guère satisfait du résultat qu'il avait obtenu. Il signalait dans un de ses rapports « ces docteurs entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs. » Tous ceux qui suivaient comme lui la marche des idées déploraient également l'enseignement barbare de Louvain; nous citerons notamment le comte de Neny et l'abbé de Nelis, ami et commensal du ministre. Il est inutile de parler ici de la rupture du spirituel abbé avec l'université dont il était bibliothécaire; nous remarquerons seulement que, dans ses écrits, le futur évêque d'Anvers confondit les docteurs barbares par l'élégance de son style et une certaine largeur dans les idées. Voyant que l'on négligeait à Louvain *tout ce qui excédait la routine et les termes ordinaires des écoles* [1], M. de Cobenzl fonda la Société littéraire de Bruxelles. Jamais les Pays-Bas n'avaient eu un ministre qui maniât avec plus d'assurance les leviers de la civilisation. « Parcourez sa correspondance, il est peu de jours où il n'écrive de sa main aux hommes de lettres, et cela toujours avec une courtoisie charmante, une intelligence parfaite de la question, une connaissance merveilleuse de ces détails, qu'ordinairement les gens du métier seuls connaissent [2]. » On retrouve surtout des preuves de cette courtoisie dans les épîtres trop flatteuses qu'il adressait à Vander Vynckt, l'indigeste auteur de l'Histoire des troubles, et de cette intelligence dans la correspondance qu'il entretenait avec le président Neny, l'abbé de Nelis et le docte Paquot, relativement à la publication des monuments inédits de l'histoire nationale. Plusieurs projets, mis à exécution de nos jours, avaient été conçus sous le ministère si actif de M. de Cobenzl; c'est ainsi que dès 1763 il avait eu l'intention de faire publier les papiers d'État du cardinal Granvelle.

On regrettait toutefois que ce sage ministre eût un penchant trop décidé pour le despotisme; ainsi le passé le gênait, l'offusquait, le mécontentait, s'il ne sanctionnait pas les doctrines du pouvoir absolu. En 1757, le prince de Kaunitz avait chargé M. de Cobenzl de faire composer pour l'instruction de

[1] Expressions du rapport présenté à l'impératrice par le prince Charles, en 1772.

[2] Reiffenberg. Introduction à la *Chronique* de P. Mouskes, I. p. 49.

Digitized by Google

l'archiduc Joseph, trois mémoires : l'un sur l'état politique des Pays-Bas, le second sur leur droit ecclésiastique et le troisième sur leur état économique. Le comte de Cobenzl confia la rédaction du premier mémoire à M. de Neny; le conseiller privé de Wavrans et le conseiller au grand conseil de Malines, Brenaert, furent chargés du second; l'exposé de l'administration financière fut laissé au baron de Cazier, trésorier général des domaines et des finances. Ils appartenaient tous à l'école progressive. Cependant M. de Neny seul remplit la tâche qui lui avait été confiée : en 1760, il acheva ses intéressants et utiles *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*. L'auteur ne s'était pas seulement distingué par une connaissance profonde du droit public des Pays-Bas et de tous les détails relatifs à l'administration civile, qu'il exposait avec une lucidité remarquable, mais aussi par la sagesse de ses jugements et de ses appréciations.

Loin de le taxer d'exagération, on aurait pu au contraire lui reprocher parfois une certaine timidité et regretter qu'il eût laissé dans son œuvre de graves lacunes. M. de Cobenzl, tout en le complimentant, lui fit cependant entendre qu'il avait fait entrer dans son ouvrage *trop d'esprit républicain* et et qu'il aurait pu exposer avec plus d'impartialité les causes de la révolution du seizième siècle. La réponse de M. de Neny fut digne d'un publiciste convaincu de l'importance de sa mission. « Dans un ouvrage destiné à l'éduca-« tion d'un grand prince, disait-il, il m'a paru d'une extrême conséquence « d'être vrai. C'est une maxime que je n'ai point perdue de vue; j'ai évité « également la malignité et la flatterie, et je n'ai rien avancé dont je n'eusse « la preuve à la main. » Il justifiait ensuite le portrait qu'il avait tracé de Philippe II. « L'utilité de l'histoire consiste principalement à faire remarquer « le bien et le mal que les rois ont faits aux hommes. Philippe fut occupé « pendant tout le cours d'un règne de quarante-trois années, du soin d'éten-« dre sa puissance et de reculer les bornes de sa vaste monarchie. Le bon-« heur et la félicité de ses peuples n'entrèrent pour rien dans ses plans de « conduite. On sait d'ailleurs qu'il détestait ceux des Pays-Bas et sa haine « contre eux était si publique, déjà avant l'abdication de son père, que ce « grand empereur lui en fit plus d'une fois des reproches, en présence de « plusieurs seigneurs de sa cour. J'avoue que je n'ai pas dit du bien du duc « d'Albe; mais quel est l'homme qui pourrait en dire sans trahir la vérité [1]?» Si l'on excepte ce penchant pour le despotisme, toutes les vues du comte de Cobenzl étaient éminemment libérales. Les beaux-arts comme les lettres trouvèrent également en lui un protecteur zélé. Du reste, lorsqu'il s'agissait d'encourager des talents naissants, il y avait rivalité entre Marie-Thérèse, M. de Cobenzl et le prince Charles. Si un jeune homme donnait des espé-

[1] Voy. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, etc., en Belgique, tome. IV.

Digitized by Google

rances, le prince l'envoyait en France ou en Italie et l'y entretenait à ses frais. Mais il arrivait souvent que le prince était prévenu par l'impératrice. M. de Cobenzl lui-même, non content des pensions qu'il obtenait de Vienne pour ses protégés, les encourageait parfois de ses propres deniers [1]. C'est ainsi qu'il agit à l'égard du graveur Cardon, pendant tout le temps qu'il passa en Italie [2]. Après avoir doté les principales villes des Pays-Bas d'académies de peinture et de dessin, Cobenzl aurait voulu compléter son œuvre en rétablissant à Rome l'école flamande qui avait été fondée dans la métropole des arts sous le règne de Philippe II.

Malheureusement la mort vint éteindre trop promptement cette intelligence si puissante et si active. Le comte de Cobenzl n'avait que cinquante-huit ans lorsqu'il descendit dans la tombe (27 janvier 1770). Marie-Thérèse perdit un utile et fidèle serviteur, la Belgique perdit un grand ministre.

La mort du comte de Cobenzl ne changea pas cependant les vues qui présidaient depuis vingt ans au gouvernement des Pays-Bas. Kaunitz maintint son système progressif; et le prince George-Adam de Starhemberg fut envoyé dans nos provinces pour continuer l'œuvre de son illustre prédécesseur. Le ministère du prince de Starhemberg ne fit, en réalité, qu'étendre et développer les principes de Cobenzl; même attitude vis-à-vis du clergé, même sollicitude pour les intérêts matériels, même protection pour les lettres et les arts, même désir de relever la Belgique.

Si M. de Cobenzl avait voulu prévenir par une loi les abus de la juridiction ecclésiastique dans les mariages, M. de Starhemberg, de son côté, fit prescrire pour la tenue des registres de l'état civil des règles presque conformes à celles qui ont été consacrées par le code Napoléon. M. de Cobenzl avait fondé la Société littéraire de Bruxelles; M. de Starhemberg fit ériger cette société en académie impériale et royale (1772). Ce fut encore sous son ministère que la bibliothèque de Bourgogne fut ouverte au public; que s'élevèrent à Bruxelles les magnifiques constructions qui entourent le Parc; qu'un édit impérial statua que les peintres, les sculpteurs et les architectes ne dérogeaient pas à la noblesse. De même que M. de Cobenzl, le prince de Starhemberg cherchait les talents et protégeait les arts autant par goût que par état [3]. On le vit, entre autres, témoigner une sollicitude particulière au sculpteur Fernandes; il

[1] *Lettre sur les Pays-Bas autrichiens*, t. II.

[2] Cardon était né à Bruxelles en 1739. Pendant son séjour à Naples, il fut chargé de faire les planches du magnifique ouvrage des Antiquités étrangères, grecques et romaines, de William Hamilton, ambassadeur anglais à la cour de Naples. Mais il fut bientôt rappelé par M. de Cobenzl et nommé professeur à l'académie de peinture de Bruxelles. Il mourut dans cette ville le 10 septembre 1822. Voy. *Lectures* de Goethals, t. II.

[3] *Lettres sur les Pays-Bas*, t. II.

Digitized by Google

l'envoya en Italie et obtint en sa faveur de l'impératrice une pension de cent cinquante ducats.

Mais la mesure la plus importante accomplie sous le ministère du prince de Starhemberg fut la réorganisation de l'instruction secondaire, après la suppression de la Société de Jésus, en 1773. Les études moyennes étaient tombées partout dans une décadence qui différait peu d'une barbarie complète. Les jésuites s'étaient relâchés comme toutes les autres corporations enseignantes; le cadre des humanités était réduit à des proportions insuffisantes; dans quelques établissements des jésuites on poussait la paresse ou l'ignorance jusqu'à prétendre enseigner la langue d'Homère en donnant des mots latins écrits en caractères grecs! Cette décadence provenait en partie du défaut de fermeté et de surveillance de la part de l'autorité. En 1773, l'enseignement secondaire fut replacé sous la surveillance directe du gouvernement, exercée par une commission royale des études dont le comte de Neny était président. De nouveaux établissements s'élevèrent pour remplacer les colléges abandonnés par les jésuites [1]; un plan d'études, en harmonie avec les progrès et les besoins du siècle, fut imposé aux colléges thérésiens; de nouveaux ouvrages classiques furent composés; enfin, pour régénérer complétement l'enseignement, on décréta sa sécularisation. Désormais les laïques furent admis comme les prêtres à l'honneur d'instruire la jeunesse.

Toutes ces réformes, toutes ces mesures progressives, disons même toutes ces excitations du pouvoir, faisaient circuler la vie dans une nation que l'on croyait naguère condamnée à un éternel sommeil. Bruxelles notamment, si triste sous l'administration bigote de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, avait tout à fait changé d'aspect. On disait que les mœurs françaises y dominaient; la vérité est qu'elles n'avaient pas pénétré dans la bourgeoisie, mais qu'elles avaient séduit l'aristocratie. Celle-ci avait adopté les livres, les instituteurs et les modes de la France [2]. A tout prendre cependant, Bruxelles était devenue une ville presque littéraire. Son théâtre jouissait de la réputation d'être, après ceux de Paris, le meilleur de l'Europe; on donnait même quelquefois à Bruxelles des pièces qui n'avaient pas été jouées à Paris; ainsi, en 1777, on représenta trois pièces inédites : un opéra-comique du prince de Ligne, une

[1] Lors de la suppression de leur ordre, les jésuites possédaient des établissements dans les villes suivantes : Anvers, Audenarde, Alost, Bruges, Bruxelles, Courtrai, Gand, Hal, Lierre, Louvain, Luxembourg, Malines, Mons, Namur, Ruremonde, Tournai, et Ypres. De nos jours, ils ont fondé de nouveaux établissements à Namur, Anvers, Brugelette, Tournai, Alost, Gand, Bruxelles, Liége, et Turnhout.

[2] « L'usage du *rouge* qui s'est introduit ici n'a pas encore étendu son empire sur la bourgeoisie (1778); il n'y a encore que la noblesse et les Laïs qui ont troqué leur teint de rose et de lis, dont la nature les avait douées, contre un éclat factice qu'elles empruntent de l'art du parfumeur. » *Lettres sur les Pays-Bas*, t. I.

Digitized by Google

comédie du chevalier de Nerciat et un drame de M. de Saint-Peravi. Mais on n'avait pas encore réussi à importer dans la résidence du prince Charles des bureaux d'esprit, comme ceux qui brillaient à Paris sous la présidence de Mme Geoffrin et de ses émules [1]. Les voyageurs remarquaient aussi que dans les Pays-Bas autrichiens les mœurs du clergé et de l'*ordre mitoyen* étaient restées exemptes de corruption. Dans la capitale du prince-évêque de Liége, un chanoine allait à la comédie et quelquefois au bal; à Bruxelles, un ecclésiastique, même un simple tonsuré, n'aurait osé paraître aux spectacles, de quelque espèce qu'ils fussent.

L'influence de la France n'altérait pas les mœurs de nos pères; mais son école philosophique et économique agissait puissamment sur leurs idées. Elle inspira certainement les principales mesures de Cobenzl et de Starhemberg, de même qu'elle forma ces fonctionnaires si éclairés sur lesquels les deux ministres s'appuyèrent pour réaliser leurs réformes. Le comte de Neny, président du conseil privé, Joseph de Crompipen, chancelier du duché de Brabant; son frère, Henri de Crompipen, secrétaire d'Etat et de guerre; le baron de Stassart, président du conseil provincial de Namur; le vicomte Vilain XIII, grand bailli de Gand et fondateur du célèbre pénitencier de cette ville; enfin presque tous les principaux agents de l'autorité, magistrats ou administrateurs, appartenaient à la nouvelle école.

Mais de tous les fonctionnaires que nous venons de nommer, le comte de Neny [2] fut celui qui s'associa le plus activement à la politique progressive de Cobenzl et de Starhemberg et qui rendit les services les plus éminents à sa patrie. Successivement secrétaire du conseil privé, membre du même conseil, conseiller du conseil suprême à Vienne, puis trésorier général des finances, et enfin président du conseil privé, il se distingua constamment par sa science profonde, son application aux affaires, sa modération, son équité, et son amour du progrès. Comme président du conseil privé, il se montra gardien vigilant des prérogatives du pouvoir civil; jamais il ne permit le moindre empiétement à l'autorité ecclésiastique; ennemi de tous les abus, on le vit tour à tour débrouiller le chaos des finances, réformer l'enseignement de l'université de Louvain, présider avec le prince de Starhemberg à la réorganisation de l'instruction secondaire, s'efforcer enfin de redresser la simplicité des peuples en propageant les lumières. Dans l'ordre politique et administratif, Co-

[1] « Une femme à Bruxelles qui voudrait établir dans sa maison un tribunal de littérature dont elle serait la présidente, serait vilipendée, bafouée, et loin d'obtenir la considération, chacun aurait pour elle le plus grand mépris. » *Lettres sur les Pays-Bas*, t. Ier.

[2] Le comte Patrice de Neny, d'origine irlandaise, était né à Bruxelles le 24 décembre 1716; il mourut dans cette ville le 1er janvier 1784. Ses restes furent inhumés dans l'église de Laeken.

Digitized by Google

benzl et Starhemberg avaient trouvé des agents dévoués; ils rencontrèrent aussi des littérateurs et des savants disposés à seconder la réhabilitation intellectuelle du pays. Ceux qui se distinguèrent particulièrement furent l'abbé de Nelis, Schœpflin, précepteur des enfants de M. de Cobenzl, l'abbé Needham, éminent comme homme de science, Desroches, l'auteur de l'*Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, l'abbé Mann, enfin Lesbroussart, qui défendit avec tant d'énergie et de bonheur la réorganisation de l'instruction secondaire.

Puisse cette esquisse prouver que le règne de Marie-Thérèse ne fut pas, comme on l'a souvent répété en exploitant la popularité de cette grande impératrice, l'âge d'or de la théocratie en Belgique! Loin de se courber sous la domination sacerdotale, le gouvernement, on l'a vu, fit constamment prévaloir l'indépendance et la supériorité du pouvoir civil. De l'étude sérieuse de cette époque il ressort plus d'un enseignement utile : elle démontre qu'un système progressif, dirigé avec sagesse, peut relever les peuples si bas qu'ils soient tombés. Énervée et presque anéantie sous la triste domination de l'Espagne, la Belgique se réveille sous l'administration éclairée des Cobenzl et des Starhemberg; peut-être eût-elle continué à suivre paisiblement la voie progressive tracée par ces ministres, si les coups de hache de Joseph II dans les racines même de la constitution n'avaient déterminé une réaction violente.

Digitized by Google

LES RACES HUMAINES.

L'homme placé au sommet de la chaîne des êtres dont il forme l'anneau le plus élevé à la surface de notre planète, a été de tout temps pour lui-même le sujet le plus important de ses propres études. L'antiquité grecque avait résumé toute la philosophie dans l'inscription placée sur le fronton du temple d'Apollon à Delphes : «Connais toi toi-même.» La connaissance de l'homme, est devenue chez les modernes une science désignée sous le nom d'anthropologie. L'anthropologie physique comprend plus spécialement l'étude des diverses races qui composent le genre humain, avec leurs innombrables variétés. Cette science a fait de nos jours de rapides progrès auxquels ont également concouru l'anatomie, la physiologie, et les curieux renseignements consignés dans les récits des voyageurs. De tous les savants modernes, celui qui a le plus puissamment contribué à l'avancement de cette partie de l'anthropologie dont il avait fait l'objet de ses études assidues, c'est le célèbre recteur de l'université de Gœttingue, Blumenbach, mort dernièrement dans un âge très-avancé. Son traité sur l'unité du genre humain publié en latin à Gœttingue, en 1775, et traduit par Chardel en français, en 1804, est encore le point de départ de l'anthropologie moderne. L'amour de cette science était devenu chez Blumenbach une véritable passion qui s'était totalement emparée de son esprit devenu, pour ainsi dire, incapable de s'occuper

Digitized by Google

d'autre chose. On en cite plusieurs exemples, dont deux ont été rappelés avec infiniment de bonheur par M. Flourens chargé de prononcer devant l'Institut l'éloge funèbre de Blumenbach membre correspondant de cette Société savante. Pendant les guerres d'Allemagne, Napoléon se trouvant à Gœttingue, donna audience au corps des professeurs de l'université : c'était le temps où, comme l'a dit un poëte, « suivi de rois il passait. » Au retour de l'audience, on demandait à Blumenbach quelle impression avait produite sur lui la présence du grand homme ? — Aucune, répondit-il, je ne l'ai pas même vu, c'est-à-dire, je ne l'ai pas regardé. Figurez-vous qu'il y avait parmi les princes de sa suite un Indou et un Marocain, deux types humains que je n'avais jamais eu l'occasion d'observer : vous pensez bien qu'il m'était matériellement impossible de regarder autre chose.

Ce fut encore dans le but de voir à Londres plusieurs échantillons nouveaux pour lui de la race humaine, que Blumenbach visita la Grande-Bretagne. Il avait dès lors acquis cette grande fortune de savant et cette réputation européenne qu'il devait principalement à ses travaux sur l'anthropologie. Il était aussi fort connu comme le négrophile le plus dévoué qui fût alors en Europe; dans tous ses ouvrages, il s'était appliqué à faire ressortir l'absurdité et même l'impiété de la doctrine qui prétend placer les nègres dans une catégorie d'êtres distincts du reste du genre humain. Ses amis de Londres s'empressèrent de le conduire au spectacle. L'acteur Kemble attirait alors la foule dans un rôle de nègre qu'il avait créé. Après la représentation à laquelle avait assisté Blumenbach, l'acteur voulut savoir s'il avait obtenu les suffrages du savant. — Vous avez parfaitement joué, lui dit celui-ci; mais, la vérité me force d'ajouter que vous ne m'avez fait aucune impression. Les nègres, mon cher ami, ont tous une marque blanche dans la paume de la main; vous aviez mis des gants noirs, de sorte que chaque fois que mes yeux se portaient sur vos mains, l'idée que vous n'étiez qu'un blanc noirci me revenait malgré moi, et m'ôtait toute illusion. Nous rappelons ces particularités parce que c'est principalement dans les ouvrages de Blumenbach que nous avons puisé les notions d'anthropologie que nous chercherons à résumer.

Disons d'abord, car c'est là le point principal, que tous les faits recueillis et observés sur cette matière tendent invariablement à la

Digitized by Google

même conclusion, savoir que le genre humain est *un*, et *qu'il peut*, nous ajouterons *qu'il doit* retourner à l'unité. Pour bien comprendre cette vérité, quelques éclaircissements sont nécessaires. L'homme répandu sur toute la surface du globe s'est trouvé de très-bonne heure dans les conditions les plus diverses, sous les deux points de vue essentiels du climat et de la nourriture. Ces milieux si différents dans lesquels il a dû vivre, ont développé en lui une faculté que possèdent également à un degré très-prononcé les êtres des degrés supérieurs les moins éloignés de l'homme, la faculté de développer quelques-uns de ses organes plus ou moins que quelques autres, de dévier plus ou moins de son type primitif. La *dégénération*, une fois portée à un degré assez avancé, devient héréditaire; ainsi se perpétuent les races souvent très-diverses, issues d'une souche commune.

Les divergences continuant à progresser avec le cours des siècles, les titres de parenté se perdent et s'oublient, au détriment du dogme sacré de la fraternité universelle du genre humain. Pourtant un grand nombre de faits concourent à démontrer l'unité de la race humaine. Le savant Blumenbach les a colligés et classés avec beaucoup d'ordre et de méthode.

L'une des plus singulières remarques de cet auteur, à ce sujet, porte sur une portion de notre individu que Sterne a désignée avec autant de décence que de précision en la nommant par périphrase, cette partie sur laquelle on s'assied.

« Les animaux, dit Blumenbach, même les plus rapprochés de l'homme, tels que les grands singes (quadrumanes anthropomorphes), manquent tous de cette partie charnue; elle a été reservée pour l'homme comme un privilége, afin qu'assis commodément sur deux coussins élastiques, il lui fût possible d'abandonner complétement son âme à la contemplation de la Divinité. »

Certes, peu de personnes excepté Blumenbach auraient eu l'idée de trouver un rapport entre la libre expansion donnée aux sentiments religieux, et le développement des muscles auxquels nous avons fait allusion.

La dégénération des animaux par l'influence du sol et du climat, produit en eux des différences bien plus grandes que celles des rameaux les plus excentriques de la race humaine. Le bœuf d'Espagne, par exemple, transporté au Paraguay, a doublé dans toutes

Digitized by Google

ses dimensions, tandis que le bœuf anglais destiné à la boucherie a presque perdu l'usage de ses jambes, et que le bœuf des colons hollandais du cap de Bonne-Espérance, étant exercé à la course, a pris des jambes d'une longueur démesurée. Le porc, devenu petit et noir au Tonkin est blanc et colossal à Cuba. Le chien, compagnon des migrations de l'homme, est celui des animaux domestiques qui a subi les plus nombreuses modifications et qui présente dans ses variétés les différences les plus saillantes. Personne cependant ne peut nier sérieusement l'unité d'origine du bœuf, du porc et du chien. Pourquoi donc des dégénérations moins graves, des altérations moins profondes assurément, permettraient-elles de nier l'unité primitive du genre humain?

L'homme tend à retourner à son unité primitive, et cela par un de ces procédés employés longtemps par la nature à l'insu de l'homme, jusqu'à ce que le but devienne visible en devenant plus rapproché. Quoique le résultat ne soit sans doute pas prochain, toutes les races humaines ont une tendance prononcée à revenir à la race blanche, au type caucasien, au type le plus normal, le plus harmonieux, le plus primitif. Jusqu'à présent, pour qui regarde à la surface des choses seulement, les trois nuances dominantes, blanche, noire et cuivrée de divers tons, semblent n'avoir aucune chance de se réduire à une seule race blanche, dans un avenir quelconque. Mais, si l'on pénètre au fond de la question, on voit tout d'abord l'immense supériorité de la race blanche pure, sous tous les rapports de civilisation, de savoir et de puissance; on voit qu'elle domine de fait toutes les autres divisions du genre humain sur tous les points du globe, à tel point que celles qui, comme les Australiens et une partie des Peaux rouges du nouveau monde, se refusent à entrer par le christianisme dans la civilisation, diminuent en nombre et s'éteignent, sans qu'il soit besoin de la guerre pour les détruire. Du contact forcé de toutes les nuances avec les blancs, résulte inévitablement le *métissage*. Or, tous les métis des blancs avec d'autres nuances sont féconds, et tous, par une loi toute providentielle, sont d'autant plus féconds qu'ils se rapprochent davantage du type blanc. Ainsi, le mulâtre, s'il épouse une négresse, aura une famille moins nombreuse que s'il épouse une blanche, et leur postérité qui, si elle remonte vers le type noir, ne dépassera guère trois ou quatre générations, se perpétuera à l'in-

Digitized by Google

fiini si elle se rapproche du type blanc. A ne prendre le fait qu'en général, comparez le nombre très-limité des unions entre blancs et noirs et entre blancs et mulâtres dans les colonies européennes (unions que la seule différence numérique des blancs et des noirs rend nécessairement rares), avec le nombre des mulâtres et des sang-mêlés, et la progression de leur accroissement numérique; vous serez frappé de la tendance au mouvement vers l'unité blanche, type primitif du genre humain. Ainsi les altérations profondes causées par dégénérescence disparaîtront graduellement par un procédé lent, mais sûr, chez les variétés régénérées, comme nous voyons l'Allemand et l'Irlandais affaiblis, abâtardis par les privations et la misère, redevenir dans le nouveau monde ce qu'ils ont été dans l'origine, les types énergiques et robustes du Celte et du Germain.

La classification généralement admise est basée sur la coloration de la peau; elle comprend cinq grandes divisions:

Blanc, ayant pour type l'Européen;

Jaune, ayant pour type le Mongol;

Bronzé, ayant pour type les Peaux rouges d'Amérique;

Basané, ayant pour type le Malais;

Noir, ayant pour type l'Africain.

Les blancs dont les modèles les plus parfaits, quant à la régularité des traits et des formes, se trouvent parmi les peuples du Caucase (Circassiens, Géorgiens, Imérétiens) ne sont point exclusivement aborigènes du vieux continent. Quelques peuplades blanches ont été trouvées par les voyageurs européens, sur les côtes nord-ouest de l'Amérique septentrionale.

Le voyageur anglais Dixon rapporte qu'en abordant au port Mulgrave, sur cette côte, il crut remarquer que la peau des naturels était blanche, bien qu'elle fût cachée d'une couche épaisse de peinture de toutes les couleurs. Il réussit, non sans peine, à engager une jeune femme de cette peuplade à se débarbouiller le visage et les mains : elle se trouva après cette opération aussi blanche qu'une laitière de Londres; la transparence et la finesse de sa peau l'emportaient sur celles de la plupart des femmes d'Europe; sa blancheur était rehaussée par de vives couleurs et par de beaux cheveux châtains. Ainsi rétablie dans son teint naturel, cette femme n'offrait plus rien d'Américain.

Digitized by Google

Chez une autre peuplade du nord-ouest de l'Amérique, Lapeyrouse trouva dans le voisinage des Esquimaux, les enfants complétement blancs, et leurs parents seulement basanés par le hâle comme les Provençaux ou les Arabes, dont les femmes recluses ne sont pas moins blanches que les Européennes. Ces Américains blancs sont par parenthèse un témoignage de très-anciennes migrations du vieux continent vers le nouveau; leur langue contient une foule de mots mexicains; on sait que les Mexicains se considèrent eux-mêmes comme venus du nord, dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui. Revenons à l'anthropologie.

Le pays du monde où les races humaines se sont rencontrées et croisées en plus grand nombre, c'est l'Amérique du Sud. La nature avait donné ce pays aux nuances cuivrées, dont quelques rameaux tournent au bronze, vers les plateaux des hautes montagnes. Les blancs vinrent soumettre et coloniser ces belles contrées, et tout d'abord, des mariages entre blancs et rouges, commencèrent les races de métis. Un peu plus tard, les noirs importés comme esclaves se mêlèrent aux blancs, aux rouges et à leurs métis. Il en résulta une multitude de races distinctes les unes des autres, ayant toutes leur place assignée dans la société, leurs degrés divers d'infériorité relativement aux blancs, leurs haines vivaces fondées sur l'envie, soit de chacune par rapport aux autres, soit de toutes contre les blancs. Nous essayerons de guider le lecteur à travers le dédale de toutes ces nuances.

Les fils des blancs et des naturels de l'Amérique se nomment *métis*, de quelque tribu qu'ils proviennent. Les fils des Européens et des métis se nomment *castis;* ceux des Américains et des métis se nomment *trésalves*. Les enfants des blancs et des castis se nomment *postis*. Dans toutes ces variétés, il n'y a pas de sang africain. Les fils des blancs et des noirs d'Afrique se nomment *mulâtres;* la postérité des mulâtres mariés entre eux se nomme *caqs;* elle ne diffère pas essentiellement des mulâtres proprement dits. Les fils des blancs et des mulâtres se nomment *tercerons;* ceux des nègres et des mulâtres se nomment *griffes* ou *zambos*. Les blancs mariés aux zambos produisent des mulâtres; la postérité des zambos alliés entre eux, se nomme *cholos*. Les fils des Américains et des zambos se nomment *zambégues*. Les zambègues alliés aux mulâtres donnent naissance aux *cambujos*. Les mulâtres alliés aux

Digitized by Google

tercerons ont pour fils les *saltâtres;* les blancs alliés aux tercerons ont pour fils les *quarterons;* les fils des quarterons et des métis se nomment *coyotes.* Enfin les blancs et les quarterons donnent naissance aux *octavons* ou *alvins,* dont la postérité devenue blanche, conserve pendant un grand nombre de générations les cheveux plus ou moins crépus avec des traits plus ou moins africains.

Voilà donc une contrée du globe où se trouvent en contact, de compte fait, *seize nuances distinctes de la peau* constituant comme les castes dans l'Inde, des divisions qui ne pouvaient sortir des limites assignées à leur postérité par l'organisation espagnole des colonies de l'Amérique du Sud. Les révolutions politiques dont ce pays a été le théâtre ayant abaissé toutes les barrières, la fusion finira par s'opérer, mais lentement à cause des préjugés que nulle révolution ne peut immédiatement abolir. C'est surtout dans l'Amérique du Sud que le retour au type blanc peut être prévu dans un avenir moins éloigné que partout ailleurs. Au Brésil, la population noire très-nombreuse par rapport au petit nombre des blancs, rendrait la fusion fort lente si l'émigration germanique ne prenait cette direction sur une très-grande échelle.

L'un des phénomènes les plus bizarres, résultant du mélange des races au Brésil, c'est l'existence des *cafusos,* petite peuplade provenant du mélange des noirs et des naturels brésiliens. Ces métis ont conservé les traits africains légèrement dégrossis et la longueur des cheveux propre aux peuplades brésiliennes. Mais les cheveux sont devenus une laine tellement serrée qu'il ne faut pas penser à y mettre le peigne ; ils se dressent dans tous les sens formant un encadrement de 45 à 55 centimètres tout autour de la figure, et donnant à toute la tête une apparence colossale des plus extraordinaires. On retrouve des chevelures du même genre chez les Papous ou Papuas de la Nouvelle-Guinée. Le teint des cafusos tient assez exactement le milieu entre le noir Africain et le bronze d'Amérique.

De tous ces faits et d'une foule d'autres du même genre, Blumenbach tire cette conclusion remarquable :

Toutes les variétés humaines se tiennent par des nuances insensibles, que la physiologie et la zoologie expliquent suffisamment par la dégénération : les variétés connues du genre humain se rapportent à une seule et même espèce.

Digitized by Google

Si l'on envisage les races humaines sous le rapport du développement intellectuel, on reconnaît un fait très-consolant, c'est que les fils des races les plus déshéritées et les plus difformes, en s'alliant à la race blanche d'Europe, donnent immédiatement naissance à des enfants non-seulement moins laids, mais infiniment plus intelligents que leurs pères. On ne peut guère trouver de sauvages moins avancés que les Hottentots des environs du cap de Bonne-Espérance. A l'arrivée des Européens, ils n'avaient même pas de langue, et il est encore aujourd'hui impossible d'écrire avec un alphabet quelconque leur idiome qui consiste, non point en des mots articulés, mais dans une sorte de gazouillement, de clapotement de la langue, au milieu duquel les voyelles sont impossibles à saisir. Eh bien! la postérité des Hottentots alliée aux colons hollandais du cap de Bonne-Espérance, a pris des traits à demi européens; on nomme ces mulâtres *criquas;* la plupart sont chrétiens et se font remarquer par leur adresse et leur intelligence. On cite particulièrement une partie de cette population organisée à la manière des frères moraves sur les bords de la rivière d'Orange; elle se livre avec un succès remarquable à l'agriculture et à toute sorte de professions industrielles. Nul doute que les criquas alliés aux blancs ne retournassent aussi promptement que les autres divisions de la race africaine au type blanc, non-seulement pour la forme et la couleur, mais encore pour le développement intellectuel.

Quelques races, il est vrai, spécialement celles du continent Australien, se refusent obstinément à toute alliance et même à tout commerce suivi avec les Européens. Elles sont naturellement très-peu nombreuses en raison même de cette barbarie dont elles ne veulent pas sortir, et de l'imprévoyance qui leur fait préférer les ressources précaires de la chasse et de la pêche aux produits certains de l'agriculture. Ces races, nous l'avons dit, doivent disparaître, soit qu'elles représentent la postérité de races déchues d'une très-antique civilisation, soit que leurs aïeux n'aient jamais connu un état meilleur.

L'examen de toutes les races humaines et de leurs métis, présente la plus extrême diversité de conformation et de tempérament aussi bien que de nuances dans la couleur de la peau. L'Asiatique, appartenant aux divers rameaux de la race blanche caucasienne, est remarquable par l'harmonie de ses proportions;

Digitized by Google

il a généralement peu de dispositions à l'obésité. Il en est de même des Indous qui tous offrent une analogie persistante dans leur physionomie, et se distinguent aisément de la postérité des peuples de la haute Asie qui les ont dominés par la conquête à différentes époques. La race chinoise et indo-chinoise est comme la race tatare, mal bâtie quoique robuste; elle a généralement l'abdomen proéminent et de grandes dispositions à engraisser.

Les Malais, race complétement distincte, sont en général bien faits; ceux de certaines parties de la Polynésie et les naturels de la Nouvelle-Zélande, sont au moins aussi bien proportionnés que les Européens, sauf les pieds qu'ils ont très-grands et aplatis. Tout près d'eux et presque au point de contact avec ces peuplades, les Papous aux traits difformes rappellent, par leur conformation, les nègres d'Afrique, tandis que tout près de l'Afrique, les naturels de la grande île de Madagascar, d'un noir lustré avec des traits fins et une chevelure soyeuse, passeraient en Europe pour être d'une beauté remarquable s'il était possible de les blanchir.

En Amérique, au contraire, toute la partie sud du nouveau continent comprise entre l'Atlantique, la mer des Antilles et la chaîne des Andes est déshéritée de toute beauté chez les deux sexes. Les peuplades de cet immense pays, Guaranis, Topinambous, Bottocudes, Patagons, Charruas, sont tous laids et mal conformés. Leur tête aplatie rentre dans leurs épaules, et leurs membres robustes, mais sans grâce, semblent mal attachés à un corps ayant pour caractère général la proéminence de l'abdomen.

Entre les Andes et la mer Pacifique, les Péruviens à peau cuivrée sont mieux proportionnés; il en est de même des Atzèques, maîtres de l'empire du Mexique à l'arrivée des Européens. Les traditions de ces peuples tendent à les représenter comme venus d'Asie par le nord, à une époque où peut être il existait des communications abolies par quelque révolution de notre planète. La presqu'île Aliaska et les îles Aléoutiennes semblent être des débris de ce passage. Il est digne de remarque que ni les Mexicains ni les Péruviens, ces deux races si probablement d'origine asiatique, n'offrent le moindre trait de ressemblance avec les Chinois, les Tatars, les Tougouses ou les Kamtchadales, leurs plus proches voisins de l'ancien continent.

Le nord de l'Amérique est encore en partie peuplé de tribus à

Digitized by Google

peau rouge, d'une force et d'une harmonie de proportions égales à celles des races les plus favorisées de la nature. Puis, brusquement et sans transition, l'Esquimau, le Groenlandais et le Lapon, nous montrent l'homme réduit à des proportions pygméennes. Les deux premiers peuples, doux et inoffensifs, mais profondément enracinés dans leur éloignement pour la civilisation, n'ont pas de traditions d'aucune espèce, religieuses ou autres. Les Lapons dont le nom signifie exilé, savent confusément qu'ils sont venus d'un pays riche et fertile d'où leurs ancêtres de grande taille ont été chassés par la guerre; on a cessé de les poursuivre dans l'affreux pays qu'ils habitent, et qui ne peut guère en effet être convoité par personne, bien que le Lapon sache s'y trouver heureux à sa manière.

Telle est l'esquisse extérieure de la race humaine et de sa distribution sur le globe. On voit qu'il reste beaucoup à faire pour que tous les enfants d'Adam soient ramenés à la vigueur du corps et de l'intelligence, et à l'harmonie des formes, si rares de nos jours même parmi les races dont elles devraient être naturellement le partage. La race blanche, celle des intrépides et aventureux enfants de Japhet, a deux grands ordres de devoirs à remplir par rapport aux races moins avancées; elle doit s'améliorer elle-même d'abord de plus en plus pour être en état d'améliorer les autres au physique et au moral. Car c'est ainsi seulement qu'elle accomplira sa grande et noble tâche de travailler à faire éclore l'ère de l'unité et de la fraternité universelle du genre humain.

Il faut avouer qu'au point de vue physique, les peuples les plus éclairés, ceux qui doivent se regarder comme les frères aînés, sont excessivement arriérés. Les générations européennes ne vont pas en s'améliorant, au contraire. L'atelier dévore ou abâtardit les enfants du peuple des villes; l'agriculture seule maintient les races énergiques et robustes, sauf les cantons où le défaut d'écoulement des eaux, les habitations malsaines et la mauvaise nourriture rendent les populations rurales aussi chétives que misérables. Nous ne voulons faire ici aucune excursion dans le domaine de la politique ou de l'économie sociale ; nous dirons seulement que la science, ce pouvoir inconnu à l'antiquité, ne fait pas plus défaut à l'amélioration physique de la race humaine qu'à toutes les autres branches du bien-être de l'humanité. La médecine moderne tient tout prêts, quand on voudra les accepter, les moyens d'appliquer à

Digitized by Google

l'homme les procédés employés pour l'amélioration de la race chevaline en attendant l'amélioration de la race humaine qui n'est pas pressée. Déjà l'Angleterre pour se donner le passe-temps cruel du spectacle du pugilat, sait *entraîner* ses boxeurs, développer au plus haut degré leur force musculaire, supprimer sans les affaiblir leur système graisseux, et solidifier leurs tissus, au point de les rendre à peu près insensibles aux contusions, de sorte qu'on peut frapper dessus à tour de bras, sans produire ni enflure ni echymose. Certes, il n'y a pas d'utopie à désirer et à prévoir le moment où nos générations affaiblies par le vice et la misère, seraient toutes composées d'hommes aussi sains et aussi vigoureux que le sont les boxeurs *entraînés* de la Grande-Bretagne, et tout le monde comprend que ce résultat humanitaire d'une si incalculable portée, pourrait être atteint sans bouleversement, sans secousses, sans rien déranger de ce qui existe, sans rien supprimer que les maladies, les infirmités et la misère.

C'est ici le lieu de faire remarquer combien est juste et vraie cette parole d'un grand écrivain : Entre les mains de la Providence, tout est moyen, même l'obstacle. L'anthropologie doit à la guerre et à la conquête ces deux fléaux, obstacles éternels aux progrès des sciences, la connaissance et le contact de toutes les divisions du genre humain. C'est par la guerre et la conquête, qu'en Amérique et en Asie, la race blanche a dû recevoir la révélation du secret de sa force, de sa supériorité sur les autres races, pour arriver à comprendre les obligations que cette supériorité lui impose. Aujourd'hui, nous voyons les blancs déborder par un effort puissant et continu sur tous les points du globe où il y a des sauvages à civiliser. L'un des signes les plus frappants des temps marqués par la Providence, c'est assurément cette concorde des peuples européens, cette tendance à l'abolition de la guerre entre les peuples civilisés, fait immense qui coûtera cher peut être à conquérir par une dernière lutte, mais qui ne peut manquer d'être conquis. De là les grandes entreprises de colonisation, les grandes émigrations de travailleurs, auxquelles rien ne résiste, une fois qu'elles se mettent à peupler le sol après en avoir pris possession par la charrue.

L'Afrique, sauf le littorial de la Méditerranée, est la portion du globe où le progrès semble le plus éloigné ; mais les braves colons hollandais et anglais du Cap tiennent tête aux Caffres, les plus bel-

Digitized by Google

liqueux des noirs d'Afrique, et l'infiltration des blancs s'accomplira là comme ailleurs, avec le secours des siècles. Le temps n'est sans doute pas éloigné où les postes français du Sénégal, anglais de la Gambie, portugais du Congo, deviendront autre chose que des comptoirs et se transformeront en colonies, véritables écoles de civilisation de la race nègre.

Partout ailleurs, chez les Polynésiens par exemple, les maux très-réels produits par l'introduction chez ces peuplades de l'eau-de-vie, des maladies et des vices destructeurs par les Européens, ont été des fléaux affreux mais passagers; et déjà les îles Sandwich, dont les habitants, il y a moins d'un siècle, massacraient Cook et méritaient la réputation des plus féroces insulaires de toute la mer du Sud, vivent en bons chrétiens sous un roi constitutionnel. Ailleurs, cette masse compacte de la population chinoise, cette division momifiée de la race Mongole, entamée la dernière par les boulets de la Grande-Bretagne, a maintenant des chances pour entrer dans le progrès par le contact avec les Européens.

S'il reste encore quelques points inexplorés de la terre habitable où vivent dans l'isolement quelques fractions encore inconnues du genre humain, soit dans un archipel de l'immense Océan méridional, soit dans les portions centrales du vaste continent africain, on peut dire avec assurance que leur découverte ajouterait peu de chose aux notions actuelles de l'anthropologie, et que la partie éclairée du genre humain en connaît presque sans exception toutes les nuances.

Répétons-le en terminant, l'examen anatomique et physiologique de toutes ces races dont Blumenbach avait rassemblé les crânes dans sa collection léguée par lui à l'université de Gœttingue, n'accuse que des différences bien moindres que le public ne le suppose, différences qui sont d'ailleurs liées entre elles par des transitions tout à fait imperceptibles, et qui laissent entrevoir très-clairement la soudure de chaque anneau à celui qui le précède ou qui le suit. De ce côté la tâche est donc, sinon complète, au moins fort avancée, et les découvertes à faire, s'il en reste, ne peuvent avoir qu'un intérêt secondaire.

Mais où il reste immensément à conquérir, c'est dans l'étude physiologique et psychologique de chaque subdivision de la race humaine. A quoi tient, par exemple, la passion désordonnée des

Digitized by Google

noirs pour la danse à laquelle ils se livrent quelquefois jusqu'à extinction des forces vitales? D'où vient l'aptitude et la passion de quelques peuplades australiennes pour le dessin et la sculpture qu'elles pratiquent avec une incroyable patience, à la surface des roches planes de leurs rivages? D'où naît le sentiment musical si prononcé chez les sauvages blancs du port Mulgrave, dont le voyageur Dixson a noté quelques airs de la plus suave mélodie? Qui nous dotera d'une véritable physiologie des passions, du tableau vrai du rapport des penchants et des aptitudes des diverses races humaines avec les différences de leur organisme?

C'est là le complément de l'anthropologie, de la science de l'humanité, science qu'il appartient à l'ensemble des savants européens de porter à sa dernière puissance : ce sera une des œuvres scientifiques les plus grandes et les plus dignes de notre siècle.

Digitized by Google

BALLANCHE.

La mort vient de frapper dans un âge assez avancé un des écrivains français qui ont manié la prose poétique avec le plus de bonheur. Ballanche avait eu, comme l'illustre et malheureux Vico, le malheur de naître un siècle trop tôt, et d'appliquer son génie à des choses et à des idées qui ne sont pas encore de notre temps, ou qui n'en sont plus. Par un autre trait de ressemblance avec Vico, dont il était l'admirateur passionné, Ballanche avait longtemps connu la gêne et même quelque chose de plus; sans l'amitié puissante de Châteaubriand, jamais peut-être ses contemporains n'auraient songé à lui ouvrir les portes de l'Académie ; c'est assurément l'un des auteurs de nos jours que la génération actuelle a le moins lu et le moins compris. Du reste, il n'ignorait pas lui-même que cet ordre élevé d'abstractions philosophiques où sa pensée planait incessamment, n'était point à l'adresse d'un siècle dominé par les intérêts positifs. Aussi a-t-il fort peu écrit, bien qu'il n'ait jamais cessé de méditer et d'enseigner. L'enseignement donné par Ballanche n'était point de ceux que vont écouter des jeunes gens qui ont payé, eux ou leurs familles, le droit d'en prendre leur part. Aimable et gai jusque dans les derniers temps de sa vie, il aimait la société de la jeunesse, et chacun de ses entretiens était une leçon. Lorsqu'on lui exprimait le regret qu'il n'eût pas développé avec plus d'étendue ses idées sur la Palingénésie sociale, il répondait : « Faire des livres, à quoi bon? La génération actuelle ne me lirait pas; la génération suivante aura ses hommes pour dire mieux que je ne pourrais l'essayer, ce qui devra alors être dit. »

Digitized by Google

Mais, à part ce que les écrits de Ballanche ont en eux-mêmes de grave et de profond, ce qui les fera vivre dans la postérité, ce qui, dès à présent, devrait en rendre l'étude familière à quiconque veut être initié aux secrets les plus délicats des ressources infinies du langage, c'est son style d'une inimitable pureté, auquel on ne peut guère comparer qu'un autre chef-d'œuvre contemporain, la traduction d'Hérodote par Courier.

Ballanche s'était pénétré, par de profondes études, de l'histoire des origines du genre humain ; il avait rattaché les faits philosophiques renfermés dans les traditions des peuples pour en faire sortir son système, dont le public ne connaît guère que le nom : la *palingénésie sociale*. Rien de plus simple au fond que ce système si bien exprimé par son nom, lequel signifie littéralement l'action de l'être qui se fait lui-même. Ballanche admettait pour les individus et les sociétés, la nécessité de se comprendre et de se compléter par le travail intellectuel, dans le sens que résume le dicton populaire : le bon oiseau se fait lui-même. Le mot palingénésie ne veut pas dire autre chose. Pour ne pas se heurter trop vivement contre ses contemporains, dans l'exposé de son système, comme cela lui était arrivé pour son Essai sur les institutions sociales, Ballanche a pris pour sujet de ses poëmes philosophiques en prose, les temps primitifs et les personnages à moitié mythologiques de l'antiquité grecque la plus reculée.

Dans Antigone, il reprend la fable d'OEdipe et du Sphinx, si parfaitement d'accord avec sa donnée principale dans sa transparente allégorie. Les races royales sont tenues plus que toutes les autres de deviner l'énigme de leur propre destinée et de celle des peuples qu'elles ont mission de conduire, sinon elles périssent, et trop souvent leurs peuples avec elles. Ainsi s'est trompé par exemple Xercès en jetant sur l'Europe l'Asie qui ne pouvait prévaloir contre le génie européen ; ainsi se sont trompés Charles le Téméraire, Charles XII et, en dernier lieu, Charles X.

Mais c'est surtout dans son œuvre capitale, dans *Orphée* que Ballanche, déployant toutes les ressources de son érudition et de son style, a tracé de main de maître les efforts des peuples naissants pour sortir de leurs langes, voir dans les ténèbres de leur avenir la route qu'il leur faut suivre et marcher à travers mille combats à la réalisation de leur destinée. Le principal personnage

Digitized by Google

de l'Orphée, n'est pas l'auteur célèbre des strophes qui portent le nom d'Orphéiques ; c'est Tirésias le devin, un moment illuminé au contact de la divine intelligence du poëte, séparé de lui par les événements, et se mettant à parcourir la terre dans l'espoir de le retrouver. Sorti de la Grèce tout à fait barbare et presque anhtropophage, comme l'indique la tradition d'Atrée, servant à son frère Thyeste son neveu Pélops rôti, Tirésias visite d'abord en Italie le royaume d'Evandre et la civilisation étrusque dont il est fort émerveillé : là il apprend qu'Orphée doit être en Égypte ; un navire phénicien le transporte à l'embouchure du Nil. L'Égypte avec ses cités, ses monuments, ses travaux d'art gigantesques, sa civilisation antique et régulière, formant un ensemble complet, lui donne le vertige. « J'étais, dit-il, comme un homme qui va faisant des découvertes dans une région créée par un rêve. »

Ici Ballanche se complaît à tracer les détails des initiations que subit Tirésias ; il montre les dépositaires de la vérité philosophique attentifs à n'en pas laisser la source s'infiltrer dans les masses retenues par mille terreurs superstitieuses à distance du théâtre de ces redoutables mystères dont elles avaient construit les impérissables asiles. C'était le temps où, le siècle allant expirer, une caravane de prêtres égyptiens se rendait en un lieu de l'Arabie connu des prêtres seuls, afin d'assister à la mort du Phénix et à sa renaissance. Une famille de princes avait le privilége d'envoyer un de ses membres assister à ce spectacle sacré, dans la société des prêtres de l'Égypte. Mais, avant le départ, on fait deviner au prince initié, plusieurs énigmes dont le sens dévoile l'allégorie de la perpétuité du genre humain. Après avoir deviné ces énigmes, le prince part avec la caravane des prêtres. Sans doute, dit Tirésias, il ne demanda plus à voir mourir et renaître le Phénix.

Telle est la forme transparente que Ballanche a su donner à l'exposé des bases de la palingénésie ; il a montré un homme intelligent, un peu vain, un peu présomptueux, un peu hâbleur, un véritable enfant de la Grèce de tous les temps, mais ardent et intrépide poursuivant de la science, se formant, se complétant lui-même par le contact des civilisations qu'il traverse en voyageant à la recherche d'Orphée, puis revenant rapporter à la Grèce les germes de progrès qu'il a puisés chez les peuples plus avancés dans la voie de l'organisation sociale.

Digitized by Google

Tirésias revient pour apprendre la mort tragique d'Orphée, mis en pièces par les prêtresses de Bacchus, les femmes de l'orgie, les ministres du sacerdoce impie du culte des sens; c'est par elles en effet que devait périr Orphée, le poëte initiateur, le défenseur courageux de l'esprit contre la matière, du dévouement opposé à la brutalité de l'empire des sens.

Parmi les œuvres qui ont le plus impressionné le petit nombre d'esprits encore assez spéculatifs pour se livrer à l'étude sérieuse des choses de la pensée, un petit écrit de quelques pages, tiré et distribué à un très-petit nombre d'exemplaires, a produit une très-grande sensation. Nous voulons parler de la vision de Hebal, brochure dans laquelle Ballanche s'est efforcé de rendre saisissable cette vérité : que le temps n'existe pas, ou plutôt, comme il le dit éloquemment : tous les temps sont contemporains pour qui peut s'élever à la notion de l'éternité. Hebal est un jeune Écossais doué du don de seconde vue, qui, dans un sommeil de quelques minutes, voit se dérouler devant lui l'histoire des siècles passés et celle d'un long avenir, et se trouve à son réveil avoir un souvenir parfaitement lucide des choses étranges qu'il vient de voir en dormant. C'est surtout dans cet opuscule que Ballanche, obligé pour exprimer plusieurs formes complétement nouvelles de la pensée, de recourir à une sorte de néologisme, s'est attiré le reproche de nébulosité, parce qu'en effet il faut, pour bien comprendre la vision de Hebal, prendre la peine de méditer un peu, et d'arrêter sa pensée sur tout un ordre de choses et d'idées dont la génération contemporaine s'occupe le moins qu'elle peut.

Ballanche a donné seulement quelques pages à la vision de Hebal, en prenant soin d'y joindre des faits et des témoignages d'une irrécusable authenticité. L'un des plus remarquables, c'est celui du rêve de M. de la Valette certifié à l'auteur par lui-même, et raconté d'ailleurs à tant d'autres personnes qu'il serait difficile de le révoquer sérieusement en doute. M. de la Valette venait d'être condamné à mort; il attendait sa femme pour lui dire adieu; il ignorait le stratagème imaginé par elle pour son évasion; il savait que l'on dressait l'échafaud au pied duquel il passa effectivement quelques heures plus tard en fuyant avec ses amis. En ce moment le geôlier vint lui apporter son dernier repas, qu'il posa sur la table. M. de la Valette se promenait dans son cachot :

Digitized by Google

il s'assit machinalement auprès de la table et s'endormit. Le geôlier sortit en refermant brusquement la porte; M. de la Valette s'éveilla en sursaut et se leva : il n'avait donc dormi que le temps employé par le geôlier à aller de la table à la porte et à la refermer. Cet homme interrogé depuis a d'ailleurs affirmé qu'il ne s'était point arrêté, qu'il avait vu M. de la Valette marcher, s'asseoir et s'endormir; son sommeil n'avait par conséquent duré que quelques secondes. Or, voici dans ce court intervalle, ce qu'il avait rêvé. Placé sur une éminence, il voyait défiler, au pas, devant lui, un corps de cavalerie ou plutôt une armée dont il était chargé de faire le dénombrement après une bataille; il les voyait, hommes et chevaux, hachés de coups de sabre et couverts de sang. Quand il s'éveilla, il achevait de compter le vingtième mille. Ce fait lui parut si frappant qu'il se mit immédiatement à le noter; il ne pouvait pas croire que sa montre indiquât exactement le temps pendant lequel il avait dormi, tant qu'il avait un souvenir lucide d'une opération qui avait duré toute une journée. Il rappela le geôlier pour bien constater le fait, et malgré la préoccupation bien naturelle d'un condamné qui n'a plus qu'une heure à vivre, il confia au papier le détail des impressions produites sur lui par ce rêve étrange. Peu de faits psychologiques sont donc plus parfaitement constatés; la vision de Hebal n'a rien de plus impossible que le rêve de M. de la Vallette.

La vie de Ballanche a été comme sa philosophie, simple, pure et de bonne foi d'un bout à l'autre. On sait que lorsqu'il fut nommé de l'Institut, il écrivit au ministre de l'instruction publique pour le prier de donner à quelqu'un des gens de lettres indigents si nombreux à notre époque, la pension de douze cents francs dont il cessait d'avoir besoin; ses quinze cents francs de l'Institut le plaçant dans un état d'opulence relative. C'est bien là l'homme qui avait pris pour base de sa doctrine la règle inflexible du devoir, et qui faisait dériver le devoir de se compléter par la science, de l'obligation d'être bon à quelque chose. Sa doctrine de la réversibilité dont il ne se prétendait pas l'inventeur sera reprise plus tard, et peut être la génération à venir pensera-t-elle avec reconnaissance à ce vieillard éloquent, dont toutes les œuvres se résument en quatre mots : Savoir, c'est pouvoir; pouvoir, c'est devoir.

Digitized by Google

LE DÉLUGE.

Considérations geologiques et historiques sur les derniers cataclysmes du globe, par Frédéric Klee. Édition française, Paris, 1847 [1].

Les plus lointaines traditions du genre humain et les faits que la science moderne constate tous les jours nous disent que non-seulement avant, mais encore après l'apparition de l'homme sur la terre, la surface de notre sphéroïde a plusieurs fois subi de terribles bouleversements. Soit que l'on essaye de raconter l'histoire de la terre, à commencer du moment où la masse élémentaire qui l'a formée constitua un centre d'attraction à part et une unité isolée, soit que l'on tente de remonter de l'époque actuelle vers les premiers âges de notre planète, il est également nécessaire de partir de cette idée : que la constitution présente du globe est le résultat du refroidissement d'une masse de matière primitivement élevée à une très-haute température et totalement ou presque totalement réduite à l'état gazeux. Ce n'est sans doute là qu'une hypothèse, mais une hypothèse que l'observation et la science permettent de regarder comme un principe.

Si donc nous pouvions augmenter progressivement, jusqu'à une certaine limite, la chaleur intérieure du globe, il est plus que probable que la terre traverserait de nouveau, et dans un ordre inverse, toutes les phases de son existence, qu'elle a déjà parcourues. Mais il faudrait être bien sûr de la puissance de sa raison, de la fermeté de son jugement, pour suivre, de l'œil de l'esprit, sans se laisser égarer par l'imagination, cette décomposition de la terre, jusqu'au point où ses éléments séparés ne rempliraient plus l'espace que d'une matière aussi tenue que celle qui forme la queue transparente des comètes.

[1] Un vol. in-12.

Digitized by Google

Le premier effet de l'échauffement graduel de l'écorce terrestre serait, il n'en faut pas douter, la vaporisation des eaux et la décomposition des combinaisons chimiques, qui ne résistent pas à une certaine élévation de température. Ainsi, dans nos laboratoires, un degré de chaleur fort ordinaire suffit pour expulser l'oxigène du peroxyde de manganèse; ainsi, la chaleur produite dans les fours à chaux rend libre l'acide carbonique qui, combiné à l'oxyde de calcium, forme les carbonates de chaux. Comme nous supposons que l'échauffement est continu, la terre doit nécessairement arriver à un point où elle ne présentera plus qu'un noyau de matière en fusion, entouré d'une enveloppe gazéiforme. Alors l'eau, qui, à l'état de vapeur, fait partie de cette enveloppe, ne tardera pas, au contact de la surface incandescente, à se décomposer en ses deux éléments, l'oxygène et l'hydrogène. Nous ne faisons, on le voit, que donner les grands traits des phénomènes qui seraient les conséquences de notre hypothèse. Ne tentons pas d'aller plus loin; arrêtons-nous à cette phase : elle représente assez bien la constitution du soleil, telle qu'on la conçoit généralement aujourd'hui. En partant de là, il suffira de supposer le refroidissement de la masse terrestre pour trouver la série des phénomènes qui ont dû se succéder, jusqu'au jour où les rayons du soleil ont atteint la surface solidifiée du globe, en traversant une atmosphère purifiée et propre à entretenir la vie. Il fallut sans doute que la croûte solide qui se forma sur le noyau incandescent se fût suffisamment refroidie, pour que l'eau pût s'y déposer. L'eau devient dès lors un des plus puissants modificateurs de la surface de la terre. L'écorce du globe, alors encore assez mince, ne pouvait pas toujours résister à la force expansive de l'intérieur; elle se disloqua, s'effondra; les eaux poussées par leur tendance à se maintenir à un niveau constant, se précipitèrent de tous côtés, pour aller remplir les abîmes résultant de l'affaissement des terrains. Des étendues immenses, peut-être même toute la surface du globe, furent envahies par les eaux, qui formèrent des amas énormes de matières brisées et décomposées. Ces détritus furent l'origine des terrains *ardoisiers*, arénacés et calcaires, qui ne sont pas une formation propre, mais le produit secondaire d'une formation antérieure.

Pendant que le refroidissement de l'écorce du globe suivait sa marche, la force intérieure du globe ne restait pas inactive. Des soulèvements considérables continuaient d'avoir lieu en différents endroits et le continent augmentait en surface; ailleurs l'océan soulevait ses ondes et toute matière meuble était entraînée par les eaux qui se chargeaient de tout ce qui pouvait être dissous. La mer forma de nouveaux dépôts; elle remplit les cavités et les crevasses formées par les dislocations des roches plutoniennes, d'un ciment qui consolida de plus en plus la charpente du globe.

Lorsqu'un état plus stable eut succédé aux convulsions des premières époques, lorsque les vibrations lumineuses de l'éther arrivèrent librement jus-

Digitized by Google

qu'au sol émergé, l'œuvre de la création commença. Ce grand mystère fut accompli quand l'homme, seul, entre toutes les créatures, éclairé d'un rayon de la raison divine, fut venu occuper la place la plus élevée dans la série des êtres produits par la volonté du Tout-Puissant.

Cependant le sol sur lequel s'étaient développées l'organisation et la vie n'était pas encore établi si solidement que ses oscillations ne fussent une perpétuelle menace pour les animaux et pour l'homme. Enfin, à une époque où la race humaine s'était déjà considérablement multipliée, une vaste inondation envahit toutes les parties de la terre. C'est cette grande catastrophe que nous appelons le déluge.

Même en conservant à ce dernier bouleversement de la surface du globe le caractère qu'il a dans les livres saints, on peut rechercher quel fait primitif et déterminant a provoqué l'action et la réaction des forces naturelles en en rompant l'équilibre. C'est le sujet que M. F. Klee s'est proposé de traiter dans l'ouvrage que nous annonçons.

Ce n'est pas la première fois que la science tente d'expliquer le déluge par les lois qui régissent le monde matériel, et l'hypothèse que défend le savant danois, le déplacement de l'axe de rotation de la terre, n'est pas neuve. Mais, comme l'indique le titre de son livre, il a donné, dans sa démonstration, une importance presque égale aux considérations que lui fournit la géologie et à celles qu'il emprunte à l'histoire. Ces dernières ne résument pas seulement les récits du déluge que les plus anciens monuments écrits de l'orient nous ont conservés, elles nous font connaître les traditions moins répandues des peuples septentrionaux sur ce terrible cataclysme.

Trois hypothèses principales ont été avancées pour rendre raison du déluge. — Des affaissements, des effondrements immenses, causés par l'activité du feu intérieur, se seraient produits dans la surface asséchée du globe, et auraient eu pour conséquences le changement de niveau et le déplacement des mers. — Le fond de l'océan aurait été soulevé par la force expansive des gaz emprisonnés entre l'écorce solide et la masse en fusion de la terre, et d'énormes volumes d'eau se seraient déversés sur les continents. — Enfin le changement de l'axe de rotation du globe, en modifiant tous les rapports de situation et d'étendue qui existaient entre les terres et les eaux, aurait amené l'exondation de fonds noyés jusqu'alors et noyé des parties de la surface solide sur lesquelles la race humaine s'était depuis longtemps propagée.

De ces trois hypothèses la dernière est sans contredit la plus probable. Elle explique mieux que les deux autres la formation de ces immenses courants d'eau mêlée de boue et d'énormes fragments de roches dont le passage est attesté dans les plaines comme sur le sommet des montagnes. Elle admet même, avec l'inondation, la simultanéité d'éruptions volcaniques que les souvenirs de quelques peuples mêlent aux phénomènes du déluge. Et en effet le

Digitized by Google

déplacement de l'axe de rotation a dû exercer une influence immédiate sur la forme de notre sphéroïde. La matière en fusion, qui constitue encore sa masse presque entière, obéissant à la force centrifuge, a dû se porter, comme une marée ardente, vers le nouvel équateur. Il est donc tout à fait vraisemblable que la croûte solide a cédé, sur plusieurs points, à la pression qui s'exerçait du dedans au dehors. On admettra facilement de pareils effets, si l'on songe qu'en représentant la terre par un globe d'un mètre de diamètre, l'écorce solidifiée qui nous porte aurait à peine l'épaisseur du carton de Bristol. Bien plus, le déplacement de l'axe de rotation de la terre est aujourd'hui admis comme un fait qui se serait répété plusieurs fois avant le déluge. La terre, dans ces crises redoutables de son existence, éprouvait sans doute quelque mouvement comparable à ceux que nous observons dans les aérostats, quand leur grand axe se raccourcit tout à coup, sous la pression d'un courant atmosphérique, et qu'ils se renflent dans le sens de leur largeur.

M. Fr. Klee n'établit pas seulement que l'axe de rotation du globe terrestre a changé, il va même jusqu'à avancer que l'axe actuel est perpendiculaire sur l'ancien. Selon lui, l'équateur qui répondait à ce dernier était situé entre l'Afrique et l'Océanie, partageait l'Asie et l'Amérique du Nord et passait à l'ouest de l'Amérique du Sud.

Les anciens pôles avec leurs glaces se trouvaient ainsi occuper le milieu des mers actuelles. Cette hypothèse explique comment les animaux et les végétaux des tropiques, qui exigent un climat toujours chaud, ont pu, à une époque antérieure à la nôtre, vivre dans des lieux où le froid règne actuellement, dans toute sa rigueur, durant la plus grande partie de l'année. Elle fait comprendre comment les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames, les hyènes, les tigres et d'autres animaux du monde antédiluvien, ont pu vivre en Angleterre, en France et en Allemagne; comment le Groënland pouvait nourrir des palmiers, tandis qu'à la même époque les plantes et les animaux des tropiques existaient au Mexique, au Pérou et dans l'Amérique du Sud.

M. Fr. Klee développe fort longuement cette proposition : — Que la forme des continents actuels est due en partie à l'action du déluge sur le littoral des anciens continents. Nous ne le suivrons pas dans l'exposition des faits détaillés, ni dans les raisonnements dont il appuie ses opinions; mais nous allons transcrire une partie du chapitre de l'ouvrage du savant Danois, qui traite de la formation du terrain erratique de la Scandinavie et de l'hémisphère septentrional. On sait que l'on appelle blocs erratiques des fragments, souvent énormes, de roches dont les homogènes ne se trouvent quelquefois en place qu'à plusieurs centaines de lieues du point où ces blocs ont été transportés par la violence des courants diluviens. Les terrains qui renferment de pareils blocs sont aussi appelés erratiques.

« Le terrain erratique de l'Europe septentrional présente, pour me servir

Digitized by Google

« des paroles mêmes de M. Forchhammer, un phénomène géologique du plus « grand intérêt. On le trouve dans la plus grande partie de la Suède méri- « dionale, dans tout le Danemark, dans la partie orientale de l'Angleterre « méridionale, dans l'Allemagne septentrionale jusqu'aux montagnes du « Harz et de Saxe, dans la plaine orientale de l'Europe autour de la Baltique, « et il a sans doute des rapports intimes avec le terrain erratique de la Po- « logne et de la Russie. Sa surface très-inégale forme rarement des plaines « étendues, et, sous ce rapport, il diffère beaucoup de la formation à grès « humique (formation d'Ahl), qui est plus récente et dont la surface est par- « tout unie. Quelquefois cependant ce terrain forme des plaines, et nous en « avons des exemples dans les landes de Vibourg, mais en général sa surface « est ondulée.

« Le terrain erratique se compose de sable, de marne, d'argile bleue et « jaune, et l'on y trouve répandues, depuis la surface jusqu'à la base, des « fragments de granit, de gneiss, de porphyre amphibolique, de grès de tran- « sition, de grunstein, etc., tandis que les pierres dont la substance n'est pas « très-dure, s'y rencontrent rarement. Les gros blocs ont perdu pour la plu- « part leurs angles saillants, et leur surface arrondie porte d'ordinaire les « traces d'un frottement long et continu. On en trouve quelquefois qui sont « très-volumineux : il en est un dans le diocèse de Flade, dans l'île de Mors, « qui a sept mètres de long, sur six mètres de large, et dont l'épaisseur est « inconnue. Des blocs semblables existent en Allemagne, où l'on citait jadis « comme l'un des plus remarquables la pierre de Markgraf sur le Rauhe- « Alpe, qui pesait 250,000 kilogrammes : on en a fait un vase de sept mètres « de diamètre. C'est encore un fait digne de remarque que ces blocs ne se « trouvent pas seulement à la surface du sol, mais jusque dans les plus grandes « profondeurs des dépôts sablonneux et argileux qui entrent dans la compo- « sition du terrain erratique.

« Les blocs erratiques appartenant aux formations plutoniennes ou à celles « de transition, présentent des traces si évidentes de leur affinité avec les « roches des montagnes de la Scandinavie, qu'on ne saurait douter qu'ils « n'aient été amenés de ces montagnes ou d'autres qui leur ressemblent. Le « silex est de l'espèce que renferment les terrains calcaires du Danemark; « d'autres espèces de pierres, telles que le basalte et l'olivine et le grès houil- « ler, sont de même nature que les montagnes de la Scanie.

« Les recherches les plus récentes de M. Forchhammer sur le terrain erra- « tique l'ont conduit à y distinguer trois formations : *les dépôts ligniteux*, « *les dépôts argileux et les dépôts sablonneux*. Selon lui la formation du ter- « rain erratique a exigé une durée considérable et a eu lieu à des époques « fort éloignées les unes des autres. Sans partager en tous points l'opinion « de M. Forchhammer sur les révolutions de la nature qui ont donné nais-

Digitized by Google

« sance à ces formations, je suis cependant d'accord avec lui sur tout ce que « sa théorie a d'essentiel.

« Les recherches géologiques faites en Danemark nous ont appris que déjà, « vers la fin de l'époque crétacée, les masses de rochers qui forment la Scan- « dinavie ont commencé à se déplacer. Ce premier ébranlement n'a fourni « ni blocs erratiques, ni sable, ni argile, provenant des terrains primordiaux. « Dans une formation subséquente, qui s'est opérée à une époque très-éloi- « gnée de la précédente, on rencontre déjà des blocs erratiques appartenant « aux terrains primordiaux de la Scandinavie mélangés avec de rares débris « de la formation crétacée.

« Les blocs erratiques sont surtout volumineux et en grand nombre dans « les dépôts argileux de la seconde formation. M. Dons, propriétaire à Hes- « selagergaard, en Fionie, a offert au gouvernement un bloc dont la partie « qui s'élevait au-dessus du sol avait la forme d'une pyramide de 3 mètres « 60 centimètres de hauteur. Le roi de Danemark l'ayant fait dégager des « terres qui l'entouraient, jusqu'à une profondeur de 3 mètres 30 centimè- « tres, il s'est trouvé que la base de la pyramide allait toujours s'élargissant, « et il n'est guère probable que la moitié de cet énorme bloc soit dégagée.

« Tous les blocs dispersés dans le Danemark et dans l'Allemagne septen- « trionale ont été amenés de la Norwége et de la Suède; en Prusse, en Polo- « gne, on rencontre des débris des montagnes de la Finlande; dans la Russie « septentrionale, jusqu'au Niémen, ces blocs sont aussi formés des rochers « de la Finlande, ou bien ils ont du rapport avec les montagnes voisines du « lac Onéga.

« Dans la plaine du Yorkshire et même jusque sur la côte orientale de la « Grande-Bretagne, on trouve des blocs de granit qui doivent avoir traversé « la chaîne centrale des montagnes de l'Angleterre; d'autres blocs erratiques « du même comté sont, dit-on, venus de la côte du Labrador. Il est hors de « doute qu'on rencontre en Angleterre des blocs erratiques originaires de « la Norwége.

« Un phénomène propre à la Scandinavie, et qui est intimement lié à « l'existence des blocs erratiques, c'est celui de ces digues nombreuses nom- « mées *aase* ou plutôt *sandaase*. Ces digues sont composées de débris rocheux, « d'amas de sable, d'argile, de gravier et de blocs de granit. Un autre fait « non moins remarquable, c'est que la surface des rochers de la Suède, par- « tout où ils sont dénudés, n'est pas seulement usée et polie, mais présente « aussi des sillons et des stries nombreuses qui ne peuvent provenir que du « passage des blocs transportés par les eaux. En Finlande, toutes les hau- « teurs, entre le 40° et le 45° de longitude et le 60° et 65° de latitude, y sont « arrondies et ne présentent ni arêtes ni angles. Les montagnes et les col- « lines granitiques ont perdu leur forme particulière, elles ressemblent aux

Digitized by Google

« vagues de la mer après une tempête. Lorsqu'elles ont été protégées contre « l'influence de l'atmosphère par des masses de gravier, on trouve leur sur- « face parfaitement polie, de manière à refléter les rayons du soleil.

« Aujourd'hui l'opinion généralement adoptée sur l'origine des blocs « erratiques et la formation des terrains qui les renferment est celle du « savant Sefstrom, que l'on peut résumer dans les propositions suivantes :

« 1° Il y a eu une grande inondation qui a lancé une masse considérable « de pierres, de sable, de gravier, d'argile, par-dessus les montagnes de la « Scandinavie; les débris moins volumineux ont formé les digues ou tra- « nées longitudinales nommées *aase* en Scandinavie; les débris plus volumi- « neux ont glissé par-dessus les rochers en place et y ont produit les sillons « ou stries que nous y remarquons.

« 2° Ces débris ont usé et arrondi, dans leur passage, le versant septen- « trional de toutes les montagnes de la Suède, sauf quelques exceptions.

« 3° Cette inondation a en général suivi la direction du nord-nord-est au « sud-sud-ouest; mais les collines qui se trouvaient sur son passage ont con- « tribué à en modifier la direction.

« 4° Cette révolution a dû s'opérer dans une période géologique relative- « ment récente.

« 5° Le courant était animé d'une vitesse très-considérable.

« 6° Les eaux de la mer, pendant longtemps, se sont maintenues à 500 mè- « tres au moins au-dessus de leur niveau actuel.

M. Klee rattache très-facilement, on le conçoit, le transport des blocs erratiques et du terrain qui les renferme, au déplacement de l'axe de rotation du globe. Supposons en effet qu'un point quelconque pris, dans l'océan, sur l'équateur, devienne tout à coup l'un des pôles d'un nouvel axe : notre imagination pourra à peine concevoir l'impétuosité et l'irrésistible puissance des courants et des contre-courants qui se produiront sous l'influence de la cause première de la perturbation et de toutes les causes secondaires qui viendraient s'y joindre. Le savant danois essaye de suivre la marche et les effets du terrible phénomène, dans les contrées septentrionales de l'Europe. Sa connaissance des lieux lui fait souvent découvrir des points de vue qui frappent par leur justesse; mais quand il s'efforce de deviner, d'expliquer jusqu'aux détails d'une aussi vaste catastrophe, l'esprit du lecteur se retranche involontairement dans le doute. Autant les considérations générales et qui embrassent un vaste ensemble sont facilement admises, quand elles portent le double caractère de la philosophie et de la science; autant il est difficile de satisfaire pleinement l'esprit, quand on appelle son attention sur les minutieux détails d'un tableau qui a péri et qu'à force de savoir et de sagacité, on s'ingénie à recomposer. Nous avons dit que M. Klee accorde, dans son livre, une très-grande place aux données historiques qui se rapportent au problème qu'il a entrepris

Digitized by Google

de résoudre, et qu'il n'a pas oublié les traditions des peuples septentrionaux sur le déluge. Nous terminerons ce compte-rendu de son ouvrage en lui empruntant le passage où sont exposées les idées de l'Edda scandinave sur la grande catastrophe qui a menacé le genre humain d'une destruction totale.

Selon la mythologie scandinave, dit M. Klee, il s'est joint, à de terribles éruptions volcaniques, le plus terrible bouleversement de la mer, au sein de laquelle la terre s'est ablmée et d'où elle est ressortie de nouveau. Je citerai ici quelques-uns des plus remarquables passages de la *Vala,* dont les images sont tirées de la catastrophe du déluge; elles renferment une description rapsodique de la fin du monde et de son renouvellement, conforme aux idées des anciens habitants du Nord.

La prophétie de la Vala.

« Je me souviens de neuf mondes
« Et de neuf cieux...
« Avant que les fils de Bor élevassent les [globes,
« Eux qui créèrent
« Le resplendissant Midgaard,
« Le soleil luisait du sud.
« A l'orient était assise la vieille
« Dans la forêt de fer,
« Et elle enfanta là
« La race de Tenris.
« De celle-ci il y eut
« Un surtout
« Lui qui dévora la lune
« Enveloppé de la peau du sorcier.
« Il se rassasie
« Des corps des hommes mourants.
« Il souille le siége des Dieux
« Du sang rouge.
« Alors s'obscurcit la
« Lueur du soleil pendant l'été.
« Tous les temps deviennent
« Mauvais temps.
« Mais un autre coq,
« Rouge comme la suie, chante
« Au-dessous de la terre
« Dans les salles de Héla.
« Le monstre hurle à haute voix.
« Elle regarde plus avant dans l'avenir,
« Jusqu'à la dissolution des forces.
« Et la chute des Dieux vainqueurs.
« Les frères se feront la guerre.
« Et se tueront entre eux.
« Les parents déchireront le
« Lien du sang.
« Le monde est pervers,
« L'adultère est en vogue.
« C'est un temps de hache, de glaive.
« Des boucliers seront fendus,
« Il y aura un temps d'orage,
« Un temps de loup.
« Avant que le monde tombe en ruines.

Alors commence le grand combat qui finit par la destruction des dieux et des hommes.

« Surtur s'élance du Sud,
« Avec des flammes étincelantes.
« Les montagnes de pierre craquent.
« Les hommes passent par le chemin de [la mort.
« Mais le ciel se brise.

Digitized by Google

Après avoir raconté la chute d'Othin, de Vidar et d'Atle, dans le combat avec les Jettes, la sybille continue :

« Alors tous les hommes
« Quitteront leur demeure.
« Le soleil se couvre de ténèbres,
« La terre s'abîme dans la mer,
« Du ciel disparaissent
« Les étoiles étincelantes,
« Des nuages de fumée enveloppent
« L'arbre tout nourrissant,
« De hautes flammes montent
« Vers le ciel même.
« La mer s'élève avec violence
« Jusques aux cieux,
« Passe par-dessus les terres;
« Mais l'air crève ;
« De là vient la neige,
« Et les vents impétueux ;
« C'est alors qu'il faut craindre
« La puissance de la pluie ;
« La terre ni le soleil
« N'existent plus ;
« L'air est bouleversé
« Par des ruisseaux étincelants ;
« La source claire
« De Mimer cache
« La certitude du destin.
« La sybille voit,
« Pour la seconde fois,
« S'élever de la mer,
« La terre couverte de verdure.

La catastrophe finie, les dieux se rencontrent dans la plaine d'Ida où Asgaard avait été situé.

« Les ases se rencontrent
« Sur la plaine d'Ida,
« Et parlent de celui qui puissamment
« Embrasse la terre ;
« Là ils se rappellent
« Les grands exploits d'autrefois
« Et l'ancienne doctrine
« Du grand Dieu.
« Là se retrouveront
« Les merveilleuses
« Tablettes dorées
« Sur l'herbe,
« Qu'avaient possédées
« Au commencement des temps
« Le prince des Dieux
« Et la génération de Fjolner.
« Alors les champs incultes
« Porteront des fruits,
« Tout le mal disparaîtra. »

FIN DU TOME SEIZIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SEIZIÈME.

Politique, Administration, etc.

Pages.

Les nouvelles mesures politiques du roi de Prusse. 66
De l'éducation publique en Angleterre. 199

Histoire.

Louis XIV et la Belgique. 1659-1668 (1er article). 5
Philippe-Auguste et Agnès de Méranie. 49
Louis XIV et la Belgique. 1659-1668 (suite et fin). 130
Troubles de Gand sous Charles-Quint. 161
Les ministres de Marie-Thérèse. 251

Voyage.

Voyage de Martius au Brésil. 244

Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

De l'influence de l'homme sur les animaux mammifères (1er article). 30

Digitized by Google

Pages.
Agnès de Méranie, par M. Ponsard. 79
De l'influence de l'homme sur les animaux mammifères (2e article). . 104
Les écrits populaires de Berthold Auerbach. 115
Les oiseaux, leurs rapports avec l'homme. 133
Cosmos. Essai d'une description physique du globe, par Humboldt. . 187
La vie de Dante. 205
Statistique de la ville de Paris. 220
Les insectes dans leurs rapports avec l'homme. 232
Les races humaines. 268
Ballanche. 281
Le déluge; considérations historiques et géologiques, par F. Klee . . 286

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

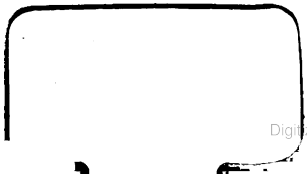
Digitized by Google

Digitized by Google